UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bulletinlyons24soci

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

COMITÉ DE PUBLICATION

E. BOUVIER, professeur à la Faculté de Droit ;
C. LATREILLE, professeur au Lycée Ampère, secrétaire adjoint de la Société des Amis de l'Université ;
E. MAYET, chargé de cours à la Faculté des Sciences ;
Cl. REGAUD, agrégé à la Faculté de Médecine ;
A. WADDINGTON, professeur à la Faculté des Lettres.

Rédacteur en chef : Cl. REGAUD.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1910-1911

124752
5/11/12

LYON
A. REY ET Cie
4, rue Gentil

PARIS
MASSON ET Cie
Boulevard St-Germain, 120

AS
162
L7
année 24

PAUL REGNAUD

1838-1910

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

NOTICE SUR PAUL REGNAUD

(1838 — 1910)

La Faculté des lettres porte, pour la seconde fois en un an, le deuil d'un de ses professeurs honoraires. Après M. Berlioux, emporté au printemps de 1910, elle vient de perdre, le 18 novembre dernier, M. Regnaud, un de ses membres les plus anciens, puisqu'il avait été nommé à Lyon en février 1879. J'ai eu le privilège d'être son collègue durant vingt-deux ans, et j'ai pu, dans ce long espace de temps, apprécier ses belles qualités de cœur et d'intelligence. Aussi, quoique incompétent pour juger son enseignement et son œuvre, ai-je accepté comme un honneur la mission de rappeler brièvement aux lecteurs du *Bulletin* sa vie, et de dire ce que valait l'homme.

Paul Regnaud était né le 19 avril 1838, à Mantoche, en Haute-Saône, dans un pays agreste qui resta son centre et son séjour d'élection. Toute sa vie, d'ailleurs, s'est écoulée sur une étendue de terre restreinte, presque uniquement, sauf quelques années à Sèvres et à Paris, dans le Sud-Est de la France, et plus spécialement dans la vallée de la Saône. Des campagnes qui l'avaient vu débuter modestement dans la vie, il descendit le fleuve paisible jusqu'à son confluent avec le Rhône, pour enseigner à l'Université de Lyon. Il revenait, chaque année, dans son pays d'origine, où il avait trouvé une compagne dévouée, et où il dut à ses concitoyens le mandat de conseiller général qu'il garda dix-huit ans. Parvenu à l'âge

de la retraite, il aspirait à se reposer dans le village natal ; c'est par un accident de la destinée qu'il est mort à Sanary, sur les rives de la Méditerranée ; du moins a-t-on ramené à Mantoche sa dépouille mortelle pour qu'il y dormît le dernier sommeil.

Fils d'un greffier de Justice de paix, victime du 2 Décembre, il avait pris part, dans son enfance, aux travaux de la campagne. Plus tard, il a fait souvent allusion à ces humbles commencements, dont il avait le bon sens de ne pas rougir, revendiquant même avec fierté le nom de « paysan » que lui décernait, dans une lettre, un de ses amis de Gray. Son instruction, d'ailleurs, n'avait pas été négligée, et je me suis laissé dire que c'était en gardant les moutons, dans le recueillement de la vie champêtre et sous la voûte des cieux, qu'il avait conçu l'idée de devenir un savant. Peut-être lut-il alors au grand air ses premiers livres sur l'Inde. Comme par un retour vers le berceau de l'humanité, vers lequel l'orientaient ses fonctions de pâtre, il se sentit poussé à étudier l'histoire et la langue de nos ancêtres aryens ; et il devait finir par suivre la vocation que lui indiquait la nature !

Les étapes en furent assez longues. Il passa par l'industrie et le commerce, occupant d'abord une situation modeste dans la métallurgie, aux usines de Fraissans, dans le Jura (1856-1865), puis dirigeant à Sèvres, près Paris, avec son beau-frère, un commerce de fers et de charbons que ruina la guerre de 1870. Au milieu de ces occupations que le souci de l'avenir rendit souvent absorbantes, il n'avait jamais perdu de vue la carrière choisie. Il s'y préparait pendant les veillées, se procurant de son mieux les livres nécessaires et les lisant avidement. De Sèvres, où il résida près de huit ans, il était facile de se rendre à Paris : dès 1868, il entra à l'Ecole des Hautes Etudes et y travailla avec acharnement. Les cataclysmes de l'année terrible le trouvèrent prêt à faire son devoir de patriote, soit comme garde national à Sèvres, soit comme mobilisé aux avant-postes du Grand-Montrouge, pendant le siège de Paris. Après la paix, il se remit courageusement à la besogne, et, en 1873, il obtenait le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes.

D'importants travaux, publiés dans la Bibliothèque de l'Ecole, ne tardèrent pas à le faire connaître. Ce sont des

Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde, qui se trouvent dans les tomes XXVIII et XXXIV, parus en 1876 et 1878. Il y expliquait et commentait de son mieux les « Upanishads » ou révélations de Brahma, traitant successivement, en linguiste et en philosophe, de l'être comprenant le sujet et l'objet en état d'union, de l'être divisé en sujet et objet, enfin de la réunion du sujet et de l'objet. Ces savantes spéculations ne suffisaient pas à son infatigable activité : il menait alors de front, avec ses travaux de sanscrit, une collaboration hebdomadaire à *l'Indépendant de la Haute-Saône ;* il entra même, en 1876, à *la Démocratie Franc-Comtoise* de Besançon, dont il resta rédacteur en chef plus de deux ans. Il était bien près de se consacrer à la politique, quand ses anciens maîtres se souvinrent de lui. Michel Bréal, inspecteur général de l'Instruction publique, lui offrit d'entrer dans l'enseignement supérieur pour y professer la grammaire générale et le sanscrit ; le 1er février 1879, il était nommé maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.

Dès lors la carrière universitaire, carrière de professeur et de chercheur à la fois, le prit tout entier, et il se voua à sa double tâche avec abnégation. Sa puissance de travail était grande : il n'y eut guère d'année où il ne fît paraître plusieurs articles de revue ou quelque livre. Sans entrer dans une énumération qui serait fastidieuse, et que les termes techniques de grammaire ou les sonorités barbares du sanscrit risqueraient de rendre parfois inintelligible, je signalerai seulement quelques-unes de ses principales œuvres : d'abord sa thèse de doctorat sur *la Rhétorique sanscrite*, suivie de textes inédits (1884) ; puis les *Mélanges de linguistique indo-européenne* (1885) : les *Essais de linguistique évolutionniste* (1886) ; *l'Origine et la philosophie du langage* (1888), *le Rig-Véda et les origines de la mythologie indo-européenne* (1892), *les Premières formes de la religion dans l'Inde et la Grèce* (1894), *la Phonétique comparée du sanscrit et du zend* (1895), les *Eléments de grammaire comparée du grec et du latin* (2 volumes, 1895-1896), *l'Origine des idées éclairée par la science du langage* (1904). J'en passe, et peut-être de celles auxquelles il tenait le plus. « Fils de ses œuvres », comme le lui écrivait un de ses compatriotes, ou mieux « autodidacte », comme il

aimait à s'appeler lui-même, Regnaud avait des idées toujours originales, parfois aventureuses, et que la critique ne ménagea pas : il les défendit avec talent, avec âpreté, comme sa chose, comme sa création. Il est permis de regretter certaines de ses hypothèses, par trop risquées ; tout le monde, du moins, doit s'incliner devant sa haute valeur scientifique, comme devant l'ardeur et la sincérité de ses convictions.

Nature un peu fruste et simple, avec un tempérament chaud et un caractère loyal, il tenait à ses théories comme à ses enfants ; c'était un croyant en matière de science, aussi bien qu'un laborieux. Persuadé qu'il possédait la vérité, il n'avait de cesse qu'il ne l'eût exposée sous toutes ses faces ; il accumulait les textes et les raisonnements ; il craignait toujours de n'avoir pas le temps d'achever son œuvre, et ses derniers travaux portent la marque d'une hâte presque fébrile : il les a présentés d'ordinaire comme des ébauches, qu'il a dû mettre au jour sans les perfectionner, de peur que l'âge n'arrêtât sa pensée et sa plume ! Tel je l'ai connu de 1886 à 1908, tel l'ont connu ses élèves, auxquels il savait communiquer ses enthousiasmes, et dont plusieurs lui ont voué une reconnaissance méritée.

Cette vie d'effort intense et fécond eut sa récompense. Une chaire magistrale, l'unique chaire de sanscrit en France, avec celle de la Sorbonne, avait été créée pour lui à Lyon, en 1887, et l'estime de ses collègues l'avait désigné successivement pour être assesseur du Doyen, puis membre du Conseil de l'Université. Après la mort d'Abel Bergaigne, il songea à la Sorbonne et sa candidature rallia un nombre honorable de suffrages. Sa renommée scientifique s'était répandue en Europe et jusqu'en Asie. Couronné plusieurs fois par l'Institut, et membre d'honneur de la Société Asiatique de Calcutta, il fut nommé, en 1903, chevalier de la Légion d'honneur. L'âge et la maladie ralentirent seuls sont admirable activité, et, quand l'heure de la retraite sonna, en 1908, il emporta les regrets unanimes des membres de l'Université de Lyon.

Regnaud n'était pas seulement un maître dévoué et un savant désintéressé ; c'était encore un bon citoyen. Fils et petit-fils de républicains éprouvés, il avait pris exemple sur eux ; républicain de la veille, il servit son parti, dès 1869, par

la parole et par la plume. On le vit conseiller courageusement l'abstention lors du plébiscite de 1870, par lequel, comme par un tour de passe-passe, l'Empire désemparé cherchait à s'assurer une fois de plus l'investiture populaire. Le journalisme et la politique avaient un attrait particulier pour cette nature ardente. J'ai dit qu'avant d'entrer dans l'enseignement, il avait collaboré à diverses feuilles de Gray et de Besançon : son rôle au 16 mai 1877 et lors du boulangisme fut ce qu'il devait être, le rôle d'un avertisseur clairvoyant. Plus tard, en 1891, il fit campagne pour le Sénat, et son échec ne le découragea pas ; conseiller général pour le canton d'Autrey, en Haute-Saône, il en remplit consciencieusement les fonctions jusqu'en 1906.

La mort de Paul Regnaud n'a laissé indifférent aucun de ses anciens collègues, et sa mémoire leur restera chère. Ne leur a-t-il pas laissé le plus précieux exemple, celui d'une vie vouée au culte de la science et du bien public ! En m'inclinant pieusement sur sa tombe, qu'il me soit permis d'adresser aux plus affligés, à sa veuve et à ses enfants, un très respectueux et très cordial souvenir.

ALBERT WADDINGTON.

LE CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

Par M. Auguste EHRHARD,
Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon

L'Université de Berlin avait convié les Universités du monde entier et quelques-uns des corps savants les plus illustres à célébrer avec elle, au mois d'octobre dernier, le centième anniversaire de sa fondation. La commémoration de cet événement ne fut pas seulement une suite de spectacles pompeux et pittoresques ; elle fit apparaître, en pleine évidence, les forces intimes qui font la vie d'une grande Université ; en même temps qu'elle frappait les yeux par l'éclat des fêtes, elle fournissait aux étrangers venus pour y prendre part, une ample matière à réflexions.

Une première constatation fut pénible pour les représentants des Universités françaises. Lorsqu'ils se trouvèrent tous réunis, ils étaient cinq, délégués par les Universités de Paris, de Dijon, de Lyon, de Montpellier et de Toulouse. C'était vraiment trop peu. Ils eurent du premier coup cette impression que la France ne s'était pas fait, aux solennités du Centenaire, une place suffisante, et ils en éprouvèrent un malaise que rien ne put dissiper. Renseignements pris, l'abstention de la grande majorité des Universités françaises n'était nullement motivée par des scrupules patriotiques ou par des appréhensions que rien ne justifiait. Elle avait pour causes, chez la plupart, des habitudes d'apathie et d'inertie, conséquences d'un long régime de tutelle administrative, et chez quelques-unes, hélas ! la difficulté ou même l'impossibilité de prélever sur des budgets modestes, la somme nécessaire à l'envoi d'un délégué. Dans une circonstance où des hommes étaient accourus de toutes les parties du monde, même des plus reculées, telles que le

Cap, l'Australie, l'Amérique du Sud, le Japon, pour participer à une fête de l'Intelligence, lorsque les Universités les plus humbles, comme celles de la Suisse, s'imposaient un sacrifice pour venir affirmer là, avec des protestations de sympathie, leur existence et leur vitalité, la France a failli n'être représentée que par les Universités de Paris et de Montpellier, les deux seules qui ne se fussent point contentées d'une adhésion gratuite. Sans les bonnes volontés individuelles qui ont dispensé de toute contribution pécuniaire trois de nos Universités provinciales, la nuit qui enveloppe ces dernières aux yeux de l'étranger (sauf deux ou trois exceptions) eût été encore plus noire. Cet effacement de notre pays a profondément affligé ceux de ses amis que nous avons rencontrés à Berlin. Ils ont déploré ce qu'ils appelaient l'abandon de notre intérêt national, une abdication, presque une trahison.

Les fêtes s'ouvrirent, le soir du 10 octobre, par un service religieux qui fut célébré à la Cathédrale et dont la partie essentielle, encadrée par des chants magnifiques, fut un sermon prononcé par le doyen de la Faculté de théologie. L'idée dominante du prédicateur fut la corrélation intime qui existerait, à son sens, entre la Religion et l'Université. Voilà une conception qui, certes, paraîtrait paradoxale en France. Jusqu'à quel point était-elle personnelle à l'orateur ? Jusqu'à quel point répondait-elle au sentiment de ses collègues laïques ? Il était malaisé d'obtenir, à ce sujet, des indications nettes. Quelques-uns seulement laissaient deviner leur préférence pour une Université qui ne porterait pas attachée à son flanc la Faculté de théologie et dont l'indépendance vis-à-vis de tout dogme religieux serait ouvertement proclamée. Cependant il y a lieu de remarquer qu'en faisant une place à l'enseignement théologique, les Universités allemandes se mettent en harmonie avec les habitudes religieuses du pays et que c'est là une des surfaces multiples par où elles restent en communication avec lui.

La solennité principale fut celle qui réunit, le matin du 11 octobre, dans la salle de la nouvelle Aula, c'est-à-dire dans l'ancienne Bibliothèque Royale, transformée et offerte par l'Etat à l'Université, l'empereur, sa famille, les grands dignitaires de l'Empire, le corps diplomatique, les professeurs des

Universités allemandes, les délégations étrangères et des délégations d'étudiants. Ce premier « Festakt » fut quelque chose de plus qu'un spectacle d'un pittoresque grandiose. Sans doute il y eut là une éblouissante mise en scène, un faste de brillants uniformes, de costumes d'apparat aux couleurs et aux coupes variées, de bannières, d'écharpes et de décorations, dans un fracas de fanfares triomphales. Mais derrière ces signes extérieurs de force et de prestige, apparurent, dans la plupart des discours qui furent prononcés et dans quelques actes qui les accompagnèrent, les raisons profondes qui font de l'Université de Berlin une puissance de première grandeur. Une de ces raisons, c'est la solidarité étroite qui s'affirma entre les pouvoirs publics et l'Université. L'empereur qui, se souvenant avec satisfaction d'avoir été étudiant, se servit pour saluer ses auditeurs du terme de « Kommilitonen », ne parla pas seulement en tant qu'héritier des Hohenzollern, dont il se plut à rappeler la bienveillance pour l'*Alma mater* et dont il se disait heureux de suivre la tradition. Suprême personnification de l'Etat, il proclamait, avec l'accent chaleureux d'une foi sincère, l'union intime entre la monarchie prussienne et la première Université du royaume. L'Etat ne se contentait pas, à l'occasion du jubilé, d'offrir en cadeau le palais de l'Aula, ni de prendre à son compte une grande partie des frais des fêtes. Son chef souverain donnait une preuve plus éclatante encore de sollicitude. Il annonçait à l'Université le don d'une somme de près de dix millions de marks, recueillie à son instigation, pour être affectée à la création d'instituts de libre recherche scientifique, et il faisait prévoir que là ne s'arrêterait point l'élan de sa générosité. Un autre pouvoir, la Ville de Berlin, voulut montrer qu'il entourait, lui aussi, l'Université d'une sympathie éclairée. Le maire apportait comme cadeau la somme de deux cent mille marks destinée à des bourses de voyage. C'est ainsi qu'en cette séance mémorable les autorités les plus hautes manifestèrent à l'Université leur actif dévouement. Le désir de concourir à sa prospérité, d'entretenir et de développer en elle une puissance intellectuelle, orgueil de la nation, éclata d'une manière saisissante dans l'enthousiasme unanime avec lequel furent chantés, pour clore la cérémonie, les antiques couplets du *Gaudeamus igitur*. Etudiants, professeurs, ministres, géné-

raux, tous les disaient avec la même ardeur, et au premier rang l'on remarquait, lançant à pleins poumons le : « Vivat Academia ! Vivant Professores ! » l'empereur radieux et convaincu.

Une partie de cette cérémonie avait été remplie par les harangues que prononcèrent les représentants des délégations étrangères. Les délégués français avaient choisi comme porte-paroles M. Henri Poincaré, de l'Université de Paris. C'est au moment où notre orateur monta sur l'estrade, escorté de ses quatre compatriotes, que nous fûmes le plus humiliés de la petitesse de notre groupe. Malgré l'ampleur que nous essayions de donner aux plis de nos robes, nous tenions une place minime. Sans parler des Américains, venus en masse, nous étions éclipsés même par les Suisses. Nous ne l'emportions en nombre que sur les Japonais, qui étaient trois, et sur deux autres pays représentés chacun par une seule unité, la Grèce et la Turquie. Au moment de défiler devant le Recteur, M. Erich Schmidt, qui, superbe sous sa chape de velours rouge brodée d'or, s'était acquitté, avec autant de vaillance que de brio, de sa lourde tâche d'orateur toujours sur la brèche, les délégués déposaient sur une table les adresses que leurs Universités leur avaient confiées. Les riches reliures, les somptueux écrins ou les étuis modestes qui renfermaient ces documents formèrent un imposant monceau.

L'adresse déposée au nom de l'Université de Lyon était conçue en ces termes :

« L'Université de Lyon est heureuse de se faire représenter à la célébration du Centenaire de la fondation de l'Université de Berlin. En s'associant avec empressement à la commémoration d'un événement, d'un acte, qui proclama hautement la foi souveraine en l'Idée, elle reste fidèle à la tradition française, qui est de glorifier partout les victoires de l'esprit.

« Appelée à la vie en un moment où, selon la parole du monarque dont sa naissance illustra le règne, « l'Etat devait remplacer par des forces intellectuelles les forces physiques qu'il avait perdues », l'Université de Berlin réalisa totalement les vœux et les espérances de ses créateurs. En même temps qu'elle contribuait à restaurer la patrie, elle s'élevait, dès ses débuts, aux plus pures spéculations, et pendant tout un siècle

elle a montré comment une Université peut coopérer également à la grandeur nationale et aux progrès de l'humanité.

« Dans ce premier stade de son existence, quels flots de clarté elle a répandus sur l'univers ! Elle a brillé dans tous les domaines de la pensée, grâce à des pléiades de talents dont l'énumération, commençant par Fichte, Schleiermacher, Niebuhr, Savigny, se terminerait par quelques-uns des noms les plus fameux de la science contemporaine.

« L'Université de Lyon bénéficie, comme le monde entier, du labeur qui s'accomplit à Berlin. Ses maîtres vivent chaque jour en intimité d'idées avec ceux de son illustre sœur. Parmi ses membres, il en est plus d'un qui aurait, aussi bien que le représentant qu'elle a choisi, retrouvé avec émotion et reconnaissance, en revenant dans le palais vénérable du prince Henri, les souvenirs de sa jeunesse et l'écho de la parole de maîtres aimés.

« Puisse l'Université de Berlin poursuivre, dans la sérénité d'une paix ininterrompue, l'œuvre commencée dans les angoisses et les tribulations ! Puisse-t-elle, pendant des siècles de gloire et de prospérité, continuer à se distinguer parmi les puissances de l'esprit qui mènent l'humanité vers les rives lumineuses de l'avenir ! »

Dans la même salle de l'Aula, dans un décor non moins pompeux, eut lieu le troisième jour une autre cérémonie un peu moins imposante par suite de l'absence de l'empereur, mais fort intéressante aussi. Elle commença par un exposé succinct que fit de l'histoire de l'Université de Berlin, au cours de son premier siècle d'existence, M. le professeur Lenz, auteur d'une monumentale histoire de l'Université dont les deux premiers volumes, les seuls terminés sur les cinq projetés, ont été offerts aux délégués étrangers. Ensuite les doyens des quatre Facultés proclamèrent, avec toute la majesté des formes traditionnelles, au son des fanfares, les noms des personnes auxquelles était décerné le grade de docteur *honoris causa*. Une promotion accueillie avec enthousiasme fut celle de l'empereur Guillaume II, nommé docteur en droit. D'autres promotions à signaler furent celles du chancelier de l'empire, M. de Bethmann Hollweg, à qui cet honneur fut fait par la Faculté de théologie, de M. Henri Poincaré, nommé docteur

en médecine, et de plusieurs autres de nos compatriotes, MM. Boutroux, Chuquet, Antoine Meillet, Jean Perrin, Emile Picard, nommés docteurs en philosophie, sans oublier celle de Mme Cosima Wagner, à qui fut aussi décerné ce dernier titre. On a particulièrement admiré l'ingéniosité avec laquelle la Faculté de médecine justifiait ses choix, notamment lorsqu'elle honorait de son diplôme un romancier, un peintre et un musicien, ces hygiénistes de l'âme.

La partie matérielle des fêtes, consistant en un lunch offert, le soir du 10 octobre, dans les salles de l'Université, et en un grand banquet servi le lendemain dans les bâtiments du parc de l'Exposition, fut unanimement appréciée et détruisit toutes les préventions contre la cuisine allemande. Ces vastes agapes avaient été précédées, avant l'ouverture des fêtes, de réceptions partielles organisées par les représentants des diverses spécialités en l'honneur de leurs collègues immédiats. C'est ainsi que nous eûmes le plaisir d'assister, le 9 octobre, au banquet qui réunissait les professeurs d'histoire ancienne et de littérature. Cette réunion eut un caractère intime et cordial, heureux présage de l'accueil qui allait nous être fait les jours suivants. Un symptôme particulièrement agréable pour nous fut l'approbation exceptionnellement chaleureuse que reçurent des paroles prononcées à cette vraie fête de famille au nom des Universités françaises.

Ces banquets ne laisseront pas seulement d'aimables souvenirs aux gourmets ; ils n'ont pas été seulement pour nos collègues berlinois un moyen de nous toucher par la générosité de leur hospitalité. Ils provoquaient de précieux échanges d'idées et par moments des manifestations de sentiments dignes d'être notées. Si dans les nombreuses conversations que nous avons eues avec les représentants d'enseignements variés, nos interlocuteurs ont été très réservés lorsqu'il s'agissait de la conception de l'Université liée à des formes religieuses ou à des institutions politiques, il est d'autres questions qui les mettaient plus à l'aise. Une idée, par exemple, qui vint en discussion, fut celle d'Universités sans Facultés, c'est-à-dire la suppression de limites arbitrairement assignées aux divers domaines de la science, de classifications surannées qui n'ont plus qu'une valeur de cadres administratifs. D'autres contro-

verses s'établirent au sujet du transfert de l'Université de Berlin. Beaucoup d'esprits pensent qu'une immense capitale n'est pas un lieu favorable aux études. De ce nombre était l'ancien directeur de l'enseignement supérieur, M. Althoff, qui avait élaboré le projet de l'installation de l'Université dans la banlieue, à Dahlem, où se serait construite une cité exclusivement universitaire. Quoique les fêtes du Centenaire aient renouvelé pour un temps indéfini le bail qui lie la Ville de Berlin et l'Université, le plan de M. Althoff garde des partisans.

Un sentiment qui s'est fait jour dans beaucoup d'entretiens avec une persistance et une force significatives, c'est le désir de voir se créer des relations étroites entre professeurs de France et d'Allemagne. L'Allemagne fait un échange de maîtres avec les Etats-Unis d'Amérique, mais sans paraître attacher à cette institution un très grand prix. Elle préférerait un échange qui se ferait entre elle et la France, et c'est en très haut lieu que cette idée semble avoir un appui. L'Université de Berlin est très heureuse de compter parmi ses membres notre compatriote, M. Hagnenin, dont elle apprécie hautement les brillants services. M. Henri Poincaré a été sollicité de faire deux conférences à l'occasion de sa délégation aux fêtes du Centenaire. Une invitation semblable a été faite à M. Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Toulouse, qui prendra la parole au cours de cet hiver à la Société de Chimie. On voudrait multiplier ces apparitions de maîtres français devant des auditoires allemands, et l'on souhaiterait la réciprocité. Un homme apparaîtrait à tous particulièrement qualifié, par la supériorité de sa culture et l'envergure de sa pensée, pour remplir, un des premiers, en France, une mission de conférencier, c'est l'éminent helléniste, M. de Wilamowitz-Moellendorff. Le Collège de France, qui dispose d'un fonds spécial pour favoriser de pareilles œuvres d'apostolat scientifique, verrait son choix ratifié par l'unanimité des lettrés d'Allemagne et d'ailleurs, s'il faisait appel au concours du grand savant, qui est en même temps un orateur de la bonne école.

Notre compte rendu présenterait une lacune impardonnable s'il ne signalait le rôle que les étudiants ont joué pendant les fêtes. Ils apportèrent aux autorités académiques un concours empressé, avec un désintéressement qui, de la part de jeunes

gens, équivaut à de la munificence. L'esprit de corporation, que l'on disait en déclin depuis quelques années, ne semble pas près de mourir. Il a provoqué, à l'occasion du Centenaire, entre les nombreuses associations, une émulation qui a produit des effets admirables. Un coup d'œil féerique fut celui que présenta la retraite aux flambeaux dans la soirée du 10 octobre. Au nombre de trois mille, tous porteurs de torches, la plupart avec la vareuse à brandebourgs et la casquette d'uniforme, les étudiants, parmi lesquels avaient pris place des corporations d'étudiantes, défilèrent devant l'Université au moment où le lunch y réunissait les invités. Coupé d'espace en espace par des musiques militaires et par des voitures luxueusement attelées à la daumont, où étaient assis les chefs des corporations, en tenue de gala, sous leurs bannières déployées, l'immense cortège se déroula comme un gigantesque serpent de feu devant nos yeux émerveillés, décrivant des évolutions multiples avec un ordre et une précision qui n'excluaient pas cependant l'enthousiasme juvénile. Ce fut un exemple frappant de la force de la discipline allemande, observée même par la jeunesse académique. S'il y eut des masses de police considérables, elles servirent à protéger la liberté de mouvements de cette jeunesse contre la pression de la foule qui débordait des trottoirs, et non à la réprimer. Tout était réglé, prévu, dans cette colossale manifestation, jusqu'à une équipe d'infirmiers, répartis sur toute la longueur du cortège, jusqu'à des balayeurs qui étouffaient immédiatement les flammèches tombées des torches.

C'est aux étudiants que les grandes cérémonies de l'Aula durent une bonne partie de leur éclat. Postés avec leurs bannières, en tenue d'apparat, des deux côtés de l'escalier et sur le pourtour de la salle, ils formaient une guirlande humaine d'un superbe effet. C'est grâce à leur activité et à la bourse de leurs parents, largement mise à contribution, que réussit brillamment une garden-party où l'on vit, en une suite de tableaux soigneusement composés, avec une grande variété de costumes, une reconstitution amusante de la vie de l'étudiant allemand à travers les âges. Leurs habitudes de méthode et de discipline se révélèrent encore dans l'organisation d'un *Kommers* gigantesque, auquel assistèrent près de dix mille per-

sonnes. Malgré l'abondance des libations et l'animation joyeuse des conversations, le bruit ne dégénéra pas un instant en tumulte, et les signaux qui commandaient le silence pour amener soit un chant, soit un discours, étaient suivis d'obéissance immédiate.

Ce *Kommers* montra combien l'Université est restée chère à ceux qui l'ont fréquentée et combien tous se souviennent avec fierté de leur passé académique. Les anciens étudiants de la Friderica Guilelma étaient accourus de tous les points de l'Allemagne et de l'étranger ; beaucoup avaient apporté, dans un carton laissé au vestiaire, la casquette de la corporation religieusement conservée depuis quarante ou cinquante ans, et dont les couleurs vives se détachaient sur la neige de leurs cheveux ; leurs voix grêles s'associaient avec une conviction touchante au chant qui célébrait la vie joyeuse et superbe de l'étudiant, *O alte Burschenherrlichkeit !* Les distances que la vie avait mises entre les uns et les autres étaient abolies. La table qui nous avait été assignée réunissait, avec des étudiants actuels et des « Philistins » de toutes sortes, le recteur, les doyens des Facultés, y compris celui de la Faculté de théologie, et le Ministre de l'instruction publique. Ce dernier resta quatre heures durant sans bouger de sa chaise, vidant familièrement ses chopes de bière à la santé de ses voisins. Cette fidélité aux souvenirs de jeunesse, cet attachement inébranlable à l'*Alma mater*, dont tous les disciples, débutants et « vieux messieurs », puissants et obscurs, fraternisent à la première rencontre, est assurément une des assises sur lesquelles repose la force des Universités allemandes. Il se fonde en ce moment une Société des Amis de l'Université de Berlin. Elle n'aura pas de peine à se recruter ; elle existe depuis longtemps de fait, et de vrais « amis » n'ont pas attendu sa constitution officielle pour se signaler par des largesses.

Au cours de ce *Kommers*, comme dans toutes les réunions précédentes, des discours nombreux et enthousiastes furent prononcés. En évoquant l'époque héroïque de 1810, les orateurs risquaient de se laisser entraîner à des paroles qu'il eût été pénible à un Français d'entendre. Il ne se commit point de ces excès. Toutes les harangues prononcées par les Allemands, depuis l'empereur jusqu'à l'étudiant le plus novice

ont été d'une correction irréprochable. Un mot d'ordre avait été donné pour qu'aucune note violente ne blessât une oreille étrangère, et cette consigne fut strictement observée. Si l'on a pu entendre parfois des paroles déplaisantes, ce n'était point d'un Allemand qu'elles émanaient, mais de certains délégués étrangers dont l'admiration pour l'Allemagne ne sut éviter le langage de la flagornerie et du servilisme.

A l'égard des Français, les Allemands ne se sont pas contentés d'être corrects ; leur courtoisie était sans contrainte, leur cordialité réelle et spontanée. Nous avons fait de notre mieux, quant à nous, pour que l'on nous pardonnât d'être si peu nombreux et pour montrer que nous savions reconnaître vivement le prix de l'accueil qui nous était fait.

Notre conclusion sera qu'il serait chimérique de rêver pour les Universités françaises, abstraction faite de celle de Paris, une puissance comparable à celle que vient de révéler l'Université de Berlin. Les conditions d'existence sont trop dissemblables de part et d'autre. Mais nous pourrions faire notre profit de plusieurs leçons qui nous ont été données par les fêtes du Centenaire. Il nous est permis d'exiger que dans notre démocratie les pouvoirs publics aient pour notre enseignement supérieur une sollicitude et pour les personnes de ses maîtres une déférence au moins égales à celles dont le chef d'une monarchie féodale et militaire a donné chez nos voisins l'exemple éclatant. Il nous est permis de souhaiter que nos Universités puisent, comme celle de Berlin, des forces dans un contact intime avec le pays, contact qui sera possible et fécond si elles savent s'attacher, par des souvenirs tenaces, tous ceux qui ont profité de leur enseignement, si elles s'appliquent à créer autour d'elles une atmosphère de généreuse sympathie. Un autre vœu, c'est que nos Universités élargissent leur horizon, qu'elles ne restent pas des Facultés juxtaposées, égoïstement confinées dans leurs sphères, qu'elles ne se contentent pas de laisser leurs membres poursuivre isolément et modestement un labeur souvent glorieux. Il importe qu'elles rayonnent au dehors, qu'elles se fassent connaître dans le monde en tant que centres de recherche scientifique, qu'elles détruisent une légende, trop répandue, hélas ! à l'étranger, celle d'une France dont toute l'énergie intellectuelle a reflué vers Paris,

tandis que la province est une steppe morne où sont égarées quelques individualités de mérite. Il importe qu'elles tiennent leur rang dans les occasions où se passent en revue les contingents des hommes de pensée et que, par de légers sacrifices pécuniaires, elles assurent à la science française la représentation large qui lui revient dans les assises internationales de l'esprit.

Tant que nos Universités provinciales ne recevront pas de l'État et des populations ambiantes une partie de l'aide efficace qui n'a jamais fait défaut à l'Université de Berlin, tant qu'elles-mêmes limiteront leurs préoccupations aux petits intérêts spéciaux de chaque Faculté, elles resteront les officines d'autrefois qui formèrent d'honorables générations de médecins, d'avocats, de notaires et de professeurs. Elles ne seront que de vagues linéaments d'Universités, des possibilités entrevues par un cerveau de philosophe, des organismes aussi frêles que l'*homunculus*, l'être humain chimiquement obtenu par Wagner, le disciple de Faust, dans un bocal.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

NOTE DU COMITÉ DE PUBLICATION

L'article intitulé « l'Institut des sciences naturelles de Lyon et le projet du Grand Séminaire », publié dans le fasc. VI du Bulletin, *ayant soulevé certaines critiques, le Comité de publication tient à déclarer que la responsabilité de cet article incombe exclusivement à la Faculté des sciences, dont il émane.*

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 30 AVRIL 1910

Présidence de M. Hugounenq, vice-président.
Tous les membres du Conseil sont présents.

Communications diverses. — Décret autorisant M. le professeur Lépine à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er novembre 1910, et le nommant professeur honoraire. M. Hugounenq rappelle la grande situation scientifique du professeur Lépine, sa participation aux travaux du Conseil de l'Université, dont il a été vice-président, et exprime ses regrets de voir cesser sa collaboration active à l'enseignement médical.

Décret par lequel M. Bénard, maître de conférences à la Faculté des sciences, est nommé professeur de physique à la Faculté des sciences de Bordeaux, et est remplacé à Lyon par M. Thovert, maître de conférences à la Faculté des sciences de Grenoble. M. Depéret

rappelle que M. Thovert est un ancien élève de la Faculté et que ses maîtres sont particulièrement heureux de le voir revenir parmi eux.

Lettre par laquelle M. le Maire de Lyon fait connaître qu'il sera bientôt donné satisfaction au vœu émis par le Conseil de l'Université relativement à la création de tramways mettant en communication l'Université avec le centre de la ville.

Lettre par laquelle M. le Ministre fait connaître qu'il attribue une somme de 1.000 francs à la fondation du Dr Cavaillon pour favoriser les études médicales de début.

Lettre par laquelle M. le Ministre présente quelques objections au sujet de la création d'un diplôme universitaire d'ingénieur-chimiste. L'affaire sera renvoyée devant le Conseil de la Faculté des sciences, pour qu'elle présente, s'il y a lieu, ses observations.

Souscriptions. — Le Conseil vote :

1° Une somme de 50 francs pour l'érection à Montpellier d'un monument à Rabelais ;

2° Une somme de 100 francs pour le monument Ampère, à Poleymieux.

Cours libre.— Le Conseil autorise, pour l'année scolaire 1910-1911, l'ouverture, à la Faculté de droit, d'un cours libre d' « histoire diplomatique », qui sera professé par M. Fleury de Saint-Charles, docteur en droit de cette Faculté. Le Conseil décide, toutefois, que cette autorisation n'est donnée que sous réserve de la production, en temps voulu, du programme détaillé, qui n'était pas joint à la demande d'autorisation.

Promotion. — Sur la demande de M. le Ministre, le Conseil vote la dépense nécessaire pour la promotion de classe de M. le professeur Weill (chaire d'Université).

SÉANCE DU 21 MAI 1910

Présidence de M. le Recteur.

Présents : MM. Flurer, Depéret, Clédat, Courmont, Pollosson, Vignon, Chabot, Fabia, Josserand.

Absent excusé : M. Garraud.

Communications diverses. — Sont promus, à la date du 1er janvier 1910 : à la 1re classe, MM. Gouy, Clédat et Fontaine ; à la 2e classe, MM. Hugounenq, Raphaël Dubois, Allègre et Mariéjol ; à la 3e, MM. Lambert, Josserand, Brouilhet et Beauvisage. M. Lacôte.

chargé de cours à la Faculté des lettres, reçoit également une augmentation de traitement.

Après quelques observations de M. le doyen Clédat, le titre et le programme du nouveau cours libre d'histoire diplomatique confié à M. de Saint-Charles sont approuvés définitivement.

Une exposition s'ouvrira à Glasgow en 1911 ; un Sous-Comité franco-écossais a été constitué dans le but de rechercher les objets historiques se rattachant aux rapports d'étroite amitié qui ont uni les deux pays.

Communication est donnée de l'adresse écrite par M. Ehrhard en vue de la célébration du centenaire de l'Université de Berlin. Il est décidé que la lecture en sera faite en langue française.

M. le Recteur donne lecture du rapport de M. Louis sur le fonctionnement du service photographique au cours de l'année scolaire 1908-1909. Le total des travaux exécutés s'est élevé à 3.084 fr. 20.

M. le doyen Appell, par une lettre adressée à M. le Recteur, fait connaître que les professeurs désireux de faire lire une communication au Congrès scientifique de Buenos-Ayres devront en faire l'envoi à M. Martinenche, poste restante à Buenos-Ayres.

Transformation de cours à la Faculté des lettres. — M. Virolleaud, chargé d'un cours d'histoire des religions, rétribué par la Ville de Lyon, a adressé sa démission à M. le Recteur. La Faculté des lettres demande la transformation de ce cours en un cours d'antiquités gallo-romaines de Lyon et de la région lyonnaise, en vue duquel le Conseil général a déjà voté, sous forme de cours libre, une somme de 1.500 francs. La rétribution totale serait donc de 3.000 francs. Des démarches seront faites dans ce sens auprès de la Municipalité.

Lecteur d'anglais. — Parmi les candidats aux fonctions de lecteur d'anglais à la Faculté des lettres, le choix du Conseil se porte, conformément à la proposition de M. le doyen Clédat, sur M. Linaberry, de l'Université d'Harward.

Diplôme d'ingénieur-chimiste. — M. le Recteur soumet au Conseil un nouveau projet de création d'un diplôme d'ingénieur-chimiste, accessible aux seuls élèves de l'Ecole de chimie industrielle, immatriculés à l'Université. Le Conseil donne un avis favorable.

Compte d'administration et budget additionnel de l'Université. — M. le Recteur étant sorti de la salle des délibérations, le compte d'administration de l'Université est approuvé par le Conseil.

Sur les reliquats disponibles, il est accordé aux divers services les

crédits ci-après, qui figureront en dépense au budget additionnel : Faculté de droit : 1.800 francs ; Faculté de médecine : 2.500 francs ; Faculté des sciences : 1.945 francs ; Faculté des lettres : 1.770 francs; Laboratoire de Tamaris : 500 francs ; Université : 4.185 francs. En outre, M. le Recteur est autorisé à acheter un titre de rente française jusqu'à concurrence d'un capital de 20.000 francs.

Comptes d'administration et budgets additionnels des Facultés. — Ces différents comptes et budgets ont été successivement approuvés tels qu'ils ont été présentés par les Doyens.

Office national des Etudiants étrangers. — M. le Recteur met le Conseil au courant des discussions engagées et des décisions prises au cours de l'Assemblée préparatoire à laquelle il a pris part ; il donne lecture d'un projet de modifications à apporter aux statuts. Sous réserve que ces modifications seront définitivement adoptées, le Conseil estime que l'Université de Lyon doit adhérer à l'Office : il donne mandat dans ce sens à M. le Recteur.

FACULTÉ DE DROIT

RAPPORT DE M. LE DOYEN FLURER

pour l'année scolaire 1909-1910

I. — Personnel.

Par arrêté du 30 avril 1910, MM. Lambert, Josserand et Brouilhet ont été promus de la quatrième à la troisième classe.

Par arrêté du 2 août, MM. Huvelin et Lévy ont été nommés officiers de l'Instruction publique.

L'année 1910 nous réservait une douloureuse émotion. Le 28 septembre, M. Mabire, professeur honoraire à notre Faculté, s'éteignait au jour anniversaire de sa naissance. Il avait quatre-vingt-deux ans.

Les hommes qui arrivent à un âge très avancé deviennent volontiers indifférents à tout ce qui ne touche pas d'une manière immédiate à leur santé, à leurs intérêts, à leurs habitudes, comme si la diminution de leurs forces les contraignait à réserver pour eux-mêmes ce qu'il leur en reste.

Il n'en était pas ainsi de M. Mabire ; bien qu'il fût à la retraite depuis douze ans, jamais il ne s'était désintéressé de nous. Après avoir été un des professeurs de la fondation, après nous avoir donné pendant vingt-trois ans son labeur, son talent et son savoir, il nous conservait toute la chaleur de son affection. Cette année même malgré des infirmités cruelles, il venait s'asseoir au milieu de nous, à nos réunions ; vers la fin de l'été, comme par un pressentiment de sa fin prochaine, il faisait don à notre bibliothèque de tous les ouvrages de droit qu'il avait conservés.

Tous ceux d'entre nous qui ont pu être avertis à temps se sont empressés de venir à Lyon pour assister aux obsèques du collègue aimé, dont l'âge avait pu affaiblir les forces, mais non les facultés intellectuelles et la puissance affective. J'ai adressé, au nom de la Faculté, l'adieu suprême à celui que nous venions de perdre, et dont le souvenir restera vivant au milieu de nous.

Trois mois avant, nous avions conduit à sa dernière demeure notre appariteur Delanney. Il avait appartenu à la Faculté pendant dix-neuf ans. Je tiens à saluer ici la mémoire de ce modeste et dévoué serviteur.

II. — Etudiants.

Le nombre des jeunes gens qui, pendant l'année 1909-1910, ont fait acte de scolarité dans la Faculté de droit de Lyon, c'est-à-dire qui ont pris au moins une inscription, ou qui ont subi un examen, ou qui se sont fait immatriculer, a été de 693.

En 1908-1909, il était de 654.

L'augmentation est de 39.

Les 693 se répartissent ainsi :

Capacité	91
Première année	198
Deuxième année	126
Troisième année	105
Doctorat	133
Ecole de notariat	40
TOTAL	693

Les 693 élèves ayant fait acte de scolarité se répartissent, comme toujours, en quatre groupes (1) :

Elèves ayant pris des inscriptions et ayant subi des examens : 423, soit 61 pour 100.

Elèves ayant pris des inscriptions, mais n'ayant pas subi d'examens : 99, soit 14 pour 100.

(1) *Répartition des 693 élèves :*

	Inscrits et examinés	Inscrits	Examinés	Immatriculés	Totaux
Capacité (1re année)	38	8	2	2	50
— (2e —)	38	2	1	»	41
1re année	141	46	8	3	198
2e —	96	16	11	3	126
3e —	84	12	8	1	105
Doctorat d'Etat	25	14	53	39	131
Doctorat d'Université	1	1	»	»	2
Notariat	»	»	»	40	40
Totaux	423	99	83	88	693

Elèves ayant subi des examens sans avoir pris d'inscriptions : 83, soit 12 pour 100.

Elèves simplement immatriculés : 88, soit 13 pour 100.

Le nombre des inscriptions prises en vue des grades a été de 1.809 (1).

Il était, l'année dernière, de 1.605 (2).

Il y a donc, en 1909-1910, une augmentation de 204 sur le chiffre total par rapport à l'année précédente.

Si on envisage chacun des groupes d'étudiants, on constate qu'il y a diminution de 13 pour la première année de capacité, et augmentation pour chacun des autres groupes, savoir :

Deuxième année de capacité.	9
Première année de licence	95
Deuxième année de licence	38
Troisième année de licence	5
Doctorat d'Etat.	62
Doctorat d'Université	8

Les 1.809 inscriptions en vue des grades ont été prises par 481 élèves, ce qui donne, par élève inscrit, une moyenne de 3,76.

(1) *Inscriptions de l'Année* :

	Novembre	Janvier	Mars	Mai	Totaux
Capacité (1re année). . .	44	43	46	40	173
— (2e —). . .	31	28	31	30	120
1re année	153	141	143	144	581
2e —	103	98	97	107	405
3e —	91	84	88	96	359
Doctorat d'Etat	45	41	38	39	163
Doctorat d'Université . .	2	2	2	2	8
Totaux	469	437	445	458	1.809

(2) *Comparaison des inscriptions des années :*

	1908-1909	1909-1910	
Capacité (1re année)	186	173	— 13
— (2e —)	111	120	+ 9
1re année.	486	581	+ 95
2e —	367	405	+ 38
3e —	354	359	+ 5
Doctorat d'Etat	101	163	+ 62
Doctorat d'Université	»	8	+ 8
Totaux.	1.605	1.809	+ 204

Le nombre des inscriptions pour les conférences facultatives a été de 137 (1).

En 1909, il était de 65.

C'est donc une augmentation de 72.

Ces inscriptions ont été prises par 90 élèves, dont 47 ont suivi les exercices pendant l'année entière, 35 pendant le premier semestre seulement, et 8 pendant le deuxième seulement.

III. — Examens.

Pendant l'année 1909-1910, la Faculté de droit de Lyon a jugé 871 épreuves préalables à la collation des grades institués par l'Etat ou l'Université (2).

(1) *Répartition des élèves inscrits aux conférences :*

	Pour les deux semestres	Pour le premier semestre	Pour le deuxième semestre	Totaux
1re année.	27	8	4	39
2e —	12	5	2	19
3e —	4	3	2	9
Doctorat juridique. . .	3	10	»	13
— politique. . .	1	9	»	10
Totaux . . .	47	35	8	90

(2) *Examens de l'année scolaire 1909-1910 :*

EXAMENS	Nombre total	Admissions	Proportion %	Ajournements	Proportion %
Capacité (1er examen). . .	40	21	52	19	48
— (2e —). . .	39	24	61	15	39
1re année (1re épreuve) . .	152	101	66	51	34
— (2e —) . .	143	108	75	35	25
2e année (1re épreuve) . .	115	89	77	26	23
— (2e —) . .	110	98	89	12	11
3e année (1re épreuve) . .	94	79	84	15	16
— (2e —) . .	95	89	93	6	7
Doctorat Sciences juridiques — 1er examen .	14	8	57	6	43
Doctorat Sciences juridiques — 2e examen .	23	16	70	7	30
Doctorat Sciences juridiques — Thèse . . .	9	9	100	»	»
Doctorat Sciences politiques — 1er examen .	12	9	75	3	25
Doctorat Sciences politiques — 2e examen .	9	5	55	4	45
Doctorat Sciences politiques — Thèse . . .	11	10	90	1	10
Examen de passage — au Juridique.	2	1	50	1	50
Examen de passage — au Politique.	2	2	100	»	»
Doctorat d'Université . .	1	1	100	»	»
Totaux.	871	670	76,92	201	23,08

En 1908-1909, le nombre des épreuves réglementaire avait été de 861.

Il y a donc eu une légère progression : 10.

Si l'on compare, dans leurs détails, les chiffres de 1909 et ceux de 1910, on constate une diminution pour la capacité : 79 au lieu de 81, en moins : 2 ; pour la deuxième année, 225 au lieu de 233, en moins : 8 ; pour la troisième année, 189 au lieu de 202, en moins : 13 ; pour le doctorat (diplôme d'Etat) : 82 au lieu de 86 , en moins : 4; en totalité : 27.

Mais, par compensation, il y a une augmentation pour la première année : 295 au lieu de 259, en plus : 36 ; pour le doctorat d'Université : en plus : 1 ; au total, 37.

La différence est donc bien ramenée en plus à 10.

Les 871 épreuves ont été suivies de 670 admissions et de 201 ajournements. La proportion des admissions est d'environ 77 pour 100, celle des ajournements de 23 pour 100.

En 1909, la proportion des admissions était de 81 pour 100 et celle des ajournements de 19 pour 100.

Les 788 épreuves : pour la capacité (79), pour le baccalauréat (520 [225+295]) et pour la licence (189) ont été jugées par 2.510 suffrages, ainsi répartis :

Boules blanches	426	soit	17 %
Boules blanches-rouges.	544	—	22 %
Boules rouges.	922	—	36 %
Boules rouges-noires	504	—	20 %
Boules noires	114	—	5 %
	2.510		100 %

Les bonnes notes (très bien et bien) sont dans la proportion de 39 pour 100, les mauvaises (médiocre et mal) dans la proportion de 25 pour 100. La note moyenne (assez bien) représente 36 pour 100.

Les 83 épreuves orales des aspirants au doctorat (diplôme d'Etat : 82 ; diplôme l'Université : 1) ont été jugées par 309 suffrages ainsi répartis :

Boules blanches	152	soit	49 %
Boules blanches-rouges	95	—	31 %
Boules rouges.	52	—	17 %
Boules rouges-noires	10	—	3 %
Boules noires.	»	—	» %
	309	—	100 %

L'éloge réglementaire, résultant de l'unanimité des boules blanches, a été obtenu :

Pour le premier examen de baccalauréat, par MM. Vernet, Amer, Gras, Hinot, Bahraoui, Rérolle, Tézier.

Pour le deuxième examen de baccalauréat, par MM. Vernus, Sadek-Fahmy, Moquet, Monin, Montfouilloux, Barraya, Mikhaïl, Debout, Brun, Bert.

Pour l'examen de licence, par MM. de Montgros, Mouret, Nicolas, Laurent, Giboudot, Camus, Pinseau.

Pour le premier examen de doctorat, par MM. Bournay, Martinet, Magnillat, Metzger.

Pour le deuxième examen de doctorat, par M. Cinquin.

Pour la thèse de doctorat (sciences juridiques), par MM. Cohendy, Vernay, Rouast.

Pour la thèse de doctorat (sciences politiques et économiques), par MM. Pondeveaux, Rouast, Duret, Touzet.

Pour l'examen de passage au doctorat politique, par M. Rouast.

Des mentions spéciales d'éloge, résultant d'un vote unanime du jury, ont été accordées, en outre de l'éloge réglementaire, à MM. Cohendy, Rouast, Magnillat, Metzger, Cinquin, Duret, Vernay.

Pendant l'année, la Faculté a délivré 24 certificats de capacité, 93 diplômes de bachelier, 85 diplômes de licencié et 19 diplômes de docteur, soit, en totalité, 221.

Au lendemain de la promulgation de la loi établissant le service de deux ans, je pensais avoir à constater une diminution de notre population scolaire.

C'est le phénomène contraire qui s'est produit. En 1908-1909, l'augmentation est de 37 sur l'année précédente (617-654).

En 1909-1910, elle est de 39 (654-693).

L'accroissement de notre clientèle semble tenir à ce que les établissements de commerce, d'industrie ou de finance ont une tendance à préférer, parmi les candidats aux emplois dont ils disposent, ceux qui ont fait des études juridiques.

Il serait téméraire d'affirmer d'une manière positive que ce mouvement continuera. Il est cependant permis de croire à sa durée. Le développement du progrès rend les rapports sociaux de plus en plus compliqués : les questions qu'ils font naître sont de plus en plus nombreuses et importantes. Il semble donc naturel que l'enseignement des Facultés dont la mission est d'étudier ces rapports soit d'autant plus recherché.

RAPPORT SUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous avez bien voulu me demander sur les étudiants étrangers inscrits à la Faculté de droit de Lyon (année 1909-1910).

Ces étudiants se répartissent comme suit :

Egyptiens	44
Japonais	4
Suisse	1
Bulgare	1
Serbe	1

Je n'ai de renseignements particuliers à vous donner que sur les Egyptiens qui, par leur nombre, forment un groupe d'une certaine importance.

Ces étudiants ont trouvé, en dehors des cours de l'Université, les ressources suivantes :

A. *Institut oriental libre d'études juridiques et sociales.* — Cet Institut fournit gratuitement aux étudiants égyptiens de première année de licence :

1° Pendant le premier semestre, des conférences de revision sur les divers cours de la Faculté, conférences faites partie en langue arabe, partie en langue française ;

2° Pendant toute l'année, des conférences d'introduction à l'étude du droit musulman, et des corrections de travaux écrits ;

Aux étudiants égyptiens de seconde année, des conférences : 1° de droit musulman ; 2° de législation et jurisprudence égyptiennes ;

Aux étudiants de troisième année :

1° Une conférence hebdomadaire de droit égyptien ;

2° Des exercices de rédaction d'actes (adaptation des formulaires français aux dispositions des Codes égyptiens), faite avec le concours de M. Bally, directeur de l'Ecole de notariat ;

Aux étudiants de doctorat :

1° Correction de leçons et de conférences ;

2° Direction dans la préparation de sujets de thèse empruntés au cercle de leur civilisation.

Cet Institut a été créé et est dirigé par M. Lambert, dans des

conditions absolument désintéressées. Les succès obtenus par les étudiants égyptiens dans nos examens et nos concours, qu'ils semblaient affronter dans des conditions d'infériorité résultant de leur extranéité même, sont dus assurément à l'impulsion continuelle qu'ils reçoivent des conférences et exercices de l'Institut.

B. *Comité lyonnais de la Mission laïque.* — Ce Comité a créé, dans l'intérêt des étudiants en général, et spécialement des Orientaux :

1° Un bureau de placement familial ;

2° Des cours de vacances (du 18 juillet au 1er novembre) ;

3° Des promenades d'études destinées à faire connaître aux étudiants étrangers nos industries, nos rouages administratifs, nos institutions économiques ;

4° Le Comité se charge, en outre, de servir d'intermédiaire aux familles pour le paiement des frais de pension et des droits d'études de leurs enfants.

C. *Office social de Lyon.* — Cet Office prend part à l'organisation des promenades d'études et convie les étudiants orientaux à des causeries du soir sur des questions d'action économique et sociale.

D. *Associations d'étudiants.* — Les étudiants égyptiens possèdent deux groupements :

L'Association des Etudiants égyptiens de l'Université de Lyon, dans les locaux de l'Association Générale des Etudiants ;

Le Club Egyptien, 1, rue de la République.

PUBLICATIONS DES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE DROIT

pendant l'année scolaire 1909-1910

Appleton (Charles). — Un Digeste de poche (Compte rendu dans la *Nouvelle Revue historique*, 1909, p. 527). — La Cité annamite, par Brifaut (Compte rendu dans la *Revue générale du Droit*, 1909, p. 456) — Fontes juris romani antejustiniani, par Riccobono, Baviera et Ferrini (Compte rendu dans la *Revue générale du Droit*, 1909, p. 474). — L'Enseignement du droit en France néglige-t-il les sources ? (*Revue générale du Droit*, 1909, p. 511).

Bouvier (Emile). — De la nécessité d'une loi française sur les régies municipales (*Annales de la Régie directe*, 1909, p. 152). — Le

Domaine illimité de la municipalisation (*Annales de la Régie directe*, 1909, p. 235). — *Le Budget de quatre milliards : la progression des budgets*, rapport présenté à la Société d'Economie politique et d'Economie sociale de Lyon, séance du 10 décembre 1909. — Le Jubilé de M. Léon Walras (*Questions pratiques de législation ouvrière*, 1909, p. 235). — Une Enquête américaine sur les régies municipales (*Questions pratiques*, 1909, p. 353). — *Les Régies municipales*, 1 vol. in-12, 443 p., Paris, O. Doin, 1910 (Collection de la *Bibliothèque de Sociologie appliquée*). — Les Finances du Japon en 1909 (*Revue de science et de législation financières*, 1910, p. 94). — *La Plus-value des immeubles en France*, rapport présenté au premier Congrès des sciences administratives, Bruxelles, juillet 1910. — Watrin et Bouvier, *Code rural et Droit usuel*, 3e éd., 1 vol in-8, 1145 p., Paris, Larose et Tenin, 1910. — Collaboration à la *Jurisprudence générale* (Dalloz), à la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, à la *Revue alpine*, etc.

Bouvier-Bangillon (Armand). — De l'apport en Société d'un fonds de commerce (*Annales de Droit commercial*, 1910). — La Législation nouvelle sur les fonds de commerce (*Revue politique et parlementaire*, 1910). — Revue de jurisprudence : lois des 17 mars et 1er avril 1909 (*Lois nouvelles*, 1910, 1re partie).

Brouilhet (Charles). — *Le Conflit des doctrines dans l'économie politique contemporaine*, 1 vol. in-12, 306 p., Paris, Alcan, 1910. — Rapport présenté à la Société d'Economie politique et d'Economie sociale de Lyon sur les faits économiques de l'année 1909. — Collaboration aux *Questions pratiques de législation ouvrière :* Syndicats de fonctionnaires, 1909, p. 1 ; les Trois états du socialiste, 1909, p. 313 ; l'Economie politique et la faillite éventuelle du darwinisme, 1910, p. 11 ; Opinions sur l'actionnariat ouvrier, 1910, p. 65 ; l'Economie commerciale, 1910, p. 128 ; l'Histoire des doctrines économiques, 1910, p. 242. — Rapport à la Faculté de droit de l'Université de Lyon sur un programme projeté d'économie politique.

Cohendy (Emile). — *Précis de législation civile et commerciale, à l'usage des écoles pratiques de commerce et des écoles primaires supérieures* (en collaboration avec M. Martel), 1 vol., Paris, Delagrave, 1910. — *Précis de législation ouvrière à l'usage des écoles pratiques d'industrie et des écoles primaires supérieures* (en collaboration avec M. Grigaut), 1 vol., Paris, Delagrave, 1910.

Garraud (René). — Le Centenaire des Codes criminels ; le Code pénal de 1810 et l'évolution du droit pénal. Conférence faite

au Congrès de la Société générale des prisons en 1910 (*Revue pénitentiaire*, 1910). — Congrès pénitentiaire de Washington de 1910 ; rapport fait au nom de la Société générale des prisons sur la question de la « sentence indéterminée ». — Congrès de l'Union internationale de Bruxelles, 1910 : la Réglementation internationale de l'extradition (2e question du Congrès) (*Bulletin de l'Union internationale du Droit pénal*, Congrès de Bruxelles). — Congrès de l'Union des Sociétés de patronage de France: communications et rapports : 1° sur les Commissions de surveillance des prisons et leur rôle de patronage; 2° sur l'Interdiction de séjour ; 3° sur l'Application de la loi sur la prostitution des mineurs (*Compte rendu du XVe Congrès*).

Gonnard (René). — Les Communautés paysannes en Croatie-Slavonie (*Musée social*, janvier 1910).— La Croatie-Slavonie, situation économique actuelle (*Revue économique internationale*, mars 1910). — En Croatie, mœurs et costumes (*la Province*, mars-mai 1910). — Notices bibliographiques (*Revue d'Economie politique*).

Huvelin (Paul). — Mot « Solutio » dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio*. — Les Lombards en Flandre et dans les deux Bourgognes (*Vierteljahresschrift für Social-und Wirtschaftgeschichte*, 1910, 4e fasc.). — Collaboration à l'*Année sociologique*, t. XI, chapitre des « Obligations ».

Josserand (Louis). — *Les Transports*, fasc. I, 500 p., Paris, A. Rousseau, 1910.

Lameire (Irénée). — Le Premier Ministre en Angleterre ; à propos du livre de M. Marcel Sibert (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1910).

Lévy (Emmanuel). — Le Mariage (*Revue socialiste*, mai 1910). — La Peine (*Revue socialiste*, août 1910). — Le Lien juridique (*Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1910). — Note sur « le droit considéré comme science » (*Questions pratiques de législation ouvrière*, novembre 1910).

Pic (Paul). — Interprétation des traités internationaux (*Revue générale de Droit international public*, 1910). — Notes dans la *Jurisprudence Générale Dalloz : D. P.*, 1909, I, 513 (exécution en France des jugements italiens) ; *D. P.*, 1910, I, 121 (Application aux apprentis de la loi de 1898 sur les accidents du travail). — Etudes parues dans les *Questions pratiques de législation ouvrière :* les Audaces de la démocratie sociale anglaise, 1909, p. 345 ; le Conflit des doctrines sociales au début du XXe siècle, 1910, p. 188 ; Chroniques législatives ; Notices bibliographiques.

DIVERS

La paléontologie humaine et la Société des Amis de l'Université de Lyon. — Le grand événement scientifique de ces dernières semaines est la fondation, à Paris, par S. A. S. le Prince Albert de Monaco, d'un Institut de Paléontologie humaine.

Le Prince, qui a déjà doté la France d'un Institut et d'un Musée océanographiques, a fait part de sa décision à M. le Ministre de l'Instruction publique, dans les termes suivants :

Monsieur le Ministre,

Au cours de ma vie laborieuse, j'ai souvent regretté qu'une place plus grande ne fût pas attribuée, dans le mouvement intellectuel de notre époque, à l'étude du mystère qui enveloppe les origines de l'humanité. A mesure que mon esprit s'éclairait par la culture scientifique, je souhaitais plus ardemment de voir établir sur une base méthodique les investigations nécessaires pour évoquer les traces fugitives que nos ascendants ont laissées dans le sein de la terre pendant une incalculable succession de siècles. Et je pensais que la philosophie et la morale des sociétés humaines seraient moins incertaines devant l'histoire des générations écrite avec leur propre poussière.

Aussi, quand j'ai fini d'asseoir le domaine de l'océanographie sur les Institutions de Monaco et de Paris, j'ai consacré une partie de mes efforts à la recherche des moyens qui permettront de développer la paléontologie humaine. Et, après la création du Musée anthropologique de Monaco, bientôt enrichi par de véritables trésors; après la publication des merveilles trouvées dans les cavernes de l'Espagne, j'ai résolu de créer, près d'un centre universitaire, un foyer puissant d'études basées sur des fouilles méthodiques. Aussitôt j'ai choisi la capitale de la France, où déjà ma première création, l'Institut océanographique, se développe très largement.

J'ai fait choix d'un terrain où s'élèvera l'Institut de paléontologie humaine, et j'ai désigné les premiers savants qui dirigeront ses travaux scientifiques; j'ai aussi nommé un Conseil d'administration, qui gouvernera ses ressources financières.

Il faut ajouter que je ne limite pas à l'immeuble qui sera construit à Paris le patrimoine du nouvel Institut; les collections que j'ai réunies à Monaco, bien que destinées à y demeurer tant que seront suivies mes volontés pour leur conservation, deviennent l'objet d'une donation conditionnelle de ma part à l'Institut de paléontologie humaine, auquel j'ai donné pour son fonctionnement un capital de 1.600.000 francs.

Désireux que cette fondation me survive dans les conditions les plus favorables pour le progrès de la science, je prie le Gouvernement français de la reconnaître d'utilité publique et d'en approuver les statuts.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

ALBERT, prince de Monaco.

La direction du nouvel Institut a été confiée par le Prince à un maître éminent, M. Marcellin Boule, professeur de paléontologie au Muséum national d'Histoire naturelle, et à deux savants bien connus: M. l'abbé Breuil et M. l'abbé Obermaïer, l'un professeur à l'Université de Fribourg, l'autre privat-docent à l'Université de Vienne.

Il n'est pas sans intérêt, ni peut-être sans utilité, de remarquer, dans le *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Lyon*, que cette Société a depuis longtemps compris l'importance de la paléontologie humaine et en a encouragé le développement à Lyon autant que ses ressources le lui permettaient. Par son initiative, jointe à celle du Conseil de l'Université, cette science nouvelle est enseignée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences. Tout récemment encore, elle votait, en faveur du laboratoire de M. le Dr Lucien Mayet, une allocation assez importante destinée à l'acquisition d'instruments de première nécessité. D'autre part, à diverses reprises, l'Association française pour l'Avancement des sciences a facilité, par son appui et ses subventions, les recherches et les fouilles qui sont le complément obligé du cours d'anthropologie et de paléontologie humaine.

L'Université de Lyon est actuellement la seule Université française où cette science, officiellement reconnue, ait une place dans l'enseignement que doivent suivre les candidats aux certificats d'études supérieures de sciences naturelles. Mais les ressources de l'Université de Lyon, et plus encore celles de la Société des Amis de l'Université, sont des plus modestes, et, pour que puissent se développer un jour, largement, recherches, travaux originaux et enseignement, il faut souhaiter qu'un don généreux ou un legs important viennent permettre à Lyon de rivaliser sur ce point avec Paris.

Notre grande cité provinciale n'a rien à espérer de la capitale, qui affecte de l'ignorer profondément ; du moins possède-t-elle un patrimoine et un domaine scientifique suffisants pour que les savants lyonnais puissent marcher de pair avec leurs collègues parisiens. Il s'agit simplement d'assurer, puis d'augmenter les ressources matérielles qui sont la condition nécessaire de la mise en valeur des ressources scientifiques — et, sur cette œuvre de décentralisation, se concentrent depuis longtemps les efforts de la Société des Amis de l'Université de Lyon.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LYON

L'AME ET LA DESTINÉE DE SULLY PRUDHOMME

Par M. Camille HÉMON [1].

Mesdames, Messieurs,

En m'appelant à parler ici de Sully Prudhomme devant l'élite de la société lyonnaise, les Amis de l'Université non seulement m'ont fait un honneur dont je suis fier et reconnaissant, mais surtout ils m'ont offert la plus parfaite occasion de remplir un devoir impérieux et doux à la fois, qui, plus que partout ailleurs, m'incombait à Lyon, dans la patrie d'origine et d'élection de mon regretté Maître et ami. C'est moins encore en mon nom personnel qu'au nom de la mémoire du poète, de sa famille et de ses héritiers littéraires, dont j'ai l'honneur d'être, que j'adresse tout d'abord à la Société des Amis de l'Université, à son éminent et sympathique Président et à ses collaborateurs l'expression d'une sincère gratitude.

Lorsqu'il légua, selon l'expression même de ses dernières volontés, « à quatre amis plus jeunes que lui, possédant toute sa confiance et lui ayant donné de sérieux gages d'affection, — ce sont MM. Auguste Dorchain, Albert-Emile Sorel, Désiré Lemerre et le disciple présent aujourd'hui parmi vous, — le soin de perpétuer et de défendre ses principes littéraires et ses idées philosophiques », Sully Prudhomme leur donnait à la fois une preuve inestimable de confiance et une mission des plus délicates à remplir. Publier les œuvres posthumes :

(1) Conférence faite à la *Société des Amis de l'Université lyonnaise*, le 22 janvier 1911.

les Epaves, le Lien social, les Pensées ; attribuer au concours le prix annuel de poésie, fondé du vivant même de Sully Prudhomme ; conserver pieusement des souvenirs matériels, devenus pour eux des reliques ; travailler activement, par la parole et par la plume, à la diffusion et à la glorification des œuvres du maître, telle est, désormais, la tâche que les héritiers spirituels de Sully Prudhomme accomplissent de concert. Si ma résidence actuelle à Lyon m'a privé de la joie d'assister, il y a quelques semaines, à la première réunion des amis personnels du poète, dans sa maison même que nous avons conservée à Paris telle qu'il l'habita, du moins ai-je, aujourd'hui, cette précieuse compensation de grouper autour de moi nombre de ceux qu'il appelait ses « amis inconnus », dans cette cité lyonnaise à laquelle il était resté si fidèlement attaché.

Je ne vous apprendrai pas, en effet, que si Sully Prudhomme a vu le jour à Paris et s'il appartient à la France entière par sa gloire littéraire, il est Lyonnais par ses origines de famille ; il était même de la Croix-Rousse, ce qui est être presque deux fois Lyonnais. Par sa mère, née Clotilde Caillat, il était apparenté aux vieilles familles lyonnaises des Caillat et des Bertrand. Une partie de la jeunesse du poète se passa dans la maison du 28 de la rue des Gloriettes (aujourd'hui rue Joséphin-Soulary), dont il devint plus tard possesseur, après la mort de vieilles parentes, auxquelles il était resté très affectueusement attaché. Il aimait à venir se reposer dans cette demeure familiale, « où il trouvait toujours l'accueil le plus tendre et où il aimait à jouir d'une vue grandiose sur le Rhône (1) ». Ce fut à Lyon que Sully Prudhomme fit le dernier voyage qu'il put entreprendre avant la terrible attaque qui l'immobilisa pendant ses dernières années : ici était vraiment resté son cœur, entre le souvenir d'une délicieuse idylle d'enfance et celui de l'une des crises les plus profondes et les plus décisives qu'ait traversées la conscience du penseur. L'image de la ville de Lyon était la première qui occupât, chaque matin, la vue de Sully Prudhomme : deux belles cartes anciennes de Lyon étaient suspendues dans la chambre à coucher de la villa de Châtenay. Ces cartes, nous savions combien notre

(1) Lettre à Edouard Grenier. 12 février 1893.

cher Sully y tenait, et nous avons précieusement conservé ce témoignage matériel de son fidèle amour pour l'antique cité qui avait été le berceau de sa race.

Je ne vous parlerai pas, aujourd'hui, Messieurs, de l'œuvre littéraire de Sully Prudhomme : tout ce qu'on peut dire de juste et d'essentiel sur le poète, le fin lettré, qui est à la fois le premier magistrat et le premier professeur de cette ville, vous l'a exposé, il y a deux ans, dans une excellente conférence présente encore à toutes les mémoires (1). N'attendez pas non plus l'imprévu d'anecdotes biographiques : la vie si unie, si simple, si pure du poète des *Solitudes* n'offrirait à la curiosité des indiscrets, qui pratiquent la « petite histoire » des grands hommes, qu'un assez mince aliment, et des amis sûrs ont déjà fait revivre, avec tout le tact possible, la personnalité de l'homme intime en ce qu'elle peut avoir d'intéressant pour le public (2). Je ne m'étendrai pas, enfin, sur la doctrine proprement philosophique du métaphysicien, du logicien, de l'esthéticien et du moraliste si profond et si original que fut Sully Prudhomme dans ses ouvrages de prose. C'est là une étude assez ardue, même pour des lecteurs habitués à un haut degré d'abstraction. Si, par hasard, quelqu'un avait la tentation de s'initier à cette partie de l'œuvre de mon maître, je le renverrais à un travail d'ensemble qui n'a jamais prétendu qu'à quelque utilité documentaire (3). Ce que je voudrais vous présenter seulement ici, c'est ce que je conserve de meilleur entre tous les souvenirs de Sully Prudhomme, l'image de son âme même, afin de mieux vous faire comprendre peut-être ce que fut la destinée de l'homme qui portait cette âme en lui. Si les hasards des circonstances extérieures disposent, en effet, dans une large mesure, du sort des hommes d'action, c'est, au contraire, dans les profondeurs mêmes du caractère que prennent leur principe les pensées, les sentiments et les actes dont la suite nécessaire se développe dans

(1) Conférence de M. Edouard Herriot à la Société d'auditions musicales et littéraires, publiée dans la *Chanson française*.

(2) Gaston Paris, *Poètes et penseurs*. — Léon Bernard-Derosne, *Sur le vif*. — Albert-Emile Sorel, *Sully Prudhomme intime*, Revue hebdomadaire, numéro du 17 décembre 1910.

(3) *La Philosophie de Sully Prudhomme*, par C. Hémon, Paris, F. Alcan, 1907.

l'existence des penseurs voués à la méditation intérieure. Une œuvre est le bilan d'une vie et une vie est la manifestation d'une âme.

*
* *

Toutes les beautés de cette âme, Sully Prudhomme les portait peintes sur son doux et grave visage, dans ses regards toujours voilés d'une brume légère, qui semblaient voir au dedans ou à l'infini sans cesser d'envelopper d'une caresse sympathique l'ami sur qui ils se posaient. Au moment de céder au désir de faire revivre devant vous, Messieurs, cette admirable et si pure physionomie, telle que je la revois dans ma mémoire et dans mon cœur, j'éprouve, je vous l'avoue, cette sorte de pudeur qui nous retient de louer publiquement ceux qui nous furent trop chers ; j'ai peur aussi de ne pas trouver de paroles qui vous fassent aimer assez cet homme exquis pour lequel ses familiers eurent tous un véritable culte. Permettez-moi de laisser la parole au confrère de Sully Prudhomme à l'Académie française, M. Henri Lavedan, en vous lisant cette délicieuse page, écrite il y a quelques jours, au moment où se sont réunis les amis du poète disparu : « ... Il était docte, amène, indulgent, exquis, d'une langueur de poète et de malade, avec la profonde et ensorcelante séduction des taciturnes qui consentent à parler, de ceux dont la vie n'est qu'un isolement où passent de grands rêves. Ses mains blanches et sans force gardaient la noblesse du front qui, si souvent avait reposé sur elles. Il nous donnait bien l'image un peu inclinée, attentive et lumineusement douce du sage qui apparaît quand le festin va finir, fait dans le respectueux silence d'un instant le tour de la table, daigne s'y asseoir à la dernière place, qui devient aussitôt la première et tient, le coude sur la nappe où sont dispersés les fruits, de magnifiques et limpides propos qui tombent sur l'esprit échauffé des convives comme de larges gouttes d'eau fraîche. On avait toujours soif de l'entendre et on l'écoutait avec autant d'admiration que de tendresse. Et il n'inspirait si délicieusement cette tendresse que parce que lui-même en était prodigue. Aussi comme, d'instinct et sans jamais avoir appris, il en savait tous les secrets, il a pu dans ses poèmes en exprimer

toutes les nuances avec une délicatesse et une maîtrise de charme presque féminines. La tendresse fut son élément et il la dégageait. Elle était dans la bure et le velours de ses yeux bruns, dans la dolente lassitude de son geste, dans les accents de sa voix mélodieuse comme un accord de lyre.

« Tel on l'a connu toujours, même aux jours où la douleur humaine lui fit le divin honneur de le distinguer et d'élire chez lui domicile. Il l'accueillit avec son ordinaire et séraphique bonne grâce, et il fut alors vraiment « le plus faible de la nature », le roseau pensant et souffrant. Mais il avait, dans ses apparentes flexibilités, l'âme d'un stoïcien. Le mal ne put jamais rien contre son nonchalant courage. Il endurait des tortures quotidiennes, armé d'un sourire de résistance qui ne le quittait pas. Ne songeant qu'à plaindre les malheurs des autres, il en oubliait les siens. Et c'est ainsi qu'il nous quitta, dans la saison des verveines, pour la « dernière solitude », après avoir chanté les yeux, les étoiles, les mélancoliques peines d'amour, et puis, en des stances plus hautes, le bonheur, la justice, les éternelles vérités... (1). »

Oui, telle était bien l'impression merveilleuse d'harmonie, de beauté morale, d'équilibre, de sérénité jusque dans la souffrance, qui se dégageait avant tout de cet homme si simple, si modeste, qui avait toujours l'air d'ignorer son génie. Toute son attitude attestait la vie spirituelle intense du penseur plus souvent absorbé dans sa méditation solitaire que livré à l'action dans la mêlée sociale. Sans être insociable, ni fier, ni inhospitalier, Sully Prudhomme ne se donnait tout entier qu'à quelques intimes, réservant aux « amis inconnus » cette sympathie toute intellectuelle plus féconde et plus profonde en son genre que celle qui naît des relations personnelles et qui, du moins, ne dérobe point trop souvent au poète les heures précieuses de la réflexion ou du rêve. Une sorte de réserve pudique l'amenait à fuir toute présentation de soi, toute représentation publique de ses mérites moraux ou de sa valeur littéraire, comme s'il eût pris pour devise ce conseil d'un autre grand poète :

Ami, cache ta vie et répands ton esprit.

(1) H. Lavedan. *Annales politiques et littéraires*, n° du 25 décembre 1910.

Et pourtant quels trésors de bonté ne recouvrait pas cette apparente concentration d'une sensibilité d'autant plus tendre peut-être qu'elle était moins expansive ! Peu d'hommes ont eu, je crois, une pareille aptitude à la sympathie affectueuse et généreuse, sans le moindre mélange d'égoïsme ou d'orgueil. Un constant unisson s'établissait entre le cœur de Sully Prudhomme et les émotions de tout ce qui, autour de lui, aimait ou souffrait. Mais de toutes les manières de sentir, celle des vrais sentimentaux est celle qui s'extériorise le moins, en même temps qu'elle a le plus profond retentissement dans la vie intérieure. Ce n'est ni la sensibilité aiguë, toujours égoïste en son principe et excessive en ses effets, des sensuels ; ni la fougue prompte et expansive des émotifs ; ni le trouble moral des passionnés : toute émotion ici s'intellectualise, acquiert par là une durée presque indéfinie et intéresse la conscience entière où le sentiment s'épanouit invisiblement. L'homme de cœur qui en est possédé ne cultive pas non plus, avec une sorte de sensiblerie raffinée, son plaisir ou sa peine pour en jouir ou s'en jouer ; il les éprouve en toute sincérité ; il n'en a ni vanité, ni fausse honte, mais il les respecte. S'il les analyse, ce n'est point pour subtiliser sur les choses du cœur, mais pour en faire l'objet d'un examen de conscience lucide et recueilli. Le sentiment s'intensifie par la réflexion même et l'âme où règne cette sensibilité épurée s'ouvre chaque jour davantage à l'amour désintéressé.

Parce que la nature de Sully Prudhomme était aussi foncièrement portée à l'amour d'autrui et à l'intelligence des sentiments d'autrui, elle devait faire de lui un véritable artiste. L'âme de l'artiste est hospitalière aux belles formes qui représentent l'expression des choses dès qu'elles portent seulement sur elles le reflet de quelque caractère humain. Sully Prudhomme lui-même l'a dit quelque part : l'admiration esthétique est une des formes de la sympathie ; lorsqu'une beauté fait invasion en nous et nous force à la contempler dans l'enthousiasme ou dans l'extase, il faut l'accueillir comme un hôte dans notre maison (1). Combien plus puissant est encore, dans une sensibilité si retentissante, l'écho direct des souffran-

(1) *L'Expression dans les beaux-arts*, chap. VIII.

ces humaines ! La sympathie n'est plus seulement alors passivement hospitalière, elle devient active, héroïque s'il le faut : c'est le sentiment même de la Justice. Qui donc a plus pâti que Sully Prudhomme dans sa conscience de juste en face du mal immérité d'autrui ? Qui donc a plus joui que lui de la beauté dans son âme de poète ouverte à toute admiration ?

Ceux qui ont mal connu le poète des *Vaines tendresses* et des *Solitudes* ont exagéré souvent les tendances pessimistes de son œuvre et en ont conclu à la tristesse foncière de son caractère. Non, Sully Prudhomme ne fut pas proprement un triste ; il avait même des heures de gaîté que seuls ses familiers connaissaient, mais il n'a jamais goûté pleinement la joie de vivre. Toute sa vie il a lutté contre la souffrance physique et plus encore contre la hantise de douloureux souvenirs et d'angoisses morales indéfiniment avivées par les efforts de sa pensée spéculative. De là, dans son attitude comme dans l'accent de ses poèmes, quelque chose de las, d'assourdi et d'incliné qui nous affecte, à son contact, d'un indéfinissable sentiment de tristesse. Mais sa mélancolie n'était ni l'aigreur rageuse et blasphématrice des grands pessimistes, ni la tristesse voluptueuse et maladive des romantiques, qui s'exagéraient leurs douleurs pour mieux s'en délecter ; non pas même l'abandon de l'ascète faisant avec résignation l'offrande de sa douleur au Dieu dont il subit les rigueurs ; c'était simplement cette sagesse adoucie, sereine et forte dont Marc-Aurèle a prononcé le nom dans la parole où s'exhala son dernier soupir : « *Æquanimitas* ». C'est bien lui, d'ailleurs, ce stoïcien couronné, que Sully Prudhomme prenait pour modèle, quand il écrivait dans le poème du *Bonheur* :

O grand Zénon, patron de ces héros sans nombre,
Accoudés sur la mort comme on s'assied à l'ombre
Et n'offrant qu'au devoir leur pudique amitié,
Tu fus le maître aussi du divin Marc-Aurèle,
Celui dont la douceur triste et surnaturelle
Etait faite à la fois de force et de pitié... (1).

Ceux qui pensent et qui cherchent, ceux qui prennent

(1) *Le Bonheur. La Philosophie ancienne.*

toutes choses au sérieux sont nécessairement portés sinon à la tristesse, du moins à la gravité, et la mélancolie naturelle de Sully Prudhomme ne pouvait que s'accentuer avec la pratique assidue des méditations philosophiques.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que l'auteur de tant de poèmes où sont si finement décrites « les affections obscures et ténues de l'âme » ait vécu surtout de la vie toute sentimentale des poètes. Sully Prudhomme était avant tout un intellectuel, passionnément épris de vérité positive et d'une sincérité absolue dans la recherche ou l'affirmation de ses croyances. Un de ses disciples, M. P. Desjardins, l'a appelé « le poète des scrupules » ; c'est dire trop ou trop peu, car, à côté des scrupules intellectuels et moraux qui paralysent l'essor de la pensée, Sully Prudhomme a eu l'active curiosité des esprits forts. Il reste vrai, cependant, que, sans cesse rongée par le doute spéculatif, sa raison a poussé souvent jusqu'à l'excès sa constante exigence de clarté, d'évidence et de perfection logique. Quand un homme d'intelligence supérieure possède à la fois une aptitude éminente à tout analyser, à tout réfléchir, à tout critiquer, et une probité morale qui se fait péché de toute affirmation téméraire, il est nécessairement fort malheureux. Or, si Sully Prudhomme était doué du premier de ces dons, qui fait les philosophes, il n'avait pas leur détachement moral au milieu des spéculations théoriques. Toutes les vicissitudes de sa pensée discursive avaient un profond retentissement affectif dans sa conscience ; elles y prenaient la portée presque tragique d'épreuves et la gravité de cas de conscience. Lui-même, le poète comparait son âme à un prisme vivant :

Comme un rayon solaire au sortir de sa source,
Droit et blanc, s'il rencontre un prisme dans sa course,
Au choc s'y décompose et, d'un spectre irisé,
Va colorer l'écran qui le reçoit brisé,
L'âme perd sa candeur en traversant la vie.
Le dur milieu terrestre, où son essor dévie,
Par le heurt la divise et lui fait découvrir
Tous ses pouvoirs latents d'aimer et de souffrir.
Or ce livre, où des ans la diverse influence
Varie une chanson que le soupir nuance,

Est l'écran diapré par le reflet vivant
D'une âme qu'analyse un monde en l'éprouvant (1).

Sully Prudhomme ne perdit point, cependant, cette « candeur » des intelligences sérieuses et sincères, ennemies de toute ironie sceptique comme de tout sophisme. Non seulement il eut toujours l'horreur du mensonge, en tant que celui-ci dupe et trahit quelqu'un, mais il redouta même cette sorte de mensonge intérieur qu'est toute compromission de l'intelligence avec elle-même ou toute complicité du cœur avec la raison. C'est ce qui explique cette ingénuité simple et droite, presque naïve, qu'il ne perdit jamais, alors que, par ailleurs, la spéculation avait fait de lui un critique pénétrant. Il cherchait la vérité partout et ne se payait pas de songe ou de mensonge : ce n'est pas toujours la meilleure manière d'être heureux, mais c'est, à coup sûr, la seule manière de rester honnête.

Quand une croyance engageait non seulement son esprit, mais sa volonté dans l'action morale, les scrupules de Sully Prudhomme s'aggravaient encore. Cette conscience si pure a été sans trêve hantée par le fantôme des responsabilités possibles, dans la plus louable, mais aussi la plus lancinante des inquiétudes : la peur de mal faire et la peur de faire du mal. L'idée de faire souffrir quelqu'un était intolérable à cet homme si parfaitement bon, comme, par ailleurs, il craignait d'abaisser en lui, si peu que ce fût, la dignité morale de l'humanité. Aussi indulgent aux autres qu'intransigeant envers soi, ce modeste, si humble quand il s'agissait de sa valeur individuelle, devenait d'un orgueil presque surhumain et d'un rigorisme intraitable quand il y allait de la noblesse même de notre espèce : « *Il faut être un homme, s'en rendre compte et le maintenir* », telle était la fière devise qu'il avait adoptée. Mais c'était là plutôt le critérium de ses jugements moraux théoriques qu'une maxime d'action pratique. Tout en glorifiant l'action forte, Sully Prudhomme l'a peu pratiquée, ou plutôt il l'a presque entièrement réduite à une inflexible discipline intérieure, repliant toute son activité contre ses ten-

(1) Epigraphe du *Prisme*.

dances passionnelles ou l'épuisant dans l'effort d'un formidable travail cérébral. Il a peu agi parce qu'il a été un *timide* et un *délicat* : ces deux traits essentiels de son caractère expliqueraient bien des actes de sa vie et bien des aspects de son œuvre.

La timidité est une sorte d'infirmité du caractère, qui peut venir de l'orgueil ou de la faiblesse de la volonté, mais dont la source ordinaire est précisément cette recherche de l'absolu et de la perfection morale par une conscience trop scrupuleuse, jointe à la vulnérabilité d'un cœur trop tendre et à l'excessive clairvoyance d'un esprit trop apte à prévoir les risques de l'avenir. Un timide tel que Sully Prudhomme éprouve une crainte instinctive des contacts sociaux directs, par lesquels il peut souffrir et qui l'obligeront presque fatalement à engager, en agissant, une responsabilité redoutée. Si j'en avais le loisir, je vous présenterais, Messieurs, un parallèle bien suggestif entre la timidité supérieure de Sully Prudhomme et celle d'un autre penseur admirable, qui fut presque son frère en angoisses spirituelles : Amiel. L'auteur du *Journal intime* nous a retracé, en termes saisissants, le mal de trop délibérer, de trop sentir, de trop penser, ce purisme de la perfection qui paralyse la volonté, stérilise les meilleures résolutions et fait manquer le bonheur parce qu'on n'a pas osé faire à temps le geste décisif qui l'eût fixé. Amiel aussi nous a exposé la paradoxale contradiction psychologique qui nous fait « viser instinctivement à ce qui nous manque » et nous stimuler par la parole à faire ce qui nous coûte le plus : sans doute s'expliquerait-on par là que Sully Prudhomme, avec des velléités infinies d'action que lui dictait comme un devoir sa nature généreuse, ait été souvent paralysé par les scrupules anxieux d'une conscience peut-être trop timorée, par la faiblesse d'un corps malade que trahissaient ses forces, et aussi par une insurmontable timidité.

Dans la fierté morale des consciences solitaires et scrupuleuses, comme celle de Sully Prudhomme, entre aussi une très large part de pudeur, sentiment plus esthétique encore que moral, qui fait les purs, les chastes et les délicats. Je ne crois pas qu'il y ait, parmi nos grands écrivains français, un auteur qui ait possédé à un si haut degré cette pureté merveilleuse

de l'imagination et du cœur. Pas un vers dans son œuvre, pas un acte dans sa vie ne pourrait offenser la délicatesse des âmes les plus saines ; tout, chez Sully Prudhomme, était voué à cette haute perfection esthétique des mœurs où la beauté se confond avec la vertu et qui unit dans une même qualité du caractère, la délicatesse, le goût de l'artiste à la pureté du saint. Il n'est arrivé au doux Sully de sortir de son habituelle indulgence que pour dénoncer, avec une sévère énergie, l'art voluptueux et lâche d'Alfred de Musset, et le ton de ses vers n'est devenu acerbe, presque brutal même, que pour flétrir la bêtise obscène et le rire insultant, sources d'un art corrompu où s'entretiennent nos pires déchéances (1). Les purs seuls connaissent les joies saintes de l'admiration et les grands dégoûts, qui sont leur sauvegarde contre toutes les laideurs d'ici-bas.

Sully Prudhomme nous apparaît donc, Messieurs, sous les traits d'un homme prédestiné par tous les éléments de son caractère à vivre d'une vie intérieure intense, toute cérébrale, à la fois très intellectuelle et très affective. Sa nature inquiète et tendre, concentrée par une réserve naturelle, mais toute offerte par l'amour d'autrui, devait reporter sur un idéal intérieurement contemplé une puissance infinie de sympathie et d'admiration, en même temps que sa pensée, avide de vérité, devait se consumer en des efforts surhumains pour atteindre à l'Absolu. Les titres mêmes de ses principales œuvres n'en sont-ils pas le témoignage symbolique ? *La Vie intérieure*, *les Vaines tendresses*, *les Epreuves*, *les Solitudes*, *le Prisme*, tous ces noms nous retracent bien les vicissitudes du cœur du poète, comme *la Justice*, *le Bonheur*, *le Testament poétique*, et cette interrogation suspensive : *Que sais-je ?* qui sert de titre à la profession de foi philosophique du penseur, nous disent éloquemment quels problèmes ont hanté la conscience et la raison de Sully Prudhomme.

*
* *

Si, vraiment, selon les lois ordinaires de l'humanité, l'âme d'un homme détermine sa destinée, comment s'accomplit,

(1) *A Alfred de Musset (Stances et poèmes). — Le peuple s'amuse (les Solitudes). — Le rire (les Vaines tendresses).*

chez Sully Prudhomme, ce passage de l'une à l'autre ? Son cœur fit de lui un poète, son génie spéculatif un philosophe, la connivence de son cœur et de sa pensée, un amant de l'idéal, le conflit de sa pensée et de son cœur, une victime du mal de l'Absolu : il vécut de son idéal multiple, dont il poursuivit vainement l'unité et l'accomplissement intégral, il s'en enchanta, il en souffrit jusqu'au martyre, et participa sous tous les rapports à la destinée des grands idéalistes, que n'assouvit point par ses visions surnaturelles et ses affirmations indiscutées la foi parfaite des mystiques.

En se vouant à la Poésie, Sully Prudhomme n'entendit jamais satisfaire seulement ses prédilections d'artiste, ni conquérir la gloire assez factice de l'homme de lettres. Il se fait du poète et de la Poésie une idée si haute, qu'il définit l'une « l'univers mis en musique par le cœur », et assigne à l'autre une mission supérieure, celle « d'oublier et de faire oublier l'odieux de la réalité », d'être le consolateur de ceux qui souffrent, le purificateur des consciences, l'entraîneur des énergies. « Le poète, qui proposerait pour idéal la consécration par une forme pure des hautes douleurs, j'entends les douleurs que suscite au cœur un généreux amour méconnu, ou la pensée aux prises avec les mystères de l'origine et de la destinée de notre espèce, ou enfin l'aspiration enchaînée vers une cité terrestre meilleure, vers un monde moins horrible que notre planète, ce poète-là, le véritable à mon avis, doit respecter en soi la source des larmes (1). » La destinée d'un tel poète fut celle, en effet, du Maître qui la caractérisait avec tant d'éloquente conviction.

S'il n'avait été qu'un poète, un rêveur, un cœur chantant et retentissant, là se seraient bornés les magnifiques destins de cet homme si accessible à toutes les émotions humaines et si apte à admirer toutes les beautés naturelles ou morales ; mais il portait en lui le démon de l'analyse qui veut savoir de toutes choses le pourquoi, le comment, le principe ; qui cherche à justifier ce que le cœur ressent et prétend partout dépasser ce qu'il tient pour atteindre à ce qu'il ignore. Alors

(1) Lettre inédite écrite en réponse à une enquête sur les rapports de l'alcoolisme avec l'inspiration littéraire et artistique.

s'est livré, dans cette conscience pleine de contrariétés, le duel acharné, qui a commencé dès la première adolescence et n'a fini qu'avec la mort, entre le génie spéculatif et le génie poétique de Sully Prudhomme. Une véhémente protestation du cœur contre les négations de l'intellect, une opiniâtre résistance de l'intellect aux suggestions du cœur, voilà l'initiale contradiction qui, sans cesse agite et déchire l'âme incorruptible du penseur :

En moi-même se livre un combat sans vainqueur
Entre la foi sans preuve et la raison sans charme (1).

« Il est bien malheureux l'homme qui est né poète et philosophe tout ensemble. Il considère les deux faces de toutes choses et pleure ainsi sur le néant de ce qu'il admire. Il est à plaindre aussi celui qui n'est que philosophe, car il l'est souvent aux dépens du cœur, la source de nos joies. Mais heureux le poète, si l'illusion n'est pas la pire des misères ! » s'écriait Sully Prudhomme dans cet admirable cahier de *Pensées* de jeunesse, que nous publierons prochainement. Cette âme contemplative qui aspira constamment à l'état de repos indéfini que procurerait seule à la pensée la possession de l'Absolu, eut donc encore pour destinée d'osciller sans relâche entre les deux pôles extrêmes de son double génie,

Cherchant son équilibre au prix de son repos (2),

sans l'atteindre jamais, même au seuil de l'éternité.

On s'explique sans peine, dès lors, la prédominance prématurée que prirent, chez Sully Prudhomme, les soucis métaphysiques, humains, esthétiques et philosophiques sur les intérêts terrestres et les sentiments personnels, dans une vie sublimée, désormais vouée à la recherche héroïque de l'Absolu. Le bonheur misérable dont se contente le commun des hommes est sans prix pour l'élite morale à laquelle appartenait le noble esprit qui, à vingt ans, écrivait ces lignes : « Ce qui est corruptible et sujet aux accidents ne peut jamais être une source de bonheur, car il ne faut pas confondre le bon-

(1) *La Justice, Première veille.*
(2) *La Corde raide (le Prisme).*

heur, qui doit être durable, avec le plaisir, nécessairement passager. Nous devons chercher le bonheur dans les choses inviolables : la science, la résolution, l'amour. Le bonheur est essentiellement de ce monde, car on y peut étudier, on y a de puissantes tentations à combattre, et la poésie nous y fait tout aimer. » « On est heureux par ce qu'on sent et non par ce qu'on est ; mais on est grand par ce qu'on pense, et point par le bonheur. Oh ! sevrez-nous de jouissances, mais non pas d'infortunes ! Combien l'homme heureux est inférieur à celui qui sait souffrir ! Nous tenons à honneur de souffrir avec force, comme le soldat tient à la blessure qui lui décore la poitrine (1). » Conscient de cette très haute conception qu'il s'était faite de la vie et du bonheur, le poète enfin va nous révéler à la fois tout le secret de sa destinée et « *la Source des vers* » tels qu'il s'est donné mission d'en chanter de sa voix inspirée :

Contre les voluptés des plus heureux du monde
Je n'échangerais pas les maux que j'ai soufferts :
C'est le plus grand soupir qui fait le plus beau vers.
Ou railleuse ou perfide, ô femme brune ou blonde,
Merci ! je dois par vous mes stances à mes pleurs.
Si j'appris à rythmer l'émotion profonde,
Je dois mon chant à mes douleurs.

Contre les voluptés des plus heureux du monde
Je n'échangerais pas les maux que j'ai soufferts :
Pour mon cœur déchiré les cœurs sont grands ouverts.
Il reconnaît en eux ce qui sanglote ou gronde,
Et, quand ils ont crié du fond de leurs malheurs,
Il trouve en soi toujours un cri qui leur réponde :
J'en dois l'accent à mes douleurs.

Contre les voluptés des plus heureux du monde
Je n'échangerais pas les maux que j'ai soufferts :
L'étoile a plus de prix dans les cieux plus couverts,
Rien de cher ne se livre où la lumière abonde,

(1) *Pensées.*

L'hiver aide à sentir les intimes chaleurs
Dont je fais le climat de l'Eden que je fonde :
Je dois mon rêve à mes douleurs (1).

Ces vers admirables et ces profondes maximes nous livrent enfin, Messieurs, le mot même de cette âme et de sa vie, mais, mieux encore, ce qu'ils nous apportent, c'est le critérium moral auquel on peut, d'une façon générale, éprouver la valeur d'un caractère et d'une œuvre : à savoir, qu'un homme vaut par la qualité des douleurs qu'il est capable d'accepter sans faiblir et par la qualité des joies dans lesquelles il a placé son bonheur. Or, c'est pour avoir vécu en idéaliste absolu que Sully Prudhomme a fait sa destinée par les plus hautes douleurs et les plus pures joies auxquelles puisse parvenir la conscience humaine, lorsqu'elle s'élève assez au-dessus de soi pour rejeter tout égoïsme, pour s'harmoniser à tout l'univers et pour vivre dramatiquement une philosophie.

Ceux qui montent jusque-là sont des élus marqués d'un signe inexplicable, et Sully Prudhomme s'étonnait parfois d'éprouver en lui cette vocation mystérieuse qui l'appelait à une destinée presque surhumaine :

Je me dis quelquefois : De quelle race es-tu ?
Ton cœur ne trouve rien qui l'enchaîne ou ravisse
Ta pensée et les sens, rien qui les assouvisse :
Il semble qu'un bonheur infini te soit dû.

Pourtant, quel paradis as-tu jamais perdu ?
A quelle auguste cause as-tu rendu service ?
Pour ne voir ici-bas que laideur et que vice,
Quelle est ta beauté propre et la propre vertu ?

A mes vagues regrets d'un ciel que j'imagine,
A mes dégoûts divins il faut une origine ;
Vainement je la cherche en mon cœur de limon.

Et moi-même, étonné des douleurs que j'exprime,
J'écoute en moi pleurer un étranger sublime
Qui m'a toujours caché sa patrie et son nom (2).

(1) *La Source des vers.* Poème publié dans *Epaves* (1908) et composé en 1867.

(2) *L'Etranger* (*les Vaines tendresses*).

Peut-être, se demande-t-il (et ceci, Messieurs, vous intéresse particulièrement, puisque la mère du poète était lyonnaise), peut-être y eut-il une filiation mystérieuse entre l'inquiétude de l'âme maternelle et les angoisses du fils :

On dit que les désirs des mères
Pendant qu'elles portent l'enfant,
Fussent-ils d'étranges chimères,
Le marquent d'un signe vivant ;

Que ce stigmate est une image
De l'objet qu'elles ont rêvé,
Qu'il croît et s'incruste avec l'âge,
Qu'il ne peut pas être lavé !

Et le vœu, bizarre ou sublime,
Formé dès avant le berceau,
Comme dans la chair il s'imprime,
Peut marquer l'âme de son sceau.

Quel fut donc ton cruel caprice,
Le jour où tu conçus mon cœur,
O toi, pourtant ma bienfaitrice,
Toi qui m'as légué la douleur ?

Quand tu m'aimais sans me connaître,
Pâle et déjà ma mère un peu,
Un nuage voguait peut-être
Comme une île blanche au ciel bleu ;

Et n'as-tu pas dit : « Qu'on m'y mène !
C'est là que je veux demeurer ! »
L'oasis était surhumaine
Et l'infini l'a fait pleurer.

Tu crias : « Des ailes, des ailes ! »
Te soulevant pour défaillir...
Et ces heures-là furent celles
Où tu m'as senti tressaillir.

De là vient que toute ma vie,
Halluciné, faible, incertain,
Je traîne l'incurable envie
De quelque paradis lointain (1)...

Ce paradis, non pas perdu, mais attendu et espéré, c'est l'idéal complexe enfanté par toutes les aspirations du poète ; c'est son rêve de félicité dans la plus haute perfection morale ; c'est sa vision esthétique de beauté réalisée dans les corps et dans les âmes ; c'est l'assouvissement de sa curiosité spéculative enfin satisfaite par la connaissance et la certitude ; c'est la fin des vertueux efforts de la conscience intégralement réalisée par l'action souveraine de la libre volonté ; c'est, en un mot, l'idéal tout philosophique du Beau, du Vrai, du Bien, tel qu'il est décrit dans le poème du *Bonheur*. Sully Prudhomme a exprimé, dans un terme nouveau et très cararactéristique, l'*aspiration*, tout ce que fait éprouver à l'âme fervente et nostalgique de l'idéaliste la contemplation intérieure de ce « paradis lointain ».

L'aspiration est une forme supérieure de la joie, puisqu'elle suscite le plus ardent et le plus délicieux des désirs spirituels ; elle est aussi un élan, un essor, puisqu'elle provoque un enthousiasme actif ; elle est enfin la source d'un tourment sans fin, puisqu'elle n'atteint jamais ici-bas son objet idéal. « La contemplation éveille dans l'âme une joie qui s'épanouit d'abord sans mélange, mais l'extase est en germe dans la contemplation. Dès qu'une œuvre d'art nous fait rêver, en nous donnant conscience de notre capacité de bonheur, elle nous fait bientôt, par cela même, sentir tout ce qui nous manque pour la combler ; dès lors, l'*aspiration* commence et avec elle le sentiment mélancolique de l'inassouvi prend naissance... C'est un ravissement dont le délice est grave et confine même à la tristesse, car l'âme y sent à la fois l'infinité de son ambition et les bornes de sa puissance ; elle y reconnaît que ses aptitudes sont inférieures à ses aspirations ; elle jouit de son rêve et souffre de ne jouir que d'un rêve (2). »

(1) *Le Signe (les Solitudes).*
(2) *L'Expression dans les beaux-arts.*

Si, donc, l'*aspiration* constitue l'état moral où vit presque constamment l'idéaliste, la destinée de ce dernier est à la fois la plus heureuse et la plus cruelle de toutes, puisque, au lieu de passer de l'objet d'une joie à celui d'une souffrance, en compensant l'une par l'autre, il souffre et jouit tout ensemble d'un même objet, d'ailleurs irréel. Rien n'égale en félicité les extases paradisiaques inhérentes à la vie intérieure épurée et sublimée par l'amour platonique de l'Idéal, rien ne dépasse en horreur les affres sans issue des âmes enchaînées dans les étroites limites de la condition terrestre et aspirant à l'Absolu dans leur ambition démesurée. « L'inachevé n'est rien », disait amèrement Amiel ; et Sully Prudhomme osait prononcer l'imprudente parole sur laquelle tout idéaliste a joué son bonheur et sa paix : « Tout ou rien (1) ! »

Or ma soif est celle de l'homme,
Je n'ai pas de désir moyen,
Il me faut l'élite et la somme,
Il me faut le souverain bien (2) !

Ainsi toujours, du ravissement fervent des heures où l'Idéal se révèle et sourit, aux angoisses désespérées qui marquent un retour au sentiment de l'impuissance humaine, l'existence des hommes qui vivent dans la hantise de l'Absolu est une perpétuelle crise morale, un « tourment divin », une « agonie » spirituelle. Devons-nous les envier ou les plaindre, ces êtres surhumains qui sont à la fois des élus et des damnés ? Admirons-les du moins, quand nous devons à leurs sublimes aspirations une œuvre comme celle de Sully Prudhomme.

*
* *

L'*aspiration* peut prendre dans la conscience de l'idéaliste autant de formes diverses qu'en affecte l'Idéal lui-même, et sous chacune de ces formes elle apporte un ordre caractéristique de joies et de souffrances. Là où ne s'agite point la des-

(1) *Tout ou rien (les Epreuves, Doute). — Trop tard (les Vaines tendresses).*
(2) *Défaillance et scrupule (les Vaines tendresses).*

tinée métaphysique de l'homme, comme dans l'aspiration à jouir des belles formes ou des certitudes positives, la somme des joies excède de beaucoup celle des douleurs ; mais il n'en va plus de même s'il s'agit des aspirations morales et religieuses où tout l'être est engagé. Dans l'angoisse de l'erreur ou de la faute possible, comme dans l'impuissance à fixer dignement l'essence de l'Absolu divin, la pensée du chercheur d'idéal se torture, sans autre compensation que les joies d'une conscience pure ou les effusions d'un mysticisme imprécis. Et c'est ainsi que de ses premières aspirations à l'amour humain et de ses beaux enthousiasmes d'artiste, Sully Prudhomme est passé par degrés aux tragiques aspirations de l'homme de cœur vers la Justice idéale, aux douloureuses spéculations de la raison pure et aux désespoirs du mystique privé de l'objet surnaturel de son culte. La succession de ses aspirations, au cours des différents âges de sa vie et des phases de sa carrière de poète-philosophe, a constitué une sorte de dialectique ascendante de l'amour et de la pensée, dans laquelle chaque élément du caractère de l'homme a contribué pour sa part à l'histoire de sa destinée.

La première des aspirations de Sully Prudhomme fut la moins ambitieuse et la plus commune, mais aussi la plus cruellement déçue. Il rêva le bonheur au foyer, près d'une compagne aimée, dans une union bien assortie, car sa conception de l'amour n'avait rien de romanesque : « Ne pas dire : je l'aimerai toujours, c'est avouer qu'on n'aime pas ; le dire, c'est justifier le mariage », écrivait-il dans son *Journal de jeunesse*. On sait comment celle qu'il avait élue se retira de lui pour en épouser un autre, combien il resta fidèle au souvenir de cet amour méconnu et combien fut généreux son pardon après la plus cruelle des épreuves. Sans donner ailleurs son cœur, il se demanda seulement plus tard s'il avait le droit de renoncer à l'amour parce que sur cette terre il n'avait pas possédé la femme aimée. Une passion malheureuse devint un sentiment tout platonique et spiritualisé, comme celui de Pétrarque, et se mua en poésie :

Vous qui m'avez, dans l'âge où d'autres sont heureux,
Fait assez de chagrin pour me rendre poète,

Vous par qui j'ai, dans l'âge où vivre est une fête,
Vu la vie à travers les larmes de mes yeux,
Je ne vous en veux plus (1)...

Ces vers des *Epaves*, qui restèrent inconnus du public jusqu'à la mort du poète, sont toute la « sereine vengeance » de l'auteur exquis à qui le mal d'une « vaine tendresse » et d'une perpétuelle « solitude » n'a jamais arraché que des plaintes aussi nobles que discrètes. Il remit à « plus tard », dans un monde meilleur, l'espoir de retrouver, sous les traits merveilleux de quelque Stella, celle qu'il ne cessa d'aimer sur terre avec mélancolie :

J'aurai fait mon choix sur la terre :
Je ne posséderai qu'aux cieux (2).

Aussi bien l'inquiet esprit de Sully Prudhomme apportait-il dans son aspiration à l'absolu de la tendresse ses scrupules, ses défiances et ses dégoûts coutumiers. Il avait peur de ne pas donner le bonheur à celle qu'il eût épousée, peur de nuire (3), peur de transmettre à sa postérité les douleurs de sa pauvre chair souffrante et les tristesses de son « cœur faible et sombre » (4). Puis les amours terrestres sont decevantes et éphémères..

Ici-bas tous les lilas meurent,
Tous les chants des oiseaux sont courts :
Je rêve aux étés qui demeurent
Toujours...

Ici-bas les lèvres effleurent
Sans rien laisser de leur velours ;
Je rêve aux baisers qui demeurent
Toujours...

(1) *Sereine vengeance* (*Epaves*).
(2) *Aux cieux* (Ibid.).
(3) *Peur de nuire* (Ibid.).
(4) *Vœu* (*les Vaines tendresses*).

Ici-bas tous les hommes pleurent
Leurs amitiés ou leurs amours :
Je rêve aux couples qui demeurent
Toujours (1)...

Le poète se contentera de rêver à l'amour infini et éternel dans une idylle surnaturelle, comme celle du *Bonheur*, entre des amants non seulement heureux et fidèles, mais encore jouissant d'un amour héroïque sanctifié par la beauté d'un sacrifice moral consenti en commun,

Fiers et sûrs d'un bonheur immuable et gagné (2).

Renonçant donc à l'amour terrestre et aux joies du foyer, il ne répondra à la « pitié tardive » d'une ingrate que par ces mots si fiers, où s'annonce le passage à une aspiration déjà plus haute :

Adieu, laissez mon cœur dans sa tombe profonde,
Mais ne le plaignez pas, car, s'il est mort au monde,
Il a fait son suaire avec un pan du ciel (3) !

Sully Prudhomme va, dès lors, s'élever au-dessus des sentiments personnels pour vouer toute la sympathie de son grand cœur à la foule des êtres qui sentent et souffrent dans l'humanité. Il connaîtra dans toute leur beauté les aspirations à l'universelle paix, à l'amitié fraternelle des peuples, des cités et des personnes. Il laissera s'émouvoir en lui l'ardente pitié qui « rend tous les cœurs grands ouverts pour son cœur déchiré » :

Des maux plus grands que moi, que j'ai peine à décrire,
M'obsèdent : peine étrange et dont on peut sourire ;
Mais de tout refléter j'ai le triste pouvoir.
Tout l'abîme descend dans le moindre miroir
Et tout le bruit des mers tient dans un coquillage.
Est-ce ma faute, hélas ! si ma pitié voyage,
Si je peux réfléchir dans un seul de mes pleurs
Un théâtre infini d'innombrables malheurs,

(1) *Ici-Bas (Stances et poèmes).*
(2) *Le Bonheur.*
(3) *Pitié tardive (Epaves).*

Si toutes les douleurs de la terre et des mondes
Font tressaillir mon âme en ses cordes profondes (1) ?

Soutenu par cette aspiration magnanime, Sully Prudhomme se constitue l'apôtre de la Paix et le champion de la Justice, et le voici transporté des joies saintes qui sont la récompense des bienfaiteurs. Mais ces joies ont leur rançon. Si générale est la misère des êtres qui peuplent ce bas monde, que le cœur du poète a étendu à l'infini sa faculté de souffrir en sympathisant avec la souffrance universelle :

J'ai voulu tout aimer et je suis malheureux,
Car j'ai de mon tourment multiplié les causes :
D'innombrables liens, frêles et douloureux,
Dans l'univers entier vont de mon âme aux choses...

Ma vie est suspendue à ces fragiles nœuds
Et je suis le captif des mille êtres que j'aime :
Au moindre ébranlement qu'un souffle cause en eux,
Je sens un peu de moi s'arracher de moi-même (2).

Puis, très vite aussi, l'aspiration à la sympathie spirituelle se heurte à la difficulté insurmontable qu'éprouvent les âmes à se pénétrer mutuellement. Comme les étoiles de la « Voie lactée »,

... chacune luit
Loin des sœurs qui semblent près d'elle,
Et la solitaire immortelle
Brûle en silence dans la nuit (3).

Enfin, au moment même où il vient de s'écrier, plein de ferveur humanitaire :

Quelque chose de l'homme a traversé mon âme
Et j'ai tous les soucis de la fraternité (4),

un démenti brutal est donné par les horreurs de la Guerre de 1870 au patriotisme de cet excellent Français en même temps

(1) *La Justice, 8e veille.*
(2) *Les Chaînes (Stances et poèmes).*
(3) *La Voie lactée (les Solitudes).*
(4) *Homo sum (les Epreuves).*

qu'aux aspirations morales de ce juste. Non seulement il trouve dans l'humanité, au lieu de la solidarité, de la dignité morale et de la bonté, la haine et la violence, mais encore il découvre avec horreur l'universel effet des farouches lois naturelles formulées par Darwin : guerre entre espèces, guerre dans l'espèce, sacrifice des faibles aux forts, triomphe des instincts inférieurs sur les essors de la conscience, intérêts cachés viciant en leur fond les plus belles apparences du sentiment. Il dresse alors contre la Nature et son injuste auteur ce formidable réquisitoire qu'est le poème de *la Justice*, en dépit du plaidoyer contraire que persiste à soutenir dans sa conscience une invincible foi morale. « *L'indignation est la colère de la justice* (1) » : cet admirable cri résume toute l'inspiration de l'œuvre si puissante dans laquelle le poète, après avoir institué la critique de l'aspiration humaine à l'Absolu de la Justice et après avoir fait sien le remords du mal souffert par les victimes au profit des élus, s'enferme dans le sanctuaire inviolable de sa conscience et proclame le devoir pour l'homme de conserver sa dignité morale par l'usage justicier et progressif du « pouvoir qui choisit et qui crée (2) », la libre volonté du Bien. Si, dans la vie réelle, les forces du poète trahirent parfois, comme nous l'avons vu, ses généreuses aspirations à l'action directe, du moins Sully Prudhomme, après s'être fait volontairement le défenseur de Paris assiégé pendant la Guerre, et avoir appliqué en mainte occasion l'intègre jugement de sa claire conscience, eut-il le droit d'espérer, comme André Chénier, « son juge et son modèle », unir sur sa tombe

Le laurier du poète à la palme du juste (3).

A l'aspiration esthétique vers un Absolu de Beauté, le délicat artiste que fut Sully Prudhomme dut moins d'angoisses que de jouissances. Il prit seulement cette aspiration pour critérium suprême de la seule beauté digne d'une admiration pure de tout mélange. « Ah ! certes, j'*aspire* quand j'admire, et ce que j'admire, c'est l'Inconnaissable imprimant à

(1) *Pensées inédites.*
(2) *Les Destins.*
(3) *La Justice. Epilogue.*

la forme les caractères de l'essor dont elle anime tout le monde accidentel, et m'invitant à monter aussi (1). » S'il reconnut et éprouva les voluptés parfaites de l'artiste qui crée lui-même l'objet de son admiration, il souffrit toujours de ne pouvoir réaliser tout son Idéal. « L'artiste reste inférieur au maître invincible qu'il porte en soi et ne peut égaler, et il y a dans le secret désaveu de ses meilleures œuvres par ses aspirations une cause de mélancolie incurable (2). » C'est bien ce purisme exigeant en matière d'art qui rattache Sully Prudhomme aux scrupuleux poètes de l'Ecole parnassienne.

On ignore souvent que l'auteur du *Vase brisé* fut de bonne heure initié aux sciences exactes et qu'il connut à quelque degré les joies intellectuelles et les aspirations scientifiques de l'illustre mathématicien qui fut son successeur à l'Académie française, M. H. Poincaré. Ne va-t-il pas jusqu'à mettre en parallèle les jouissances qu'il doit à la géométrie avec celles que lui procure la poésie ?

Alors, pour me sauver du doute,
J'ouvre un Euclide avec amour :
Il propose, il prouve, j'écoute,
Et je suis inondé de jour.

L'évidence, éclair de l'étude,
Jaillit et me laisse enchanté :
Je savoure la certitude,
Mon seul vrai bonheur, ma santé (3) !...

Mais l'envers de ces plaisirs de l'intelligence, c'est la souffrance de la curiosité inassouvie en face du nombre infini des vérités ignorées qui restent à découvrir, c'est l'impatience d'être limité par la lenteur et la courte portée de la pensée humaine :

Il me manque la ruse et l'humble patience
Que la recherche humaine exige tour à tour ;
Pour accroître, rayon par rayon, la science,
Je suis trop dédaigneux d'un grêle demi-jour.
Il me faut la lumière éclatante et sans borne (4) !...

(1) *Que sais-je ?*
(2) *L'Expression dans les beaux-arts.*
(3) *La Poésie (Stances et Poèmes).*
(4) *Solitaire (Epaves).*

C'est la lassitude de raisonner sans trêve et sans l'espoir d'arriver jamais au repos contemplatif :

Oh ! penser éternellement !
Je suis épouvanté d'être homme (1).

C'est enfin le doute dont Sully Prudhomme a tant de fois crié l'horreur tragique :

Le doute est douloureux à traîner, comme un deuil (2) !

Le doute et l'ignorance, en effet, déçoivent moins encore l'aspiration tout intellectuelle de la pensée spéculative que la grande soif de certitude métaphysique à laquelle toutes les religions ont répondu. La voici donc enfin, cette aspiration suprême où la conscience de Sully Prudhomme a rencontré des angoisses morales telles, du fait du conflit de ses tendances mystiques et de son génie philosophique, qu'il faut remonter jusqu'à Pascal pour en rencontrer d'aussi poignantes.

On a dit, Messieurs, sur la religion ou l'irréligion de Sully Prudhomme tant de choses, souvent fausses, d'ailleurs, que je suis bien forcé d'insister un peu sur cette question. Sully Prudhomme n'a pas été, quoi qu'on ait prétendu, un véritable mystique et un ascète égaré par la philosophie, et pas davantage un homme déterminément irréligieux ou athée, qui ait jamais attaqué les croyances religieuses de quelqu'un, ni même renoncé à s'en donner une. Il avait seulement une « piété hardie », selon son expression même (3) ; il ne voulait pas se plier sans examen à des formules dogmatiques toutes faites, ni renoncer à satisfaire à la fois les exigences de sa raison et les aspirations de son cœur dans l'idée qu'il cherchait à se faire de son Dieu. C'est là, certes, l'attitude adoptée par tout libre-penseur et condamnée par tout croyant ; mais, loin de critiquer la notion du divin dans l'espoir d'abolir l'objet chimérique de tout culte, il ne faisait que céder, en spéculant sur la Divinité, à son ardent besoin de croyance religieuse. « Dieu, c'est ce qui me manque pour le comprendre », disait-

(1) *Toujours (Stances et Poèmes).*
(2) *La Justice.*
(3) *Pitié hardie (les Epreuves, Doute).*

il. « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais déjà trouvé », eût répondu Dieu à Sully Prudhomme comme à Pascal, si la *Critique* de Kant n'avait armé le penseur moderne d'une méthode de dialectique propre à perpétuer en lui le doute métaphysique. Deux obstacles essentiels se dressaient devant la conscience de Sully Prudhomme : l'impossibilité d'assigner à Dieu une essence métaphysique qui ne fût pas entachée d'un assez grossier anthropomorphisme, et la difficulté de concilier l'injustice des lois naturelles avec la bonté du Créateur :

Quand la Nature en nous mit ce qu'on nomme l'âme,
Elle a contre elle-même armé son propre enfant :
L'esprit qu'elle a fait juste au nom du droit la blâme,
Le cœur qu'elle a fait haut la méprise en rêvant (1).

Mais, sans jamais s'en tenir aux spéculations purement abstraites de la théologie rationnelle, ni se livrer non plus à l'autorité d'une direction confessionnelle, Sully Prudhomme a eu un constant souci des choses de la religion ; il a beaucoup souffert de n'avoir aucune foi définie, et il n'a jamais cessé de travailler à s'en définir une, mais sans transiger avec lui-même pour l'obtenir des surprises du cœur.

C'est ici même, à la Croix-Rousse, que se déroula d'abord, dans la vie de Sully Prudhomme, une première crise religieuse très importante, dont il m'a fait en ces termes le récit : « L'enseignement religieux que j'ai reçu précéda de beaucoup, chez moi, ces préoccupations capitales auxquelles il apportait des réponses prématurées que consacraient dix-neuf siècles de crédit. Comme tous les catholiques, j'ai fait ma première communion encore enfant, avec une docilité passive aux enseignements du cathéchiste ; mais ma foi ne pouvait être, à cet âge, qu'une suggestion, un assentiment aveugle à la foi d'autrui. Elle retarda néanmoins l'éclosion de mes pensées propres, car l'insinuation précoce de la doctrine chrétienne dans les âmes neuves les marque d'une empreinte très profonde, parfois même ineffaçable, quand ces âmes sont sérieuses et tendres. J'attribue à cette influence latente une révolution singulière qui s'opéra subitement en moi. J'avais dix-huit

(1) *Sur la Mort (les Vaines tendresses).*

ans ; je venais d'abandonner la classe de mathématiques spéciales, où je me destinais à l'Ecole polytechnique. J'étais bachelier ès sciences et j'aspirais au modeste diplôme de bachelier ès lettres. Je l'obtins l'année suivante, à Paris ; mais c'était à Lyon, chez des cousins, que je préparais mon examen. Lyon est une ville dont les habitants sont des catholiques en majorité croyants et pratiquants : mes cousins étaient de ceux-ci. Faut-il, pour expliquer le coup de foudre moral dont il s'agit, unir à l'influence plus haut signalée celle du milieu où je me trouvais transplanté ? C'est probable. Quoi qu'il en soit, je me réveillai, une nuit, tout autre que je ne m'étais endormi deux heures auparavant, ou, du moins, bien changé, car je m'écriai en moi-même : « Comment ai-je pu douter un instant d'une doctrine dont la vérité m'apparaît soudain si éclatante ? » En effet, je voyais directement, je sentais la divinité de Jésus, et tous les nuages qui avaient jusque-là obscurci pour moi les dogmes me semblaient dissipés. Je m'agenouillai, je fis une prière dont je ne me rappelle plus les paroles, et le lendemain je conçus le projet de me faire dominicain. Ce projet, favorisé par mes hôtes, échoua lorsque je me fus réinstallé à Paris. Ce qu'il y a de remarquable dans cette conversion, c'est que quatre ans de discipline scientifique ne s'y opposèrent point. Le contact renouvelé avec la société parisienne, où j'avais renoué mes relations intellectuelles, la propagation en France d'ouvrages allemands de savante et minutieuse critique attaquant les fondements du christianisme, tels que la *Vie de Jésus*, par Strauss, eurent bien vite raison de ma croyance improvisée. Je redevins ce que j'étais auparavant, un chercheur inquiet, désabusé, mais non découragé. J'avais gagné à cette expérience de savoir ce que c'est que la foi, et, par suite, d'en contracter le respect. Comme je l'avais possédée, malgré un commerce de quatre ans avec les sciences positives, j'avais perdu le droit de la déclarer incompatible avec la méthode et l'esprit de ces sciences. Je devais, du moins, l'avouer assez dominatrice, assez puissante sur la pensée, pour faire oublier au croyant ou lui faire pallier les objections rationnelles (1). »

(1) *Préface* écrite par Sully Prudhomme pour le livre de C. Hémon sur sa Philosophie.

De cet éclair de foi religieuse devait rester toujours, pour Sully Prudhomme, une incurable nostalgie de l'Absolu divin. Le vide que laissait au cœur du poète sa croyance perdue l'a fait crier de souffrance et de détresse dans des vers comme ce sonnet des *Epreuves* :

Je voudrais bien prier, je suis plein de soupirs !
Ma cruelle raison veut que je les contienne.
Ni les vœux suppliants d'une mère chrétienne,
Ni l'exemple des saints, ni le sang des martyrs,

Ni mon besoin d'aimer, ni mes grands repentirs,
Ni mes pleurs n'obtiendront que la foi me revienne.
C'est une angoisse impie et sainte que la mienne :
Mon doute insulte en moi le Dieu de mes désirs.

Pourtant je veux prier, je suis trop solitaire.
Voici que j'ai posé mes deux genoux à terre :
Je vous attends, Seigneur ; Seigneur, êtes-vous là ?

J'ai beau joindre les mains, et le front sur la Bible,
Redire le Credo *que ma bouche épela,*
Je ne sens rien du tout devant moi. C'est horrible (1) !

Plus s'avançait dès lors la vie dolente et inquiète du penseur, plus s'accentuait en lui cette angoisse religieuse qu'il appelait « le Tourment divin » (2). Tantôt il espérait triompher du doute par une spéculation critique plus profonde, tantôt, au contraire, repris par les aspirations mystiques de son cœur, il se prêtait avec un abandon non pas complaisant, mais attentif et recueilli, aux suggestions religieuses. C'est ainsi que, pendant la dernière année de sa vie, tandis que, d'une part, il prenait dans une Préface, présentée au public comme son Testament philosophique, des précautions anticipées contre une défaillance possible de sa ferme raison devant la mort, il entretenait, d'autre part, une correspondance sui-

(1) *La Prière (les Epreuves, Doute).*
(2) *Le Tourment divin (le Prisme).*

vie sur des questions religieuses avec un jeune prêtre d'esprit très large, M. l'abbé Martin, correspondance que mon Maître me communiquait, au fur et à mesure, pour que je restasse le confident et le témoin averti de l'état exact de ses croyances. Ce fut là, je vous l'assure, Messieurs, un noble et émouvant spectacle pour le disciple qui suivit les dernières convulsions de cette conscience torturée par le doute religieux ; et je ne puis m'empêcher, en songeant à la destinée tragique de Sully Prudhomme, de me représenter avec un saisissant contraste la fin sereine de Spinoza et de Pascal. Spinoza, affranchi de toute croyance dogmatique et pleinement confiant dans la puissance de sa raison, construit pièce à pièce son *Ethique*, se promet à lui-même la béatitude éternelle, la véritable paix de l'âme que l'homme possède pour toujours quand il a vu les choses sous l'aspect de l'éternité, et il finit dans la sérénité du sage qui a conquis sa certitude par la pensée. Pascal, après avoir traversé la plus affolante crise morale que jamais peut-être homme ait subie, renonce à la spéculation, humilie sa raison, s'en fie désormais aux seules suggestions de son aspiration mystique et meurt avec cette exclamation triomphante qu'on trouve écrite sur l'amulette cachée contre son cœur : « Joie ! joie ! pleurs de joie ! Renonciation totale et douce. Eternellement en joie pour un jour d'exercice sur la terre ! » Ainsi tous deux retrouvent la paix : l'un en se livrant aveuglément à la foi, l'autre en rompant sans retour avec elle. En Sully Prudhomme il y avait un Spinoza et il y avait un Pascal. Oscillant de l'un à l'autre, il aurait voulu recevoir à la fois les réconforts de la raison et les consolations que donne l'extase paradisiaque aux croyants : il n'a eu ni les uns ni les autres, et il est mort entre les deux.

En vain, à un âge moins avancé, Sully Prudhomme avait cru pouvoir se résigner à la privation de tout culte :

Le sage en paix qui doit son équilibre au doute,
Sans regarder l'abîme insondable et béant,
Trop heureux d'échapper au faux pas qu'il redoute,
N'ose diviniser le Tout ni le Néant.

A se passer d'autel sur terre il se résigne

Et laisse le soleil embellir la prison
Où, libre de valoir, satisfait d'être digne,
Il rêve une éclaircie immense à l'horizon (1).

L'approche de la mort, que le stoïque poète des *Solitudes* ne redoutait que pour le mystère dont elle est la révélation, réveillait de jour en jour davantage les angoisses de l'aspiration religieuse inassouvie. Le poète Jean Aicard me rapportait, l'an dernier, une parole bien significative que notre cher Maître et ami prononça lors de leur dernier entretien : « La mort, oui, tant qu'on a la vie devant soi, c'est de la spéculation métaphysique ; maintenant elle est là, le trou est creusé, il faut y descendre : qu'y a-t-il dans le fond ? » Et à François Coppée, qui affirmait avec sérénité ses convictions définitivement affermies de chrétien, le pauvre Sully répondait avec un douloureux accent : « Ah ! Coppée, vous ne savez pas comme vous êtes heureux (2) ! »

Le jour suprême (7 septembre 1907), où vint cette mort, heureusement douce et prompte, par une étrange coïncidence, qui semble presque symbolique, le dernier mot qu'ait tracé la main de Sully Prudhomme, quelques heures avant sa fin, sur une lettre inachevée, c'est « *Peut-être...* » Peut-être ! Il est là tout entier le douloureux poète des aspirations toujours renaissantes et toujours déçues. Peut-être est-il un monde meilleur « où l'Idéal prend corps au lieu d'être rêvé ? » Peut-être existe-t-il un Dieu juste et bon par delà ce monde mauvais où l'on souffre et pèche, où tous les lilas meurent, où les hommes pleurent leurs amitiés ou leurs amours ? Peut-être est-il une vision du Vrai absolu, des réalités éternelles, par delà les convulsions stériles d'une raison dont les conceptions contradictoires se détruisent l'une l'autre ? Peut-être l'aspiration révélatrice qui transporte le cœur du poète, du chercheur et de l'homme de bien a-t-elle un objet transcendant et réel dans lequel s'absorberont les âmes capables de le pressentir ? Peut-être... ? Oui, c'était bien là à la fois l'expression de la modestie intellectuelle de ce scrupuleux penseur, le cri

(1) *Les Dieux s'en vont (Epaves).*
(2) M. F. Masson. Discours prononcé pour la réception de M. Poincaré à l'Académie.

d'angoisse de son sentiment religieux privé d'un Dieu vivant, et le mot d'espoir avec lequel il réservait son droit à aspirer à un Idéal invinciblement proclamé par sa conscience.

L'admiration pleine de respect et aussi de pitié qu'inspire à tout témoin de la destinée de Sully Prudhomme l'absolue sincérité intérieure de cette âme, tourmentée jusqu'au bout par le mal de l'Absolu, de l'Infini et du Parfait, une voix éloquente, celle d'un des plus chers amis du Maître, s'en est faite l'interprète. Dans la cérémonie intime où les amis de Sully Prudhomme, réunis autour de lui dans la villa de Châtenay, vinrent fêter son Jubilé académique, ou plutôt lui dire un dernier adieu avant sa fin, qu'on pressentait prochaine, M. Georges Lafenestre rendit publiquement au Poète de l'Aspiration le bel hommage qui lui était dû :

Où donc est le Bonheur ? Où donc est la Justice ?
En vain, dans ta poignante et tendre anxiété,
T'appuyant sur le bras charmant de la Beauté,
Ta sûre conseillère et ta consolatrice,

Tu voulus avec eux construire l'édifice
Solide et clair où grandirait l'Humanité.
Ils l'ont fui, comme a fui l'errante Vérité,
Sans que, même pour toi, le rêve s'accomplisse.

Martyr par tes vertus, martyr d'âme et de corps,
Par l'amour, le devoir, par l'angoisse infinie
Qui l'oppresse devant le Mal, comme un remords,

Tu payas assez cher la rançon du génie
Pour espérer revivre, après tant d'agonie,
Sous le nimbe des Saints, dans la gloire des Morts !

Toute cette généreuse et pure existence devait-elle donc être anéantie brusquement par la mort ? L'ardente aspiration d'une âme si fervente pouvait-elle avorter dans son œuvre, comme elle avait déçu déjà les vœux de celui qui la portait en lui ? Non, non ! Cette survivance et ce triomphe que le poète n'osait pas se promettre à lui-même, il semble qu'une voix d'en haut lui ait, sur sa tombe même, enjoint d'y aspirer encore au delà de la mort. Le jour des obsèques de mon Maître, à l'église

de la Madeleine, à Paris, pendant que, dans la tristesse des chants funèbres, je pleurais amèrement, près des restes de ce corps dolent qui allait quitter la face du soleil, pendant que je mesurais avec désespoir le vide dont nous allions souffrir sans la présence réelle de cet homme infiniment bon, éclata tout à coup, dans un hymne vibrant, l'appel impérieux du Christ devant le tombeau de Lazare le Ressuscité : « *Eppheta ! Eppheta !* Lève-toi, ressuscite ! » clamait la voix divine sur le cercueil du poète endormi. N'était-ce pas, en vérité, la dernière objurgation de l'Idéal à cette conscience qui l'avait tant aimé, mais n'avait jamais osé l'affirmer tout à fait ? Dans une indicible émotion, j'eus alors, Messieurs, la vision fortifiante et consolante d'une survivance spirituelle de celui qui n'avait vécu que par l'esprit ; et j'entendis retentir dans ma mémoire le sublime cantique à l'héroïsme des martyrs de l'Idéal que Sully Prudhomme lui-même avait chanté pour les glorieux aéronautes du ballon *le Zénith* :

Mourir où les regards d'âge en âge s'élèvent,
Où tendent tous les fronts qui pensent et qui rêvent,
Où se règlent les temps graver son souvenir,
Fonder au ciel sa gloire et, dans le grain qu'on sème
Sur terre propager le plus pur de soi-même,
C'est peut-être expirer, mais ce n'est pas finir !

Non ! de sa vie à tous léguer l'œuvre et l'exemple,
C'est la revivre en eux plus profonde et plus ample,
C'est durer dans l'espèce en tout temps, en tout lieu,
C'est finir d'exister dans l'air où l'heure sonne
Sous le fantôme étroit qui borne la personne,
Mais pour commencer d'être à la façon d'un dieu !

L'éternité du sage est dans les lois qu'il trouve ;
Le délice éternel que le poète éprouve,
C'est au soir de durée au cœur des amoureux.
Car l'immortalité, l'âme de ceux qu'on aime,
C'est l'essence du bien, du beau, du vrai, Dieu même,
Et ceux-là seuls sont morts qui n'ont rien laissé d'eux (1) !

(1) *Le Zénith*, 1878.

Saluons donc, Messieurs, avec une pieuse vénération, sur cette terre lyonnaise, qui a donné au poète sa mère et, par elle, a insufflé en lui l'âme grave, indépendante, laborieuse et fervente de votre race, saluons en Sully Prudhomme quelque chose de plus rare que le talent, de plus précieux que le bonheur, de plus impérissable que le génie, de plus divin que la Poésie même : une haute et pure conscience.

L'ART A CONSTANTINOPLE[1]

Par M. Edouard HERRIOT
Maire de Lyon.

Mesdames et Messieurs,

On a coutume, aujourd'hui, d'inscrire Constantinople au nombre des « *villes d'art célèbres* » ; dans une collection d'ouvrages qui se publie sous ce titre, à côté de Bruges et d'Ypres, de Cordoue et de Grenade, de Florence ou de Ravenne, la capitale de la Turquie a fait l'objet d'une intéressante monographie de M. H. Barth (2), où l'on s'efforce heureusement de démontrer que, passionnante pour l'amateur de problèmes historiques, véritable confluent de races et de religions, l'antique Byzance n'est pas moins précieuse à connaître pour ceux qui courent le monde en quête des trésors de l'art humain. Les manuels les plus résumés d'histoire de l'art, et, par exemple, le délicieux *Apollo*, de M. Salomon Reinach, font au moins une place à la grande église de Sainte-Sophie, qui marque, en plein VIe siècle, l'épanouissement des influences asiatiques à Byzance (3) ; ils prononcent sans insister les mots d'*art turc*. Je partage ces opinions sur la richesse de Constantinople, et, très modestement, sans aucune prétention à la science, je voudrais essayer de vous les communiquer, pour répondre à l'invitation aimable de la *Société des Amis de l'Université*. Vous me permettrez de laisser à ce récit, forcément rapide et très incomplet, la forme d'impressions ; je n'ai pas d'autre ambi-

(1) Conférence faite à la *Société des Amis de l'Université*, le 26 février 1911.
(2) Paris, Laurens, 1906.
(3) *Apollo*, pp. 98 et 99.

tion que d'éveiller votre curiosité et de vous inviter, si possible, au voyage.

*
* *

Pour donner quelque intérêt à cette étude, une description du cadre serait nécessaire. J'y insisterais davantage si d'excellents écrivains n'avaient, bien mieux que je ne saurais le faire, décrit Constantinople et ses environs, qui en sont inséparables. C'est M. Claude Farrère, peignant, avec une sobriété expressive, dans *l'Homme qui assassina*, la vieille Byzance et « cette grosse maritorne de Sainte-Sophie, peinturlurée de rouge et de jaune, comme une paysanne cossue qui ne sait pas se farder », ou Stamboul, toujours jeune, plantée de minarets victorieux comme d'une forêt de lances, le pont sur la Corne-d'Or, « le plus prodigieux pont de toute la terre ronde », les silencieuses ruelles turques où glissent des femmes voilées et furtives, le Bosphore et, partout répandus, les cimetières qui font si étrangement voisiner les morts avec les vivants. C'est Marcelle Tinayre, écrivant ses *Notes d'une voyageuse en Orient*. C'est Loti, Loti surtout. On peut discuter ses idées, ou peut-être son caractère. Ses *Désenchantées* ont provoqué, même en Orient, plus d'une critique et plus d'un sourire ; et j'ai trouvé un jour, flânant dans Stamboul, une petite brochure, publiée au Caire (1), où sa théorie de la femme turque est assez sévèrement jugée. Cependant, de l'aveu des Orientaux, aucun écrivain n'a mieux que lui décrit la magie de Constantinople. Si vous en doutiez, relisez *les Désenchantées*, relisez *Aziyadé*, ou bien encore, dans le volume qui a pour titre *la Galilée*, les pages un peu moins connues qu'il a consacrées à *la Mosquée verte*, de Brousse. Nul mieux que lui n'a connu Stamboul, le Stamboul silencieux du soir, « se découpant en bleuâtre sur le ciel imprégné d'une vague lumière de lune,... vaporeux,... agrandi, avec ses coupoles tout à fait géantes et sa silhouette séculaire, inchangeable, ponctuée de feux sans nombre (2) » ; — le Stamboul glacé de l'hiver, dans la saison qui rend plus tristes les avenues bordées de tombes et de fontaines, qui donne

(1) *Les « Désenchantées », de M. P. Loti*, par O. Lutfi Bey Fikri, Caire, Impr. Idjtihad, 1907.

(2) *Les Désenchantées*, p. 57.

un ton gris aux coupoles et des couleurs de mort au ciel obscur (1) ; — le Stamboul bleu du printemps, plein d'oiseaux et de branches, tiède et lumineux, — et quoi encore, Stamboul tel qu'il apparaît en septembre, lorsque la « belle teinte rose des bruyères se meurt de jour en jour et se change en une couleur de rouille sur les collines d'Asie », lorsque, « dans la vallée de Béicos, les colchiques violets sont fleuris à profusion parmi l'herbe fine des pelouses » et que « la jonchée des feuilles de platanes, la jonchée d'or est partout répandue ».

Si je cite ces quelques tableaux, Mesdames et Messieurs, c'est pour combattre dans vos esprits une idée qui s'y est peut-être installée. Lorsque l'on pense à Constantinople, l'imagination songe tout naturellement à des ondes de lapis, à des palais étincelants, à des firmaments de saphir. Cette vue n'est pas exacte. Ainsi que me le faisait un jour remarquer un de mes amis turcs, Ismaïl Djenani Bey, l'une des âmes les plus fines de ce pays si riche en finesses, Constantinople est le pays de la nuance et de la demi-teinte. Ce n'est encore l'Orient qu'à moitié. Dans la nature comme dans les œuvres humaines, les contrastes voisinent. Sur les rives du Bosphore, auquel sont attachées tant de légendes, de vieilles maisons de bois vivent en familiarité avec des palais aux dentelles de marbre ; certains coins m'ont rappelé notre Maurienne. Il est des jardins qui évoquent, avec la fadeur en moins, le lac Majeur ou le lac de Côme ; mais, derrière Therapia, dans la vallée de Buyuk-Déré, j'ai retrouvé des bois pareils à ceux de France, des chênes inclinés sur des routes qui s'efforcent de devenir françaises, elles aussi ; des troupeaux paissant en des prés qui ont pu être verts ; des chemins creux fuyant sous les ormes et les châtaigniers, tout comme à Montmorency ; le vallonnement de l'Esterel français, avec une végétation moins méridionale. Pour se souvenir que l'on est en Orient, il faut revenir sur le détroit fleuri de voiles et travaillé par l'incessante agitation de la mer Noire. Là encore, je ne suis dépaysé qu'à moitié. Le soleil qui descend sur l'horizon nuance d'ombres douces et de fines lumières les cimes arrondies des beaux bois

(1) *Les Désenchantées*, p. 98.
(2) *Ibid.*, p. 365.

de l'ambassade de France. Au fond de la baie de Beïcos, que garde un kiosque blanc et rose aujourd'hui abandonné, les maisons de bois, rouges et brunes, alignées le long de quelques larges allées, escaladent la colline à la façon d'un village alpestre. La lumière apaisée du couchant baigne le paysage ; il a, du reste, beaucoup perdu depuis que d'horribles usines sont venues enfumer et enlaidir ce groupe de maisons charmantes et menues. Non, rien, ici, ne me déconcerte : ni cette vallée où Bayazid II a planté ses jardins, ni ce petit cap, vêtu de cyprès, où le Khédive d'Egypte attend patiemment, pour regagner sa patrie, des jours plus calmes et de meilleures nouvelles ; et je saluerais presque comme des amis ces vieux palais de bois sans grand style, appuyés sur des pilotis chancelants ou avancés au bord extrême de l'eau, si leurs petites fenêtres, égales et sans relief, n'avaient un air secret de confidence et de mystère.

*
* *

Il faut donc en finir avec la tradition d'une Constantinople sans cesse rutilante. Ici tout est variété, diversité, contraste ; c'est bien l'impression que nous offre une étude, même rapide, des trésors d'art accumulés sur ce sol merveilleux.

Et, tout d'abord, on sait qu'une partie de la Grèce antique y demeure comme emprisonnée. Constantinople a un *Musée archéologique*, touffu, confus, sans cesse en changement, mais admirable. L'Asie Mineure, Ephèse, Pergame, Priène, Tralles lui ont fourni quelques-uns des plus beaux spécimens de l'art antique. Quelle émotion pour un helléniste, s'il n'est pas devenu tout à fait indigne, de retrouver là, échoués au milieu du monde musulman, l'éphèbe de Tralles, petit berger, jeune lutteur ou — je hasarde cette hypothèse — jeune acteur, sculpté en marbre blond des Iles, appuyé, dans une attitude charmante, au pilier qui le soutient, les bras cachés sous les plis de la tunique ; — cette nymphe aussi qui vient de Tralles, l'Athena de Leptis ou cette danseuse de Pergame, empruntée à un monument circulaire, si gracieusement posée sur la pointe du pied droit : de la main gauche, elle tient légèrement sa robe qui l'enveloppe tout entière, ne laissant à nu qu'une partie de la hanche ; — ou bien encore l'athlète mutilé en

bronze et tous ces menus objets délicieux : camées d'agathe de Pergame ; ivoires du trésor d'Ephèse, qui ont pris, en vieillissant, des tons de bois dur ; terres cuites de Myrina ou jouent Eros et Aphrodite ; poupées ; vases de terre cuite à fond d'or et cette bande d'or phénicien avec les yeux symboliques, telle qu'elle se plaçait sur la face du mort ?

Nous devons au célèbre Hamdi Bey la conservation de ces merveilles ; nous la devons aussi à la science française et, en particulier, à M. André Joubin, dont il m'est agréable de citer ici le nom. C'est lui qui nous a donné l'une des meilleures descriptions de ces fameux sarcophages de Sidon, bien connus des archéologues, mais dignes d'être connus de tous les amateurs d'art (1). Ils sont classés avec raison parmi les plus belles œuvres de la sculpture grecque, et je voudrais tenter de vous donner une idée de leur beauté.

L'histoire même de leur découverte ne manque pas d'intérêt. — Un paysan, labourant son champ, aux environs de Saïda, l'antique Sidon, dégage un puits et des tombeaux. Hamdi Bey, par des fouilles méthodiques, découvre deux hypogées et vingt-six sarcophages, que des voleurs avaient déjà défoncés à coups de marteau pour en dérober les objets d'or. Là s'était endormi pour toujours, au VIe siècle, Tabnith, roi de Sidon, et, jusqu'à la fin du IVe siècle, la nécropole n'avait cessé de recevoir des tombeaux, dont la diversité pose déjà un problème : « les uns grecs, les autres égyptiens, d'autres asiatiques ; ceux-ci communs et grossiers, ceux-là d'une beauté accomplie (2). » Le Musée de Constantinople m'offrira donc, par ses sarcophages, l'occasion d'étudier, comme en un raccourci, toute la sculpture grecque, « depuis l'imitation égyptienne jusqu'au plus admirable type phidiesque » (3). Celui-ci fait songer aux sculptures d'Olympie ; cet autre, en marbre blanc, avec des traces de peinture bleue, est, me dit-on, contemporain de Phidias.

Je suis venu à Constantinople pour chercher des impressions

(1) Voir, en particulier, le *Catalogue sommaire* des Musées impériaux (Monuments funéraires), Constantinople, typogr. Ahmed Ihsan, 1909, et le livre de Hamdi Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, Paris, Leroux.

(2) *Catalogue* cité, p. 4.

(3) *Ibid.*, p. 5.

d'art nouvelles, et voici que je m'attarde, mais sans regret, devant ces tombeaux, sur ces blocs de Paros. Peu à peu, ces tombeaux ont pris eux-mêmes des formes de temple. Le sarcophage du Satrape me retient et m'enchante. Sous la tiare et le manteau flottant, sceptre en main, le maître surveille l'envolée du quadrige ; des femmes, des serviteurs animent la scène. Sur cette autre face, c'est une scène de chasse ; les cavaliers luttent contre un fauve ou travaillent à modérer leurs chevaux effarés. Ici, c'est une scène funèbre, gracieuse et calme. Mon savant guide a raison : dans ce petit chef-d'œuvre, dans ce temple en miniature, avec son toit à frontons, revit le style délicat et plein d'émotion de l'art ionien, au moment où il va se fondre dans l'art antique, « entre 470 et 450 » (1). Mais cet autre tombeau, le sarcophage Lycien, ne m'est-il pas plus émouvant encore, s'il est vrai, comme il faut le croire, qu'il soit directement inspiré des frises et métopes du Parthénon ? Il n'est pas de plus pur Paros, et c'est vrai : je reconnais les centaures des célèbres métopes ; ces Amazones chassant au lion, ces cavaliers poursuivant un sanglier sont l'œuvre d'un artiste qui a vu et admiré l'immortelle chevauchée des Panathénées.

Avec le sarcophage des « Pleureuses », nous descendons au IVe siècle. J'admire encore les belles formes du temple grec, la frise si vivante avec sa variété de personnages et d'animaux, l'habileté du décor, la diversité des figures de ces femmes douloureuses, vêtues d'une pareille tunique, différentes de geste et d'expression ; tout de même, cet art me paraît dans son habileté moins sincère ; j'y trouve de la convention, de la littérature. Mais voici le sarcophage d'Alexandre. En face de ce monument, je vois que j'ai écrit, sur mon carnet de voyageur, cette mention naïve : « Un des chefs-d'œuvre de l'art humain ». Me serais-je trompé ? J'entends avec joie le savant que j'ai déjà cité me dire, ce qui justifiera peut-être, Mesdames et Messieurs, mon enthousiasme et mon insistance à vous parler de ce sujet : « Le sarcophage d'Alexandre apparaît comme une des créations les plus originales, les plus étonnantes qui aient jamais jailli du ciseau d'un sculpteur. Œuvre complexe et réfléchie d'un esprit profondément calculateur, elle a con-

(1) *Catalogue* cité, p. 8.

servé toute la spontanéité et toute la fraîcheur d'un génie libre et prime sautier. A la fois architecte, sculpteur et peintre, l'incomparable artiste, qui s'est assimilé la science élaborée dans deux siècles d'efforts, s'élève bien au-dessus de ces acquisitions ; chez lui, la puissance créatrice domine tout (1) ».

Combien je regrette de ne pouvoir évoquer par des mots ce chef-d'œuvre ! Le sarcophage d'Alexandre demeure comme une réduction du Parthénon et l'artiste peut refaire, près de lui, la divine méditation de Renan sur l'Acropole. Ce morceau de marbre pentélique doit suffire à éveiller une vocation ou à confirmer une croyance. Et quelle fraîcheur de vie ! A peine si la peinture a pâli. Sous le toit orné d'acrotères, parmi les ornements délicats sans mollesse, les Grecs nus et armés combattent la flottante troupe des Perses ; rien qui ne soit expressif dans le costume, ou dans le geste. Nous sommes à Issus ou bien à Arbèles ; Parmenion et le roi Alexandre lui-même poursuivent de la lance des cavaliers perses, dont l'un semble déjà mourant. Sur d'autres faces courent des scènes de chasse. Rien de plus vivant, et, tout ensemble, de plus mesuré. L'œuvre est si précise qu'on a pu la rattacher au canon de Lysippe et la dater des vingt dernières années du IVe siècle. Peu m'importe de savoir pour qui ces merveilles ont été composées. Le plus beau de ces sarcophages a-t-il été vraiment destiné à cet Alexandre, dont le personnage, si facile à reconnaître dans la scène de bataille, réapparaît dans la scène de chasse, accourant pour secourir le cavalier perse que menace un lion ? L'imagination aimerait à unir ce grand nom et cette grande œuvre ; ce serait, paraît-il, de la témérité. Il n'y en a aucune, de toute façon, à affirmer que le Musée de Constantinople renferme présentement quelques-unes des plus pures productions de l'art grec ; et peut-être estimerez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'il y a là, déjà, une raison suffisante pour justifier l'espèce de pèlerinage que nous avons entrepris.

*
* *

Constantinople nous réserve-t-elle d'autres impressions de cette vigueur ? — Nous sommes tentés maintenant de cher-

(1) *Catalogue* cité, p. 10.

cher ces émotions dans l'art byzantin. Mais, d'abord, y a-t-il un art byzantin ? On voit comment la question peut se poser dans une étude aussi rapide. Voici une ville dont Constantin fait, en l'an 330, sa résidence ; au partage de l'Empire, elle devient la capitale de l'Orient. On nous dit que, par l'éclat de ses monuments, elle a surpassé Rome. Renversée au VIe siècle par un tremblement de terre, nous savons qu'elle a été reconstruite avec plus de luxe encore. Assiégée à maintes reprises, au cours des âges, prise au XIIIe siècle par les croisés, qui y fondent l'Empire franc d'Orient, a-t-elle construit, a-t-elle su conserver une œuvre qui puisse être retenue comme un témoignage éclatant de l'art humain ?

Si je pose la question à M. Charles Diehl, auteur de ce considérable et remarquable *Manuel d'art byzantin*, qui s'adresse non seulement aux savants, mais à toutes les personnes cultivées (1), je vois bien d'avance quelle sera sa réponse. N'en doutez pas, me déclare-t-il. Il y a eu un art byzantin, non pas, comme on l'a prétendu autrefois, « immobile, impuissant à se renouveler et qui, sous la stricte surveillance de l'Eglise, borne son effort millénaire à répéter indéfiniment les créations de quelques artistes de génie ». Il y a eu un art byzantin, « capable d'originalité et d'invention créatrice », magnifique de floraison au siècle de Justinien, renouvelé à l'époque des empereurs Macédoniens et Commènes, tout prêt encore à se transformer au XIVe et au XVe siècles. Ce fut un art vivant, « dont le développement suit une courbe logique, continue et progressive » (2). La grande révolution historique du début du IVe siècle, qui amène le triomphe de l'Eglise, en faisant du christianisme une religion d'Etat, en provoquant la construction de vastes et splendides églises, donne à l'art un essor important ; elle crée, à proprement parler, un art nouveau, officiel sans doute, avec une tendance à l'uniformité et à la fixité, soumis à l'influence des civilisations orientales, inspiré par les traditions de l'antiquité hellénique, mais impressionné aussi par l'art original de la Perse, et par suite amoureux de la pompe, du décor et du costume. On nous invite donc à rechercher à

(1) Paris, Alphonse Picard, 1910.
(2) *Préface*.

Constantinople les traces d'un art qui aurait combiné les influences de l'Orient et de la Grèce ; et, sans doute, on m'inquiète un peu en m'enseignant que « la puissante influence orientale raidit et glaça les souples et vivantes créations où la Grèce avait mis tant de beauté et de charme » (1). Mais je ne veux pas me décourager et je pars, suivant mon nouveau guide, à la recherche des chefs-d'œuvre de l'art byzantin.

Je ne sais rien de mélancolique, Mesdames et Messieurs, comme une *promenade byzantine* à travers la Constantinople moderne. — Il a plu. Quelques nuages blancs traînent encore dans l'air comme pour faire ressortir le bleu lavé du ciel. La *Colonne brûlée*, d'où je partirai pour cette sévère promenade, ne donne plus qu'une bien piètre idée du Forum de Constantin. Même lorsqu'elle fut apportée de Rome, elle devait montrer plus de prétention que de grâce ; mais une statue d'Apollon la surmontait, à cinquante mètres de hauteur. Aujourd'hui, ravagée par le temps et les incendies qui ont noirci son porphyre, supportée par la plus grossière des maçonneries, elle n'est plus qu'un repère pour l'archéologue ; l'artiste n'a rien à y admirer.

Cependant, sur cette rue, l'une des plus modernes de Constantinople, et qui s'appelle aujourd'hui la rue Divan-Yalou, passait la voie triomphale qui venait du Forum d'Arcadius et traversait le Forum de Constantin. Dans ce quartier voisinent les thermes de Zeuxippe et l'Octogone. L'avenue descendait en pente douce vers le Bosphore, conduisait au Forum Augusteon et à l'Hippodrome. — Récemment encore, une large esplanade, encadrée de monuments disparates, mais à l'entrée dégagée, donnait au moins à l'antique Hippodrome un air de solitude et de grandeur. Il était émouvant de se dire que 30.000 hommes avaient péri dans cette enceinte, lors de la révolte de Nika, que 100.000 personnes pouvaient s'y rassembler, qu'elle passait en éclat le Cirque Maxime de Rome ; il était facile d'y évoquer une fête byzantine : l'empereur escorté des sénateurs et dignitaires entrant dans sa loge, au-dessus de la terrasse armée de gardes, les musiciens gravissant les plates-formes, les chars jaillissant à travers les portiques, et toute une foule ins-

(1) Page 13.

tallée dans le cirque, non pour s'y réjouir pendant quelques heures, mais pour y vivre pendant plusieurs jours (1). On sait ce qu'il reste aujourd'hui de l'ancien Hippodrome et de la *Spina*, où triomphait, parmi les statues des empereurs, l'Hercule colossal de Lysippe. L'obélisque de Théodose est sans art ; la colonne Serpentine n'apparaît plus que comme une précieuse curiosité ; et je n'accorde aucun intérêt à la Pyramide murée. Pour trouver quelque émotion d'art dans ce quartier jadis si prodigieusement vivant, il faut supprimer par la pensée le Ministère de l'Agriculture et le Musée des Janissaires, descendre à droite par des rues semi-désertes, ombragées de treilles et bordées de boutiques de fruits, se heurter aux formidables substructions en briques de l'Hippodrome. Même dans les quartiers les plus tristes de Rome, il n'est rien de plus désolé, de plus abandonné que ces ruines. Il faut cheminer dans des ruelles mortes, entre des maisons silencieuses, pour découvrir la petite Sainte-Sophie, sur le bord de la Marmara, là où se dressaient le port de Julien et le palais de Porphyre.

Quelle misère ! J'attends toujours que l'art byzantin m'offre son chef-d'œuvre. Je remonte les ruelles mortes, je longe de nouveau l'Hippodrome ; je regagne l'antique Augusteon et je rencontre enfin la merveille attendue, Sainte-Sophie.

Ici, je puis de nouveau m'exalter sur l'art humain. — Ce n'est pas que je m'émeuve sans peine (2). Je discerne, dès l'abord, un goût du colossal, un amour du luxe brutal qui me choquent par leur violence ; je songe aux belles ruines antiques amenées ici en esclaves, au pillage de porphyre et de marbre ordonné par Justinien. Mon âme d'helléniste impénitent se cabre ; il me semble que cette œuvre fut faite moins d'art que de science et d'argent ; une pensée d'orgueil la fit naître. Pourquoi donc, si cette église est vraiment un chef-d'œuvre d'équilibre, a-t-il fallu l'étayer de ces horribles contreforts ? Pourquoi toutes ces portes, sinon pour la complication byzantine des cortèges ? J'admire, comme il convient, la coupole, mais surtout pour son audace, comme on s'étonne devant un beau problème élégamment résolu. Chaque groupe d'orne-

(1) Voir Djelal Essad, *Constantinople*, pp. 128 et suiv.

(2) Il faut lire, sur Sainte-Sophie, le chapitre de Diehl, *Manuel* cité, pp. 142 et suiv.

ments me paraît de même, pris en soi, fort remarquable. La sculpture brode la pierre et l'allège, mais elle ne la fait pas vivre. A terre les jaspes, les albâtres, les porphyres, mêlés avec la profusion la plus riche, forment, me dit-on, un tapis ou un jardin (1). Un tapis, oui, mais un jardin, non pas. L'œil se divertit à rechercher les nuances des tons, les combinaisons des marbres, à remarquer l'habile emploi des métaux précieux ou de l'ivoire. Le cœur — le mien du moins — n'est pas touché. Je reproche à cet admirable monument de l'excès : et, tout en arpentant la nef immense, belle surtout de son soleil, je me répète, par une de ces obsessions, comme tous les voyageurs en ont sans doute, le conseil que nous donne Ruskin : « Votre œuvre d'art doit être faite à la gloire de quelque chose que vous aimez. » Décidément, je sens ici moins l'amour que l'orgueil.

Je reprends donc, avec un sentiment qui est de l'admiration plus que de l'émotion, ma *promenade* byzantine. Je reviens sur mes pas ; je tourne le dos au Bosphore ; je laisse à droite le plateau du Vieux Seraï, où s'élevaient jadis les thermes d'Arcadius et l'Acropole. Une seconde avenue, qui partait, comme la première, de l'Augusteon, traversait le Forum de Théodose. Je vais tout droit à la petite mosquée Kahrié, c'est-à-dire à l'ancienne chapelle du monastère de Chora, où l'on m'a dit que je pourrais oublier un peu la grandeur démesurée de Sainte-Sophie. Je finis par trouver le petit sanctuaire, au fond de Stamboul, du côté de la porte d'Andrinople, dans un quartier peu habité, vrai village sur la limite de la grande ville. Il n'est pas campé sur un sommet comme l'orgueilleuse Mehmed Fatih Djami ou la Suleiman-Djami. Il cache, dans un creux de vallée, ses murs blancs et jaunes, ses petites coupoles grises ; de pauvres constructions de bois l'encadrent ; un vieil iman à manteau jaune circule au milieu d'un groupe de femmes turques, dont l'une chante le Koran ; de délicieuses petites filles, voilées de blanc et de noir, sont assises familièrement sur les premières marches de la chaire. Ici, comme je me sens plus à l'aise ! Ces mosaïques délicieuses, qui décorent les deux narthex (2), elles sont enfantines, elles aussi, sans doute ; mais,

(1) Diehl, p. 151.
(2) Voir Diehl, *Manuel*, pp. 730 et suiv.

inclinées sur les fidèles, penchées vers les âmes, elles veulent nous enseigner et nous toucher. Elles racontent naïvement, dans leur puéril langage, la vie de la Vierge et la vie du Christ, les patriarches, les prophètes. Elles s'inspirent du texte qui, pour l'artiste, est un texte sacré, mais elles l'humanisent ; ici, je vois de vrais jardins, de vrais oiseaux, de vraies jeunes filles, de vrais mendiants. L'art, déjà plus souple, du XIVe siècle, comparable à l'art de Giotto, a mis sa grâce sur la raideur byzantine et le mot de chef-d'œuvre, cette fois, vient tout naturellement sur les lèvres. Voici qui est naturel et vivant. Regardez, au-dessus de la porte qui sépare les deux vestibules, ce panneau où sont représentées les jeunes filles à qui les prêtres vont distribuer la laine pour filer le voile du temple. Elles sont six, habilement groupées, un bandeau blanc dans les cheveux. L'artiste a savamment indiqué les plis des longs voiles bleus ou rouges qu'une bande d'or termine. Marie, vêtue de noir, la face légèrement inclinée et nimbée, reçoit la laine de pourpre des mains d'un des trois prêtres assis sur un long siège bas. C'est un vrai petit tableau, à peine archaïque, dans un décor de temple. La perspective y est appliquée et les figures, traitées avec une discrétion charmante, ont toute l'expression que la mosaïque puisse donner.

Au sein de la ville byzantine, Kahrié Djami semble une oasis de vie dans un décor de mort. Le reste est trop brutal et tristement grandiose. La double muraille minée s'effrite lentement sur les talus lépreux : construction formidable et laide, avec ses étages alternés de brique et de pierre, percée de niches et flanquée de tours quadrangulaires. D'espace en espace, un joli coin, comme celui du Tekfour Seraï. Des figuiers, de beaux noyers ombragent les terrasses extérieures et les fossés. Une verrerie turque s'est installée dans ces décombres ; la terre, les herbes sauvages ont tout envahi. Des arbrisseaux croissent sur les murs. Mais la façade intérieure, avec ses deux étages de fenêtres à plein cintre et ses décorations géométriques, ne manque pas d'élégance. Au soleil couchant, le palais semble rose ; du haut des fenêtres, lorsque ce quartier était réservé à l'Empereur, la vue plongeait sur la Corne-d'Or. Maintenant, il est envahi de maisonnettes, de cimetières, de jardins clos ; c'est le domaine de la retraite et du silence.

Le reste, c'est la mort. Egri Kapou correspond, paraît-il, à l'ancienne porte Charsias. Dans cette rue mal pavée, bordée de tombes, Justinien passa pour son entrée triomphale. Je cherche en vain le palais des Blachernes ; je longe la partie basse des murailles par une série de ruelles où les derniers chiens de Constantinople se sont réfugiés. D'étroits jardins masquent la vue de la mer toute proche. Sans doute, un autre palais s'élevait ici ; les tours sont encadrées de murs formidables, contre lesquels luttent des buissons sauvages ; pareils à d'énormes fruits noirs, des éperviers peuplent les branches. L Eyoub de Loti est tout près ; mais ce coin me semble encore plus mélancolique ; il n'y a peut-être pas de lieu au monde plus propre à recevoir une méditation sur la mort. La misère turque y a cherché son refuge ; des débris antiques aident à vivre de sordides petites maisons ; une minuscule mosquée ouvre sur la ruelle ses fenêtres étroites. L'ordure encombre les niches des vieux murs. Vers la fin du jour, j'ai pris un âpre plaisir à m'interroger ici sur les impressions que l'art byzantin m'a laissées et dont vous m'avez permis de vous citer quelques-unes. Décidément, c'est un art intermédiaire et ce n'est que cela ; je comprends sa valeur historique, le mérite qu'il a eu à combiner la tradition grecque et les influences orientales, la liberté de la vie et l'immobilité. Mais ces deux éléments étaient contradictoires ; unir deux influences, ce n'est pas se faire une durable originalité. Sainte-Sophie est une œuvre capitale ; l'église des Saint-Apôtres, que les Turcs ont détruite, garde la gloire d'avoir inspiré Saint-Marc de Venise. L'art byzantin nous éblouit par son luxe et nous séduit parfois par son élégance ; la liberté naturelle de l'esprit humain y prend, contre le dogmatisme, plus d'une revanche. Je retiens cependant l'aveu de son meilleur historien : « Il intéresse plus qu'il n'émeut (2) » ; je me sens rassuré si ces impressions hâtives concordent avec les conclusions du savant le plus minutieux.

*
* *

La doctrine de l'immobilité va triompher maintenant. — Nous

(1) Ce sont précisément les conclusions de Diehl, *Manuel*, *Conclusion*.
(2) Diehl, *Manuel*, p. 817.

avons rencontré à Constantinople la souplesse grecque, l'art de transition qu'est le byzantinisme ; si vous me permettez maintenant, Mesdames et Messieurs, de vous donner quelques impressions sur les monuments de la ville turque, cette étude, tout incomplète qu'elle soit, pourra vous laisser une impression d'ensemble qui vous aiderait dans vos recherches de détail. Tout en étant trop long peut-être pour une conférence, il me faudra aller très vite, et je m'en excuse comme d'une trahison. Cette fois encore, je pourrais prendre pour guides quelques savants français. Un de nos architectes, M. Saladin, a écrit un *Manuel d'art musulman*, qui est d'une admirable richesse (1), et que suit tout un volume indispensable aux amateurs d'art ; il est l'œuvre de M. Gaston Migeon, et a été consacré par lui aux *arts plastiques et industriels*. Mais, contraint que je serai d'écourter jusqu'au crime les observations nécessaires, je veux faire au moins à mes amis jeunes-turcs une politesse que je leur dois. Djelal Essad Bey, autrefois soldat, écrivain aujourd'hui, a rédigé sur les monuments et, en particulier, sur les monuments turcs de Constantinople, un livre (2) que je recommande à votre attention. Djelal Essad est, comme beaucoup de jeunes-turcs, un ardent nationaliste ; il ne veut pas que l'art de son pays puisse être considéré comme une imitation servile des arts persan, arabe et byzantin ; il affirme « l'individualité de l'art turc (3) » ; il se refuse à admettre que la religion musulmane ait gêné son développement. Il déclare, ce dont il me permettra de douter, que le Koran est un « véritable miracle littéraire » et, avec la sécurité que donne la foi, — non sans fournir, au reste, de bonnes raisons (4), — il poursuit sa démonstration en l'appliquant aux différentes sortes de monuments turcs, dont on rencontre des spécimens à Constantinople : mosquées, fontaines, bains, palais, habitations privées.

Nous ne pourrons pas, faute de temps, suivre Djelal Essad en toutes ses visites ; je n'oserai pas, faute de science, discuter ses théories, plus généreuses, semble-t-il, que vraiment criti-

(1) Paris, Alphonse Picard, 1907.
(2) Paris, Laurens, éditeur, 1909.
(3) Page 153.
(4) Voir, par exemple, pp. 182, 183.

ques. Je n'essaierai même pas de vous faire entrer au Vieux Serai. Je choisirai un exemple, je n'en choisirai qu'un, mais je tâcherai qu'il soit plein de sens. Je le demanderai à la mosquée de Suleïman Ier, qui domine tout Stamboul et qui marque le plus grand effort de l'art turc au XVIe siècle ; cette fois encore, je n'ai d'autre désir que de vous donner, dans toute sa franchise, une impression.

La mosquée de Suleïman, c'est la gloire de Constantinople. Avec ses dépendances, elle occupe un emplacement considérable au-dessous des grandes casernes du Seraskiérat, c'est-à-dire du Ministère de la guerre. Nous sommes là en plein cœur de Stamboul, à deux pas du Ministère des finances, dans un quartier cependant désert. De larges rues, — larges pour Constantinople, — où personne presque ne passe, fuient dans la direction de la Corne d'Or. Des balcons de bois, avec des fenêtres grillagées, indéfiniment pareilles, surplombent ; et de beaux arbres dominent les jardins, franchement verts, sans l'ordinaire souillure de poussière, pareils aux arbres de nos banlieues françaises. Et, comme toujours, de la vie intérieure de ces maisons aux yeux clos rien ne se devine. Pas de ces bavardages sur le pas des portes comme chez nous. La vie familiale demeure enclose ; la jeune Turquie n'y a rien changé

Une petite place avec son pavage à la turque ; la fontaine habituelle, mais, celle-ci, toute simple et vulgaire ; une courte avenue bordée de boutiques qui se sont placées sous les coupoles écrasées d'une antique médressé. Une porte, fort simple aussi, dans la muraille percée de fenêtres à grosses grilles, et voici la cour de la mosquée qui nous donne une première idée de sa splendeur. La Suleïmanié, c'est, à la fois, le chef-d'œuvre de Soliman le Législateur et de son architecte Sinan. L'art ottoman, au XVIe siècle, n'a rien produit de plus achevé. Elle évoque le souvenir impérissable de celui que l'Histoire a appelé tout ensemble « le Grand, le Conquérant, le Magnifique, le Législateur », les campagnes contre la Hongrie et contre Rhodes, contre Venise et Charles-Quint, la signature des Capitulations avec François Ier, les combats contre les Perses et la prise de Bagdad, et, cependant, parmi tant de guerres, le règne de la justice et de l'intelligence, un remarquable effort d'administration. Les historiens musulmans et,

en particulier, Djelal Essad, sont fiers de leur Sinan. Ils ont raison ; ce nom mériterait d'être mieux connu à l'occident de l'Europe. Sinan, originaire de Cappadoce, était le fils d'un Grec. A vingt-trois ans, il est admis, comme apprenti, dans le corps des janissaires. Il avait étudié les éléments de l'architecture ; au cours d'une guerre, il se fit remarquer en construisant des galères pour les troupes. Ce fut le début de sa fortune ; devenu premier architecte du sultan Selim, il construisit, dit-on, 80 mosquées, 50 chapelles, un grand nombre de bibliothèques, d'aqueducs, d'*imarets*, de ponts, 33 palais, 35 bains, des fontaines et un nombre considérable de monuments de toute sorte. On prétend qu'il vécut plus de 110 années. L'inscription qui orne son tombeau, près de la Suleïman-Djami, dit de lui, dans le style emphatique de l'Orient, que l'un de ses ponts « a la beauté de la voie lactée » et que sa mosquée de Suleïman est « l'image du Paradis ». Et, cependant, Sinan considérait que la mosquée Selim, construite par lui à Andrinople, était plus habile encore.

La Suleïman-Djami apparaît à la fois comme une œuvre considérable et une merveille de goût. Elle était entourée de plusieurs écoles, d'un hôpital, d'une de ces auberges pour les étudiants que l'on nomme des *imarets*, et que l'on rencontre si souvent à Constantinople. Ces constructions, à peu près toutes pareilles, coiffées de leurs coupoles grises, forment encore, autour de la mosquée, un véritable quartier, pittoresque dans sa monotonie; mais l'esplanade murée, plantée de cyprès et de platanes, isole le chef-d'œuvre et lui donne la perspective nécessaire pour faire valoir l'harmonie de ses proportions. Dans ce Stamboul où tout est si petit, si réduit, si ramassé, cette terrasse paraît immense.

On peut admirer ici la mosquée dans sa forme classique. Pour le plan, rien de plus simple. Un rectangle divisé en deux parties, de surface presque égale : le *harim* qui forme la cour, le parvis, — et la mosquée elle-même. Les minarets s'élèvent au-dessus des quatre angles du *harim*, les deux postérieurs plus élevés. L'aspect de l'ensemble est d'une parfaite harmonie ; la masse énorme de la mosquée paraîtrait lourde sans ces quatre lances aiguës. Dans nos cathédrales gothiques, la flèche semble soulever l'édifice tout entier, par une sorte d'appel mys-

tique ; la mosquée n'a pas cet élan, mais elle ne manque ni de charme ni d'élégance.

La porte principale semble aujourd'hui abandonnée. Sans doute, elle est trop solennelle pour les exercices pieux de chaque jour. C'est une belle niche en stalactites, étroite, mais elancee, surélevée de quelques marches au-dessus du sol de la cour déserte. Abandonné aussi le grand parvis dallé de marbre blanc, orné de colonnes de porphyre et de granit rose. La fontaine est muette. On n'entre plus que par les portes latérales, près des galeries à arcades dont l'adjonction nuit un peu à la sévère simplicité de l'ouvrage.

Aujourd'hui, troisième jour de Ramazan, j'ai quelque peine à entrer dans la mosquée. Un grand personnage vient d'arriver en calèche à deux chevaux, précédé d'un piqueur et les *imams* en paraissent fort agités. J'en serai quitte pour admirer un peu longuement les beaux arbres du jardin muré où repose le sultan Suleiman et pour jeter les yeux sur le magnifique paysage qui s'étale au pied de la terrasse, par delà les petites cheminées des *médressés* : l'entrée de la Corne d'Or et du Bosphore, Scutari, la Marmara et le Vieux Seraï tout blanc parmi les cyprès. Je puis entrer enfin. L'impression est profonde. La coupole, revêtue, par malheur, d'enduits déplorables, s'éclaire de nombreuses fenêtres à plein cintre qui laissent tomber sur le porphyre des colonnes et sur le marbre, hélas ! doré, des chapiteaux une lumière atténuée et très douce. Ce monument relève de l'art le plus grand et le plus pur. « Si l'on en excepte les merveilleux vitraux en plâtre ajouré, œuvres de Serkoch Ibrahim... et quelques belles inscriptions, ou dorées sur marbre ou peintes sur faïence, et le lambris de faïence du mur du mihrab qui couvre ce mur jusqu'à la naissance de la voûte, c'est aux colonnes de porphyre, aux voussoirs de marbre noirs et blancs, aux stalactites, aux proportions des baies, des arcades et des supports, à la cadence des lignes des arcs et des coupoles que l'architecte a emprunté ses moyens d'expression (1) ». Il n'est pas d'œuvre plus simplement belle, et, cependant, ici encore, comme à Sainte-Sophie, la froideur du monument me déconcerte ; cette austérité implacable me

(1) Saladin, *ouv. cité*, pp. 510, 511.

déroute. Je cherche en vain ce qui nous paraît, à nous autres Occidentaux, être le principe même de l'art : *la vie*. La mosquée Suleïmanié m'inspire un désir immense d'aller revoir la danseuse de Pergame.

C'est un sentiment du même ordre que j'ai éprouvé en face des autres monuments turcs de Constantinople, dans les autres mosquées et dans les turbés, dans le petit kiosque des faïences, plutôt persan qu'ottoman, semble-t-il, ou dans le kiosque de Bagdad. Entrons, en passant, si vous le voulez bien, au turbé de Chah-Zadé. C'est là qu'il faut admirer l'art céramique des Turcs, leurs charmantes faïences cloisonnées. Elles recouvrent toutes les faces, entre les fenêtres ornées de volets en bois ouvragé. C'est une harmonie de vert clair, de bleu tendre, de bleu sombre et de jaune. Les fleurs stylisées sont encadrées de filets blancs. Dans des cartouches d'un bleu profond, de belles et savantes écritures blanches se détachent. La lumière qui pénètre par les petites fenêtres ogivales à vitraux en devient tout azurée. Notre goût moderne aimerait peut-être un peu plus de sobriété, car la muraille est recouverte sans interruption, mais les couleurs sont si heureusement choisies et, dans la monotonie forcée de l'ensemble, le dessin est si heureusement varié que le regard est charmé ; on ne donne guère qu'une attention distraite aux trois catafalques des princes, drapés de vert clair, surmontés d'une large cage de bois ouvragé. Il y a là tout un art original et remarquable, à peine exploré, encore mal connu, mais nous ne pouvons le goûter vraiment qu'en oubliant pour un temps nos idées classiques et les principes qui sont pour nous à la base même de l'art.

*
* *

Cette impression me permettra, Mesdames et Messieurs, de vous présenter enfin une conclusion qui ne sera, elle-même, qu'une dernière impression. — Oui, Constantinople est une ville d'art et l'une des des plus riches peut-être, l'une des plus vastes assurément. Je me demande cependant, en terminant cette esquisse hâtive et pleine de lacunes, si elle m'a procuré les mêmes émotions que la Grèce antique et, puisque vous m'avez permis de donner à cette conférence la forme d'un récit de

voyage, je vous prie de m'autoriser, pour finir, à m'interroger sur ce point devant vous.

Je me souviens du jour où j'abordai l'Acropole avec la joie naïve d'un vieil étudiant...

Sous le soleil vertical, l'attique de l'Arc d'Hadrien, qui limite la ville de Thésée, découpe ses baies de marbre pentélique sur le bleu tendre du ciel où naviguent quelques nuages blancs. La pierre a pris cet incomparable ton brun qui donne aux ruines d'Athènes cette patine brûlée, infiniment plus chaude que la patine italienne, même à Pestum. Sur la vaste terrasse de l'Olympieion, encadrée de cyprès, flanquée d'un petit jardin poussiéreux de tamaris et de poivriers, treize colonnes alignées, avec leurs architraves jetées comme des ponts, chantent la magnificence du temple que le IIe siècle de notre ère acheva. Dans ce cadre immense se déroulait la fête des Panhellénies ; et, cependant, ce n'est pas là, au milieu de cette forêt de colonnes géantes qu'il faut chercher la véritable âme hellénique. Hadrien ne termina cette œuvre que pour égaler sa gloire à celle du dieu ; il se divinisa lui-même aux côtés de Zeus. Il avait trouvé le cadre préparé depuis des siècles ; il se crut suffisant à l'emplir. Cette emphase nous choque et nous décourage d'admirer.

Illusion sans doute, mais, jusqu'à ce qu'on me la détruise, je ne veux admirer ici que de belles idées vêtues de formes simples. Je veux voir de beaux mythes traduits en marbre pentélique. Je suis venu pour Dionysos et pour Athena. Et là encore, dans le théâtre dionysiaque, si élégant cependant, d'une élégance ultra-classique, je rencontre la figure d'Hadrien qui m'offusque. Je voudrais un cadre plus simple pour y placer mon dieu paysan. Tout de même, avant que le théâtre ne fût reconstruit avec ce luxe, c'est ici que furent joués les tragiques et Aristophane, et voilà de quoi méditer.

Chaque âge a voulu s'emparer à son profit de la glorieuse colline. Le christianisme n'a-t-il pas mis une petite croix, mesquine et comme honteuse, à l'entrée de la grotte que Thrasyllos le chorège voulut consacrer à Dionysos. L'Odéon d'Hérode Atticus choque par sa magnificence brutale. Témoignage, dit-on, de piété conjugale ! On doute de la sincérité d'un sentiment qui s'exprime si bruyamment.

Le long de la route qui s'élève aux Propylées, ces bouquets d'oliviers clairsemés et de cactus sauvages me sont, pour goûter la véritable Acropole, une meilleure préparation. Cette désolation, où rien ne gêne plus l'idée, m'enchante. Pour qui est vraiment dévoué à la pensée hellénique, un terrain nu sous le ciel qui le brûle suffit à faire surgir les images. On ne souffre, ici, que de l'envahissement du paysage par ses monuments grossiers. En art, tout ce qui est médiocre, même moyen, est inutile, voire dangereux ; nulle part cette vérité, essentielle aux démocraties elles-mêmes, ne s'affirme mieux qu'ici. Si je demande à l'Acropole de me donner une leçon d'esthétique, c'est la réponse que j'en reçois.

Cette colline fauve qui descend, face au Parnès, est-ce vraiment la Pnyx, le lieu d'assemblée du peuple, avec ce rocher pour tribune ? Cette autre petite colline, faite de gros blocs roses, entaillée d'un rude escalier de seize marches, au sommet duquel je domine le temple de Thésée, est-ce vraiment le siège de l'Aréopage ? Le temps me manque pour m'en informer. A peine pourrai-je regarder, au delà du champ d'oliviers et dans un nuage de poussière dorée, le long ruban de la Voie Sacrée.

Un vent violent fait bruire les petits chardons secs. Franchissons la porte où M. Beulé prit la précaution d'inscrire lui-même sa gloire. Ici encore, il faut enlever par la pensée le piédestal du monument d'Agrippa. (Sur ces murs bien en vue, que de réclames à travers l'histoire !) Pour la première fois, sur les larges dalles blanches de la haute terrasse, au pied du portique dorique, j'éprouve en toute sa force l'impression attendue. Dans les quelques mètres carrés de sa cella, le petit temple d'Athena Nike enferme toutes les perfections que je recherche. J'y retrouve la trace d'Athena que j'avais perdue. Je n'oublierai plus de ma vie cette blancheur cristalline et dorée. Quelle vue sur le précipice, et sur le Parnès et sur la mer. La déesse de bois n'est plus là, qui tenait dans ses mains la grenade et le casque ; je l'y replace en pensée, pieusement.

Me voici préparé à contempler le Parthénon lui-même. Je gravis les dernières marches du rocher profondément raviné. La statue colossale d'Athena Promachos par Phidias s'élevait

sur cette aire. J'avoue que je ne regrette pas de ne plus la voir. Dans les reconstructions de l'Acropole, où j'ai appris, même avant de la connaître, le triomphe d'une esthétique fondée sur l'équilibre et sur la raison, j'ai toujours été choqué de voir émerger, au-dessus même des Propylées et de l'Euchtheion, ce colosse de neuf mètres, fait du produit des dîmes. Pour mon jugement, ce fut une faute de goût, comme la colonne Vendôme, et moins excusable dans ce cadre, un monument d'orgueil qui eût gêné Renan venant prier sur l'Acropole.

Je me trompe peut-être ; mais je cherche à me défaire ici des idées toutes préparées et des admirations de commande. — Voici Athena encore sous sa forme d'Hygieia, puis sous sa forme d'Erganè. La voici dans son Parthénon. Je suis enfin pleinement ému, pleinement heureux. La déesse qui m'accueille sur la blonde Acropole, elle est, elle, au moins, bien vivante. Elle est forte ; son bras puissant, qui ne craint pas la bataille, protège les cités et c'est à son courage qu'elle doit de porter une Victoire sur sa main étendue. Après la lutte, elle est sage et c'est elle qui assure la paix, qui inspire l'éloquence et les résolutions prudentes ; du haut de l'Acropole, elle veille « sur les principes humains du droit attique (1) ». Elle est jeune ; elle maintient la santé et encourage la maternité. Elle est laborieuse ; elle inspire les arts et jusqu'aux plus humbles métiers. Aux yeux de ce peuple si sincèrement humain, elle apparaît comme le plus haut symbole de l'intelligence humaine et les fêtes ou les monuments qui lui sont consacrés n'ont d'autre objet que d'exalter, sous toutes ses formes, la vie. — La profonde émotion que j'ai ressentie sur l'Acropole m'explique, par comparaison, les réserves que j'ai faites sur les spectacles d'art de Constantinople. Malgré moi, c'est la Grèce que j'y ai recherchée. J'espère cependant que ces réserves ne m'auront pas rendu trop injuste envers les autres formes d'art que j'y ai rencontrées. Pour les goûter pleinement, il faut sortir de soi-même, s'initier à des formules qui ne sont pas les nôtres, faire un effort d'intelligence, se replacer au centre de civilisations et de religions dont nous sommes éloignés. Effort assez difficile pour le voyageur qui

(1) Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, p. 83.

passe et qui veut noter sincèrement ses impressions ! Décidément, Constantinople est une cité trop riche d'histoire, trop complexe pour qu'on puisse la ramener à quelques définitions. Au terme de cette étude, j'en sens vivement toute l'insuffisance ; j'aurais atteint mon but, toutefois, si j'avais pu vous suggérer le désir ou de la revoir ou de la connaître et de vérifier par vous-mêmes les quelques impressions d'art que je vous ai proposées.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 5 JUILLET 1910

Présidence de M. le Recteur.

Présents : MM. Flurer, Hugounenq, Depéret, Courmont, Pollosson, Chabot, Fabia, Josserand.

Excusé : M. Garraud.

Communications diverses. — Par décret du 28 mai, M. Roque est nommé professeur de clinique médicale. Par décret du 24 juin, M. Collet est nommé professeur de pathologie interne.

M. Vancy, maître de conférences, est promu de la quatrième à la troisième classe à dater du 1er janvier 1910. M. Ramain passe, à la même date, de la troisième à la deuxième classe.

M. Renel obtient un congé pendant le cours de l'année scolaire 1910-1911.

Le taux de l'intérêt servi aux sommes déposées en compte courant au Trésor public ayant été abaissé à 1 %, M. le Ministre des finances a décidé que l'intérêt de 1,50 % bonifié aux comptes de dépôt par la Caisse des dépôts et consignations sera réduit à 1 % à dater du 1er janvier 1911.

Un diplôme d'études agronomiques supérieures de l'Université de Lyon a été institué par arrêté ministériel du 14 juin 1910.

En vertu d'un arrêté ministériel du 31 mai 1910, le certificat d'études supérieures de sciences d'astronomie, délivré par la Faculté des sciences de Lyon, est remplacé, à partir de 1910, par un certificat d' « astronomie approfondie ».

M. Offret représentera l'Université de Lyon au XIe Congrès géologique international à Stockholm.

Le Ve Congrès international de géographie se tiendra à Rome, en 1911, du 15 au 22 octobre.

La Société d'Encouragement des sciences expérimentales et de leurs applications pratiques, du nom de Christophe Ladentzoff, dans une circulaire de propagande, sollicite des adhésions.

Le Conseil prend connaissance d'un texte de l'adresse rédigée par M. Ehrhard en vue des fêtes de l'Université de Berlin.

M. le Recteur donne lecture du rapport de M. Maurice Courant sur le cours de langue chinoise et les cours relatifs à l'Extrême-Orient pendant l'année 1909-1910.

Commission administrative. — M. le Ministre des travaux publics signale à M. le Ministre de l'Instruction publique l'opportunité qu'il y aurait à instituer, dans chaque département, des Commissions administratives composées de représentants de toutes les Administrations civiles et militaires appelées à passer les marchés de travaux ou fournitures et chargées d'établr et de reviser les bordereaux de salaires et de durée de travail par le décret du 10 août 1899. M. Paul Pic est désigné par le Conseil pour faire partie de la Commission instituée dans le département du Rhône.

Chaire de pathologie et de thérapeutique générales. — A la suite du transfert de M. Collet dans la chaire de pathologie interne, le Conseil de la Faculté de médecine émet un vœu tendant au maintien de la chaire de pathologie et de thérapeutique générales : c'est dans le même sens que se prononce le Conseil de l'Université.

Inscriptions à la Faculté de médecine. — Conformément au vœu émis par la Faculté de médecine, il est décidé que les dates auxquelles les inscriptions pourront être prises à ladite Faculté seront fixées comme suit : du 25 octobre au 6 novembre, du 15 au 20 janvier, du 10 au 25 avril, du 20 juin au 1er juillet.

Cours libres. — Le Conseil décide le renouvellement des cours libres de MM. Lacassagne, Tellier, Seyewetz, Pierron, Montet, Clémencin et Vallas.

Renouvellement des cours universitaires. — Les cours universitaires sont renouvelés purement et simplement. Toutefois, le cours de bibliographie française, confié précédemment à M. Fontaine, est attribué à M. Baldensperger.

Cours d'antiquités lyonnaises. — A la suite de la démission de M. Virolleaud, le Conseil avait demandé à la Ville de s'intéresser à la transformation du cours de l'histoire des religions en un cours d'antiquités lyonnaises. Le Conseil municipal vient de voter, dans ce but, une subvention de 1.500 francs. Le Conseil général avait alloué tout récemment, pour le même objet, une somme égale.

Comité des Annales. — Le rapport de l'agent exécutif fait ressortir le chiffre des disponibilités. Le Comité propose de les attribuer en partie à MM. Doncieux et Riffaterre. Ces propositions sont ratifiées par le Conseil.

Bibliothèque de Salonique. — Notre Consul à Salonique signale la fondation d'une bibliothèque publique dans cette ville et demande pour elle des ouvrages. M. le Bibliothécaire en chef propose d'envoyer un exemplaire des publications des *Annales* et un exemplaire des ouvrages en double ou en triple, dont la désaffectation serait demandée à M. le Ministre. Ces propositions sont approuvées par le Conseil.

Bourse Hannequin. — Le Conseil accorde, à titre exceptionnel, une somme de 150 francs, qui viendra grossir le montant de cette bourse.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1910

Présidence de M. Hugounenq, vice-président.

Présents : MM. Hugounenq, Flurer, Depéret, Clédat, André, Vignon, Josserand, Pollosson, Fabla, Chabot, Flamme, Garrand.

Excusé : M. Courmont.

Communications diverses. — M. Hugounenq rappelle que, depuis la dernière séance du Conseil, l'Université a perdu un de ses plus anciens collaborateurs, M. Mabire, professeur honoraire à la Faculté de droit, qui a siégé pendant longtemps au Conseil de l'Université et qui, dans sa verte vieillesse, s'intéressait toujours à ses travaux. Il exprime les regrets du Conseil et l'associe à ceux qui ont été exprimés au nom de la Faculté de droit par M. le doyen Flurer.

Arrêté par lequel M. Baldensperger, professeur à la Faculté des lettres, est chargé du cours de littérature moderne à la Faculté des lettres de Paris.

Arrêtés divers nommant des chargés de cours, des maîtres de conférences et des chefs de laboratoires.

Arrêté créant un dix-neuvième certificat d'études supérieures de sciences portant sur la physique, la chimie et les sciences naturelles (S. P. C. N.).

M. Goblot est désigné pour remplacer M. Baldensperger dans la Commission de la bibliothèque.

Invitation au Congrès des Orientalistes.

Annales de l'Université. — Le Conseil, après avoir pris connais-

sance d'une lettre de M. Lameire, autorise la traduction d'un travail de M. Legrand, intitulé Δαος, paru dans les *Annales de l'Université*, et dont la propriété littéraire est réservée à l'Université.

Répartition de la subvention de l'Etat. — Le Conseil décide que cette répartition se fera sur les mêmes bases et avec les mêmes chiffres que l'an dernier.

Budget de l'Observatoire. — Les prévisions du budget sont adoptées telles qu'elles ont été dressées.

Institut de chimie. — Il est institué une Commission spéciale, composée de MM. Hugounenq, André, Vignon et Courmont, pour étudier sur place différentes questions intéressant l'Institut de chimie (chauffage, service d'incendie, réparations et aménagements nouveaux).

Donation Brossette.— Le Conseil accepte la subvention de M. Brossette pour la création d'un poste d'assistant au cours de chirurgie infantile professé par M. Nové-Josserand. Il adresse au généreux donateur ses plus sincères remerciements.

Rapports annuels des doyens. — Il est donné lecture par MM. les Doyens de leurs rapports annuels, qui seront résumés dans le rapport général.

Décanat de la Faculté des lettres. — Après que le Conseil a eu pris connaissance du procès-verbal de présentation pour le décanat de la Faculté des lettres par l'Assemblée de cette Faculté, il est procédé au vote. M. Clédat est présenté en première ligne, M. Chabot en seconde ligne. M. le Président et M. André félicitent M. Clédat des sept présentations successives dont il a été l'objet et de la confiance persistante de ses collègues. Le Conseil s'associe, par ses applaudissements, à cette marque de profonde estime.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1910

Présidence de M. le Recteur.
Tous les membres sont présents.

Décès. — M. le Recteur fait part au Conseil du décès, survenu depuis sa dernière réunion, de M. Regnaud, professeur honoraire à la Faculté des lettres. Le regretté défunt avait occupé longtemps

avec distinction la chaire de sanscrit. L'estime de ses collègues l'appela à siéger au Conseil de l'Université, dont il fut même vice-président. Ses concitoyens l'avaient élu conseiller général. Les sympathies de ses collègues l'accompagnèrent dans sa retraite, et le Conseil de l'Université s'associe au deuil de la Faculté des lettres.

Nominations. — M. le Recteur communique les nominations suivantes :

M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres ;

M. P. Courmont, professeur de pathologie générale à la Faculté de médecine.

M. Vessiot, chargé d'un cours de calcul différentiel à la Sorbonne,

M. Guillemard, agrégé à la Faculté de médecine.

Affaire disciplinaire. — Le Conseil commence à examiner une affaire disciplinaire de fraude au baccalauréat. L'inculpé fait défaut. La discussion commencée à cette séance sera continuée à une séance ultérieure du Conseil.

Budgets de l'Université et des Facultés. — Les budgets de l'Université et des Facultés sont approuvés, après quelques observations, tels qu'ils ont été proposés par M. le Recteur et par MM. les Doyens.

Extincteurs d'incendie. — Le Conseil vote un crédit de 1.000 francs pour l'achat d'extincteurs qui seront répartis entre les Facultés, l'Institut de chimie et l'Observatoire.

Suppléance de cours. — M. J. Appleton, professeur à la Faculté de droit, demande à se faire suppléer par M. Amieux, docteur en droit, dans un cours de droit administratif complémentaire. Cette suppléance est autorisée.

Conférences de mathématiques générales. — Le Conseil est d'avis de maintenir la conférence de mathématiques générales dont M. Vessiot était chargé, et qui devient vacante par suite de son départ. La vacance sera publiée au *Bulletin de l'Instruction publique.*

Insuffisance de locaux. — M. Depéret demande qu'une Commission soit nommée pour constater l'insuffisance des locaux où se trouvent placées les collections de géologie et rechercher les voies et moyens pour les transporter ailleurs. Il lui est donné satisfaction. La Commission est composée de MM. Offret, Flamme, Chabot, Hugonenq, Josserand.

Affectation au Musée d'hygiène des locaux délaissés par la minéralogie. — M. Courmont demande que les locaux occupés par la minéralogie et laissés vacants lui soient attribués pour être affectés à la création d'un musée d'hygiène, et qu'un crédit de 900 francs lui soit ouvert pour opérer le déménagement des collections. Le Conseil décide, sur la proposition de la Commission des finances, de faire examiner la question par la Commission qu'elle vient de nommer pour examiner les locaux de la géologie.

Cours de bibliographie française. — Le cours se trouve supprimé par suite du départ de M. Baldensperger. Le Conseil vote le principe de son rétablissement.

Vacances du Jour de l'an. — Les vacances du Jour de l'an sont fixées du samedi soir 24 décembre au lundi soir 2 janvier.

Legs Crouzet. — La Faculté des lettres, à laquelle sont attribués les arrérages du legs Crouzet, fait approuver l'emploi des fonds à la continuation des fouilles archéologiques de la colline de Fourvière.

Rapport de M. Ehrhard, délégué de l'Université au centenaire de l'Université de Berlin. — M. le Recteur donne lecture d'un rapport des plus intéressants de M. Ehrhard sur les fêtes du centenaire de l'Université de Berlin. Le Conseil manifeste le désir que ce rapport soit imprimé.

Projet de fondation d'un Institut de l'Université de Lyon en Turquie. — M. le Recteur appelle l'attention du Conseil sur l'intérêt que présenterait l'extension et l'expansion de l'Université de Lyon en Turquie, et, par voie de conséquence, l'organisation de cours destinés à attirer à l'Université de Lyon la clientèle d'étudiants ottomans.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1910

Présidence de M. le Recteur.

Tous les membres du Conseil étaient présents, à l'exception de M. Courmont, excusé.

A propos de la lecture du procès-verbal, M. le doyen Clédat demande que la vacance du cours de bibliographie soit publiée au *Bulletin de l'Instruction publique*. Approuvé.

Commission de la bibliothèque. — M. Offret est désigné pour faire partie de cette Commission, en remplacement de M. Vessiot.

Nomination. — M. Hazard est chargé d'un cours de littérature moderne comparée à la Faculté des lettres.

Congé. — Un congé de trois mois est accordé à M. Pierret, professeur de clinique des maladies mentales.

Envoi de livres. — Communication de M. le Bibliothécaire annonçant un envoi d'ouvrages en double au Comité « Union et Progrès » de Salonique.

Conférences. — M. Finley est délégué par l'Université d'Harvard pour faire à l'Université de Lyon deux conférences sur la France aux Etats-Unis dans le passé et dans le présent.

Transfert de services. — Il est donné lecture du rapport de la Commission nommée pour étudier la question de l'aménagement de locaux à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences.

En ce qui concerne le musée d'hygiène que se propose de créer M. Courmont, le Conseil : 1° approuve le transfert du matériel et des vitrines, ainsi que leur aménagement dans le local resté libre par le départ des collections de minéralogie ; 2° vote l'allocation d'une somme de 450 francs pour frais de transfert. Cette somme figurera au budget additionnel.

En ce qui concerne les collections de géologie de la Faculté des sciences, M. le doyen Depéret est autorisé à faire établir par l'architecte de l'Université un devis d'aménagement d'une salle et d'une voie d'accès à cette salle.

Affaire disciplinaire. — L'ordre du jour appelle l'examen, commencé lors de la séance précédente, des poursuites intentées pour fraude au baccalauréat.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1911

Présidence de M. le Recteur.

Etaient présents : MM. Flurer, Depéret, Clédat, Josserand, Garraud, Pollosson, Vignon, Chabot, Fabia.

Absents et excusés : MM. Hugonnenq, André, Courmont, Flamme.

M. le Recteur annonce la décoration de M. Soulier, professeur honoraire, et lui adresse les félicitations du Conseil.

Rapport annuel. — M. Garraud donne lecture du rapport annuel qui doit être présenté, au nom du Conseil de l'Université, à M. le

Ministre de l'Instruction publique, sur les travaux de l'Université pendant l'année scolaire 1909-1910.

Après approbation de ce rapport par le Conseil, il en est donné lecture en présence des bienfaiteurs de l'Université. Des observations intéressantes sont présentées sur diverses questions par M. Ennemond Morel, vice-président de la Chambre de commerce et président de la Société des Amis de l'Université, notamment sur la suppression du cours d'Assyriologie et sur la progression des étudiants étrangers.

Après le départ de M. Ennemond Morel, que M. le Recteur remercie au nom de l'Université, la séance du Conseil est reprise.

Fondation Hannequin. — Les anciens étudiants d'Arthur Hannequin, ayant pris l'initiative d'une souscription en vue d'honorer sa mémoire, ont réuni une somme de 4.000 francs qui a été affectée à la fondation d'une bourse à l'étranger. Cette bourse, du montant de 300 francs, devra être périodiquement attribuée à un étudiant de philosophie de la Faculté des lettres.

Le titulaire de la bourse devra faire un voyage ou séjour de trois semaines à l'étranger, soit dans l'année même où elle lui aura été attribuée, soit, avec l'autorisation du Doyen, l'année suivante. Il devra adresser, dans les trois mois suivant son retour, un rapport au Recteur sur l'emploi qu'il en aura fait et l'utilisation de son séjour.

Un projet de règlement conforme à ces dispositions est approuvé par le Conseil.

Bibliothèque de Salonique. — Sur avis de M. le Ministre des affaires étrangères, les envois de livres à la bibliothèque de Salonique sont suspendus. Les ouvrages qui se trouvent en cours de route seront répartis, par les soins de notre Consul, entre les diverses Œuvres françaises.

Institut de chimie. — La Commission de chauffage de l'Institut de chimie est chargée d'étudier un mode de chauffage spécialisé par service. Pour aider à cette instruction, il est convenu que les quatre chefs de service de l'Institut de chimie devront remettre à la Commission un rapport spécial sur le procédé le plus économique de chauffage de leur service.

Cours d'antiquités lyonnaises. — La Faculté des lettres propose de confier le cours d'antiquités lyonnaises à M. Germain de Montauzan. La candidature de M. Germain de Montauzan est approuvée par le Conseil et sera soumise à l'agrément de M. le Recteur.

Cours de bibliographie. — M. Hazard est présenté pour le cours de bibliographie française.

Renouvellement du Bureau. — Il est procédé, au bulletin secret, à l'élection du Bureau pour l'année 1911.

M. Depéret est élu vice-président.

M. Chabot est élu secrétaire.

Commission de la bibliothèque. — M. Brouilhet, professeur à la Faculté de droit, est désigné comme membre de la Commission de la bibliothèque, en remplacement de M. Pic, professeur à la Faculté de droit, démissionnaire.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1911

Présidence de M. le Recteur.

Présents : MM. Depéret, Flurer, Hugounenq, Clédat, Garraud, Josserand, Courmont, Pollosson, Fabia, Chabot, Flamme.

Conférence de mathématiques. — Pour la conférence de mathématiques rétribuée par l'Université, la Faculté des sciences propose M. Le Vavasseur. Le vote a lieu au scrutin secret et désigne M. Le Vavasseur.

Affaire disciplinaire. — Le Conseil s'occupe d'une affaire disciplinaire.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1911

Présidence de M. le Recteur.

Présents : MM. Depéret, Flurer, Hugounenq, Clédat, André, Josserand, Garraud, Courmont, Vignon, Flamme, Fabia, Chabot, Pollosson.

Vœu. — M. Flamme propose au Conseil de soumettre à M. le Ministre le vœu suivant : que, dans les cas où un étudiant aura été puni d'exclusion temporaire, le temps de la peine ne puisse pas se confondre avec les années de service militaire. Le Conseil prie M. Flamme de rédiger ce vœu avec ses considérants pour la prochaine séance.

Communications diverses. — M. le Recteur fait part au Conseil des communications suivantes :

M. Finley, délégué de l'Université Harvard (fondation Hyde), fera à Lyon, les 6 et 8 mars, deux conférences en anglais.

Le prix Humbert Ier pour 1910 a été, par la Commission internationale, attribué à M. W. Schulthers, de Zurich, pour sa *Pathologie et Thérapie de la colonne vertébrale.*

Les fêtes du millénaire normand auront lieu du 5 au 18 juin et comprendront un Congrès, qui sera tenu du 6 au 10, sous la présidence de M. Liard.

Invitation au IVe Congrès international de philosophie, qui aura lieu à Bologne, du 6 au 11 avril 1911.

L'Université de Christiania demande à l'Université de Lyon d'envoyer un représentant aux fêtes de son cinquième centenaire (5 et 6 septembre 1911).

Affaire disciplinaire. — Le Conseil s'occupe d'une affaire disciplinaire.

Laboratoire de Tamaris. — M. le Recteur donne connaissance d'une proposition de M. le professeur Dubois, tendant à la suppression du poste de concierge du laboratoire de Tamaris (le service étant assuré par d'autres moyens) et à la création d'un poste de directeur.

La Commission des finances est d'avis d'accepter et de soumettre au Ministre cette proposition. Le Conseil adopte cet avis.

Comité des Annales. — Le Conseil prend connaissance du rapport de M. le professeur Lameire et en approuve intégralement les propositions.

Cours de phonétique expérimentale. — Conformément à l'avis favorable de la Faculté des lettres, le Conseil autorise l'ouverture d'un cours libre de phonétique expérimentale, qui sera fait par M. Porteau, professeur au Lycée Ampère.

Donation. — Lecture est donnée d'une lettre de MM. Jean Faure et Johannès Villard et de Mme Fabre, qui s'engagent ensemble à verser une somme de 1,000 francs pendant une première période de trois années, pour un cours complémentaire de chirurgie expérimentale. La Faculté de médecine a donné un avis favorable à cette création, dont le principe est approuvé.

Centenaire de l'Université de Saint-Andrews. — M. Thomas, professeur à la Faculté des lettres, est désigné comme représentant de l'Université aux fêtes du 500e anniversaire de l'Université de Saint-Andrews.

FACULTÉ DES LETTRES

RAPPORT DE M. LE DOYEN CLEDAT

pour l'année scolaire 1909-1910

Dans le courant de la dernière année scolaire, la Faculté des lettres a perdu un de ses professeurs honoraires, M. Berlioux, qui avait eu l'honneur d'inaugurer l'enseignement de la géographie à la Faculté quelques années après la guerre, et dont les leçons brillantes attiraient la foule dans notre ancien local du Palais Saint-Pierre. Fixé à Lyon après sa retraite, il avait continué à s'intéresser à son ancienne Faculté, et nous avions eu le plaisir de le voir assister à l'inauguration de l'Institut de géographie, organisé par ses successeurs, où un beau relief du Jura, donné par lui, rappelle une de ses meilleures publications. Nous conserverons fidèlement le souvenir de cet excellent collègue.

Le donateur qui nous avait permis, en 1905, de créer l'enseignement de l'Assyriologie, ayant retiré sa subvention, nous avons eu le regret de supprimer ce cours, et le jeune collègue qui en était chargé nous a quittés après avoir abandonné aussi la conférence d'histoire des religions, instituée par la Ville, qui lui avait été confiée.

M. Zimmermann, qui était déjà notre collaborateur pour la géographie coloniale, a été chargé de la suppléance de M. de Martonne, dont nous annoncions l'an dernier la nomination à Paris. M. le Ministre ne pouvait faire un meilleur choix.

MM. Fontaine, Clédat, Allègre, Mariéjol, Homo, Ramain, Lévy-Schneider ont été l'objet d'une promotion de classe. M. Donady a été nommé officier d'Académie.

Cette année, pour la première fois, la bourse de voyage Arthur Hannequin a été attribuée à deux étudiants en philosophie, MM. Blanchet et Siméon.

LAURÉATS DE LA FACULTÉ DES LETTRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1909-10

Langues classiques : M. Zevaco.
Philosophie : MM. Ponceau, Bost.
Histoire : MM. Gueneau, Lévêque.
Anglais : M. Guiran.

ÉLÈVES OU ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ ADMISSIBLES OU REÇUS DANS LES DIFFÉRENTS CONCOURS

Agrégation de philosophie, 6 admissibles : MM. Berrod, Bertrand, Blanchet, Nabert, Ponceau, Siméon ; 3 reçus : MM. Blanchet, Berrod, Nabert.

Agrégation des lettres, 4 admissibles : MM. Binon, Demimuid, Gotteland, Trémeau ; 2 reçus : MM. Binon, Gotteland.

Agrégation de grammaire, 2 admissibles et reçus : MM. Guillon (3e) et Percherancier (4e).

Agrégation d'histoire, 10 sous-admissibles : MM. Arqué, Bourgin, Camus, Cholley, Genevray, Gueneau, Kopf, Lévêque, Locussol, Pouthas ; 3 reçus : MM. Gueneau, Cholley et Arqué.

Agrégation d'allemand, 1 admissible et reçu : M. Garçon.

Agrégation d'italien, 1 admissible et reçue : Mlle Marichy.

Certificat d'anglais, 2 admissibles et reçus : Mlle Giriat, M. Morfin (1er).

Inspection primaire, reçus : MM. Prince et Lanier ; admissibles : MM. Bugnard, Fonteret et Jolliet.

Professorat des Ecoles primaires, reçu : M. Bernard ; admissibles : Mlles Cécillon et Gippet, M. Delfolie.

Direction des Ecoles normales, reçue : Mlle Décourt.

STATISTIQUE

Etudiants de la Faculté.

	ÉTUDIANTS DE LYON	VOYAGEURS	CORRESPONDANTS	TOTAL
Doctorat et études spéciales	18	»	»	18
Agrégation et diplôme d'études supérieures	55	12	4	71
Licence	79	17	13	109
Certificats de langues vivantes	29	9	5	43
Enseignement secondaire des jeunes filles — Certificat	10	»	»	10
Enseignement secondaire des jeunes filles — Agrégation	»	»	»	»
Inspection primaire	40	»	8	48
Professorat des Ecoles normales — Lettres	36	»	»	36
Professorat des Ecoles normales — Sciences	14	»	»	14
Certificat d'études françaises (étudiants étrangers)	13	»	»	13
TOTAL	294	38	30	362

Les étudiants de licence ou d'agrégation et de certificats de langues vivantes se répartissent, comme suit, entre les diverses spécialités :

	BOURSIERS DE L'ÉTAT	BOURSIERS DE LA VILLE	CORRESPONDANTS	ÉTUDIANTS EN DROIT	ÉTUDIANTS EN SCIENCES OU EN MÉDECINE	ÉTUDIANTS LIBRES	RÉPÉTITEURS	VOYAGEURS	TOTAL
AGRÉGATION									
Lettres	4	»	2	»	»	2	»	1	9
Grammaire	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Philosophie	4	»	»	»	»	3	»	2	9
Histoire	7	»	»	»	»	8	»	2	17
Allemand	»	»	»	»	»	4	»	3	7
Anglais	1	»	1	»	»	1	1	3	7
Italien	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	16	»	3	»	»	19	1	11	50
DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES									
Langues classiques	3	»	»	1	»	1	»	»	5
Philosophie	1	»	»	1	»	2	»	»	4
Histoire et géographie	1	»	»	»	»	3	»	1	5
Langues et littératures étrangères vivantes — Allemand	1	»	1	»	»	2	»	»	4
Langues et littératures étrangères vivantes — Anglais	»	»	»	»	»	3	»	»	3
TOTAL	6	»	1	2	»	11	»	1	21
LICENCE									
Langues classiques	1	»	3	7	»	10	»	6	27
Philosophie	»	»	1	10	2	6	2	3	24
Histoire	3	»	2	6	»	10	»	»	21
Allemand	»	»	4	2	»	6	»	4	16
Anglais	»	»	3	2	»	7	»	2	14
Italien	»	»	»	»	»	2	3	2	7
TOTAL	4	»	13	27	2	41	5	17	109
CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES									
Allemand	»	»	»	1	»	7	2	5	15
Anglais	»	»	5	»	1	13	1	3	23
Italien	»	»	»	»	»	4	»	1	5
TOTAL	»	»	5	1	1	24	3	9	43

Etudiants appartenant à d'autres Académies.

Sur les 21 étudiants (agrégation ou certificat) qui venaient suivre les cours du jeudi, 7 appartenaient à des Académies autres que celle de Lyon, savoir :

Clermont	1
Grenoble	5
Montpellier	1

Sur les 9 correspondants pour la préparation à l'agrégation ou aux certificats d'aptitude, 6 appartenaient à des Académies autres que celle de Lyon, savoir :

Aix	3
Chambéry	1
Clermont	2

Etudiants étrangers.

Les étudiants étrangers, aspirant au certificat d'études françaises, appartenaient aux nationalités suivantes :

Anglais	2
Allemands	5
Italiens	2
Russes	3
Japonais	1

13 étudiants étrangers, non inscrits pour le certificat d'études françaises, suivaient nos cours et nos conférences pour se perfectionner dans la connaissance de la langue française.

Enfin, les élèves femmes étaient au nombre de 104, ainsi réparties :

Doctorat et études spéciales	2
Agrégation et diplôme d'études supérieures	6
Licence	7
Certificat de langues vivantes	30
Enseignement secondaire des jeunes filles	10
Inspection primaire	10
Professorat des écoles normales	32
Certificat d'études françaises	7

EXAMENS

Licence.

LANGUES CLASSIQUES

Candidats	10
— ajournés	6
— admis	4
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	»
— Passable	4

PHILOSOPHIE

Candidats	11
— ajournés	5
— admis	6
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	2
— Passable	4

HISTOIRE

Candidats	8
— ajournés	3
— admis	5
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	»
— Passable	5

ALLEMAND

Candidats	2
— ajournés	1
— admis	1
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	»
— Passable	1

ANGLAIS

Candidats	4
— ajournés	3
— admis	1
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	1
— Passable	»

ITALIEN

Candidats	2
— ajournés	1
— admis	1
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	»
— Passable	1

Licence scindée.

Par application du décret du 3 septembre 1908, 27 candidats ont subi l'un des parties de la licence ès lettres avec mention « Langues vivantes » ; 15 ont été admis et 12 ont été ajournés.

Total général pour les différents ordres de licence.

		ANNÉE PRÉCÉDENTE
Candidats examinés	37	47
— ajournés	19	25
— admis	18	22
Mentions : Très bien	»	»
— Bien	»	2
— Assez bien	3	4
— Passable	15	16

Les candidats reçus se répartissent ainsi :

Boursiers de l'Etat	2
— de la Ville	»
Etudiants libres	12
— en droit	1
Répétiteurs	1
Correspondants	2

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

LANGUES CLASSIQUES

Examinés	6
Reçus	5
Mentions : Très bien	»
— Bien	»
— Assez bien	3
— Passable	2

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Examinés	4
Reçus	4
Mentions : Très bien	»
— Bien	1
— Assez bien	2
— Passable	1

PHILOSOPHIE

Examinés	5
Reçus	5
Mentions : Très bien	2
— Bien	»
— Assez bien	2
— Passable	1

LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES VIVANTES

Examinés	4
Reçus	4
Mentions : Très bien	»
— Bien	1
— Assez bien	»
— Passable	3

DIPLOMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

NOMS DES ÉTUDIANTS	SUJETS DE MÉMOIRES	NATURE DU DIPLÔME
I. — Session de Novembre 1909.		
Sauzet (Joannès-Et^ne).	Charles Nodier et le Romantisme.	Langues et Littératures classiques.
Rougier (Paul-Auguste-Louis).	Les géométries non euclidiennes et leurs conséquences philosophiques.	Philosophie.
Bickert (Armand).	Les journaux et les brochures à Lyon du début de la Révolution au 10 Août.	Histoire et Géographie.
Camus (Georges-Louis).	Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac (1604-1610).	Id.
Mlle Ehrhard (Marcelle-Marie).	Henri Heine et la Musique.	Langues et Littératures étrangères, vivantes. Allemand.
II. — Session de Juin 1910.		
Cros (Jacques).	Evolution des idées esthétiques de George Sand.	Langues et Littératures classiques.
Lesigne (Pierre-Alexandre-Félix).	L'Infinitif dans Plaute et Térence.	Id.
Parayre (Albert Marie-Alphonse).	Le meurtre d'Agrippa Postumus d'après Tacite. — *Annales*, I.	Id.
Seguin (Louis-Eugène-François-Marie).	Le Réalisme et l'Elément juridique de l'œuvre de Balzac (La Comédie humaine).	Id.
Zevaco (Jean-Dominique).	Etude de sémantique (Molière, *Misanthrope*, acte V).	Id.

NOMS DES ÉTUDIANTS	SUJETS DE MÉMOIRES	NATURE DU DIPLOME
Arène (Joseph-Adolphe-Auguste).	La Philosophie de Xavier Bichat.	Philosophie.
Bost (Pierre).	Essai sur le Syllogisme hypothétique depuis ses origines jusqu'à la Logique de Port-Royal.	Id.
Ménard (Antoine-Léon-Alphonse).	William James et Renouvier. — Pragmatisme et Néo-Criticisme.	Id.
Ponceau (Robert-Delphin)	Les Trois Réalités cartésiennes.	Id.
Arnaud (Georg.-Emile).	La bordure des Cévennes méridionales	Histoire et Géographie.
Bonnet (Séraphin-Lis).	Etude sur Adrien IV.	Id
Laurent Germain-François-Marie).	Le motif du Trésor dans la légende des Nibelunge.	Langues et Littératures étrangères, vivantes, Allemand.
Broche (Gaston-Louis-Esmaly).	Etude sur le *Prométhée délivré* de Shelley.	Id. Anglais.
Mlle Rol (Marguerite-Baptistine-Rose).	Ballade romantique.	Id. Id.

EXAMENS DE DOCTORAT

I. — Diplôme d'Etat.

M. Dutacq (Auguste-François).

Ire Thèse : Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848.

2e Thèse : Gustave Rouland, ministre de l'Instruction Publique (1856-1863).

II. — Doctorat de l'Université.

M. Amato (Modeste-François-Paul).

Thèse : La Comédie italienne dans le théâtre de Pierre Larivey.

Mlle Ollion (Scipionie-Alexandrine-Marie-Elisabeth).

Thèse : Les idées philosophiques, morales et pédagogiques de Mme de Staël.

PUBLICATIONS DES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES

pendant l'année scolaire 1909-1910

ALLÈGRE. — Le prologue des *Acharniens (Revue des Etudes grecques*, octobre 1910).

F. BALDENSPERGER. — Etude d'histoire littéraire, 2e série. — Le voyage de Gœthe à Paris *(Bibliothèque universelle*, septembre 1910). — Notes lexicologiques *(Rev. de philol. française*, 1910). — Lettres inédites de Littré et de son père à A.-W. Schlegel *(Mélanges Wilmotte)*.

E. Bertaux. — Un maître portugais du xve siècle, Nuno Gonçalves (*Revue de l'art ancien et moderne*, août 1910). — La Femme et l'art du moyen âge français (*Revue de Paris*, 15 novembre 1909). — A Lisbonne, les journées des 4 et 5 octobre (*Revue de Paris*, 15 octobre 1910). — Donatello (*Collection des Maîtres de l'art*, 1910). — *L'Exposition rétrospective de Saragosse* (1908), album de 115 pl., dont 10 en couleur, avec texte historique et critique en français et en espagnol, 1 vol. gr. in-4 de 360 p., Saragosse et Paris, 1910.

A. Bertrand. — Un manifeste féministe au xvie siècle, Corneille Agrippa. — *Archives d'anthropologie criminelle* : Mouvement psychologique et sociologique.

Chabot. — L'école sur mesure (*Revue pédagogique*, juillet 1910). — Le péril de l'enseignement secondaire (*Revue pédagogique*, octobre 1910).

L. Clédat. — *Revue de philologie française*, t. XXIV. — *Notions d'histoire de l'orthographe*, Paris, Le Soudier.

M. Courant. — La succession au trône de Chine (*Annales des sciences politiques*, 15 janvier 1910). — *La vie politique dans les deux mondes, Extrême-Orient*, troisième année, 1910. — *Catalogue des livres chinois, etc., de la Bibliothèque Nationale*, t. II, n°s 4424 à 6689, 1910.

J. Douady. — Les langues vivantes et les Facultés (*les Langues modernes*, 1910).

A. Ehrhard. — Franz Grillparzer, Sein Leben und seine Werke, 2e Auflage, Beck, München, 1910 (2e édit. allemande de l'ouvrage *Franz Grillparzer, le Théâtre en Autriche*). — Das Leben de Franz Grillparzer, *le Théâtre en Autriche*). — Das Leben einer Tänzerin, Fanny Elssler, Beck, München, 1910 (édition allemande du livre, *Une Vie de danseuse*, Fanny Elssler).

Ph. Fabia. — Le premier consulat de Petilius Cerialis. Contribution à l'exégèse des *Histoires* de Tacite (*Revue de philologie*, janvier 1910). — Sénèque et Néron (*Journal des Savants*, juin 1910). — *Siparium* et *Sparsio* (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*). — Comptes rendus bibliographiques dans la *Revue de philologie*, le *Journal des Savants* et la *Wochenschrift für Klassische Philologie*.

H. Lechat. — Sommaire d'histoire de l'art grec : introduction à l'édition française du *Guide Bædeker* de la Grèce, Leipzig, 1910. — Notes archéologiques, I et II (*Revue des études anciennes*, 1910, p. 117-151 et 325-364).

LEGRAND. — Daos, tableau de la comédie grecque pendant la période dite nouvelle (*Annales de l'Université de Lyon*, série II, t. XXII).

LÉVY-SCHNEIDER. — Le gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel de Ville en novembre 1831 et le rôle de L.-M. Pérenon (*Revue d'histoire de Lyon*, mai-juin et juillet-août 1910). — Les préliminaires du 15 mai 1848 (*la Révolution de 1848*, septembre-octobre 1910. — Chronique de la *Revue d'histoire de Lyon*.

V. LORET. — L'inscription d'Ahmès, fils d'Abana, publiée avec notes et glossaire, Caire, in-4, 1910 (*Bibliothèque d'étude*, t. III). — Le nom égyptien de l'Oryx (dans L. Lortet et C. Gaillard, *Faune momifiée de l'ancienne Egypte*, t. II), Lyon, grand in-4, 1910. — Sur la valeur syllabique d'un signe hiéroglyphique (extrait de *Sphinx*, revue critique d'égyptologie, t. XIV), Upsala, in-8, 1910.

M. MIGNON. — Un point d'histoire des littératures française et italienne comparées : la chanson bachique d'Adam Billaut, *Aussitôt que la lumière...* et le *Testamento di Giacomo Tros* du P. Ignazio Isler (*Notes critiques*), Clamecy, 1909. — Jules Renard (*Ibid.*, 1910). — Un chef-d'œuvre oublié de la littérature française à la fin du XVIIIe siècle : les *Mémoires* de Carlo Goldoni (1787), Paris, 1910 (conférence faite à la *Société d'études italiennes*, *Sorbonne*, mars 1910). — Firenze (appunti di letteratura e di arte) *Bulletin de la Société pour la propagation des langues étrangères en France*. — Contributo allo studio dell' italianismo nella Francia contemporanea : la *Cena delle Beffe*, di Sem Benelli, e la *Beffa* di Jean Richepin, *Risveglio italiano*. — La dissertation italienne au baccalauréat, *Bulletin italien* (et *I tèmi italiani nell' esame di licenza liceale in Francia*, dans le *Marzocco*, Florence). — Bibliographie des auteurs du programme d'agrégation pour 1911 (*Bulletin de la Société d'études des professeurs de langues méridionales*).

RAMAIN. — Sur l'emploi de l'infinitif d'exclamation chez Plaute et chez Térence (*Revue de philologie*, octobre 1910).

W. THOMAS. — The classical movement in France and in England during the second half of the XVIIIth century (*Revue de l'enseignement des langues vivantes*, octobre 1909). — Le sentiment de l'amour chez Baron et chez Shakespeare (*Revue des cours et conférences*, novembre 1909). — Articles de bibliographie anglaise dans la *Revue des cours et conférences* (décembre 1909). — A Discussion on Milton's Heroic Line (*The Modern Language Review*, janvier 1910).

NÉCROLOGIE

Charles-Edouard HOCQUARD

MÉDECIN-INSPECTEUR
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE
ET DE L'HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION DESGENETTES

Le médecin inspecteur Hocquard est mort à Lyon, le 11 janvier 1911, après une courte maladie. Ses funérailles ont eu lieu le 13 janvier, à 10 heures du matin. Après la levée du corps, devant le char funèbre amené au milieu de la cour de l'Ecole du Service de santé militaire, des discours ont été prononcés par M. le médecin principal de 1re classe Renaut, sous-directeur de l'Ecole, M. le médecin inspecteur Nimier, directeur du Service de santé du Gouvernement militaire de Lyon et du XIVe corps d'armée, M. le professeur Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine, M. le Dr Masson, président de la Société d'ophtalmologie de Lyon, M. le médecin inspecteur général Delorme, président du Comité technique de santé, M. le général Robert, gouverneur militaire de Lyon, commandant le XIVe corps d'armée. Le cortège se mit ensuite en marche, précédé, entouré et suivi par les troupes de la garnison, jusqu'à la gare de Perrache. Le corps fut dirigé sur Sens (Yonne), où eurent lieu la cérémonie religieuse et l'inhumation.

M. le médecin inspecteur Hocquard faisait partie du Conseil d'administration de la Société des Amis de l'Université.

Voici les discours prononcés par M. le médecin principal Renaut et par M. le doyen Hugounenq.

Discours de M. le Médecin principal de 1re Classe RENAUT

Sous-Directeur de l'Ecole du Service de Santé Militaire,
Médecin-Chef de l'Hôpital Militaire d'Instruction Desgenettes.

« Monsieur le Gouverneur,

« Monsieur le Médecin Inspecteur général,

« Messieurs,

« Au nom de tout le personnel de l'Ecole du Service de santé militaire et de l'hôpital militaire d'instruction Desgenettes, j'apporte à notre Directeur, le médecin inspecteur Hocquard, avec nos adieux

suprêmes, le témoignage de la profonde affliction dans laquelle nous plongent sa fin prématurée et sa brusque disparition.

« Lors du congé universitaire de fin d'année, quoique déjà un peu fatigué, il ne crut pas devoir retarder une absence motivée par d'impérieux devoirs de famille ; ce déplacement détermina progressivement une aggravation insidieuse d'un malaise d'abord méconnu. En reprenant la direction, le 3 janvier, il voulut faire, comme d'habitude, le rapport du matin ; son facies profondément altéré, ses orbites excavées, son air de souffrance nous frappèrent tous de stupeur et de pitié ; malgré ses efforts pour surmonter sa faiblesse, il ne put continuer et dut remonter à son appartement, prendre le lit d'où il ne s'est pas relevé, d'où, jusqu'à la dernière minute possible, il s'occupa des affaires de l'Ecole.

« Un mal implacable, minant tout l'organisme et ne se localisant nulle part, d'autant plus perfide qu'il n'offrait pas de points d'attaque, a terrassé en quelques jours cette constitution si robuste, qui avait résisté à tant d'agressions antérieures, au cours des séjours coloniaux. Aussi, notre Directeur, insouciant de lui-même, ne pensa pas, tout d'abord, être atteint sérieusement ; il craignit de provoquer la moindre alarme parmi les chers siens ; il ne crut pas, il ne voulut pas être malade, et, par ce surmenage téméraire, il épuisa sa résistance et tomba à bout de forces.

« Si les soins, par leur empressement et par leur qualité, avaient pu enrayer cette terrible affection, la sollicitude professionnelle, dont fut entouré le médecin inspecteur Hocquard, devait assurer la guérison. Tout ce que la science la plus éclairée peut placer au service du dévouement le plus absolu fut mis en œuvre, sans trêve ni relâche. Mais rien n'y fit, rien ne put retarder la fatale échéance. Ainsi, s'est brusquement et brutalement brisée une carrière médico-militaire particulièrement brillante, que je suivis attentivement, de plus ou moins près, à son aurore comme condisciple, en son plein éclat comme compagnon d'armes, à son couronnement comme subordonné.

« Compatriotes de Lorraine, encore que des deux côtés opposés de la nouvelle frontière, Hocquard et moi, à deux années d'études de distance, nous prîmes part, à des échelons divers, au premier concours d'admission pour l'emploi d'élève du Service de santé militaire qui eut lieu après la guerre de 1870. La date de ce concours à Nancy est restée fixée dans ma mémoire ; il avait lieu en septembre 1873, quelques jours après la réoccupation française de la ville, après les trois dures années de garnison prussienne.

« Hocquard, candidat à douze inscriptions, entrait directement au

Val-de-Grâce, où l'on passait alors deux années, et où je n'arrivais moi-même que deux ans plus tard, au moment où il allait en sortir, à la fin de 1875. Je vois encore la haute stature, la brillante prestance du jeune aide-major, à la physionomie mobile, parfois sévère et même impérieuse, mais presque toujours souriante et séduisante. C'est alors qu'il fut désigné pour Lyon, où il devait passer quelques années, qu'il mit largement à profit, grâce à ses merveilleuses qualités d'adaptation, pour se perfectionner dans l'ophtalmologie, devenir chef de clinique de cette spécialité, et s'attacher à son maître et à sa famille de façon si durable, qu'en ces derniers jours, un réconfort puissant a été donné à son entourage par ses amis de la première heure.

« Quelques années plus tard, en janvier 1884, il y a vingt-sept ans, presque jour pour jour, une vingtaine de médecins militaires, dont j'étais comme aide-major, s'embarquaient à Toulon, pour aller au Tonkin constituer le personnel des ambulances du corps expéditionnaire. Parmi eux, était le médecin-major de 2e classe Hocquard. Au cours de la traversée, nous admirions son entrain irrésistible, sa superbe assurance, sa confiance dans le succès. A ces souvenirs lointains, qui, dans la fuite des années, ont pris les teintes roses d'Extrême-Orient, je me permets d'associer M. le médecin inspecteur Nimier. Lui, à l'ambulance de la première brigade, a été mieux placé que moi pour connaître et apprécier alors celui que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure, et qui vient encore accroître la liste funèbre, déjà longue, de ceux qui ne sont plus, parmi les gais camarades de voyage à bord du transport *l'Annamite*.

« Après le Tonkin, un court séjour dans le grade de médecin major de 2e classe, si court même que nous pouvons le citer comme une brillante exception dans le corps de santé, puis Madagascar, les deux principalats rapidement franchis, le chapeau d'inspecteur obtenu à cinquante-quatre ans, telles sont les étapes que le médecin inspecteur Hocquard a parcourues dans un cycle de vingt années, admirablement servi par une volonté tenace, par une ambition légitime et par une aptitude toute spéciale à l'organisation et au commandement.

« Ces solides et remarquables qualités devaient surtout s'utiliser à l'Ecole du Service de santé, dont il prit la direction au mois de mars dernier. Justement désireux de faire face aux multiples exigences de cette situation, il eut à cœur de connaître, dans tous ses détails, dans tous ses rouages, une organisation complètement nouvelle pour lui, puisque, tout comme moi, n'étant pas passé par une Ecole, il avait mené la vie libre d'étudiant jusqu'à son entrée au Val-de-Grâce.

« Mais cette condition même lui donna une facilité plus grande d'assimilation, pour pénétrer une organisation et un régime que ses éminents devanciers avaient améliorés depuis la fondation en 1889. Depuis cette époque, six directeurs se sont succédé à l'Ecole, et tous encore, dont quatre dans le cadre de réserve, et les deux prédécesseurs immédiats, médecins inspecteurs généraux, suivent son évolution, s'intéressent à ses succès et, aujourd'hui, déplorent le coup cruel qui a frappé le septième titulaire de l'emploi.

« Le médecin inspecteur Hocquard, respectueux de la tradition, s'était imposé l'énorme tâche de se documenter sur tout ce qui avait été fait avant lui, de façon à ne tenter quelques modifications, si elles devenaient nécessaires, qu'avec prudence et en toute connaissance de cause.

« Il sentait combien la mission de diriger, dans son régime intérieur, une école dont l'enseignement est donné à l'extérieur par la Faculté, exige de grandes qualités d'affinement psychologique et de jugement méticuleux, pour allier l'élasticité et l'indépendance indispensables aux études médicales, si complexes et si fragmentées, avec la discipline nécessaire à une collectivité de jeunes gens destinés à devenir des médecins de l'armée.

« Provoquer chez les élèves un meilleur rendement de leur travail personnel, les faire profiter dans la plus large mesure des précieuses ressources de la Faculté et des hôpitaux, tel était le programme que s'était imposé le médecin inspecteur Hocquard, en y ajoutant des principes d'éducation médico-militaire à appliquer aux rares moments laissés libres par les études professionnelles.

« En tenant compte de l'état d'esprit de la jeunesse universitaire actuelle, plus pratique et plus revendicatrice que notre génération, qui péchait peut-être par l'insouciance et par une certaine tendance sentimentale, il aspirait à envoyer au Val-de-Grâce, mieux encore qu'auparavant, des docteurs en médecine dotés de solides connaissances. Il voulait que les futurs aides-majors puissent répondre dignement à toutes les exigences de la vie militaire, et conserver le goût du travail, après la scolarité, pour augmenter constamment leur acquis au cours de leur carrière ; enfin, il souhaitait les voir, comme leurs anciens, pratiquer les vertus médico-militaires essentielles d'humanité, de dévouement, de désintéressement.

« Après avoir accumulé les matériaux à pied d'œuvre, sur le point de tenter des améliorations pour faciliter le travail personnel des élèves et pour leur donner la possibilité de mettre au point, à l'Ecole, les résultats des cliniques et des travaux pratiques, le médecin inspecteur Hocquard est enlevé à sa tâche, sans avoir eu la satisfaction d'essayer une méthode d'élargissement et d'initiative.

« Il disparaît en pleine puissance de travail, laissant ébauchée l'œuvre qu'il rêvait de tenter. Il a succombé avec la préoccupation d'une mission à remplir, avec le regret de l'abandonner inachevée.

« Après avoir douté un instant du mal, il s'est néanmoins senti sérieusement frappé, lorsque les symptômes qu'il analysait ne pouvaient plus lui laisser de doutes. Alors, sans défaillance, avec sang-froid, il a envisagé sa fin prochaine. Courageusement, il a fait ses dernières recommandations à la compagne qui avait été la joie de son foyer, et au fils dont il était le premier maître et l'ami.

« A ces deux êtres chers, si cruellement frappés, l'Ecole adresse, par ma voix, ses plus vives condoléances, en leur assurant que l'époux et le père qu'ils pleurent y laissera le germe d'une moisson féconde, avec le souvenir de sa valeur scientifique, avec l'exemple de ses services militaires, qui font honneur au corps de santé. »

Discours de M. le Professeur HUGOUNENQ

Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon.

« Messieurs,

« La Faculté de médecine avait à cœur de se joindre à ceux que réunit la triste cérémonie de ce jour et de prendre sa place dans ce cortège, pour saluer, avant l'ultime séparation, le Directeur de l'Ecole du Service de santé militaire.

« Notre collaboration avec le personnel de la grande maison qu'il dirigeait est étroite ; elle est de tous les jours, presque de tous les instants, et, comme elle n'a jamais cessé d'être pour nous la source de satisfactions très hautes, nous avons été atteints par le deuil qui vous frappe et nous réclamons notre part de la douleur qui vous étreint.

« Aux premières années de notre Faculté, M. Hocquard nous avait appartenu comme chef de clinique du professeur Gayet ; hier encore, à peine revenu parmi nous, il acceptait la vice-présidence du Congrès de médecine dont notre collègue, M. Teissier, doit diriger les travaux au cours de la session prochaine. Sa vie était donc mêlée à notre vie, et, au surplus, pour être des nôtres, ne lui suffisait-il pas de vous appartenir ?

« Avec lui, les rapports de service toujours cordiaux, que l'Ecole entretient avec la Faculté, avaient rapidement dépassé le cercle des relations officielles, même les plus courtoises, et quoi de plus naturel, quand on avait en face de soi cet homme ouvert et droit, à l'œil clair, au regard vif, à la physionomie intelligente et fine? On n'était

pas longtemps avec lui, sans qu'il laissât paraître l'affection qu'il portait à son Ecole, et aussi l'attachement qu'il avait pour la Faculté. Il travaillait sans cesse à perfectionner l'instruction de ses élèves, à mieux armer pour la lutte les futurs médecins dont la direction lui était confiée.

« Né en Lorraine, M. Hocquard avait grandi tout près de la frontière que de terribles événements nous ont imposée ; il atteignait l'âge d'homme au lendemain des pires catastrophes, celles que n'oublieront jamais ceux qui les ont connues. Aussi, au cours de nos entretiens, à travers le souci constant qu'il avait de mieux faire, ai-je cru voir briller quelquefois la flamme des ambitions réparatrices que son patriotisme entretenait religieusement !

« C'était donc un homme, dans la plus belle acception de ce mot, que celui qui nous a quittés pour toujours : un homme dont l'idéal soutenait l'action, à travers une existence bien remplie. C'est à cet homme que vont nos regrets, nos souvenirs, notre tristesse, et c'est encore ému par ces sentiments que je dépose, sur le cercueil du Directeur de l'Ecole du Service de santé militaire, l'hommage de la haute estime et de l'attachement profond que la Faculté de médecine avait pour lui. »

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LYON

M. HENRI MABIRE

Par M. E. CAILLEMER.

Au mois d'octobre 1875, M. Wallon, alors Ministre de l'Instruction publique, estima que le vote récent d'une loi proclamant la liberté de l'enseignement supérieur devait avoir pour conséquence obligée la création d'une Faculté de droit de l'État à Lyon. Il convoqua en session extraordinaire le Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui devait émettre un avis préalable au décret d'institution du nouvel établissement, et il chargea notre inspecteur général, M. Charles Giraud, du choix du personnel.

J'étais le premier des agrégés reçus dans les concours que ce maître éminent a présidés, et ma qualité d'aîné m'a toujours valu de sa part une bienveillance exceptionnelle. M. Giraud, ayant résolu de me confier le décanat de la Faculté de droit de Lyon, m'appela à Paris, d'abord pour siéger, sous sa direction, dans le jury du Concours général annuel entre les étudiants de troisième année de toutes les Facultés de droit de France, puis pour examiner avec lui les candidatures aux diverses chaires que l'on allait établir. Chaque jour, dans l'intervalle des séances du jury, nous discutions les titres des postulants, professeurs en exercice, agrégés, docteurs lyonnais ou admissibles des derniers concours.

Un soir, M. Giraud me demanda si j'accepterais sans trop

de résistance un professeur de grand mérite, ayant déjà, pendant une dizaine d'années, enseigné, avec succès, dans la Faculté de droit de Douai, mais d'un caractère très irascible, et avec lequel la vie commune pouvait être assez difficile. J'avais alors des illusions, que le temps et l'expérience ont partiellement dissipées, sur l'influence qu'un doyen peut acquérir sur ses collègues en leur témoignant confiance et sympathie, en encourageant leurs travaux, en rendant justice à tous leurs efforts, en obtenant pour eux les récompenses et les distinctions qu'ils ont légitimement acquises. Ma réponse à la question de M. Giraud fut affirmative.

Dès le lendemain, j'entrai en relations avec M. Mabire, et, immédiatement, je pus constater que le professeur, avec lequel il était, disait-on, si malaisé de vivre, était l'un des hommes les mieux élevés, les plus courtois, les plus gracieux, les plus aimables, les plus conciliants que l'on puisse rencontrer, et cette première impression n'a jamais été modifiée. J'ai vécu avec M. Mabire, pendant vingt-trois ans d'une collaboration presque quotidienne, sans que le moindre conflit ait surgi entre nous. Le jour des funérailles de notre regretté collègue, mon successeur, M. le Doyen Flurer, a pu, sans redouter de contradiction parmi tous ceux qui ont connu M. Mabire, formuler ce jugement qui confirme le mien : « Jamais ce professeur n'a dit un mot blessant pour un de ses collègues ; jamais on n'a observé en lui le moindre signe de mauvaise humeur ou d'impatience. »

D'où venait une réputation si mal justifiée ? On le verra bientôt, et le danger de notes improvisées, données *ab irato* à un fonctionnaire par un administrateur qui ne l'a vu qu'une seule fois et dans des circonstances exceptionnelles, sera, une fois de plus, démontré.

*
* *

M. Mabire (Jean-Marie-Charles-Henri), n'était pas, comme beaucoup de ses amis le croyaient, parisien de naissance et d'éducation. Son père, fonctionnaire public dans l'Administration des Douanes, avait été attaché au port de Cherbourg, et c'est dans cette ville que notre collègue est né, le 21 septembre 1828.

Je ne l'ai jamais entendu parler de ses études primaires ou secondaires ; mais je suis porté à croire qu'il les fit en Normandie, puisque c'est devant la Faculté des lettres de Caen qu'il subit les épreuves du baccalauréat. Il fut jugé digne du grade le 7 août 1845.

Quelques années plus tard, au moment de sa majorité, il habitait Nantes. C'est dans cette ville qu'il prit part au tirage au sort pour le recrutement de l'armée. Toute sa première jeunesse a donc été vécue en province.

Bachelier à dix-sept ans, il paraît avoir assez longtemps hésité sur le choix d'une carrière.

Au moment où allait éclater la Révolution du 24 février 1848, le dernier Ministre de l'Instruction publique du Gouvernement de Juillet, M. de Salvandy, préparait, d'accord avec la Commission des Hautes Études juridiques, une loi créant, en dehors des Facultés de droit, une École pour l'instruction spéciale des futurs fonctionnaires de l'Administration intérieure et du service des Affaires étrangères. Le Gouvernement provisoire, dans lequel siégeaient plusieurs hommes favorables à l'institution d'une École de ce genre, s'appropria le projet de M. de Salvandy, et, dès le 8 mars 1848, sur un rapport de M. Hippolyte Carnot, il décida la création d'une École nationale d'administration.

Cette École fut annexée au Collège de France, et les élèves furent, à beaucoup de points de vue, assimilés aux élèves de l'École polytechnique. Le système des études fut immédiatement réglementé et une grande publicité fut donnée dans la France entière au programme des examens d'admission.

La nouvelle institution fut accueillie par l'opinion publique avec une faveur exceptionnelle. Deux cents places étaient mises au concours. Quelques statisticiens disent qu'il y eut quinze cents candidats ! Ce qui est certain, c'est que, pour Paris seulement, il y en eut quatre cent soixante-trois, et, comme, en dehors de Paris, il y eut des examens subis dans vingt-trois grandes villes de province, le chiffre indiqué peut n'être pas trop exagéré.

L'École fut inaugurée le 8 juillet 1848, et les élèves suivirent immédiatement les cours, sans que la période habituellement consacrée aux vacances fût pour eux une cause d'interruption ou de suspension des exercices.

Le succès fut si incontestable que, le jour même de l'ouverture, une nouvelle promotion fut annoncée pour 1848-1849. Les concurrents furent encore très nombreux, et le jury prononça cent six admissions.

Le nom de M. Mabire figure sur la liste des élus de la deuxième promotion. Le 13 février 1849, le Ministre de l'Instruction publique l'informa que, par suite des examens d'admission de novembre et de décembre 1848, sur la proposition du jury spécial désigné à cet effet, il l'avait, par arrêté du 31 janvier 1849, nommé élève de l'École d'administration, avec le numéro deux.

L'enthousiasme avec lequel cette École avait été installée ne fut pas de longue durée. L'Assemblée nationale ne se montra pas d'abord trop défavorable. Il y eut même un projet de loi présenté par M. de Vaulabelle et un très remarquable rapport de M. Bourbeau, d'après lesquels bien des réformes ou des améliorations devaient être introduites dans le régime de l'École ; son existence ne paraissait pas compromise.

A la suite de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, il y eut quelques manifestations d'hostilité contre le nouvel établissement. Les dispositions hostiles s'accentuèrent lorsque l'Assemblée législative eut remplacé l'Assemblée nationale. On n'osait pas dire que l'enseignement des sciences politiques et économiques, donné par d'éminents professeurs dans l'École d'administration, était inutile pour de futurs administrateurs et de futurs diplomates ; mais on affirmait que cet enseignement pouvait être assez facilement organisé dans les Facultés de droit, et qu'une École spéciale était inutile... L'expérience devait cependant montrer que de vives résistances s'opposaient à toute addition proposée aux cadres traditionnels de l'enseignement juridique.

Une loi du 9 août 1849 supprima l'École nationale d'administration. On fit subir aux élèves des examens extraordinaires motivés par la dissolution, et on délivra à ceux d'entre eux qui obtinrent des notes satisfaisantes des certificats de capacité.

Un de ces certificats fut remis à M. Mabire le 20 novembre 1849 ; il porte les signatures de trois hommes, qui, tous, ont occupé de hautes situations et ont attaché leur nom à d'im-

portantes publications : M. de Parieu, M. Boulatignier, M. Alfred Blanche.

M. Mabire n'avait pas été seulement un bon élève ; il avait aussi conquis l'estime et l'affection de ses camarades. Une Commission de quinze membres ayant été nommée, au lendemain de la suppression de l'École, pour veiller à l'exécution des dispositions de la loi du 9 août dans la mesure où elle assurait aux anciens élèves certains avantages, M. Mabire fut élu aux premiers rangs de cette Commission, le 19 août 1849 (1).

Notre collègue avait gardé bon souvenir de l'année par lui consacrée aux études administratives. Lorsque, en 1876, M. Hippolyte Carnot, le rapporteur de 1848, proposa au Sénat de rétablir l'École d'administration, l'avis préalable des Facultés de droit fut demandé par la Haute Assemblée. M. Mabire prit une part très active aux délibérations de la Faculté de Lyon, qui le chargea de résumer et de justifier les solutions qu'elle croyait devoir donner aux questions à résoudre.

Les élèves de l'École se dispersèrent à peu près dans toutes les directions. Pour le prouver, il suffit de rappeler que, vers 1880, l'ancienne École nationale d'administration était représentée à Lyon, non seulement par M. Mabire, mais encore par M. Victor de Limoges, curé de la paroisse du Sacré-Cœur ; par M. Allégret, professeur à la Faculté des sciences ; par M. Émile Belot, professeur à la Faculté des lettres ; par M. Joseph Bonnel, professeur au Lycée Ampère ; par M. Arthur de Gravillon, ancien magistrat, homme de lettres et statuaire ; par M. Julien, négociant, et par M. Gabriel Marinet, employé à la Bibliothèque municipale de la rue Gentil.

Pour leur faciliter l'accès de nouvelles carrières, quelques privilèges avaient été accordés aux anciens élèves de l'École d'administration. Ceux de la seconde promotion étaient notamment autorisés à prendre cumulativement dans les Facultés de droit quatre inscriptions et à subir les examens de fin d'année

(1) Cette Commission n'a pas cessé de fonctionner depuis 1849, et, chaque année, son président, M. Charles Tranchant, ancien conseiller d'État, publie, en son nom, une plaquette commémorative de l'École nationale d'administration et des anciens élèves que la mort frappe successivement. Le nombre des survivants est bien réduit ; les plus jeunes sont octogénaires.

en dehors des sessions fixées par les règlements. M. Mabire mit à profit dans la Faculté de Paris ces deux autorisations, ce qui lui permit d'être bachelier en droit dès le 12 février 1851, et licencié le 30 avril 1852. Cette irrégularité dans ses études n'eut pas d'influence sur la valeur de ses épreuves, puisque, quatre fois sur cinq, il mérita une mention d'éloge.

Le 10 juillet 1852, il se fit inscrire sur le tableau des avocats stagiaires près la Cour d'appel de Paris. Mais il continua à suivre les cours de la Faculté de droit en vue du doctorat. Il fut jugé digne de ce grade le 23 février 1855, après la soutenance de thèses ayant pour sujets la pétition d'hérédité en droit romain et la séparation de corps en droit français.

*
* *

Le décret du 22 août 1854, sur l'organisation des Académies, venait de faire disparaître les suppléances perpétuelles existant dans les Facultés de droit depuis 1804, et de décider que les fonctions des anciens suppléants seraient à l'avenir remplies par des agrégés, nommés au concours comme leurs devanciers, mais institués pour dix années seulement. Le statut sur l'agrégation, complément nécessaire du décret, n'était pas encore publié, lorsque M. Mabire fut admis au doctorat. Il parut le 20 décembre 1855 et ne reçut sa première application que le 2 novembre 1856.

Bien que résolu à se consacrer à l'enseignement du droit, M. Mabire ne se fit inscrire ni pour le premier concours, ni pour les concours qui furent successivement ouverts en 1858, en 1861 et en 1864. Cette continuité dans l'abstention, alors que des candidats plus jeunes et moins connus affrontaient les épreuves et réussissaient, étonnait ses amis. Elle avait pour excuse la haute idée que M. Mabire s'était faite du professorat et son désir de s'en rendre de plus en plus digne par une patiente préparation.

Ce fut seulement en 1865 qu'il se décida à concourir.

Ceux qui l'ont connu à son arrivée à Lyon, en 1875, et qui se rappellent avec quelle assurance, dans les salons où on s'empressait de l'accueillir, il prenait la parole, soit pour développer une thèse plus ou moins paradoxale, soit pour réciter

de longues pièces de vers ou d'agréables monologues, auront peine à croire que, devant un jury composé de magistrats et de professeurs expérimentés, dans la chaire où sont placés les candidats, son émotion était si grande qu'elle le paralysait. Le trouble alla même un jour jusqu'à l'évanouissement et la séance dut être suspendue. Lorsqu'il revint à lui, ses amis, et, en particulier, un de ses anciens maîtres, M. Valette, eurent grand'peine à l'empêcher de renoncer à la lutte.

Il échoua en 1865, mais son échec ne le découragea pas.

Par décret du 18 avril 1865, une Faculté de droit venait d'être créée à Douai. Le Ministère, n'ayant que peu d'agrégés disponibles, se montra disposé à nommer d'emblée professeurs titulaires quelques docteurs recommandables par leur âge ou par leurs services, sans exiger d'eux l'agrégation. Pareil fait s'était produit, l'année précédente, au moment de la création de la Faculté de droit de Nancy, et il n'avait pas donné lieu à de trop vives doléances de la part des agrégés en exercice.

Une des nouvelles chaires fut offerte à M. Mabire. C'était, sans doute, une grande faveur au lendemain d'un insuccès. Mais il ne faut pas oublier que notre futur collègue avait alors trente-sept ans, et que son doctorat remontait à plus de dix années. D'autres docteurs, qui acceptèrent sans hésitation, n'étaient ni aussi âgés, ni aussi honorablement connus.

Si séduisante que fût la proposition, M. Mabire ne l'accepta pas. Il tenait à avoir, comme presque tous les professeurs, le titre d'agrégé, et, comme un nouveau concours était prévu pour l'année 1866, il voulait subir une deuxième fois les épreuves.

Mais, à défaut du professorat, une délégation temporaire ayant été demandée pour lui, il ne la refusa pas. Un arrêté ministériel du 8 septembre 1865 le chargea du deuxième cours de droit romain à la Faculté de droit de Douai.

M. Mabire concourut en 1866 et fut alors reçu agrégé dans les conditions les plus honorables. Le Jury lui attribua la deuxième des huit places mises au concours.

A peine institué, notre collègue s'empressa de demander le titulariat, qu'on lui avait offert spontanément, lorsqu'il était simplement docteur. Quelle fut sa surprise en entendant cette réponse du Directeur du personnel : « Un agrégé ne peut être

titularisé que lorsqu'il a déjà, pendant deux ans, enseigné dans la chaire qu'il veut occuper définitivement. Telle est la règle commune à tous les agrégés, et M. l'agrégé Mabire doit en subir l'application. »

Ainsi, alors qu'il n'était pas agrégé, l'Administration se déclarait prête à le nommer directement titulaire, comme elle avait fait à Nancy, en 1864, pour M. Paringault et pour M. Lombard, comme elle venait de faire, à Douai, en 1865, pour M. Liégeois, et, maintenant qu'il avait un titre de plus et un titre brillamment conquis, elle lui imposait un stage de deux ans !

Si modéré qu'il fût d'habitude, M. Mabire ne se soumit pas sans protester. Sa protestation fut même très vive, si vive que, malgré les circonstances qui l'atténuaient, le Directeur du personnel crut devoir en fixer le souvenir. M. Mabire ne s'incline pas avec résignation devant un règlement dont on a toujours imposé l'observation aux docteurs reçus agrégés, alors qu'on ne le lui aurait pas appliqué s'il eût été simplement docteur. Il faut en conclure que M. Mabire a un bien mauvais caractère !

Je me hâte d'ajouter que la durée du stage fut abrégée et réduite à une année seulement. Institué agrégé le 30 avril 1866, attaché à la Faculté de droit de Douai le 19 mai suivant et chargé d'un cours de droit civil, M. Mabire fut nommé professeur titulaire de droit civil par décret du 24 mai 1867.

***

M. Mabire a enseigné dans la Faculté de droit de Douai jusqu'à la fin de l'année scolaire 1874-1875. Le moment est venu de caractériser son enseignement.

Des six professeurs qui, dans la Faculté de Paris, enseignaient le droit civil à l'époque où notre collègue se préparait à la licence et au doctorat, M. Bugnet est évidemment celui qui a eu la plus grande influence sur sa formation juridique.

Sans être absolument hostile aux études historiques, M. Bugnet ne ménageait pas les épigrammes aux historiens du droit. Il leur demandait volontiers s'il est bien utile d'aller rechercher la solution des problèmes contemporains dans de vaines anti-

quités, *ab antiquis fabulis discere*, alors qu'il est si facile d'observer soigneusement les faits actuels et de s'inspirer des exigences de la pratique quotidienne des affaires. Il s'était même approprié cette réflexion que, lorsqu'on a devant soi des édifices modernes aussi parfaits que le sont nos Codes, on perd son temps à fouiller dans de vieilles ruines pour y trouver quelques misérables cailloux.

M. Bugnet n'était pas non plus favorable aux longues méditations philosophiques, et ses querelles avec le bon M. Oudot, dont le cours débutait par de nombreuses leçons sur la conscience et la science du devoir, sont restées légendaires. Quel profit peut-il y avoir à mettre en conflit la loi et l'équité ? Ne vaut-il pas mieux remplacer les dangereuses distinctions, dans lesquelles se plaisait Pothier, entre le for intérieur et le for extérieur, par l'analyse minutieuse des textes ?

Prenant successivement chaque article du Code civil, M. Bugnet en donnait lentement lecture ; puis, suivant son expression, il le disséquait, mettant en relief les mots les plus saillants, et précisant la portée de chacun d'eux. Ce travail achevé, il appliquait l'article à quelque espèce empruntée à la vie judiciaire, et dans laquelle figuraient des personnages fictifs, souvent assez nombreux, dont chacun se distinguait des autres par un numéro d'ordre traditionnel : *Primus, Secundus, Tertius*, etc. Ses développements, d'une clarté lumineuse, étaient parfois présentés sous une forme si familière qu'elle provoquait des sourires. Il ne s'en offusquait pas, il s'en réjouissait plutôt, parce que, disait-il, le souvenir des termes qu'il avait employés fixerait dans la mémoire de ses auditeurs la doctrine qu'il avait voulu leur enseigner.

Il avait surtout l'amour de la précision et l'horreur du vague.

Ce que je viens de dire pour caractériser l'enseignement de M. Bugnet évoquera certainement dans la mémoire des élèves de M. Mabire une image des leçons de leur ancien maître. La méthode était la même. Mais, entre ces deux jurisconsultes, il y avait pourtant une différence notable. M. Mabire n'avait pas la rudesse de langage que l'on a souvent reprochée à l'ancien berger franc-comtois. Il avait, au plus haut degré le culte des belles-lettres, et ses exposés étaient toujours d'une

remarquable pureté de forme. Il ne se résignait même pas à donner aux personnages qu'il mettait en scène les traditionnelles appellations scolastiques ; les noms de *Primus, Secundus* et autres étaient remplacés par des prénoms familiers, Antoine, Bernard, Clément, Daniel, au milieu desquels, grâce à l'observation d'un ordre alphabétique, les auditeurs se reconnaissaient très aisément.

Il ne serait pas sans intérêt de reproduire plusieurs des exemples à l'aide desquels il s'efforçait d'illustrer certaines distinctions, qui, à première vue, semblent particulièrement subtiles et que les étudiants ont peine à s'assimiler. Le parallèle entre le cheval que l'on attache à sa voiture et le cheval que l'on attache à la culture, d'autres parallèles entre des catégories de tiers et des catégories d'ayants cause, sont restés traditionnels dans la Faculté.

Un trait commun à M. Bugnet et à M. Mabire était un dévouement sans réserve aux élèves laborieux. M. Bugnet, descendu de sa chaire, restait volontiers « le maître » pour les disciples dont il avait remarqué le zèle, l'intelligence et l'aptitude aux sciences juridiques. Même pendant les vacances, il était heureux quand ils s'adressaient à lui, et, s'ils en exprimaient le désir, une hospitalité cordiale leur était accordée, sur un des plateaux du Jura, dans sa maison de Bolandoz, où sa bonhomie aimait à revivre le temps passé. M. Mabire n'allait pas jusqu'à proposer à ses auditeurs de le suivre à Paris ou sur les bords de la Rance, dans le village de la Flourie, où, chaque année, il se reposait, pendant quelques semaines, des fatigues de l'enseignement. Mais, tous les jours, à la Faculté, il se tenait, pendant de longues heures, à la disposition de ses élèves, complétant et rectifiant les notes prises à son cours, ou répondant, avec une inlassable bienveillance, aux questions qui lui étaient posées. Dès sa première leçon, avant même de définir le droit, il se plaisait à dire qu'un professeur de Faculté, qui a conscience de ses devoirs, n'est, en réalité, qu'un vieil étudiant, plein d'affection pour ses jeunes camarades, leur donnant l'exemple d'un travail opiniâtre et ne reculant devant aucun effort pour faciliter leur tâche.

*
* *

Au moment où M. Charles Giraud choisissait le personnel de la Faculté que l'on allait créer à Lyon, M. Mabire demanda à quitter la Faculté de Douai et à être transféré dans l'une des chaires de droit civil du nouvel établissement d'enseignement supérieur. Sa requête fut, comme je l'ai dit au début de cette notice, favorablement accueillie. Mais, par égard pour d'autres postulants, plus anciens que M. Mabire, et spécialement pour plusieurs professeurs appartenant à la Faculté de Grenoble, — que le Ministère ne voulait pas désorganiser au profit de la nouvelle Faculté, — et auxquels des réponses dilatoires étaient adressées, en réservant l'avenir, M. Mabire fut simplement chargé du deuxième cours de droit civil à Lyon. Officiellement, il était maintenu professeur à Douai.

Son transfert régulier n'eut lieu que le 1er décembre 1877, alors que les autres candidatures étaient abandonnées. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le décret, qui l'a nommé « professeur de Code civil à la Faculté de droit de Lyon », le qualifie seulement : « agrégé des Facultés de droit », et ne fait pas la moindre allusion à sa qualité de professeur titulaire dans la Faculté de droit de Douai.

A Lyon, M. Mabire a été deux fois choisi par ses collègues pour présenter le rapport annuel imposé par les règlements sur les concours de la précédente année scolaire. Il s'acquitta de ces mandats dans les séances du 24 novembre 1876 et du 3 novembre 1890. Chaque fois, bien que, suivant le mot de Charron qu'il prit pour devise, il eût surtout à cœur, parlant à la belle jeunesse, de lui donner de bons et sévères préceptes, plutôt que de la chatouiller d'éloges, il obtint un succès de bon aloi. Fidèle à sa méthode, il s'efforça de mettre en garde les lauréats contre l'abus des cours et des lectures. Il les engagea surtout à se préserver du brouillard des notions superficielles, et à se livrer à des efforts prolongés de méditation pour développer l'énergie de leurs facultés. Que de fois il a dit à ses élèves qu'il ne voyait pas en eux des sacs à remplir, mais bien plutôt des outils à aiguiser !

Un discours de rentrée, que notre collègue prononça dans

la séance solennelle du 5 novembre 1884, fut plus diversement jugé, et motiva même des critiques officielles, que, malgré son exquise courtoisie et sa philosophie tolérante, il n'accepta pas sans protester.

C'était au lendemain de la promulgation de la loi du 27 juillet 1884, portant rétablissement du divorce et modifiant sur certains points les dispositions du Code civil. M. Mabire, qui avait déjà, en 1855, écrit sur le divorce et la séparation de corps, prit la loi de 1884 pour sujet du discours réglementaire.

Lue dans une nombreuse assemblée, où les juristes étaient en minorité évidente, une étude consacrée à l'explication d'une loi nouvelle, si intéressante qu'elle soit pour l'ordre social, semblait, à première vue, ne pas devoir beaucoup charmer les auditeurs. Quel plaisir pourraient-ils trouver à entendre l'exposé détaillé de nombreuses différences entre l'ancien divorce, le divorce de 1803 à 1816, et le nouveau divorce, alors surtout que l'orateur affirmait, dès le début, qu'il se tiendrait strictement sur le terrain juridique ? — Convaincu que tous les genres sont bons hors le genre ennuyeux, M. Mabire présenta beaucoup de questions de droit, sous une forme très élégante et d'une clarté admirable, mais aussi avec une certaine verve parfois toute gauloise, accompagnée de réflexions humoristiques, que l'on ne rencontre guère dans les livres de droit.

L'œuvre fut écoutée avec une bienveillance évidente, les signes d'approbation furent fréquents et il y eut d'unanimes applaudissements. Malgré la durée exceptionnelle de la lecture, près de deux heures ! il n'y eut pas un mouvement d'impatience, pas de sorties intempestives, pas le moindre murmure...

J'avais eu, avant la séance, communication du manuscrit, et j'avais prévu deux critiques : l'une relative à la durée du discours, l'autre portant sur quelques phrases dont le ton n'était peut-être pas en complète harmonie avec la gravité habituelle de nos séances universitaires. Je fis part de mes scrupules à l'orateur. A ma demande de quelques coupures dans le texte, coupures provisoires, dont il ne serait pas tenu compte au moment de l'impression, M. Mabire répondit qu'il lui était impossible de retrancher une seule phrase, toutes les

parties de son étude se reliant étroitement les unes aux autres. Il refusa également d'atténuer les passages qui pouvaient donner lieu à des reproches d'oubli des traditions. Il ajouta même, ce qui m'empêcha d'insister, que son neveu, à qui il avait donné lecture d'un de ces passages, l'avait supplié de lui en faire le sacrifice, parce qu'il pouvait compromettre la réussite d'un de ses projets d'avenir. « Je lui ai opposé, me dit M. Mabire, un refus absolu. Pourquoi m'inclinerais-je aujourd'hui devant votre requête, si amicale qu'elle soit ? »

Le rôle de censeur n'a rien d'agréable, surtout le rôle de censeur officieusement choisi, et je ne formulai aucun veto. M. Mabire lut son discours tel qu'il l'avait écrit. Je me rassurais, d'ailleurs, pendant la séance solennelle, en constatant que notre collègue était chaleureusement applaudi ; mais un mot que le président, M. le Recteur Charles, m'adressa à voix basse, me laissa quelque inquiétude sur les suites possibles.

Et, en effet, dès le lendemain, des protestations surgirent. Le Comité de perfectionnement de l'enseignement supérieur lyonnais fut saisi de doléances. Il ne leur donna pas de sanction ; il se borna à décider, en principe, que, à l'avenir, aucun discours ne serait prononcé dans la séance de rentrée sans lui avoir été préalablement soumis.

Quand le moment fut venu d'imprimer le procès-verbal de la séance solennelle du 5 novembre 1884, M. Charles exprima à M. Mabire le désir que deux ou trois phrases fussent, sinon retranchées, au moins modifiées et atténuées. La réponse de M. Mabire fut telle qu'on pouvait l'attendre de sa déférence accoutumée : « Faites vous-même sur les épreuves les suppressions ou les corrections que vous jugerez convenables : je les subirai sans rien dire. Mais, dans un tirage à part, je rétablirai intégralement le texte dont j'ai donné lecture. »

M. Charles n'insista pas plus que je ne l'avais fait avant la séance. Le discours fut publié tel qu'il avait été prononcé.

Grande fut notre surprise lorsque, le 18 mars 1885, le Ministre invita M. Charles à lui envoyer un exemplaire du discours de M. Mabire en soulignant les passages qui avaient dû plus particulièrement appeler l'attention du Comité de perfectionnement. M. Charles en marqua trois, qui se trouvent aux

pages 28, 29 et 43 de la publication officielle. Il ajouta : « Le travail de M. Mabire n'aurait rien perdu à s'alléger de ces quelques traits d'esprit ; mais l'auditoire a écouté l'orateur avec beaucoup de bienveillance et nul commentaire désobligeant n'a paru dans les journaux. »

L'affaire n'eut pas d'autre suite.

M. Mabire a professé le droit civil à Lyon de 1875 à 1898. Il enseignait avec une régularité exemplaire ; car, pendant ses vingt-trois ans d'exercice, il n'a demandé qu'un seul congé, à l'occasion de la maladie et de la mort de sa mère, et encore son absence fut-elle de très courte durée. A ses trois leçons hebdomadaires, dont chacune, suivant les anciennes traditions, durait une heure et demie, il ajoutait, chaque semaine, une leçon de droit civil approfondi, à l'adresse spéciale des aspirants au doctorat, mais qui était également suivie par les meilleurs aspirants à la licence. Les objets habituels de ce cours complémentaire étaient alternativement la transcription hypothécaire et la prescription.

La haute valeur de l'enseignement de M. Mabire est attestée par les succès que ses élèves ont obtenus dans les concours généraux. Neuf des lauréats de la Faculté de droit de Lyon ont été bien véritablement ses disciples et plusieurs d'entre eux honorent aujourd'hui l'enseignement supérieur.

*
* *

La fin de l'année scolaire 1897-1898 devait marquer le terme de la vie enseignante de M. Mabire ; car, avant le 1er novembre 1898, il allait atteindre la limite d'âge établie pour les professeurs de l'enseignement supérieur. Un décret du 26 avril 1898 l'admit à faire valoir les droits que trente-trois années de services lui donnaient à une pension de retraite et lui conféra le titre de professeur honoraire.

Au cours de sa longue carrière, M. Mabire avait obtenu toutes les promotions, toutes les distinctions honorifiques qu'un professeur peut ambitionner. Officier d'Académie le 15 septembre 1876, officier de l'Instruction publique le 14 juillet 1882, il avait, le 30 octobre 1894, reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains du Ministre de l'Instruction

publique, M. Georges Leygues, venu à Lyon pour présider la séance de clôture du deuxième Congrès international de l'Enseignement supérieur. Le 7 mai 1891, sur la proposition de M. Massicault, Résident général de France à Tunis, le Gouvernement beylical lui avait envoyé la croix de commandeur du Nichan-Iftikhar, en reconnaissance de la bienveillance qu'il avait témoignée à deux jeunes Tunisiens, venus en France pour y obtenir la licence en droit, et dont, pendant trois ans, il avait dirigé les études... Il était, depuis le 26 décembre 1891, professeur de première classe.

Les suffrages de ses collègues l'avaient, dès 1880, désigné pour siéger dans le Conseil académique, et son mandat avait été, sans interruption, toujours périodiquement renouvelé. Il avait été également, de 1886 à 1898, régulièrement élu membre du Conseil général des Facultés, puis du Conseil de l'Université, et, en ces qualités, le Ministre le nomma toujours assesseur du Doyen (1).

Si long qu'eût été déjà son enseignement, M. Mabire était tenté de le prolonger. Sur le désir qu'il en exprima, la Faculté proposa à M. le Recteur Compayré de le charger, malgré son admission à la retraite, du cours complémentaire de droit civil approfondi. La demande fut suivie d'effet, et, en vertu d'un arrêté rectoral du 20 juillet 1898, notre collègue put encore monter en chaire.

Il eut, tout d'abord, un assez grand nombre d'auditeurs. Mais, à notre époque, où les cours obligatoires sont très nombreux, un enseignement dépourvu de la sanction d'un examen ne s'adresse qu'à une élite. Les vides ne tardèrent pas à être

(1) En mémoire du long enseignement de M. Mabire, ses collègues et ses élèves ont fait frapper, par les soins de M. Henri Dubois, deux médailles d'argent, et les lui ont offertes, dans une fête intime, au mois de novembre 1898. On lit sur la première : « A M. Henri Mabire, professeur à la Faculté de droit de Lyon de 1875 à 1878 ; hommage de ses collègues » ; sur la seconde : « A M. Henri Mabire, professeur à la Faculté de droit de Lyon, ses élèves reconnaissants. »

Quelques années plus tôt, le 24 mai 1892, en présence des plus hautes autorités de Lyon, la Faculté avait célébré le vingt-cinquième anniversaire de la promotion de M. Mabire au titulariat. Nous n'avons pas oublié les témoignages de sympathie, qui furent, à cette occasion, prodigués à notre excellent collègue.

si sensibles que notre collègue ne demanda pas, pour l'année 1899-1900, le renouvellement de sa délégation.

Sans rien sacrifier des études obligatoires pour maintenir son enseignement au courant de l'évolution législative ou judiciaire, M. Mabire avait toujours suivi avec beaucoup d'attention les productions de notre littérature française. Aussi demanda-t-il à d'incessantes lectures une distraction à l'isolement relatif dans lequel il avait toujours vécu et qu'augmentait encore son admission à la retraite. Pendant une dizaine d'années, il resta le fidèle habitué du Cercle du commerce, et l'on n'observa pas en lui les dépressions ordinaires de la vieillesse. On était fondé à espérer que, par privilège héréditaire, il dépasserait de beaucoup la limite des plus longues vies. Sa vénérable mère, que beaucoup d'entre nous ont connue, avait quatre-vingt-quatorze ans, lorsqu'elle mourut le 8 mars 1891, et encore succomba-t-elle par l'effet de lésions résultant d'un accident dont elle avait été victime. Mais, peu à peu, si brillante qu'elle parût encore, la santé de notre collègue s'altéra gravement. Des malaises douloureux l'obligèrent à modifier son genre de vie. On ne le rencontra plus aussi souvent qu'autrefois ; il se renferma presque absolument chez lui et la perspective d'une séparation définitive s'imposa à tous, à lui comme à ses amis.

M. Mabire est mort à Lyon, le 21 septembre 1910, le jour même où il accomplissait sa quatre-vingt-deuxième année.

Près de son cercueil, M. le Doyen Flurer s'est fait le touchant interprète des sentiments de gratitude que cet excellent collègue a inspirés à ses collaborateurs et à ses élèves, et de la peine que sa mort a causée à tous ceux qui l'ont intimement connu. Je m'associe bien cordialement à l'éloge qu'il a fait de notre vieil ami. Je m'unis à ses regrets, avec d'autant plus de raison que je suis à l'âge où, suivant la parole d'un moraliste, on ne se laisse plus séduire par la première fleur d'affections nouvelles et où l'on ne remplace pas les amis qui disparaissent.

LEÇON D'OUVERTURE

DU

COURS D'ANTIQUITÉS LYONNAISES

Par M. GERMAIN DE MONTAUZAN.

Mesdames, Messieurs,

C'est, vous ne l'ignorez pas, à la libéralité du Conseil municipal de Lyon et du Conseil général du Rhône qu'est due la fondation du cours d'*Antiquités lyonnaises* qui s'ouvre aujourd'hui. Il convient donc que ma première parole soit un témoignage de gratitude à l'égard de ces deux Assemblées, si généreusement préoccupées, non seulement de veiller aux intérêts pratiques, à la prospérité matérielle de la cité et de la région qui l'environne, mais encore de conserver et d'accroître son renom de haute et féconde culture intellectuelle ; de fortifier enfin son espoir en l'avenir par la connaissance plus complète d'un passé dont, plus qu'aucune autre ville de France, elle a le droit d'être fière.

L'Université, en m'honorant de son choix pour cet enseignement nouveau, m'a fait crédit d'une confiance dont je sens tout le prix, et que je m'efforcerai de ne pas décevoir. L'auditoire devant lequel je vais avoir l'honneur de parler voudra bien de son côté, je l'espère, m'accorder une indulgence aussi grande que celle dont j'ai déjà bénéficié.

Ces leçons d'archéologie avaient eu en effet l'an dernier, ici même, comme une préface, dans le cours libre que j'étais autorisé à professer. En l'inaugurant, j'avais exposé de façon sommaire dans quel esprit des recherches sur Lyon gallo-romain me semblaient devoir être abordées. En présence des documents d'inégale valeur que nous possédons, tels que, d'une

part, le merveilleux assemblage d'inscriptions antiques de notre Musée, provenant toutes ou presque toutes du sol de la ville, et, de l'autre, les histoires, relations, commentaires de toute sorte publiés aux diverses époques sur Lugdunum, n'était-il pas essentiel d'opérer d'abord un classement de tous ces matériaux, par degré d'authenticité et d'importance, et, réservant les monuments épigraphiques, sûrs et inattaquables, de passer en revue les auteurs d'écrits variés ? N'y aurait-il pas, disais-je, un intérêt capital à sonder la bonne foi, à peser l'autorité personnelle de chacun d'eux, à scruter leurs procédés de recherches et leurs sources d'informations ? Allégés ainsi une fois pour toutes du bagage inutile que constituent les dires sans fondement, les légendes souvent bizarres ou puériles accréditées par la longue pratique d'une transmission sans examen, ne nous trouverions-nous pas plus à notre aise pour interpréter les monuments qui survivent, et choisir entre les hypothèses plausibles qui les concernent ? N'était-ce pas, enfin, la garantie d'une intuition désormais plus clairvoyante et d'une méthode plus judicieuse pour procéder à des investigations nouvelles ?

Le caractère provisoire et la durée incertaine d'un cours libre ne permettaient pas de remplir avec ce programme préliminaire une année qui pouvait être unique. Mieux valait, tout en s'inspirant de l'esprit qui le dictait, jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'archéologie romaine de Lyon, et mettre en évidence quelques faits principaux, attestés par les relations les plus authentiques et par les plus considérables des vestiges retrouvés. On voudra bien me permettre de faire, tout d'abord, une courte revision de ce premier travail.

*
* *

Dès le début, une question se posait. Considérant le confluent de la Saône et du Rhône avant la fondation de la colonie romaine, nous nous sommes demandé comment il avait pu se faire que, malgré toutes les raisons d'ordre naturel, social, stratégique, commercial, qui auraient dû déterminer depuis des siècles la création d'une grande cité sur cet admirable emplacement, celui-ci fût jusqu'alors demeuré désert et vide.

Car on peut s'autoriser du silence de tous les historiens dignes de foi, de César en particulier, qui n'y mentionne pas même une bourgade. Si une ville existait là, elle était en tout cas de bien faible importance. L'examen des relations politiques entre les différents peuples de la Gaule nous a fourni de ce fait étrange une explication plus que vraisemblable. Aux Ségusiaves, tribu assez faible en regard de ses puissants voisins, Eduens, Allobroges, Arvernes et Séquanes, on avait laissé la possession du confluent sans doute avec la condition de n'y pas fonder d'établissement considérable. On conjurait ainsi l'hégémonie qu'aurait prise infailliblement un peuple déjà fort, voulant mettre à profit l'occupation de ce poste exceptionnel.

Après avoir fixé, à l'aide de plusieurs textes anciens comparés, la date, le lieu exact et les circonstances de la fondation opérée par Munatius Plancus, nous avons suivi les progrès de la colonie, les premiers efforts de ses habitants pour en faire une ville riche, bientôt puissante, tout à l'heure capitale de la province : résultats obtenus grâce à la politique du nouveau maître de Rome, l'empereur Auguste, et de son ministre Agrippa, qui organisèrent la Gaule conquise et firent de Lyon son centre administratif. Le récit des pénibles tiraillements qui accompagnèrent alors la mise en vigueur d'un système fiscal encore arbitrairement établi nous a donné l'occasion de saisir sur le fait la naissance et la propagation d'une de ces légendes indiquées il y a un instant, et d'en faire justice : presque tout ce qui a été écrit par les modernes sur le fameux procurateur Licinus, l'impudent déprédateur du pays soumis nous est avec évidence apparu comme un pur roman, floraison parasite et luxuriante d'une très sèche et très courte mention historique.

Cependant la politique d'Auguste poursuivait à nos yeux ses heureux effets par l'institution des réunions solennelles de la population des Gaules, que représentaient officiellement les délégués de ses soixante cités, autour de l'autel colossal érigé en l'honneur de la majesté de Rome et de la dignité impériale. Reprenant avec soin l'examen des fragments incontestables de l'autel retrouvés près du Jardin des Plantes, et qu'on voit au Musée, reconstituant aussi, d'après les plans de l'archéologue

Martin-Daussigny, les ruines d'un amphithéâtre, mises à découvert il y a cinquante ans sous le sol de ce même jardin, nous avons pu écarter plusieurs hypothèses, téméraires ou fausses, concernant l'emplacement des grandes solennités gallo-romaines, et localiser celles-ci exactement sur les pentes inférieures de la colline Saint-Sébastien.

Notre étude est devenue, dès lors, toute archéologique. Après avoir quitté Lyon pour voyager à travers le réseau des grandes routes qu'Agrippa fit rayonner autour de la métropole des Gaules, après avoir examiné la structure de ces chemins, évalué l'importance de leur transit, nous sommes revenus en suivant le tracé des quatre grands aquedues qui enroulent encore leurs sinuosités et enfoncent leurs ramifications dans tous les replis des montagnes environnant au loin la ville. Ces antiques ouvrages, par leur variété de conception et d'aspect, par leurs particularités techniques parfaitement reconnaissables, même en l'état actuel, peuvent être comptés parmi les témoignages les plus curieux et les plus grandioses de la civilisation romaine dans les provinces de l'empire. Tous venaient aboutir au sommet ou sur les versants de la colline de Fourvière, où se dressait la ville officielle avec ses palais, ses temples principaux, son théâtre, son amphithéâtre colonial. Celui-ci, reconnu il y a vingt ans, au-dessus de l'Antiquaille, dans la propriété de M. Lafon, fut, sous Marc-Aurèle, témoins des héroïques souffrances des martyrs chrétiens, compagnons de saint Pothin. Le récit authentique et contemporain de ce sanglant épisode, c'est-à-dire la lettre des chrétiens lyonnais, reproduite telle quelle par l'historien Eusèbe, nous a servi à rétablir les faits dans leur simplicité, et à signaler l'imprudence de certaines localisations proposées, puis adoptées sans raisons suffisantes, et même contre toute sorte de bonnes raisons : il suffit de citer la prétendue prison de saint Pothin ou le soi-disant palais des empereurs à l'Antiquaille.

En passant aux ruines, malheureusement bien informes, du petit théâtre que renferme l'enclos des Dames de la Compassion, et qui était tout voisin de l'amphithéâtre, il était intéressant de se demander quels spectacles pouvaient y attirer une foule habituée aux exercices violents et aux exhibitions brutales de l'autre enceinte. Tout contribue à faire supposer

que le mime, avec ses intrigues sommaires et ses vulgaires plaisanteries, la pantomime avec son art consommé, mais pervers et malsain, d'attitudes et de gestes, y étaient plus en honneur que les scènes spirituelles des vieilles comédies latines ou que les tirades sublimes des tragiques grecs et de leurs imitateurs romains.

C'est le mélange curieux d'une sauvagerie presque bestiale et d'un mysticisme étrange, inquiet, passionné, qui constitue l'intérêt captivant des monuments tauroboliques retrouvés dans le voisinage de ce théâtre, et que nous avons étudiés à la suite. Mais nous avons ressenti comme un apaisement, auquel s'est bientôt jointe une sympathie progressive pour ces Lyonnais qui furent nos pères, en voyant ce mysticisme grandir et s'épurer à la fois, devenir vraiment pieux et simple dans les inscriptions religieuses que le sous-sol de Saint-Just a livrées en abondance. Ici, c'était le culte de Mithra, avec ses longues épreuves de purification, à côté de la dévotion à la bienfaisante et maternelle Isis, et un peu partout la naïve confiance aux dieux domestiques, aux dieux *Lares*, prudemment associés à la providence plus visiblement active de l'autorité impériale. Plus loin, au carrefour de Trion et sur toute la colline de Saint-Irénée, c'étaient les tombeaux, humbles ou somptueux, groupés en dehors de l'enceinte urbaine, bien instructifs par tous les renseignements qu'ils apportent sur la société du temps, les attributions des charges publiques, les métiers et les corporations : les uns et les autres si simplement émouvants par ce qu'ils révèlent de l'âme populaire de cette époque, de ses peines et de ses joies, de ses enthousiasmes et de ses résignations, de ses amours et de ses deuils. Cette connaissance de l'homme d'autrefois, de celui surtout qui a vécu sur le même sol que nous, qui l'a rendu habitable, utile, fécond, qui y a été paisiblement enseveli après avoir accompli sa tâche, n'est-ce pas, en définitive le plus intéressant et le plus noble but de l'archéologie ? Il prête parfois à la raillerie, cet amour des vieilles pierres, ce triomphe à la découverte d'un pan de mur, ce soin méticuleux à gratter un informe tesson. Et, pourtant, c'est sur ce pan de mur que s'édifiera peut-être la reconstitution d'une période d'histoire politique jusque-là mal connue, c'est d'après ces humbles débris, recueillis en grand

nombre et comparés, que l'on pourra décrire la vie sociale, l'industrie des citoyens d'une ville, leurs habitudes, leurs goûts, sédentaires ou voyageurs, la fixité, ou la mobilité et le mélange des races qui ont peuplé la région ; qu'enfin pourra naître une histoire plus complète, plus sûre et plus vraie souvent que celle qui nous vient des annales écrites.

Sur cette colline de Fourvière notamment, où, à l'époque romaine, tant d'événements se sont passés, que nous ne percevons encore qu'éclairés d'une lueur vacillante et incertaine, combien il serait à souhaiter qu'une exploration du sous-sol, tentée avec quelque méthode et quelque continuité, fît de nouveau sortir de terre, soit des alignements de murailles attestant tel ou tel monument de nature définie, soit des tronçons de colonnes, des revêtements ornés, des vases et des statues, des inscriptions surtout : qu'elles fussent pareilles simplement, en abondance et en intérêt, à celles que le hasard d'une tranchée de chemin de fer fit découvrir à Trion, et qui furent si habilement classés et interprétées par MM. Allmer et Dissard. La Faculté des Lettres est sur le point d'ouvrir là-haut quelques sillons de recherche. Sans doute on ne peut savoir ce que donneront ces premiers coups de pioche. Mais, fussent-ils infructueux, le champ est assez vaste pour qu'on puisse longtemps conserver l'espoir d'une bonne moisson.

Pour le moment, à part les quelques piliers d'aqueducs au voisinage de Loyasse, et les vestiges, assez peu distincts, d'un grand réservoir à l'extrémité nord, le plateau proprement dit de Fourvière, dont le sol, sur une grande partie de son étendue, a été peu remué depuis des siècles, ne fournit qu'une matière fort restreinte à une description archéologique. Et c'est à peine si, en poursuivant d'ici notre promenade, nous avons pu noter autre chose que ce grand mur, d'épaisseur colossale, qui bornait sans doute le forum parallèlement à la rue Cléberg, et dont la continuation dans le sens perpendiculaire s'aperçoit à présent le long de la montée de Fourvière, grâce à la démolition d'un vieil immeuble qui s'y appuyait : découverte intéressante et que complètera peut-être celle d'autres massifs très épais, enfouis non loin de là, et dont les alignements, les interruptions et les brèches pourraient bien quelque jour nous éclairer sur la configuration, l'étendue et

la stabilité de ce forum, dont l'importance et même l'authenticité semblent, malgré tout, soulever encore quelques controverses.

Et, quant aux souterrains, aux dédales inextricables jusqu'ici d'étroites galeries voûtées, dont les régions élevées de la colline sont, à divers niveaux, perforées, presque à la façon d'une couche minérale en exploitation, nous en obtiendrons aussi, j'espère, le moment venu, après les longues et patientes recherches qu'il faudra, l'explication rationnelle et la loi méthodique. Seules, à présent, des conjectures sont possibles : encore faut-il ne les formuler qu'avec prudence. Ce qui est hors de doute, c'est que ce sont des galeries d'écoulement. On y trouve quelques prises d'eau. Mais celles-ci sont-elles anciennes ? Conséquence d'une sorte de drainage que ces galeries produisaient naturellement, de telles prises d'eau n'ont-elles pas été aménagées pour profiter d'une canalisation toute prête, formant jadis un système d'égouts ? Etant des premiers hostile aux légendes, en matière d'archéologie, je me garderai bien d'en créer à mon tour.

J'ai usé de la même prudence devant mes auditeurs de l'année dernière, en parlant des petits réservoirs, bassins, conduits signalés tout le long du versant septentrional de la colline : c'est le temps et les investigations progressives qui nous renseigneront mieux. Nous nous sommes trouvé bien plus à notre aise quand nous nous sommes mis à étudier, en suivant le cours de la Saône depuis Vaise et l'Observance, quelques-unes des nombreuses inscriptions qu'ont laissé reparaître, ou le sol quand on l'a remué, ou les murs des vieilles maisons, les bas ports en divers endroits, les piliers de l'ancien pont du Change, démoli il y a une cinquantaine d'années. Dans ces inscriptions, c'était la vie active, la vie commerciale de la cité gallo-romaine, qui ressuscitait à nos yeux. Toutes attestaient dans ce Lyon antique — témoignage particulièrement attrayant et flatteur pour les Lyonnais d'aujourd'hui, — cette même activité, ce même amour du travail inventif et du trafic ingénieux, qui font de notre cité, comme on l'a dit, la plus régulière et la plus intelligente ruche de France. C'est seulement quand on n'a pas dégénéré qu'il est agréable de retrouver ses quartiers de noblesse. Nous aurons à revenir,

plus tard, sur chacune de ces corporations de négociants et d'artisans qui firent la richesse de Lugdunum, et ce ne sera pas la partie la moins intéressante du programme que nous aurons à remplir.

Pour terminer enfin cet aperçu rétrospectif de nos occupations de l'an dernier, je rappellerai que nous nous sommes efforcés de retrouver approximativement le tracé ancien des deux cours d'eau au pied et autour de la ville, que non seulement nous les avons vus se réunir, un peu plus en amont qu'à présent, immédiatement au-dessous d'Ainay, comme au XVIIIe siècle encore, mais que, tandis que le Rhône s'étalait du côté de l'Est, en formant de nombreux *brotteaux*, il formait également deux grandes îles, par jonction avec la Saône, avant le confluent définitif ; l'une était l'île d'Ainay ; l'autre était comprise entre deux bras fluviaux, dont le plus au midi couvrait l'emplacement de Bellecour, le plus au nord la place des Terreaux : ce dernier passait ainsi au-dessous de l'autel célèbre de Rome et d'Auguste. Et nous consacrions la dernière conférence à la description et à l'interprétation du monument écrit le plus précieux qu'ait livré le sous-sol lyonnais, je veux dire de la fameuse *table Claudienne*, plaidoyer solennel de l'empereur Claude pour obtenir aux notables gaulois, déjà citoyens romains, droit d'honneurs dans la capitale du monde, en d'autres termes, pour faire octroyer aux vaincus de jadis les mêmes prérogatives qu'à leurs vainqueurs, même celles d'entrer au Sénat, d'être investis des magistratures les plus hautes, et de commander au peuple romain.

*
* *

Nous voici donc ramenés à pied d'œuvre ; mais, cette fois, avec le loisir de procéder à une étude plus approfondie et plus complète. Bien connaître d'abord et bien évaluer l'abondance et la qualité de nos sources de renseignements, dresser en quelque sorte le bilan de nos certitudes, en distinguant celles que nous tenons des auteurs anciens et celles que nous ont apportées les recherches modernes; nous appliquer à voir clair, en un mot, dans les séries de documents, après avoir passé en

revue ceux qui les ont fournis, tel était, je le rappelle, mon premier but ; tel sera notre travail de cette année.

Les textes anciens, contemporains de l'époque gallo-romaine, par lesquels nous sont parvenus les faits d'histoire concernant Lugdunum (ou Lugudunum, pour employer la dénomination primitive) ne sont ni nombreux, ni détaillés, il s'en faut de beaucoup. Non seulement aucun écrivain latin ou grec n'a composé une histoire suivie de Lyon, mais encore les faits qui s'y sont passés n'ont été relatés par les uns ou les autres qu'en tant qu'ils se rattachaient à l'histoire générale de Rome, de ses empereurs, de son sénat, de ses guerres et de sa politique. Il est rare de trouver même une page entière retenant le lecteur sur Lyon. Bien plus souvent, ce que l'on recueille, c'est un exposé de quelques lignes, une courte mention, une simple allusion intervenant à travers le récit. Certains des événements les plus graves qui aient éprouvé la ville, tels que l'incendie qui éclata sous le règne de Néron et faillit la réduire à néant, seraient restés ignorés de nous, sans cette lettre de Sénèque à un de ses amis, dans laquelle, décrivant le désastre avec plus de grands mots que d'indications précises, il se préoccupe surtout d'en tirer une leçon morale. Extraits de correspondances, vers épars cueillis chez les poètes, sèches nomenclatures des listes officielles ou des itinéraires, voilà tout ce qui, s'ajoutant aux documents fournis par Strabon, Dion Cassius, Tacite et Suétone, a servi, avant les découvertes de l'archéologie, à constituer l'histoire de Lyon antique.

Tous ces textes, nous pourrions les examiner de prime abord, en les classant, soit par auteur, soit selon l'ordre chronologique des faits, et en les soumettant de nouveau à une étude critique. Mais tous ont été connus et utilisés par les historiens modernes de Lyon, dont la série commence au début du XVIe siècle, et il sera moins monotone à la fois et plus profitable de nous reporter à ces sources au fur et à mesure de l'usage que nous en verrons faire par nos écrivains. Ceux-ci nous apparaîtront plus ou moins intelligents, consciencieux, dignes de foi, selon leur manière de les interpréter, en les laissant intactes ou en les altérant, amplifiant, dénaturant. De ces interprétations mauvaises, nous chercherons à indiquer, s'il est possible, les circonstances et les causes. D'autre part, nous aurons

à enregistrer, en rejetant les apocryphes et les douteux, les apports nouveaux provenant des découvertes archéologiques. Et notre base de travail sera finalement constituée.

Il ne faut pas se le dissimuler : elle nous apparaîtra plus restreinte qu'auparavant, avec de vastes lacunes et de chancelantes incertitudes. Songeons qu'il s'est écoulé dix siècles entre le temps où Lyon se dressait dans sa splendeur, en deux groupes harmonieux et superbes — ville coloniale d'un côté, ville gauloise de l'autre, — et l'époque où, sur une part de l'emplacement qu'elles occupaient devenue inhabitée, soit dénudée, soit couverte de bois ou de vignes, on s'avisa qu'il serait curieux et instructif de considérer les traces de la civilisation romaine. Pendant ces mille ans, combien de monuments s'étaient effondrés, les uns consumés par les incendies, minés par les mouvements du sol, les autres jetés à terre par le choc des batailles et des invasions, par les représailles politiques et religieuses ? Combien avaient été anéantis jusque dans leurs fondements, par le pillage et par la dispersion une à une de leurs pierres ? Car, à chaque instant, celles-ci étaient utilisées dans la ville et même au dehors, au loin, pour des constructions nouvelles. Quoi d'étonnant, à une époque où Suger, abbé de Saint-Denis, songeait à faire venir de Rome, pour son monastère, les grands blocs massifs des thermes de Dioclétien ? Des générations avaient vu ces ruines et ces transformations sans en être frappées, sans en transmettre le souvenir.

Sénèque ne désigne aucun des multiples monuments, selon lui disparus dans l'espace d'une nuit, et qu'il savait par ouï-dire magnifiques. Ils se relevèrent, plus nombreux et plus beaux sans doute, car la ville, au IIe siècle, atteignit l'apogée de sa prospérité. La vengeance exercée par les soldats de Septime-Sévère contre les Lyonnais défenseurs d'Albin, le rival qu'il venait d'écraser, ruina Lyon une seconde fois. La ville se releva encore, mais aucun auteur ne prend soin d'indiquer ce qui était resté debout, ni ce qui disparut définitivement, ni ce que fut l'aspect nouveau, déjà tout différent peut-être, de la cité. N'y eut-il pas dès lors des modifications, l'abandon de certains quartiers, dans la ville amoindrie, abandon suivi de l'extension vers d'autres côtés ? En tout cas, dès le début du IVe siècle, la distinction entre le territoire de la

colonie et celui des Trois-Gaules s'est effacée, et l'autel célèbre ne voit plus se reproduire à ses pieds les grandes solennités nationales. Puis ce sont les Barbares qui passent : il faut se défendre. On construit à coup sûr plus de forts, plus de tours que de portiques et de palais. D'ailleurs, il n'y a pas de texte de la loi qui garantisse ici, comme à Rome, la conservation des monuments. Le *custos nitentium rerum* (gardien des œuvres d'art), que la *Notitia dignitatum* mentionne parmi les magistrats romains, ne devait pas exister dans les provinces. Enfin, le Christianisme, devenu maître de l'empire, précipite la disparition des temples comme de tout ce qui rappelle les cultes abolis.

Sidoine-Apollinaire et Grégoire de Tours ont quelque peu décrit les *basiliques* de Lyon : ce mot ne désignant déjà plus les palais de justice, mais s'appliquant aux églises chrétiennes. Quant aux monuments civils, qui, certes, existaient bien encore, ces deux personnages n'en disent rien. Et cependant le premier était, au ve siècle, un grand seigneur, parent d'un empereur, puis courtisan d'un autre ; le second, deux cents ans plus tard, fréquentait aussi les résidences princières. Nous devinons seulement, par quelques indications vagues, que la population s'était de plus en plus retirée des hauteurs de la ville pour se concentrer sur les deux bords de la Saône. Le siège du gouvernement s'y était, semble-t-il, transporté aussi.

Cependant l'on admirait encore, au sommet de la colline de Plancus, le vieux forum, datant de Trajan, dont les édifices dominaient la cité de leur imposante grandeur. En 840, ainsi nous l'apprend une chronique du xie siècle, ces édifices s'écroulent : peut-être étaient-ils depuis longtemps chancelants, par suite de vétusté et d'abandon. Alors s'étend sur la vieille cité romaine la profonde nuit du moyen âge. Un feu, une lueur vivace y veille pourtant : l'amour des libertés civiques, entretenu, je pense, par quelque souvenir lointain et confus des anciennes franchises coloniales. Quand, au xiiie siècle, les archevêques et le chapitre eurent poussé à bout, par leurs exigences, la population lyonnaise, écrasée d'impôts et de corvées, les bourgeois montèrent à l'assaut de la forteresse de Pierre-Scize et du cloître de Saint-Just, où s'étaient cantonnés les chanoines, et ils élevèrent à leur tour, sur tous les points

de la colline, des redoutes, des forts, défendus, disputés, pris et repris. Sur ce champ de bataille, en activité pendant plusieurs années successives, que pouvait devenir ce qui subsistait des constructions romaines, sinon des retranchements et des barricades, finalement abattus, démantelés pierre à pierre ? Rappelons-nous qu'à Rome, pendant les guerres des Gibelins, les partis ennemis avaient transformé en camps retranchés, ceux-ci (les *Frangipani)*, les arcs du forum, le *Septizonium* du Palatin ; ceux-là (les *Orsini)*, le tombeau d'Hadrien et le théâtre de Pompée ; d'autres, (les *Savelli)*, le théâtre de Marcellus. A la suite de ces fureurs et de ces dévastations, l'abandon s'était fait, l'herbe avait poussé sur le forum, où n'apparaissaient plus que quelques ruines éparses, entre lesquelles broutaient des bestiaux : on ne le connut plus que sous le nom de *Campo vaccino*. Et quand, par un reste de fierté patriotique, les Romains du XIIIe siècle cherchaient à évoquer ce que rappelaient ces ruines confuses, ils avaient recours à un petit livre, composé depuis une centaine d'années, les *Mirabilia urbis Romæ*, où, parmi quelques mentions exactes, s'entassaient les plus lourdes méprises, où les traditions héroïques s'enchevêtraient dans les épisodes de la Vie des Saints, où le Colisée était pris pour le temple du Soleil, et où l'on appelait l'*arcus Nervæ* (arc de Nerva), — *arca di Noé*.

Si les Romains ont été capables d'oublier à ce point l'histoire de leur ville et de la contaminer de semblables légendes, comment les Lyonnais ne seraient-ils pas excusables d'en avoir laissé pénétrer quelques-unes dans la leur, incomparablement moins riche, et, par suite, bien plus susceptible d'être envahie par les faits controuvés ?

Et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, s'il fut glorieux pour un Rienzi, pour le célèbre tribun du XIVe siècle, de réveiller le peuple de Rome en clamant à ses oreilles les mots grandioses qui retentissaient jadis sur le forum de la vieille République ; si on l'admire de s'être assujetti lui-même à fouiller patiemment le sol pour ressusciter les blocs séculaires qui y étaient enfouis et dont il déchiffrait sans se lasser les inscriptions ; si on l'honore d'avoir ainsi donné le premier élan à la Renaissance romaine, — il est juste que nous, Lyonnais, nous admirions nos pères du XVIe siècle qui, atteints les

premiers en France de ce souffle puissant venu d'Italie, enthousiasmés de la pensée et de l'art antiques, songèrent, eux aussi, à évoquer la gloire de leur ville en la rattachant à la gloire romaine, et surent rappeler avec éclat, par leurs études et leurs découvertes, que Lyon avait été jadis la capitale des Gaules. C'est en partie sous cette inspiration que notre cité devint, pour un temps, la capitale littéraire de la France. Il ne faut pas l'oublier.

LEÇON D'OUVERTURE

DU

COURS DE CLINIQUE MÉDICALE

Par M. le professeur ROQUE.

Le jeudi 2 mars dernier, M. le professeur Roque prenait possession de la chaire de Clinique médicale à laquelle l'avait appelé un vote unanime du Conseil de la Faculté de médecine de Lyon, au départ de M. le professeur R. Lépine, nommé professeur honoraire.

Dans l'amphithéâtre de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu se pressait la foule compacte des collègues, des amis, des élèves, du nouveau professeur de clinique, tous venus à cette véritable solennité scientifique, entraînés par le même élan de sympathie, d'affection, et, pour beaucoup, de profonde reconnaissance envers le maître éminent auquel ils devaient peu ou beaucoup de leur formation scientifique, ou pour l'ami dévoué et bon infiniment auquel ils avaient eu recours dans les moments pénibles et dans les heures douloureuses de leur existence... Il était difficile de résister à cette ambiance de sentiments allant si sincèrement au cœur même, et c'est avec une émotion contre laquelle il luttait avec peine et qui se devinait profonde à chaque parole, à chaque geste, que M. Roque retraça l'œuvre scientifique du professeur R. Lépine. Il exposa également de manière extrêmement claire, précise, sa façon de comprendre et la haute culture scientifique médicale, et l'enseignement de la clinique médicale.

Le texte *in extenso* de la leçon inaugurale de M. Roque a été publié il y a quelques semaines dans la *Province médicale*, du moins a-t-il semblé au Comité de rédaction du *Bulletin de la Société des Amis de l'Université* qu'il convenait d'en transcrire ici quelques passages,

ceux ayant plus spécialement trait à l'éminent prédécesseur de M. Roque, le grand savant lyonnais, R. Lépine, une des gloires de la science française, sinon même de la science mondiale.

Dr Lucien Mayet.

« La chaire dont je prends aujourd'hui possession — a dit M. Roque — est de fondation récente : elle a été créée avec la Faculté de médecine, en 1877, et, dès sa naissance jusqu'à ce jour, pendant trente-quatre ans, elle est restée entre les mains du même titulaire : de M. le professeur Lépine. *C'est lui* qui a créé, qui a installé, qui a fait vivre et prospérer cette clinique. *C'est lui* qui, passant sa vie dans ses salles et dans ses laboratoires, y dépensant toute son activité et toute son intelligence, a *créé ici* ce foyer d'activité scientifique qui a rayonné au loin, assurant la réputation et le bon renom de la Faculté lyonnaise.

« Il n'est pas en France, à l'étranger, en Europe, dans le monde entier, de savant plus hautement estimé, plus universellement connu que M. le professeur Lépine. Or, les innombrables travaux qui ont assuré sa réputation sont tous sortis de cet hôpital et de ces laboratoires. On conçoit par quels liens profonds il devait être attaché à cette clinique qu'il avait créée, qu'il avait fait prospérer, à laquelle il avait donné sa vie tout entière...

« Résolu à continuer l'œuvre du Maître, j'ai dû essayer, au travers de ses innombrables publications, de chercher ce qui avait fait sa force, sa puissance, de mettre en vedette les idées directrices qui l'avaient guidé dans ses efforts, de me pénétrer de ce qu'avait été son esprit scientifique.

« *Et avec une netteté et un relief étonnants*, M. le professeur Lépine m'est apparu dans son œuvre clinique, comme un *novateur* et un *précurseur* dont *toutes les idées triomphent aujourd'hui.*

« Lépine, dès le premier jour, fut, en effet, *un biologiste ardent* et convaincu : il aborda la clinique avec cette idée directrice très nette que la maladie n'était que la déviation des actes biologiques normaux : pour lui, elle ne pouvait être caractérisée par un groupement de symptômes toujours arbi-

traire, schématique et partiellement inexact, comme l'enseignait la pathologie.

« Elle ne pouvait pas non plus dépendre d'une lésion anatomique des organes, ni d'une lésion viscérale macroscopique, ni même d'une lésion cellulaire reconnue au microscope. Ces lésions, qu'il connaissait mieux que personne, étant allé, dès la première heure, les étudier dans les laboratoires de Conheim et de Virchow, sont importantes à connaître, mais elles sont secondaires : elles ne sont que le résultat et non la cause de la maladie.

« Celle-ci est essentiellement constituée par un trouble fonctionnel. C'est lui qui est à la base des symptômes observés et des lésions trouvées à l'autopsie. *C'est lui qui est la cause* de la maladie, c'est lui qu'il faut combattre, c'est lui qu'il faut modifier si on veut soulager et guérir la maladie.

« A la base de la clinique, telle que la comprend Lépine, *du premier jour* où il prit possession de sa chaire, ce qu'il doit y avoir, c'est la *pathologie générale*, c'est la *physiologie pathologique* et *surtout* et *avant tout*, c'est la *chimie biologique*.

« Cette idée directrice de toute l'œuvre de Lépine me paraît tellement nette, que je ne puis me défendre de croire que si, en 1878, récemment nommé à Paris à l'agrégation et aux hôpitaux, s'il abandonna la capitale, où s'ouvrait pour lui l'avenir le plus certain et le plus brillant, s'il vint à Lyon, ce fut sans doute pour se rapprocher de sa ville natale ; ce fut sans doute sous l'influence d'affections anciennes qu'il était heureux de retrouver, mais ce fut surtout pour *avoir de suite une clinique* où il *put appliquer* et *faire triompher* ces idées scientifiques qui lui étaient chères et qu'il avait puisées dans les laboratoires de Charcot, de Broœn-Sequard et de Ludwig.

« Messieurs, cette orientation de la clinique vers la chimie biologique vous paraît aujourd'hui chose simple et toute naturelle. C'est un concept qui tend à être universellement admis. C'est la doctrine défendue actuellement par tous les cliniciens. Mais, il y a trente-cinq ans, les doctrines étaient différentes et il fallait vraiment de la foi et de l'audace pour les combattre et les battre en brèche.

« Il y a trente-cinq ans, on avait cru d'abord qu'on pourrait

appliquer à la clinique les procédés qui venaient de triompher dans les sciences naturelles. On s'était imaginé que les espèces morbides avaient la même fixité, la même délimitation naturelle que les espèces animales et végétales ; ce qu'il importait alors d'établir, c'était une nomenclature nosologique assez vaste : Sauvage reconnaissait 300 espèces morbides. Le cadre étant trouvé trop étroit, Cullen et Pinel en admettaient 600, et il put sembler un instant que la tâche du clinicien fut d'affecter, à chaque maladie observée, sa place dans un cadre nosologique préétabli.

« Mais on vit bientôt que les espèces morbides n'étaient, en réalité, que des *abstractions*, qu'elles ne méritaient pas le nom d'*espèces*, que les cas particuliers, les cas isolés, intermédiaires, étaient la règle et ne rentraient jamais exactement dans le cadre établi par le pathologiste.

« On chercha donc un autre procédé et toute une école justement illustre, toute puissante il y a trente-cinq ans, celle de Laënnec, de Louis de Cruvellier et de Bouillaud, cherchant à la clinique une base moins mouvante, crut la trouver dans l'anatomie pathologique, dans l'étude de la lésion macroscopique.

« La clinique devenait l'art d'observer et d'étudier les symptômes qui permettaient de prévoir et de diagnostiquer la lésion ultérieurement décelable à l'autopsie.

« Bientôt on ne se contenta pas du simple examen des organes, on entra dans le détail d'une analyse plus minutieuse avec l'examen microscopique, on étudia non plus seulement les viscères, mais les tissus et les cellules qui entraient dans leur composition : sous l'influence de Virchow, ces recherches arrivèrent à un haut degré de perfection et il semblait qu'on ne dut pas aller plus loin : que le clinicien devait se borner à *penser anatomiquement* et que tous ses efforts devaient tendre, en face d'un symptôme observé, à indiquer la lésion adéquate ainsi révélée.

« C'est contre cette tendance, c'est contre ces doctrines que, *dès le premier jour*, s'éleva le professeur Lépine, montrant que la lésion macroscopique ou même microscopique *est seulement réactionnelle*, qu'elle n'a pas de rôle pathogénique, qu'*elle n'est pas la cause mais la conséquence* des maladies.

qu'elle n'est elle-même, en somme, qu'un symptôme plus précis, plus tangible et plus matériel.

« L'idée que toute maladie a une lésion anatomique pour substratum, serait pour Lépine une idée décourageante, car la lésion constituée étant incurable, toute thérapeutique serait inutile.

« Tandis qu'avec la théorie qu'il soutient, il n'y a *pas de corrélation forcée, fatale*, d'une part, entre le trouble fonctionnel primordial qu'il faut savoir chercher, déceler et qui est la maladie même ; d'autre part, entre les symptômes qui sont les troubles fonctionnels apparents et la lésion anatomique visible qui n'est qu'une réaction et une conséquence.

« Le trouble fonctionnel primordial, trouble physiologique, chimique, biologique n'entraîne *pas nécessairement* la lésion anatomique. Celle-ci en est la conséquence possible, mais non pas certaine : elle peut même être évitée, si on sait trouver à temps et traiter la déviation initiale des actes biologiques. *Ce n'est pas anatomiquement qu'il faut penser*, comme on l'enseignait il y a trente-cinq ans, c'est *pathogéniquement*, dit Bouchard, c'est *physiologiquement*, dit Lépine, et tous deux, parallèlement, menèrent le bon combat pour le triomphe de leurs idées...

« Aujourd'hui, l'accord est fait. Les idées défendues toute sa vie par le professeur lyonnais ont presque cessé d'être originales, puisque tout le monde les admet en totalité ou en partie. Mais il lui reste le grand honneur d'*avoir été un précurseur*, d'avoir largement contribué à orienter *le premier* la clinique dans la voie large et féconde où elle s'engage aujourd'hui.

« Ce résultat a été obtenu sans polémique, sans soulever jamais de débat doctrinal. S'il eût été combatif, s'il avait eu le goût des discussions ardentes, Lépine aurait pu être un chef d'école. Toujours prudent et réservé dans l'exposé de ses théories scientifiques, il préféra se rallier plus lentement, mais plus sûrement l'opinion médicale en agissant sur elle par la seule orientation constante de ses travaux scientifiques. Ses publications pendant quarante ans furent incessantes : Lépine avait une curiosité d'esprit qui l'intéressait à toutes les décou-

vertes, à toutes les idées nouvelles. Son activité inlassable le poussait à tout étudier, à tout essayer, à tout expérimenter.

« Le temps nous manque pour donner une analyse, même succincte de son œuvre médicale. Son *Traité du diabète*, son ouvrage capital, et ses *Publications thérapeutiques* montrent bien la préoccupation constante qui le guidait de toujours tout subordonner à la physiologie pathologique et à la chimie biologique.

« Lépine a travaillé vingt ans pour nous donner son livre sur le diabète sucré : c'est par dizaine de mille que se chiffrent ses dosages et ses analyses du sucre du sang...

« De même, en parcourant la *Semaine médicale*, la *Revue de médecine*, le *Lyon médical*, les *Comptes rendus de la Société de biologie*, et tous ces journaux, dont Lépine était le *collaborateur assidu et constant, presque hebdomadaire*, on reste stupéfait du nombre énorme d'articles qu'il consacra à la *Thérapeutique* et à la *Matière médicale*.

« Pas un médicament n'a paru, pendant ces trente dernières années, sans qu'il l'ait analysé ou expérimenté.

« On sait ses études sur la digitale, sur la digitaline, qu'il connaissait et maniait si bien ; sur l'antipyrine, dont il indiqua le premier l'efficacité dans les maladies nerveuses ; sur le gallobromol, l'atropine, le sulfonol, la cocaïne, la strophantine, la caféine, l'acétaniline, le salol, la terpine, le benzoate de soude, etc., etc.

« Or, ce thérapeute consommé, dont les études éparses, si on les réunissait et les condensait, formeraient un véritable traité de matière médicale, arrivait à conclure, à la fin de sa carrière, que les médicaments spécifiques sont infiniment rares et que tout agent médicamenteux introduit dans l'organisme n'agit, le plus souvent, qu'en provoquant une réaction de l'organisme.

« Il se séparait ainsi de Bouchard, qui enseigne que toute thérapeutique doit être pathogénique. Lépine, biologiste ardent, convaincu de la nécessité de déterminer la pathogénie de tout état morbide observé, ne croyait pas que cette pathogénie fût capable de dicter un traitement en corrélation directe avec elle.

« En face de notre pauvreté en médicaments spécifiques, il

avouait qu'on devait se borner, le plus souvent, à faire de la médication réactionnelle.

« Le plus souvent, c'est sur la nature médicatrice qu'il faut compter.

« Mais il faut savoir solliciter et réveiller l'énergie de l'organisme défaillant. Il faut être capable de provoquer ses réactions. Il faut avoir l'art de mettre en jeu ses moyens de défense.

« Pour cela, le biologiste peut employer les procédés les plus divers et parfois les voir réussir.

« C'est ce qui nous explique qu'en thérapeutique, Lépine, en face des idées nouvelles, en face des méthodes proposées, était toujours si libéral, si accueillant ; ne les rejetait jamais *a priori*, ne les déclarait jamais absurdes avant de les avoir essayées ; était toujours prêt à les examiner, à les expérimenter, mais avec sagesse, avec réflexion, avec prudence.

« Vous le voyez, Messieurs, de quelque côté que nous nous tournions, sous quelque aspect que nous envisagions l'œuvre de Lépine, depuis ses premières publications, de 1875 et 1878, jusqu'à son *Traité du diabète*, jusqu'à ses articles de ces dernières années : toujours c'est le même esprit scientifique qui l'anime.

« Il a toujours suivi la même voie où il s'était engagé au début de sa carrière. Il a toujours tout subordonné à la physiologie pathologique et à la chimie biologique. »

Et M. Roque, après avoir consacré au programme de son enseignement la deuxième partie de sa leçon, terminait celle-ci en ces termes :

« Lyon, bien avant d'être une ville universitaire, fut une grande ville hospitalière justement célèbre. Ses médecins ont toujours eu le renom de cliniciens sages, instruits, avisés et prudents.

« Toute notre ambition est de conserver intactes ces saines traditions de la clinique médicale lyonnaise et de contribuer pour notre part à la formation de générations médicales possédant les mêmes qualités ataviques de sagesse, de prudence et de pondération.

« Soyez-nous fidèles, acceptez sans les discuter, subissez nos méthodes d'enseignement.

« Ne vous laissez rebuter ni par les exercices propédeutiques, ni par les travaux pratiques de clinique, ni par les démonstrations anatomo-pathologiques.

« Suivez attentivement les examens méthodiques pratiqués au lit du malade, pratiquez-les vous-mêmes.

« Et, j'en suis sûr, nous ferons de vous de bons praticiens, utiles et secourables à leurs malades, aptes à faire des diagnostics prudents et sages, capables d'instituer des traitements efficaces et rationnels, dignes en tous points de ce vieil et bon renom de la clinique du professeur Lépine, que nous avons à cœur de conserver. »

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

RAPPORT DE M. LE DOYEN HUGOUNENQ

sur la situation de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon pendant l'année scolaire 1909-1910

L'année scolaire qui vient de s'écouler a été marquée par des deuils, et aussi par des modifications nombreuses dans le personnel de la Faculté de médecine.

Le 26 décembre 1909, notre doyen honoraire, M. Lortet, succombait après une longue existence, dont on a pu dire, dans une circonstance solennelle, qu'elle avait été consacrée tout entière à la science et à la patrie. Appelé au décanat de la Faculté de Médecine et maintenu à ce poste d'honneur pendant vingt-huit ans, jusqu'à sa retraite, par la confiance de ses collègues, M. Lortet a dirigé notre Faculté à travers les difficultés et les obstacles que les événements opposent toujours aux progrès des institutions naissantes. A ces heures difficiles, les qualités moyennes ne suffisaient pas : il y fallait une rare connaissance des hommes, un caractère conciliant, une largeur de vues qui permettait de tracer la route à suivre, une autorité capable de se faire accepter sans contrainte par des collaborateurs dont quelques-uns étaient de tout premier rang.

De cette tâche redoutable, M. Lortet s'est acquitté avec un succès dont témoignent à l'envi ceux de ses collègues qui ont été associés à ses premiers efforts.

Notre ancien doyen avait, dans le monde scientifique, une physionomie particulière : loin de se confiner dans l'étude d'une spécialité, il avait porté ses investigations sur plusieurs domaines.

C'était, dans tous les sens du mot, un voyageur épris de grands espaces, et dont la curiosité, toujours en éveil, marquait partout sa trace par une observation judicieuse, une expérience bien faite, un aperçu clairvoyant. S'il eût fallu classer ce naturaliste dans un groupe d'esprits, on l'eût rangé volontiers à côté de ces Anglais qui, à l'exemple de Tyndall, de John Lubbock et de quelques autres, ont eu de la vie une conception si intelligente et si heureuse.

A la génération de M. Lortet appartenait un autre de nos collègues que la mort nous a enlevé le 2 novembre 1909, M. le professeur

Mayet. Ancien médecin des hôpitaux, M. Mayet avait appartenu dès l'origine à la Faculté, où il avait occupé la chaire de pathologie générale. C'était un travailleur d'une haute conscience, qui s'était appliqué à l'étude de l'hématologie, et, plus tard, à la solution du problème que propose à la sagacité des chercheurs, la question du cancer. Ce collègue, dont l'existence a été si digne, était entouré de la respectueuse estime de tous : la mort l'a séparé de nous trois ans après son admission à la retraite.

La limite d'âge a des rigueurs que nous avons tous cruellement ressenties quand notre éminent collègue, M. le professeur Lépine, a quitté l'enseignement de la Clinique médicale.

A la création de notre Faculté, M. Lépine avait déjà conquis les titres d'agrégé et de médecin des hôpitaux de Paris, et il avait la certitude de compter parmi les maîtres de la grande Ecole parisienne. Mais son ambition était d'une qualité plus rare : c'est à Lyon, dans son pays natal, que M. Lépine est venu donner l'exemple d'une vie où l'accomplissement sans défaillance du devoir quotidien n'a pas cessé d'être embelli par un idéal scientifique fécond et élevé. Professeurs et disciples unissent leur respect et leur reconnaissance pour saluer le maître qui, depuis le 1er novembre 1910, a été admis à la retraite.

A la suite du départ de M. Lépine, M. Roque, professeur de Pathologie interne, a été nommé professeur de Clinique médicale, et M. Collet, professeur de Pathologie générale, a succédé à M. Roque.

Dans une autre section, la mise à la retraite de M. Cazeneuve a déterminé la vacance de la chaire de Chimie organique et toxicologie. Sur la présentation du Conseil, M. le Ministre a désigné, pour occuper cette chaire, M. Morel, agrégé. Nous adressons à ce nouveau collègue nos vœux de bienvenue.

M. Barral, maintenu à l'exercice comme agrégé, a été chargé, sans limite de temps, à partir du 1er février 1910, d'un cours complémentaire de chimie minérale et analytique.

MM. Sambuc et Regaud, agrégés également rappelés, ont été chargés de divers services ressortissant à leur spécialisation respective.

L'année scolaire 1910-1911 inaugure une de ces périodes triennales qui mettent fin à l'exercice d'anciens agrégés et, par voie de conséquence, appellent à l'activité une promotion nouvelle. Si cette organisation assure, à intervalles réguliers, à notre corps enseignant le concours d'un élément jeune et actif, elle nous prive de la collaboration d'un groupe d'hommes éprouvés, dont le départ est justement regardé comme le défaut le plus grave du statut de l'agrégation dans les Facultés de médecine.

En remplacement de MM. Paul Courmont, Chatin, Tixier et Villard, agrégés, dont le temps d'exercice est expiré, de M. Mouneyrat, démissionnaire, de M. Causse, décédé, les concours de 1910 ont fait entrer à la Faculté MM. Cade, Mouriquand, Fernand Arloing, Leriche, Tavernier, Thévenot, Latarjet, Guillemard et Bretin, dont les travaux antérieurs avaient mis en évidence tout le mérite.

Au début de l'année scolaire, l'Administration de la Faculté avait vu ses pouvoirs renouvelés pour une période de trois ans par la nomination de M. Hugounenq comme doyen et de M. Jules Courmont comme assesseur.

Enfin, nous avons été heureux d'applaudir aux distinctions honorifiques conférées à quelques-uns d'entre nous : M. le professeur Roque a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; MM. Paul Courmont, Gayet, Nové-Josserand, Villard et Bretin, agrégés, ont été promus officiers de l'Instruction publique ; M. Chaumonnot, secrétaire-adjoint, a reçu la même distinction. Les palmes académiques ont été accordées à MM. Voron, Nogier et Latarjet, agrégés, ainsi qu'à MM. Trillat, chef de clinique, et Dubreuil, préparateur.

Nous avons eu la satisfaction de voir la Municipalité de Lyon mettre à exécution la réfection des toitures de nos divers pavillons, et nous remercions vivement M. le Maire et l'Administration municipale de cette réparation devenue indispensable à la protection du matériel et à la sauvegarde des bâtiments.

Le bateau vermoulu qui, depuis si longtemps, donnait, sur le Rhône, un asile insuffisant et précaire au service de la Morgue, a définitivement disparu. A la suite d'une entente avec l'Université, la Ville a construit, au fond du jardin de la Faculté, en bordure sur la rue Pasteur, une morgue pourvue des installations les plus perfectionnées : une porte spéciale ménagée sur le jardin permet au personnel du laboratoire de médecine légale et aux élèves qui suivent l'enseignement de pénétrer dans un amphithéâtre fort bien aménagé pour la pratique des autopsies. Nos étudiants trouveront ainsi, sur place, sans quitter la Faculté, d'importantes ressources dont leur instruction bénéficiera heureusement.

Les divers enseignements se sont poursuivis régulièrement au cours de l'année qui vient de s'écouler, au moins jusque vers le milieu de juin. A cette époque, les concours d'internat et d'externat retiennent loin de la Faculté les étudiants qui y participaient et ceux de leurs camarades naturellement désireux de suivre ces épreuves intéressantes. Les cours et travaux pratiques sont alors désertés et la plupart d'entre nous souhaitent, comme nous l'avons demandé plusieurs fois à l'Administration des Hospices, que ces concours

soient reportés au mois de juillet ou au mois d'octobre, pendant la période où les exercices de la Faculté sont suspendus.

Il faut signaler aussi une perte de temps regrettable, au début du semestre d'été : les élèves pourvus de six inscriptions se présentent presque tous à l'examen d'anatomie ; la session très chargée dure une quinzaine, pendant laquelle les étudiants, préoccupés par l'examen, ne peuvent suivre utilement les leçons et les exercices du second semestre. Certaines Universités étrangères ont résolu la difficulté en reprenant les cours le 15 ou le 25 octobre pour les interrompre, au commencement de mars, pendant la passation des examens.

D'autres réformes, plus générales et plus profondes, s'imposent d'ailleurs pour parer aux inconvénients dont la gravité met en péril l'existence même de la scolarité médicale. Nos enseignements sont de plus en plus désertés. Tel cours, autrefois suivi par 150 à 200 élèves, ne réunit à grand'peine que 30 ou 40 auditeurs ; tel professeur qui groupait jadis autour de sa chaire un auditoire important, ne compte plus ses étudiants que par quelques unités ; plusieurs conférences doivent être interrompues faute d'élèves pour les suivre. Quant aux travaux pratiques, ils sont trop souvent réduits à des simulacres accomplis à la hâte, sans intérêt et sans profit. Nos grandes Ecoles, autrefois si vivantes, se contenteront-elles d'être des foyers de recherches et des Commissions d'examens ? Si importantes que soient ces fonctions, elles ne sauraient leur suffire et il faut bien examiner de près les origines de la crise que nous subissons.

Les raisons en sont nombreuses : le recrutement de nos élèves a subi des modifications ; la tendance étroitement utilitaire, qui tenait peu de place dans l'esprit des générations précédentes, prédomine partout aujourd'hui, même dans les milieux autrefois plus désintéressés et, en un sens, plus idéalistes. D'autre part, la multiplicité des traités didactiques, dans toutes les branches, incline les étudiants à négliger la leçon orale, malgré la supériorité incontestable de celle-ci sur le livre, si bien fait soit-il. Enfin, en créant un trop grand nombre d'enseignements complémentaires, les Facultés n'échappent pas à la part de responsabilité qui leur incombe ; à mon sens, elles l'aggravent en dispersant leur effort. Trop de cours seraient à suivre : on n'en fréquente aucun.

Si quelques-uns de ces facteurs sont les résultats d'une évolution qu'on ne peut guère modifier, il n'en est pas de même de certains défauts d'organisation qui contribuent à l'acuité de la crise, si même ils ne l'ont pas provoquée.

Les règlements qui permettent à un étudiant d'interrompre la scolarité quand et comme il veut, les dispositions qui ont supprimé

cette sanction salutaire, indispensable pour le travail régulier des deux semestres : l'examen de fin d'année, imposé à tous, sans exception, à date fixe, ces mesures malheureuses ont ruiné l'enseignement médical.

L'économie de la scolarité est si défectueuse qu'il est facile d'éluder certains exercices pratiques et même d'écourter parfois le stage hospitalier : il suffit d'interrompre au moment voulu le cours régulier des inscriptions et de ne le reprendre que l'examen passé. Comment, alors, imposer utilement des exercices que comporte une spécialité, quand l'étudiant a satisfait à l'examen qui y correspond ? Et si cette assiduité rétrospective vient à être imposée, quel intérêt apportera l'élève à un travail fastidieux, parce que désormais sans influence sur le résultat de ses examens ultérieurs ? Faut-il ajouter qu'un intervalle de six ou huit mois s'écoule parfois avant que les mêmes cours ou les mêmes travaux pratiques ne recommencent, et qu'entraîné par sa scolarité, l'étudiant les a depuis longtemps perdus de vue.

On saisit ici le défaut fondamental du système : l'absence de concordance entre l'année scolaire, cadre naturel et qui devrait être immuable, de la scolarité et des examens aberrants, livrés à la fantaisie, d'ailleurs clairvoyante et bien renseignée, des candidats.

Il ne semble pas qu'il puisse exister de méthode de travail plus défectueuse que l'actuelle réglementation des études médicales. La supprimer pour lui substituer un appareil mieux compris et mieux adapté à l'instruction des élèves est un devoir impérieux qui s'impose sans aucun retard.

On ne prêtera jamais trop d'attention au cri d'alarme que font entendre ceux qui, voyant de près le péril, ont l'obligation de le dénoncer. Qu'il leur soit permis d'ajouter que les règlements les meilleurs sont inefficaces quand on ne fournit pas les moyens d'exécution suffisants à ceux qui sont chargés de les appliquer. Trop de laboratoires sont pauvres ; toutes nos cliniques sont misérables ; les uns et les autres réclament les ressources qu'exigent l'instruction pratique des élèves et le travail de la recherche. Il nous faut, pour poursuivre utilement notre œuvre, l'appoint de crédits plus considérables et mieux répartis dans les divers chapitres de nos budgets.

L'intérêt de la science justifierait, à lui seul, ces sacrifices, si les exigences de la santé publique ne les imposaient pas comme une absolue nécessité.

On trouvera ci-joint des renseignements statistiques sur la population scolaire et les actes de la Faculté.

Le Doyen, L. Hugounenq.

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

inscrits à la Faculté de Médecine pendant l'année scolaire 1909-1910

Pendant l'année scolaire 1909-1910, 36 étudiants étrangers ont été inscrits à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, 35 pour la médecine et 1 pour la pharmacie. Ils se répartissent comme suit par ordre de nationalités : 1 Anglais, 1 Allemand, 2 Grecs, 4 Bulgares, 1 Serbe, 3 Turcs, 12 Russes, 2 Persans, 5 Egyptiens et 4 Américains. Parmi eux, se trouvaient 6 femmes. 31 poursuivaient des études en vue d'obtenir des titres d'Université (30 le doctorat universitaire (médecine) et 1 le diplôme universitaire de pharmacie de 1re classe). 5 postulants le diplôme d'Etat de docteur, dont 4 pourvus du diplôme français de bachelier et 1 ayant obtenu l'équivalence de son diplôme de fin d'études secondaires du lycée de Galatz avec le baccalauréat français. Les 31 étudiants dispensés de ce dernier grade en vue du diplôme universitaire de docteur ou de pharmacien apportaient tous des diplômes de fin d'études secondaires des lycées de leurs pays d'origine. 3 d'entre eux, 1 Russe et 2 Egyptiens, ont été jugés dignes, pendant cette année, du grade de docteur de l'Université de Lyon, mention « médecine ».

Comme l'an dernier, 2 groupes seulement se trouvent constitués en Sociétés à Lyon : les Egyptiens, qui forment une Société officielle dont l'organisation offre de nombreux avantages au point de vue matériel et intellectuel, et les Bulgares, dont le groupement n'a encore qu'un caractère officieux. Les autres catégories d'étrangers sont trop isolées ou trop peu nombreuses pour pouvoir se former en Sociétés.

Les Consulats universitaires, nommés par le Conseil de l'Université, ont continué à exercer leur patronage. Ce sont :

MM. Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine, pour les étudiants russes, bulgares, roumains et serbes ;

Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, pour les étudiants turcs et égyptiens ;

Pic, professeur à la Faculté de médecine, pour les étudiants suisses ;

Paul Courmont, agrégé à la même Faculté, pour les étudiants de pays de langue anglaise.

L. Hugounenq.

MÉDECINE

Inscriptions et Examens pendant l'année scolaire 1909-1910.

Inscriptions. — Doctorat : 2.223.

EXAMENS	NOMBRE	ADMISSIONS	PROPORTION POUR CENT	AJOURNEMENTS	PROPORTION POUR CENT
DOCTORAT					
1er Examen de fin d'études	181	121	66,85	60	33,14
2e — —	192	136	70,83	56	29,16
3e — —	331	269	81,26	62	18,73
4e — —	157	136	86,62	21	13,37
5e — —	285	270	94,73	15	5,26
Thèse (Etat)	109	109	100	»	»
— (Université)	3	3	100	»	»
Diplômes	112	112	100	»	»
CHIRURGIENS-DENTISTES					
1er Examen	23	18	78,26	5	21,73
2e —	20	20	100	»	»
3e —	21	21	100	»	»
Diplômes	21	21	100	»	»
SAGES-FEMMES (1re CLASSE)					
1er Examen	5	4	80	1	20
2e —	3	3	100	»	»
Visa du certificat d'aptitude	3	3	100	»	»
SAGES-FEMMES (2e CLASSE)					
1er Examen	33	31	93,93	2	6,06
2e —	20	18	90	2	10
Visa du certificat d'aptitude	18	18	100	»	»
CERTIFICAT D'ÉTUDES D'HYGIÈNE					
Examen	25	21	84	4	16
Diplômes	21	21	100	»	»

PHARMACIE

Inscriptions et Examens pendant l'année scolaire 1909-1910

Inscriptions : 1re classe : 314. — 2e classe : 0.

EXAMENS	NOMBRE	ADMISSIONS	PROPORTION POUR CENT	AJOURNEMENTS	PROPORTION POUR CENT
DIPLÔME SUPÉRIEUR — EXAMEN ET THÈSE					
Néant.					
DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ (PHARMACIE)					
Examen	3	2	66,66	1	33,33
Thèse	3	3	100	»	»
Diplômes	3	3	100	»	»
PHARMACIENS DE 1re CLASSE					
Examen de validation de stage	17	17	100	»	»
1er Examen de fin d'année	21	18	85,71	3	14,28
2e — —	32	30	93,75	2	6,25
Examen semestriel	43	37	86,04	6	13,95
1er Examen de fin d'études	32	29	90,62	3	9,37
2e — —	30	27	90	3	10
3e — —	61	60	98,36	1	1,63
Thèse	»	»	»	»	»
Diplômes	30	30	100	»	»
PHARMACIENS DE 2e CLASSE					
Examen de validation de stage	»	»	»	»	»
1er Examen de fin d'année	»	»	»	»	»
2e — —	2	1	50	1	50
1er Examen de fin d'études	1	1	100	»	»
2e — —	2	2	100	»	»
3e — —	9	8	88,88	1	11,11
Thèse	»	»	»	»	»
Diplômes	4	4	100	»	»
HERBORISTES (1re CLASSE)					
Examen	9	8	88,88	1	11,11
Visa du certificat d'aptitude	8	8	100	»	»
HERBORISTES (2e CLASSE)					
Examen	»	»	»	»	»
Visa du certificat d'aptitude	»	»	»	»	»

TABLEAU RÉSUMÉ

EXAMENS	NOMBRE	ADMISSIONS	PROPORTION POUR CENT	AJOURNEMENTS	PROPORTION POUR CENT
MÉDECINE					
Examens de fin d'études	1146	932	81,32	214	18,67
Thèses	112	112	100	»	»
Diplômes	112	116	100	»	»
CHIRURGIENS-DENTISTES					
Examens	64	59	92,18	5	7,81
Diplômes	21	21	100	»	»
SAGES-FEMMES					
Examens	61	56	91,80	5	8,19
Visa du certificat d'aptitude . .	21	21	100	»	»
CERTIFICAT D'ÉTUDES D'HYGIÈNE					
Examens.	25	21	84	4	16
Diplômes	21	21	100	»	»
PHARMACIE					
Examens de validation de stage .	17	17	100	»	»
Examens de fin d'année ou semestriels	101	88	87,12	13	12,87
Examens de fin d'études. . . .	135	127	94,07	8	5,92
Thèses	3	3	100	»	»
Diplômes	37	37	100	»	»
HERBORISTES					
Examens.	9	8	88,88	1	11,11
Visa du certificat d'aptitude . .	8	8	100	»	»

Nombre total des inscriptions	Médecine	2.223
	Pharmacie. . . .	314
	Total. . . .	2.537

Elèves ayant pris des inscriptions	665
Elèves en cours d'examens probatoires	326
Elèves dont la scolarité a été interrompue	248
Nombre total des étudiants inscrits. . .	1.239

Inscriptions. — Examens.

Le nombre total des inscriptions prises pendant l'année scolaire 1909-1910 a été de 2.537, dont 2.223 pour la médecine et 314 pour la pharmacie. C'est une diminution de 146 pour la médecine et de 38 pour la pharmacie.

Les examens de fin d'études ont atteint le nombre de 1.146 pour la médecine, de 64 pour les chirurgiens-dentistes et de 135 pour la pharmacie, soit une diminution de 80 pour la médecine, une augmentation de 4 pour les chirurgiens-dentistes et une diminution de 7 pour la pharmacie.

Les thèses de doctorat en médecine (Etat) ont atteint le nombre de 109, soit une diminution de 35.

La Faculté a délivré, en outre, 3 diplômes de docteur de l'Université (médecine), 3 diplômes de docteur de l'Université (pharmacie) et 21 certificats d'études d'hygiène.

Le total des élèves est de 1.239, qui peuvent être répartis en trois catégories principales : 1° élèves ayant pris des inscriptions, 665, soit une diminution de 39 ; 2° élèves en cours d'examens probatoires, 326, soit une diminution de 17 ; 3° élèves dont la scolarité a été interrompue par divers motifs (préparation à l'internat ou à l'externat des hôpitaux, service militaire, etc.), 248, soit une augmentation de 28.

Sur ce total de 1.239, 1.025 appartiennent à la médecine et 214 à la pharmacie. C'est une diminution de 21 pour la médecine et de 7 pour la pharmacie.

Concours.

Concours pour une place de chef de clinique médicale (service de M. Teissier) : 1 candidat ; M. Thévenot, nommé.

Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale (service de M. Jaboulay) : 1 candidat ; M. Duroux, nommé.

Concours pour une place de chef de clinique obstétricale : 2 candidats ; M. Bourret, nommé.

Concours pour une place de chef de clinique infantile : 1 candidat; M. Bérard, nommé.

Concours pour une place de chef de clinique dermatologique : 2 candidats ; M. Moutot, nommé.

Concours pour une place de prosecteur : 8 candidats ; M. Arnaud, nommé.

Concours pour deux places d'aide d'anatomie : 7 candidats ; MM. Perrin et Lambert, nommés.

Concours pour une place de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole de médecine de Grenoble : 2 candidats ; M. Dodero, nommé.

Concours pour une place de suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale à l'Ecole de médecine de Grenoble : 1 candidat ; Mlle Barrier, nommée.

Concours pour les Bourses.

Médecine, 2e année : 1 candidat ; M. Martine, nommé.

Médecine, 3e année : 6 candidats ; MM. Archimbaud, Didier, Guyonnet, Maurzot, Rigaud et Salle, nommés.

Médecine, 4e année : 2 candidats ; MM. Brunet et Maillefert, nommés.

Bourses de voyage.

M. Garin, étudiant en médecine : Bourse de 500 francs. — Mission : « Etude des parasites intestinaux de l'homme à l'hôpital Sadiki de Tunis. »

M. Arnaud, étudiant en médecine : Bourse de 300 francs. — Mission : « Etude du traitement des péritonites aiguës en Allemagne. »

M. Niquet, étudiant en pharmacie : Bourse de 300 francs. — Mission : « Etude des collections de matière médicale des Musées de Londres. »

PUBLICATIONS DU CORPS ENSEIGNANT DE LA FACULTÉ

pendant l'année scolaire 1909-1910

ANATOMIE

Testut (L.), professeur : 1° *Traité d'Anatomie humaine*, 6e édition, entièrement refondue, 4 vol. gr. in-8° : tome Ier, *Ostéologie, Arthrologie, Myologie*, avec 882 fig. dans le texte, dont 793 tirées en couleurs ; tome II, fasc. 1, *Angéiologie*, avec 324 figures, dont 263 tirées en couleurs ; tome II, fasc. 2, *Système nerveux central*, avec 663 figures, dont 595 tirées en couleurs ; tome III, fasc. 1, *Système nerveux périphérique*, avec 199 figures, dont 163 tirées en couleurs. (Le fascicule 2 du tome III et le tome IV,

terminant l'ouvrage, sont parus actuellement.) — 2° *Précis d'Anatomie topographique*, 3e édition, 1 vol. in-12.

ANATOMIE GÉNÉRALE ET HISTOLOGIE

Renaut (J.), professeur, et Dubreuil (G.), préparateur : Histogénèse du cartilage hyalin des Mammifères (*C. R. de la Soc. de Biologie*, 9 avril 1910). — Contingence et conditions de l'incorporation des fibrilles connectives à la substance fondamentale des os (*C. R. de la Soc. de Biologie*, 23 avril 1910). — Sur le morcellement résorptif du cartilage hyalin (*C. R. de la Soc. de Biologie*, 18 juin 1910). — Le morcellement résorptif du cartilage hyalin dans l'ossification primaire des cartilages des cornets du nez (*C. R. de l'Association des Anatomistes*, Bruxelles, août 1910).

Regaud (Cl.), agrégé : Etudes sur la structure des tubes séminifères et sur la spermatogénèse chez les mammifères (suite, 3e partie) (*Arch. d'Anatomie microscopique*, t. XI, fasc. 2 et 3, 140 pages, 13 fig. dans le texte, 82 fig. en 4 planches hors texte, en noir et en couleurs, Masson, édit.). — Particularités d'action des rayons de Röntgen sur l'épithélium séminal du chat (1 fig.) (*Soc. de Biol.*, 19 mars 1910). — Etude analytique et critique du décret du 11 janvier 1909 (portant réorganisation des études médicales) en ce qui concerne le régime des examens (*Bull. de l'Assoc. des Membres du Corps enseignant des Fac. de méd.*, 2e année, n° 6).

Regaud (Cl.) et Favre (M.), médecin des hôpitaux : Note sur certains filaments ayant probablement la signification de mitochondries, dans la couche génératrice de l'épiderme (1 fig.) (*C. R. Acad. des Sciences*, 28 février 1910). — Sur la nature des fibres d'Herxheimer ou filaments basaux de l'épiderme (*Soc. méd. des hôp. de Lyon*, 5 avril 1910 ; *Lyon médical*, 29 mai 1910).

Regaud (Cl.) et Nogier (Th.), agrégé : Stérilisation complète et définitive des testicules du rat, sans aucune lésion de la peau, par une application unique de rayons X filtrés (*C. R. Acad. des Sciences*, 27 décembre 1909).

Dubreuil (G.), préparateur : L'appareil mitochondrial (périnème, mitochondries, chondriomites) dans la lignée cellulaire allant du lymphocite à la cellule osseuse (*C. R. de la Soc. de Biologie*, 25 juin 1910). — Mitochondries des ostéoclastes et des cellules de Bizzozero (*C. R. de la Soc. de Biologie*, 9 juillet 1910). —

Vacuoles à lipoïdes des ostéoblastes, des cellules osseuses et des ostéoclastes (*C. R. de la Soc. de Biologie*, 23 juillet 1910). — L'édification des travées architecturales osseuses (*C. R. de l'Association des Anatomistes*, Bruxelles, août 1910).

CLINIQUE CHIRURGICALE

Jaboulay, professeur : Statistique de gastro-entérostomies faites avec le bouton qui tient en place sans sutures (*Lyon chirurg.*, 1910). — Interventions sur le sympathique cervical et sur le corps thyroïde dans la maladie de Basedow (*Lyon chirurgical*, 1910). — Stades de développement d'une sarcosporidie dans un épithéliome du sein (*Province médicale*, décembre 1909). — Enveloppe épithélioïde d'une sarcosporidie et bourgeon épithélial dans le cancer du sein (*Province médicale*, septembre 1910). — Cellules d'une sarcosporidie de la chèvre et de tumeurs humaines. Cultures du cancer (*Province médicale*, novembre 1910). — Action de certaines sérosités pathologiques (*Lyon médical*, août 1910). — Anévrysme traumatique de l'axillaire (*Province médicale*, juin 1910). — Hanche bote ou coxa vara (*Ibid.*, juillet 1910). — Péritonite tuberculeuse (*Journal des Praticiens*, 1910). — Myxosarcome de la cuisse (*Revue prat. de Méd. et de Chir.*, juillet 1910). — Ostéosarcome myéloïde de l'extrémité supérieure du tibia (*Id.*, août 1910). — Luxation de l'épaule (*Courrier Médical*, 1910). — Tumeur ou tuberculose de l'extrémité supérieure de l'humérus (*Id.*, 1910). — Diabète et cancer du sein (*Id.*, 1910). — Cancer de l'os maxillaire supérieur (*Id.*, 1910). — *Présentations à la Société de Médecine de Lyon :* Malade opéré d'un anévrysme axillaire, 1910 ; malade opéré d'une résection simultanée de la clavicule et de l'omoplate, 1910 ; erreur de sexe, 1910, etc.

CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES ET VÉNÉRIENNES

Nicolas (J.) : Follicule de Köster et formations histologiques tuberculoïdes dans la syphilis (*Livre jubilaire* du professeur Teissier).

Nicolas (J.) et Favre (M.) : Les réseaux élastiques de la paroi propre des glandes sudoripares (*Annales de Dermatologie*, octobre 1910).

Nicolas (J.), professeur, et Jambon (A.) : *Hygiène de la peau et du cuir chevelu*, 1 vol., J.-B. Baillière, 1910. — Les fards (*Paris médical*, 3 décembre 1910).

Nicolas (J.) et Moutot (H.) : Urticaire pigmentaire (*Province médicale*, 5 mars 1910). — Des nouveaux moyens de diagnostic pratique de la syphilis (*Journal médical français*, 15 avril 1910).

Nicolas (J.), Favre (M.) et Charlet (L.) : Intradermoréaction et cutiréaction avec la syphiline chez les syphilitiques (*Comptes rendus de la Société de Biologie*, 12 février 1910). — Intradermoréaction et cutiréaction avec la syphiline chez les syphilitiques (*Comptes rendus de la Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 25 février 1910). — Comparaison des résultats fournis par l'intradermoréaction à la syphiline et par la séro-réaction de Wassermann (*Comptes rendus de la Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 22 avril 1910). — Réactions des syphilitiques à la tuberculine (*Comptes rendus de la Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 11 mars 1910).

Nicolas (J.), Favre (M.), Augagneur (A.) et Charlet (L.) : Réaction des syphilitiques à l'injection sous-cutanée de tuberculine (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, décembre 1910).

Thèses.

Barrière (L.), *Contribution à l'étude de l'urticaire pigmentaire*. — P. Huteau, *La réaction de Wassermann*. — L. Guilmain, *Valeur comparée des réactions de Parges et de Wassermann*. — M. Bonjean, *Valeur clinique de la réaction de Bauer-Stern*. — E. Chénelat, *Sur les gommes syphilitiques simulant des sarcomes*. — A. Augagneur, *Etude sur les réactions des syphilitiques à la tuberculine*.

CLINIQUE GYNÉCOLOGIQUE

Pollosson, professeur : Cancer du col utérin propagé à la vessie et aux uretères. Indications opératoires (*Comm. au Congrès de Toulouse*, septembre 1910). — La rachianesthésie en gynécologie (*Communication au Congrès de Toulouse*, septembre 1910.

Violet : L'utilisation plastique de l'utérus par inclusion inter-vésico-vaginale dans la cure des prolapsus génitaux (*Revue de Gynécologie*, décembre 1909). — Sur la cure de la cystocèle vaginale ou hernie pré-utérine (*Lyon médical et Annales de Gynécologie*).

Violet et Bermet : Sur l'anatomie pathologique de la cystocèle vaginale *(Lyon chirurgical* et *Annales de Gynécologie)*.

Violet et Fircher : La rachistovainisation en gynécologie *(Lyon chirurgical*, novembre 1910). — Les formes anatomiques et cliniques des prolapsus. Déductions thérapeutiques *(Congrès de Gynécologie et d'Obstétrique de Toulouse*, septembre 1910).

Thèses.

Micolier, *Le traitement des fistules vésico-vaginales hautes par voie abdomino-vaginale.* — Caglio, *Etude sur les dysménorrhées.* — Chapuis, *La réfection du plancher pelvien dans les grands prolapsus.* — Du Laurens de la Barre, *Etude sur la cysteclomie totale chez la femme.* — Bruisset, *Les pyométries dans le cancer du col.* — Ducruet, *La rachianesthésie en gynécologie. Etude sur 150 cas personnels.*

CLINIQUE MÉDICALE

Teissier (J.), professeur : Valeur sémiotique de l'albuminurie chez les diabétiques *(Presse méd. d'Egypte* et *Province méd.*, n° 25, 1909). — Rapport sur l'enseignement de la clinique médicale. Projet de réorganisation. Enseignement propédeutique. Exercices de laboratoires. Tarvaux originaux. Exigences d'un service complet : personnel et outillage *(Association des membres du corps enseignant des Facultés de médecine*, novembre 1909). — Médication spécifique de la tuberculose *(Revue scientifique*, décembre 1909). — Albuminurie prétuberculeuse et albuminurie paratuberculeuse *(Semaine médicale*, 1er décembre 1909). — Tuberculosi e sua cura specifica *(Gazzetta degli ospedali e delle Cliniche*, n° 7, 1910). — Sur le phénomène de la glycosurie phloridzique envisagée comme signe d'insuffisance fonctionnelle du foie et accessoirement sur l'influence de l'injection sous-cutanée de glycogène comme source de glycosurie passagère (en collaboration avec M. Rebattu) *(Académie des Sciences*, 7 juillet 1910). — Recherches expérimentales sur le sérum de la veine rénale (en collaboration avec le Dr Thévenot) *(Société de Biologie*, juillet 1910). — Complication de l'aortite sous-diaphragmatique. Angor abdominal. Œdème intestinal aigu (publié en langue italienne dans la *Gazetta internazionale di Medecina, Chirurgia, Igiene, Interessi professionali*, 1910). — Contribution personnelle aux thèses de doctorat de : Reneau, *Rapports*

de la chlorurie urinaire avec l'hypertension artérielle, 1909-1910 ; Monier, *Valeur sémiologique de l'albuminurie dans ses rapports avec le rein mobile*, 1909-1910 ; Dufour, *Paralysies radiculaires du plexus brachial, électro-diagnostic, électro-pronostic, traitement*, 1909-1910 ; Rebattu, *L'épreuve de la phloridzine, sa valeur séméiologique et pronostique dans l'insuffisance hépatique et rénale.*

Arloing (F.), agrégé : Variations du pouvoir chimiotactique en rapport avec la virulence du bacille tuberculeux (en collaboration avec M. Henri Gimbert) (Extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909, et *Société de Biologie*, janvier 1910). — Sur quelques particularités hématologiques de la tuberculose pulmonaire. La « figure du sang d'Arneth » (en collaboration avec M. Maurice Genty (Extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909, et *Journal de Physiologie et Pathologie générales*, mars 1910). — Sur quelques cas de tuberculose pulmonaire traitée par le sérum de Marmorek (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 21 décembre 1909). — Des rapports entre la virulence et le pouvoir chimiotactique du bacille tuberculeux (en collaboration avec M. Henri Gimbert) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 18 janvier 1910). — Thérapeutique spécifique de la tuberculose. Bactériolysine. Vaccination antituberculeuse. Leçon du professeur Maragliano recueillie à la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Lyon (*Province médicale*, 26 février 1910). — Variations du nombre des leucocytes neutrophiles dans la tuberculose pulmonaire (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 8 mars 1910).

Cade (A.), agrégé : Contribution à l'étude des hématies granuleuses en collaboration avec M. J. Chalier) (*Soc. méd. des Hôpitaux de Lyon*, novembre 1909 ; *Province médicale*, 22 janvier 1910). — Occlusion aiguë duodénale artério-mésentérique (en collaboration avec M. Jalifier) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, décembre 1909 ; *Province médicale*, janvier 1910, p. 58). — Rupture spontanée de l'aorte (en collaboration avec M. Murard) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1910). — Relations entre le parasitisme intestinal et les entérorragies occultes (en collaboration avec M. Ch. Garin) (*Archives des maladies de l'appareil digestif et de la nutrition*, novembre 1910). — Cancer de la région vatérienne (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1909). — Syndrome d'insuffisance capsulaire aiguë par hémorragie surrénale bilatérale consécutive à une hémorragie cérébrale (en collaboration avec M. Rebattu) (*Société médicale des*

Hôpitaux de Lyon, 1910). — Duodénite ulcéreuse urémique (en collaboration avec M. Lucien Thévenot) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1910). — Entérite tricocéphalienne (en collaboration avec M. Ch. Garin) (extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909). — *Id.* (*Archives des maladies de l'appareil digestif et de la nutrition*, 1910). — *Précis des maladies de l'estomac et de l'intestin*, un volume de la « Collection Testut », 1010 pages avec 162 figures dans le texte et deux planches en couleurs hors-texte. Paris, O. Doïn, éditeur, juin 1910. Préface de M. le professeur J. Teissier.

Mayet (Lucien) : L'Epilepsie commune (Epilepsie dite essentielle) fasc. IX des *Consultations médicales françaises*. A. Poinat, édit., Paris). — La Epilepsia comun (Epilepsia llamada essencial) *Id.*, en langue espagnole). — Clinique d'autrefois. Un cas d'ostéomalacie : Anne-Elisabeth Supiot, 2 figures (*Province médicale*, 1909). — L'indice céphalique des épileptiques (extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909, une carte dans le texte). — *Id.* (*Journal des médecins praticiens de Lyon*, 15 août 1910). — Fréquence de la carie dentaire suivant les régions et répartition géographique des mauvaises dentitions en France, deux cartes dans le texte (*Province médicale*, 2 avril 1910). — Un cas de rougeole évoluant sans fièvre (*Province médicale*, 4 juin 1910). — Le rôle du médecin dans une œuvre de colonies scolaires de vacances (Communication au *Congrès international des Œuvres de colonies de vacances*, Paris, 1910). — *Id.* (*Province médicale*, 24 septembre 1910). — Secrétariat de la rédaction de la *Province médicale*, journal hebdomadaire de médecine se publiant à Paris, sous la direction scientifique de trois professeurs de chacune des Facultés de médecine provinciale (12e année).

Thévenot (Lucien) : Anévrysme disséquant expérimental (en collaboration avec le Dr Bonnamour (*Société de Biologie*, 4 décembre 1909). — L'athérome expérimental est-il la conséquence d'une action mécanique ou toxique ? (Extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909). — Duodénite ulcéreuse urémique (en collaboration avec le Dr Cade) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1er février 1910, et *Lyon médical*, 1910, I, p. 651). — Mort subite par thrombose de l'artère pulmonaire (en collaboration avec M. Rebattu) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 15 février 1910, et *Lyon médical*, 1910, I, p. 724). — Deux cas d'anévrysme de l'aorte ouverts dans l'œsophage (en collaboration avec le Dr Pallasse) (*Société médi-*

cale des Hôpitaux de Lyon, 15 février 1910). — Du mode d'action de l'adrénaline dans la production de l'athérome expérimental. Dissociation des propriétés toxiques, vaso-motrice et athéromatogène (en collaboration avec le Dr Bonnamour) (*Journal de Physiologie et de Pathologie générales*, 15 mars 1910). — Coexistence d'un anévrysme de la crosse de l'aorte avec un paquet ganglionnaire médiastinal secondaire à un néoplasme gastrique latent (en collaboration avec M. Rebattu) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 22 février 1910, et *Lyon médical*, 10 avril 1910). — Syndrome thalamique (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1910). — Traitements locaux par le sérum antidiphtérique (*Lyon médical*, 5 juin 1910). — Cancer primitif du poumon à type pleurétique (épanchement séreux). De la forme pleurétique pure du cancer pleuro-pulmonaire (en collaboration avec M. Rebattu) (*Province médicale*, 1910, p. 272). — Sérothérapie des néphrites (*Journal médical français*, 15 octobre 1910).

Roubier : Sur quelques recherches hématologiques au cours de néphrites (extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909). — La formule leucocytaire (hémoleucocytaire) dans la varicelle (en collaboration avec le professeur Weill) (*Société de Pédiatrie*, 1909). — Sur un anévrysme de la base du ventricule gauche coïncidant avec une endocardite pariétale subaiguë (avec M. Bret) (*Archives des maladies du cœur et des vaisseaux*, 1910). — La paraplégie spasmodique permanente au cours de l'urémie lente (en collaboration avec le professeur Pic) (*Lyon médical*, 1909). — Endocardite chronique métapneumonique (contribution à l'étude de l'endocardite pneumonique) (en collaboration avec M. A. Lacassagne) (*Province médicale*, novembre 1910).

Pallasse (Eug.) : Gliome du lobe temporal droit avec surdité bilatérale et réaction inflammatoire méningée (*Lyon médical*, 5 décembre 1909). — Deux cas d'anévrysme de l'aorte ouverts dans l'œsophage (en collaboration avec M. Lucien Thévenot) (*Lyon médical*, 27 mars 1910). — Quelques cas de paralysie radiculaire du plexus brachial. Electrisation. Guérison (en collaboration avec le Dr Chanoz) (*Lyon médical*, 1910. — Albuminurie au cours du rein mobile (extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909).

Sarvonat : Influence de la tuberculose sur la minéralisation du cobaye (en collaboration avec M. Rebattu) (*Société de Biologie*, 16 juillet 1910). — Effets glycosuriques du glycogène en injec-

tions sous-cutanées (en collaboration avec M. le professeur J. Teissier et M. Rebattu) *(Lyon médical*, 1910, II, p. 33). — Teneur en chaux de l'expectoration des tuberculeux pulmonaires *(Province médicale*, 1910, p. 547). — Teneur en chaux de l'urine des tuberculeux pulmonaires (en collaboration avec M. J. Rebattu) *(Province médicale*, 1910, p. 392). — Un cas d'albuminurie de Bence-Jones (protéinurie thermolytique) (en collaboration avec le Dr P. Savy) *(Province médicale*, 1910, p. 411).

Chanoz (M.) : Sur l'étude analytique de l'action physico-chimique de l'électricité sur les tissus vivants (extrait du *Livre jubilaire* du professeur J. Teissier, décembre 1909).

Rebattu (J.) : Mort subite par thrombose de l'artère pulmonaire (en collaboration avec M. Lucien Thévenot) *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 15 février 1910). — Coexistence d'un anévrysme de l'aorte avec un paquet ganglionnaire médiastinal secondaire à un cancer gastrique latent (en collaboration avec le Dr L. Thévenot) *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 22 février 1910). — Syndrome de l'insuffisance capsulaire aiguë par hémorragie surrénale bilatérale consécutive à une hémorragie cérébrale (en collaboration avec M. Cade) *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 22 février 1910). — Syndrome thalamique (en collaboration avec M. L. Thévenot) *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 17 mai 1910). — Notes sur les effets glycosuriques du glycogène en injections sous-cutanées (en collaboration avec M. le professeur J. Teissier et M. Sarvonat) *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 17 mai 1910). — Note sur l'épreuve de la glycosurie phloridzique envisagée comme signe d'insuffisance hépatique (en collaboration avec M. le professeur J. Teissier) *(Académie des Sciences*, 4 juillet 1910). — Teneur en chaux de l'urine des tuberculeux pulmonaires (en collaboration avec le Dr Sarvonat) *(Province médicale*, 17 septembre 1910). — Influence de la tuberculose sur la minéralisation chez le cobaye (en collaboration avec le Dr Sarvonat) *(Société de Biologie*, 16 juillet 1910). — *Etude critique sur l'épreuve de la phloridzine. Sa valeur sémiologique et pronostique dans l'insuffisance hépatique et rénale* (Thèse de Lyon, 157 pages, 1910).

CLINIQUE MÉDICALE

M. M. Lépine, professeur.

Lesieur (Ch.), agrégé, Froment et Rochaix : Œdèmes aigus du poumon. Comparaison du taux de l'urée et des chlorures dans le

sérum sanguin et dans l'expectoration (*Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 1909 ; *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 décembre 1909 ; *Lyon médical*, 2 janvier 1910, p. 24).

Lesieur (Ch.), Froment et Crémieu : Septicémie eberthienne et endocardite maligne (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 décembre 1909 ; *Lyon médical*, 2 janvier 1910, p. 27).

Lesieur (Ch.), Froment et Colombet : Paralysie diphtérique tardive généralisée, longtemps rebelle malgré la sérothérapie intensive (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1er février 1910 ; *Lyon médical*, 13 mars 1910, p. 607).

Lesieur (Ch.), Froment et Crémieu : Large inocclusion du trou de Botal sans cyanose ; survie prolongée ; développement insuité de la valvule de *Thébésius* ; vibration systolique dure (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 14 décembre 1910 ; *Lyon médical*, 16 janvier 1910, p. 122).

Lesieur (Ch.), Froment et Garin : Hémiplégie pneumonique et pneumococcie méningée sans réaction leucocytaire du liquide céphalo-rachidien (*Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 19 novembre 1909 ; *Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 31 mai 1910 ; *Lyon médical*, 28 août 1910, p. 326).

Lesieur (Ch.), Froment et Mazel : Cancer primitif de la plèvre (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 juin 1910 ; *Lyon médical*, 2 octobre 1910, p. 558).

Lesieur (Ch.) : Sur l'albumoptysie (albumino-réaction des crachats du professeur H. Roger : 190 observations personnelles) (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 juin 1910 ; *Lyon médical*, 2 octobre 1910, p. 558).

Crémieu et Gaté : Trois cas de tuberculose inflammatoire. Rhumatisme tuberculeux. Kystes du creux poplité (*Gazette des Hôpitaux*, 15 septembre 1910, p. 1443).

Thèses.

Berthet, *De l'isolement dans la fièvre typhoïde.* — Bolotte, *Contribution à l'étude de l'érysipèle (traitement et prophylaxie).* — Bormotte, *Contribution à l'étude des variations du taux de l'urée dans le liquide céphalo-rachidien à l'état pathologique et principalement au cours de l'urémie.* — Chappet, *Contribution à l'étude de la pathogénie des hémiplégies pneumoniques.*

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE

Rollet, professeur : Traitement du ptosis par la blepharopexie à ciel ouvert (*Rev. gén. d'Ophtalmologie*, 28 février 1910). — Remarques sur 2.430 extractions de cataractes (*Revue générale d'Ophtalmologie*, 31 août 1910). — Pronostic des cancers primitifs de l'orbite (*Société française d'Ophtalmologie*, mai 1910). — Nouvel électro-aimant géant pour l'extraction des corps magnétiques intra-oculaire (*Revue générale d'Ophtalmologie*, 30 juin 1910). — De l'extraction des corps magnétiques à l'aide de l'électro-aimant, aciers et fers peu ou pas magnétiques (*Revue générale d'Ophtalmologie*, 31 octobre 1910). — L'exophtalmie unilatérale du goitre exophtalmique (*Société d'Ophtalmologie de Lyon*, mai 1910).

Rollet et Aurand : Essai de tuberculinothérapie oculaire expérimentale (*Revue général d'Ophtalmologie*, 31 janvier 1910).

Rollet et Grandclément (L.) : Dacryoadénite subaiguë (*Société d'Ophtalmologie de Lyon*, 3 novembre 1909). — Syphilis oculaire à forme rapide chez un sénile (*Société d'Ophtalmologie de Lyon*, 3 novembre 1909). — Kératite interstitielle compliquant un zona ophtalmique (*Société d'Ophtalmologie de Lyon*, juin 1910). — Obstruction de l'artère centrale de la rétine (*Société d'Ophtalmologie de Lyon*, mai 1910). — Syndrome sympathique à la suite d'un traumatisme de l'épaule (*Société d'Ophtalmologie de Lyon*, mai 1910).

Thèses.

Söderlinh, *Contribution à l'étude de la kératite syphilitique gommeuse*. — Mazet, *Contribution à l'étude du lipome sous-conjonctival*. — Golowinsky, *Considérations sur 2.430 extractions de cataractes*. — Le Gras de Vaubercey, *Les symptômes oculaires unilatéraux dans le goitre exophtalmique*. — Biot, *De l'emploi du rouge écarlate en thérapeutique oculaire*.

CLINIQUE MÉDICALE INFANTILE

Weill, professeur, et Mouriquand, agrégé : Typhobacillose et manifestations tardives de l'infection tuberculeuse aiguë chez l'enfant (*Presse médicale*, 27 novembre 1909). — Fausse typhoïde d'origine bacillaire (*Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, 30 novembre 1909).

— Le rhumatisme prolongé des goitreux (*Presse médicale*, 18 décembre 1909). — Thrombose du pressoir d'Hérophile ; hydrocéphalie consécutive (*Société national de Médecine*, 23 novembre 1909). — Etapes radioscopiques de la formation d'une caverne tuberculeuse (*Société des Sciences médicales*, décembre 1909). — Ichtyose thyroïdienne (*Société national de Médecine*, janvier 1910). — Autosérothérapie pleurale (*Société médicale des Hôpitaux*, janvier 1910). — Le triangle axillaire de la pneumonie infantile (*Société de Pédiatrie de Paris*, mars 1910). — Le délire dans la méningite tuberculeuse (*Société de Pédiatrie de Paris*, mai 1910). — Importance de l'auscultation médiate chez l'enfant (*Société médicale des Hôpitaux*, avril 1910). — Symptômes de localisation dans la méningite tuberculeuse (*Société des Sciences médicales*, avril 1910). — Diagnostic de la pleurésie médiastinale antérieure (*Société médicale des Hôpitaux*, avril 1910). — Le triangle primitif d'hépatisation pneumonique (*Presse médicale*, 1910). — Topographie des localisations pulmonaires de la pneumonie infantile (*Société de Pédiatrie de Paris*, mai 1910). — Traité de thérapeutique appliquée de M. le professeur A. Robin (sous presse) : Articles : *a)* Méningite tuberculeuse ; *b)* Hydrocéphalie ; *c)* Paralysie infantile ; *d)* Hémiplégie cérébrale infantile ; *e)* Maladie de Little ; *f)* Ictère des nouveau-nés ; *g)* Maladies congénitales du cœur ; *h)* Vertiges. — Myocardite scarlatineuse et mort brusque (*Presse médicale*, décembre 1910).

Weill et Policard : Cytologie du liquide céphalo-rachidien (coloration au neutral-roth) (*Archives de Médecine des enfants*, octobre 1910).

Weill et Gardère : Cirrhose du foie d'origine syphilitique (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, décembre 1910).

Weill : Physiologie du thymus (*Rapport au Congrès de Pédiatrie de Paris*, juillet 1910). — La double glande thymique (*Lyon médical*, novembre 1910). — *Précis de Médecine infantile*, en deux volumes (3e édition), in *Collection Testut*, décembre 1910.

Mouriquand (travail de la Clinique de M. le professeur Weill) : La pesée quotidienne des pleurétiques (*Société médicale des Hôpitaux de Paris*, décembre 1910).

CLINIQUE OBSTÉTRICALE

Fabre, professeur : *Précis d'obstétrique*, 1 vol. de 764 pages avec 466 figures, Paris, Baillière.

Fabre et Trillat, chef de clinique : Augmentation du poids du foie et de la rate par rapport au poids du corps dans la syphilis héréditaire *(Réunion obstétricale de Lyon*, 22 décembre 1909). — Emploi de la radiographie pour la recherche des lésions au cartilage de conjugaison dans la syphilis héréditaire *(Eodem loco*, même date). — Opération de Gigli pour bassin cyphotique *(Eodem loco*, 23 février 1910). — Grossesse et accouchement chez une malade atteinte d'atrophie musculaire progressive, type Adam Duchesne. *(Eodem loco*, même date). — Bassin à exostoses. Opération de Gigli *(Eodem loco*, 21 avril 1910). — Embryotomie en écharpe *(Eodem loco*, même date). — Hypertrophie très marquée de l'utérus dans un cas de grossesse *(Eodem loco*, 19 mai 1910).

Trillat : Opération de Gigli pour bassin aplati et généralement retiré *(Eodem loco*, 19 mai 1910). — Un nouveau signe de luxation congénitale de la hanche. La jambe en équerre *(Eodem loco*, 22 février 1910). — Un cas d'aplasie moniliforme des cheveux *(Eodem loco*, 30 mars 1910).

Fabre et Bourret, moniteur de clinique : Du danger d'infection des maternités par les portions saines de streptocoques *(Eodem loco*, décembre 1909). — Deux cas de décollement prématuré du placenta normalement inséré *(Eodem loco*, février 1910). — De la détermination de la virulence des streptocoques dans les suites de couches *(Eodem loco*, avril 1910). — Une épidémie de fièvre puerpérale ayant comme point de départ un porteur sain de streptocoques *(Eodem*, mai 1910). — Quelques notions nouvelles sur les streptocoques des suites de couches. Les porteurs sains. Les porteurs imprévus. La détermination de la virulence des streptocoques *(L'Ostétrique*, août 1910).

Fabre et Jarricot, chef du laboratoire : Sur l'absence congénitale du radius *(Bulletin de la Société d'Obstétrique de Paris*, n° 4, pp. 212-215, 2 fig.). — Un cas de dysplasie périostale avec survie *(Eodem loco*, n° 5, pp. 299-303, 1 fig.).

Jarricot : Contribution à l'étude des monstres polygnathiens et plus particulièrement des hypognathes et des augnathes (en collaboration avec M. le prof. F.-X. Lesbre) *(Journal de l'Anatomie et de la Physiologie*, 1910, n° 2, pp. 105-145, 17 fig.). — Consultations de nourrissons et Ecoles normales d'institutrices (communication au *Congrès de Toulouse* (1910) *de l'Association française pour l'avancement des sciences)*. — Sur l'enseignement appliqué de l'hygiène infantile dans les consultations de nourrissons (communication au *IIIe Congrès international d'Educa-*

tion familiale, Bruxelles, 1910). — Louis Lortet et les Études égyptologiques (*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Tarare*, 1910). — *Rôle social et pratique du fonctionnement des consultations de nourrissons et des gouttes de lait*, 1 vol. de XXIII-321 pages, chez Jeannin, à Trévoux, 1909.

Thèses.

RHENTER, *Essai sur la physiologie de la contraction utérine.* — PILOD, *Granulée généralisée et puerpéralité.* — BERNARD, *Contribution à l'étude du déterminisme des sexes.* — BLONDEL, *Occlusion intestinale par coudure de l'angle gauche du colon.*

HYGIÈNE

COURMONT (J.), professeur : Les rayons ultra-violets. Leur pouvoir bactéricide. Application à la stérilisation des liquides et notamment de l'eau (*Rev. d'Hygiène et de Police sanit.*, 6 juin 1910). — L'automobile et les postes départementaux de désinfection (*Revue pratique d'Hygiène municipale*, septembre 1910). — Les rayons ultra-violets. Stérilisation de l'eau potable par la lampe en quartz à vapeur de mercure (*Revue scientifique*, 24 septembre 1910). — *Rapport sur l'Hygiène publique dans le département du Rhône*, 1910 ; *Précis de Bactériologie* (4e édition), 1910. — La stérilisation de l'eau par les rayons ultra-violets (*Rapport au Congrès d'Hygiène alimentaire*, Bruxelles, octobre 1910).

COURMONT (J.) et LESIEUR (Ch.), agrégé : Sur l'origine périphérique de certains cas de tuberculose pulmonaire (*Bull. et Mém. de la Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 18 février 1910.

COURMONT (J.) et NOGIER (Th.) : La stérilisation de l'eau potable par les rayons ultra-violets (*L'Hygiène générale et appliquée*, janvier 1910).

COURMONT (J.), NOGIER (Th.) et ROCHAIX (A) : L'eau stérilisée par les rayons ultra-violets contient-elle de l'eau oxygénée ? Pouvoir stérilisant de l'eau oxygénée (*Compte rendu de l'Académie des Sciences*, 30 mai 1910). — Nouvelle méthode pour l'étude de la transparence ultra-violette (*A. F. A. S., Congrès de Toulouse*, août 1910).

COURMONT (J.) et ROCHAIX (A.) : Le chien, porteur de bacilles d'Eberth (*Bulletin de l'Académie de Médecine*, 28 juin 1910. — Technique de la détermination du bacile d'Eberth par la recher-

che de l'agglutination *(Compte rendu des séances de la Société de Biologie*, 16 juillet 1910).

Courmont (J.), Lannois et Dufourt. — A propos d'un cas de lèpre contagieuse. Réflexions sur l'isolement obligatoire de certains malades infectieux *(Bulletin de l'Académie de Médecine*, 26 avril 1910).

Lesieur (Ch.) : Une réunion sanitaire provinciale à Paris *(Lyon médical*, 12 décembre 1910). — Sur la pathogénie des paralysies diphtériques *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1er février 1910). — Sur la pathogénie de l'hémiplégie pneumonique *(Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 1909). — Le carnet sanitaire individuel dans les écoles municipales de Lyon *(Lyon médical*, 4 septembre 1910). — Sur l'albumoptysie. L'albumino-réaction des crachats de Roger : 190 observations personnelles *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 juin 1910). — A propos des cartes à jouer *(L'Hgiène populaire*, septembre 1910). — Préparation et choix du médecin scolaire *(Rapport au IIIe Congrès international d'Hygiène scolaire*, Paris, août 1910, et *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, octobre 1910). — Les progrès récents réalisés en hygiène dans les écoles municipales de Lyon *(Section lyonnaise de la Ligue d'hygiène scolaire*, juillet 1910). — Données épidémiologiques actuelles sur la contagiosité de la fièvre typhoïde *(Livre jubilaire du professeur J. Teissier*, 1909). — Voir Clinique médicale.

Lesieur (Ch.) et Thevenot (L.) : Le traitement antirabique dans la région lyonnaise *(Journal de Physiologie et de Pathologie générales*, 1910).

Lesieur (Ch.) et Vigue (P.) : Les restaurants gratuits pour mères nourrices *(L'Hygiène populaire*, septembre 1910).

Lesieur (Ch.), Froment et Crémieu : Septicémie éberthienne et endocardite maligne *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 décembre 1909).

Rochaix (A.) : L'éducation hygiénique du peuple en Allemagne *(L'Hygiène populaire*, mars 1910). — La lutte contre les maladies contagieuses en Allemagne *(Revue pratique d'hygiène municipale, urbaine et rurale*, mars 1910). — Les microorganismes de la carie dentaire *(Province médicale*, avril 1910). — Les rayons ultra-violets et leurs applications à l'hygiène alimentaire *(Bulletin des sciences pharmacologiques*, juillet 1910).

Rochaix (A.) et Thévenot (L.) : Nouvelle méthode pour différencier

le lait cuit du lait cru *(Compte rendu de la Société de Biologie*, 6 novembre 1909). — Lait cru et lait cuit. Revue critique des moyens de les différencier *(Revue d'Hygiène et de Police sanitaire*, 20 mai 1910).

Rochaix (A.) et Charlet (L.) : Septicémie d'origine nasale (étude bactériologique du streptococcus nasalis) *(Journal de Physiologie et de Pathologie générales*, mai 1910).

Rochaix (A.) et Dufourt (A.) : Contribution à l'étude des urobactéries *(Compte rendu de la Société de Biologie*, 29 octobre 1910). — Remarque sur la réaction du neutralrot en bactériologie *(Compte rendu de la Société de Biologie*, 29 octobre 1910). — Signification de la réaction du neutralrot. Essai sur son mécanisme *(Compte rendu de la Société de Biologie*, 5 novembre 1910). — Microbes de la fermentation ammoniacale et réaction du neutralrot *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 8 novembre 1910).

Charlet (L.) : Voir Rochaix et Charlet et Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.

Jullien (M.) : Un cas d'hépatite suppurée d'origine dothiénentérique *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 15 juin 1909). — Revaccinations et anaphylaxie *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 9 novembre 1909). — Sur la nature et la valeur des réactions cutanées dans les revaccinations. Essai d'interprétation *(Journal de Physiologie et de Pathologie générales*, 15 septembre 1910).

Contamin (A.) : Rayons X et souris cancéreuses *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 décembre 1909). — Immunisation contre le cancer de la souris inoculée avec des tumeurs modifiées par les rayons X *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 7 décembre 1909). — *Recherches expérimentales sur le cancer des souris* (Thèse de Lyon, mai 1910). — Le cancer expérimental. Revue des travaux récents. Recherches personnelles (avec préface du professeur J. Courmont), 1 vol. de 359 pages, Masson, Paris, 1910.

Thèses.

Martin, *Etude sur la désinfection chimique des crachats tuberculeux*. — Griveaud, *La législation sanitaire allemande*. — Bolotte, *Contribution à l'étude de l'érysipèle (traitement et prophylaxie)*. — Berthet, *De l'isolement dans la fièvre typhoïde*. — Guichard, *Organisation de la désinfection en France*. — Comboud, *Le filtre*

à sable non submergé. Epuration des eaux d'alimentation. — BERNARD, *La sérothérapie antityphique.* — OLLÉ, *La vaccination antityphique.*

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET COMPARÉE

ARLOING (S.), professeur : Vaccination antituberculeuse sur le bœuf (*Rev. gén. de Médecine vétérinaire*, 15 décembre 1909). — Vaccination antituberculeuse des bovidés (*Conférences faites en 1910 à Clermont-Ferrand, Chaumont, Montbrison et Moulins-sur-Allier*). — Le présent et l'avenir de la prophylaxie et de la guérison de la tuberculose (*Revue scientifique*, 1910). — Contribution à l'étude de la contagion tuberculeuse par la voie conceptionnelle et de la prédisposition à la tuberculose (*Association internationale pour la lutte contre la tuberculose, réunion de Bruxelles*, octobre 1910, *et Tuberculosie*). — Infections tuberculeuses dissimulées et occultes. Conséquences pratiques (*Archiv. f. Wissensch. u. prakt. Tierheilkunde*, Band. 36, 1910, supp. Band). — La tuberculose oviaire dans ses rapports avec la tuberculose des Mammifère (*Revue de la Tuberculose*, août 1910). — Infection tuberculeuse occulte chez les oiseaux (*Bulletin de la Société des Sciences vétérinaires*, 1910). — Tuberculose systicémique et occulte (pathogénie et diagnostic) (*Livre jubilaire du professeur J. Teissier*, Lyon, 1910).

ARLOING (S.) et COURMONT (Paul) : Précipitation d'une tuberculine aqueuse par le sérum des tuberculeux (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 1er mars 1910). — Pouvoir précipitant de l'eau distillée sur les sérums dans les différentes maladies ou infections expérimentales (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon* et *Société de Biologie*, 1910).

COURMONT (Paul) : *Précis de pathologie générale*, 1 vol., 1101 pages, 2e édition, chez Doin, 1910).

ARLOING (Fernand) et DUFOURT (André) : Réinoculation de la tuberculose au cobaye. Conditions qui modifient ou troublent le résultat des expériences (*Société de Biologie*, 26 février 1910).

ARLOING (Fernand) : Evolution de l'infection tuberculeuse expérimentale par le bacille de Koch en culture homogène chez les Mammifères, les Ooiseaux et les Vertébrés à sang froid (*Société de Biologie*, avril 1910).

ARLOING (Fernand) et STAZZI : Etude histologique des lésions tuberculeuses expérimentales produites par le bacille de Koch en

culture homogène chez les Mammifères, les Oiseaux et les Vertébrés à sang froid *(Société de Biologie*, 7 mai 1910).

Arloing (Fernand) : Voir les travaux de la Clinique du professeur Teissier.

Thévenot (Lucien) : Voir les travaux de la Clinique du professeur Teïssier.

Ferry : *Séro-diagnostic et séro-pronostic des épanchements articulaires tuberculeux* (Thèse de Lyon, 1909-1910).

PATHOLOGIE INTERNE

Collet, professeur : *Précis de pathologie interne*, 6e édition, novembre 1909. — Paramyoclonus multiplex (en collaboration avec M. Delachanal) *(Soc. des Sciences méd. de Lyon*, 6 avril 1910). — Caverne tuberculeuse chez un nourrisson de trois mois (en collaboration avec M. Delachanal) *(Société des Sciences médicales* et *Lyon médical*, 28 août 1910). — Périchondrite cricoïdienne *(Lyon médical*, 17 avril 1910). — Périchondrite tuberculeuse du cricoïde *(Lyon médical*, 1er mai 1910). — Sténose syphilitique laryngotrachéale *(Lyon médical*, 29 mai 1910). — Rachitisme et tuberculose (en collaboration avec M. Delachanal) *(Lyon médical*, 19 juin 1910). — Méningite à pneumocoques métapneumonique chez un nourrisson de quatre mois (en collaboration avec M. Girard) *(Société des Sciences médicales de Lyon*, 4 mai 1910). — Trachéostomie temporaire pour corps étrangers trachéobronchiques *(Lyon médical*, septembre 1910). — Thyroïdite suppurée au cours d'une coqueluche *(Ibid.)*. — Hommage à la mémoire du professeur Mayet *(Bulletin des Amis de l'Université*, juillet 1910).

PHYSIQUE MÉDICALE

Directeur : M. le professeur Cluzet.

Cluzet, professeur : Action des rayons X sur le développement du cal *(Soc. méd. des Hôp. de Lyon*, janvier 1910 ; *Congrès international de Physiothérapie*, Paris, 1910).— Condensateur à capacité variable pour l'électrodiagnostic *(Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, 18 avril 1910 ; *Annales d'Electrobiologie et de Biologie médicale*, mai 1910). — Radiographies stéréoscopiques des travées osseuses *(Société des Sciences médicales de Lyon*, avril 1910). — Sur l'électrodiagnostic de la paralysie infantile

(*Annales d'Electrobiologie*, juin 1910). — Sur l'étude clinique du cœur au moyen des électrocardiogrammes (*Société médicale des Hôpitaux de Lyon*, mai 1910). — Influence des rayons X sur la consolidation des fractures (*Comptes rendus de l'Académie de médecine*, juillet 1910). — Sur l'électrocardiographie (*Congrès international d'Electrologie et de Radiologie médicales*, Barcelone, 1910 ; *Association française pour l'avancement des sciences*, Toulouse, 1910). — Résultats éloignés de l'action des rayons X sur la glande mammaire (*Congrès international d'Electrologie et de Radiologie médicales*, Barcelone, 1910). — Sur l'unification des méthodes et des mesures en électrodiagnostic (Rapport) (*Congrès international d'Electrologie et de Radiologie médicales*, Barcelone, 1910 ; *Annales d'Electrobiologie*, août 1910).

Nogier, agrégé : Appareil radiologique universel pour radioscopie, radiographie et radiothérapie (*Arch. d'électricité médic.*, 10 novembre 1909, p. 842). — Comment on peut distinguer pratiquement les petits calculs de la vessie des taches du bassin (*Archives d'électricité médicale*, 25 novembre 1909, p. 878). — Les rayons ultra-violets et leur application à l'hygiène (*Conférence, salle des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente, Paris, 25 novembre 1909). — Appareil pour la stérilisation des liquides par les rayons ultra-violets (*Lyon médical*, 7 décembre 1909). — Attaches instantanées universelles pour tous les appareils électriques (*Archives d'électricité médicale*, 10 décembre 1909, p. 923). — Apparat zur Sterilisierung von Trinkwasser durch die ultra-violetten Strahlen (*Medizinische Klinik*, janvier 1910). — Une seule radiographie donne-t-elle d'un objet une notion exacte et suffisante dans la pratique ? (*Lyon médical*, 6 février 1910). — Action bactéricide des lampes en quartz à vapeur de mercure (*Archive d'électricité médicale*, 10 février 1910). — La production artificielle des rayons actiniques et les indications générales de leur emploi thérapeutique (*Rapport au Congrès international de Physiothérapie*, Paris, 2 avril 1910). — Une nouvelle méthode de radiographie instantanée (*Lyon médical*, 3 avril 1910). — Les rayons ultra-violets et leur application industrielle à la stérilisation des eaux et autres liquides (*Conférence faite sous les auspices de la Technique Moderne, salle des Sociétés savantes*, Paris, 13 avril 1910). — Action biologique de la lampe en quartz de Kromayer (*Archives d'électricité médicale*, 10 juin 1910). — Les derniers progrès de la radiographie rapide, 44 pages (*Rapport au Congrès de l'Association française*

pour l'avancement des sciences, Toulouse, août 1910) *(traduit en allemand)*. — Mesures spectrographiques de la transparence ultra-violette de diverses substances *(Congrès de l'A. F. A. S.*, Toulouse, août 1910). — État actuel de la photothérapie et de ses diverses modalités *(Rapport au Congrès international de Radiologie et d'Electricité*, Bruxelles, septembre 1910).

Nogier et Courmont (J.) : Les rayons ultra-violets ; leur application à la Médecine, à l'Hygiène et à l'Industrie, notamment à la stérilisation de l'eau potable *(Monde médical*, 15 décembre 1909, p. 1057). — Stérilisation de l'eau potable par les rayons ultra-violets ; appareil pour la stérilisation des eaux destinées à l'alimentation *(Hygiène générale et appliquée*, janvier 1910). — Die Sterilisation des Trinkwassers durch ultraviolette Strahlen *(Medizinische Klinik*, janvier 1910).

Nogier, Courmont (J.) et Rochaix (A) : L'eau stérilisée par les rayons ultra-violets contient-elle de l'eau oxigénée ? Pouvoir stérilisant de l'eau oxygénée *(Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 30 mai 1910). — Nouvelle méthode pour l'étude de la transparence ultra-violette *(Congrès de l'A. F. A. S.*, Toulouse, août 1910).

Nogier et Gautier (Cl.) : Action des rayons ultra-violets sur les produits colorés que donnent avec le réactif iodo-ioduré, l'amidon et le glycogène *(Société de Biologie*, 16 juillet 1910).

Nogier et Grashey : *Atlas de radiographie chirurgicale*, 140 pages, 64 schémas, 240 figures (J.-B. Baillière, Paris, mars 1910).

Nogier et Grignard, professeur de chimie générale à la Faculté de Nancy : *Manuel d'Analyse chimique à l'usage des candidats au P. C. N. et aux certificats d'études supérieures* (3e édition, revue, corrigée, augmentée, Lyon, Célard, imp., décembre 1909).

Nogier et Lacassagne : Nocivité des rayons X, filtrés ou non filtrés *(Congrès de l'A. F. A. S.*, Toulouse, août 1910).

Nogier et Malot : *Diagnostic et localisation des corps étrangers intra-oculaires par la radiographie rapide* (Thèse de Malot, Waltener, éditeur, 85 pages, 10 figures, janvier 1910).

Nogier et Regaud : Stérilisation complète et définitive des testicules du rat sans aucune lésion de la peau par une application unique de rayons X filtrés *(Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 27 décembre 1909).

Chanoz : Contribution à l'étude de la polarisation électrique des tissus (3e Mémoire, suite) *(Annales d'Electrobiologie et de Radiologie*, 1910, nos 1, 2, 3 et 4). — Sur l'étude analytique de l'ac-

tion physico-chimique de l'électricité sur les tissus vivants (*Livre jubilaire du professeur Teissier ; Annales d'Electrobiologie et de Radiologie*, 1910, n° 5). — Quelques cas de paralysie radioculaire du plexus trachial ; traitement électrique ; guérison (*Société des Sciences médicales de Lyon*, 1910 ; *Lyon médical*, 1910 ; *Journal des Médecins praticiens de Lyon et de la région*, 1910 ; *Annales d'Electrobiologie et de Radiologie*, 1910, n° 6). — Considérations sur l'action thermique de l'électricité traversant les tissus vivants (*Congrès national de Barcelone*, septembre 1910). — Sur un cas de brûlure (de la part des électrodes) observée dans l'emploi bipolaire du petit solénoïde de haute fréquence (*Congrès international de Barcelone*, septembre 1910). — Traitement de la fissure anale par le courant de haute fréquence et de haute tension (*Société des Médecins praticiens de Lyon et de la région*, 1910).

Jaubert de Beaujeu : *Recherches sur la mesure des quantités de rayons X par la méthode électroscopique* (Thèse de Lyon, 1909-1910 : *Annales d'Electrobiologie*, novembre 1909). — Sur la quantité de chaleur dégagée à l'anticathode des ampoules de Röntgen (*Journal de Physique*, mars 1910). — Electromètre à feuille mobile destiné à l'étude des rayons X (*Annales d'Electrobiologie et de Radiologie médicale*, avril 1910). — Sur la méthode de Klingelfurs pour la mesure des quantités de rayons X (*Archives d'électricité médicale*, mais 1910).

SERVICES ET ENSEIGNEMENTS DIVERS

M. G. GAYET, agrégé, chirurgien des hôpitaux.

Gayet : Lithiase biliaire ; cholécystomie et drainage de l'hépatique (*Société des Sciences médicales ; Lyon médical*, 12 décembre 1909, p. 1027). — Cancer du corps thyroïde ; thyroïdectomie ; guérison confirmée dix-huit mois après (*Société de Chirurgie de Lyon*, 9 décembre 1909). — Deux cas de décollement juxta-épiphysaire de l'extrémité inférieure du tibia (*Société de Chirurgie de Lyon*, 13 janvier 1910). — Traumatisme ancien du poignet ; arrêt de développement (*Société de Chirurgie de Lyon*, séance du 17 février 1910). — Hychonéphrose intermittente ; résection orthopédique du bassinet (*Société de Chirurgie de Lyon*, 14 avril 1910 ; *Lyon chirurgical*, 1910, p. 196). — Rétrécissement de l'urètre ; uréthoplastie veineuse (*Société des Scien-*

ces médicales de Lyon, juin 1910). — Mégacôlon (*Société de Chirurgie de Lyon*, séance du 16 juin 1910). — Notes sur quelques hernies à sac incomplet (*Congrès français de Chirurgie*, Paris, octobre 1910).

Gayet et Crozier : Syndrome appendiculaire et tuberculose (*Lyon chirurgical*, 1910, p. 498). — Cancer du cæcum ; extirpation (*Société des Sciences médicales de Lyon ; Lyon médical*, 13 mars 1910, p. 589)

Gayet et Jalifier : Epithélioma de la lèvre ; ablation en masse du plancher de la bouche (*Société des Sciences médicales ; Lyon médical*, 13 mars 1910, p. 581). — Corps étranger du genou (*Société des Sciences médicales ; Lyon médical*, 13 novembre 1910). — Hermaphrodisme masculin ; orchite (*Société des Sciences médicales*, séance du 13 avril 1910). — Ostéome post-traumatique au niveau des muscles épicondyliens (*Société des Sciences médicales*, 12 janvier 1910).

Thèses.

Clylolles, *De la craniotomie à lambeau*. — Rougeux, *La dislocation verticale de l'estomac*. — Lombarety, *Le genu recurvatum post-traumatique*.

M. PATEL, agrégé, chirurgien des hôpitaux.

Patel, agrégé : Décollement épiphysaire de l'extrémité inférieure du tibia (*Société de Chirurgie*, 13 janvier 1910). — Résection bilatérale des saphènes (*Société des Sciences médicales*, 2 mars 1910). — Infarctus hémorragique de l'intestin grêle (85 cm.) ; ablation ; guérison (*Société de Chirurgie*, 19 mai 1910). — Hydropisie de la vésicule biliaire (*Société de Chirurgie*, 26 mai 1910). — Castration totale pour fibrome et pyosalpynx rompu (*Société des Sciences médicales*, 1er juin 1910). — Luxation sous-astragalienne avec déviation du pied en dedans (*Société de Chirurgie*, 16 juin 1910). — Ablation de la clavicule pour ostéosarcome (*Société de Chirurgie*, 23 juin 1910). — Prostatectomie suspubienne après cystostomie datant de dix ans (*Société des Sciences médicales*, juin 1910). — Hernies multiples (*Société des Sciences médicales*, juin 1910). — Mégacolon : Rapport présenté au *VIe Congrès de Gynécologie, Obstétrique et Pédiatrie*, Toulouse, septembre 1910). — Abcès de la fosse ilia-

que droite d'origine cæcale (typhlites suppurées) (*Congrès de Chirurgie*, Paris, 1910).

Bérard et Patel, agrégés : Volumineux angiome du psoas gauche, ayant érodé l'os iliaque, ablation, guérison (*Société de Chirurgie*, 28 avril 1910). — Tuberculose rénale massive, fermée d'emblée ; néphrectomie par voie antérieure (*Province médicale*, 1er janvier 1910).

Gayet et Patel, agrégés : Le traitement chirurgical du mégacôlon chez l'adulte (*Lyon chirurgical*, décembre 1910).

Patel et Cotte : Sur les fistules ombilicales consécutives aux cholécystites calculeuses (*Revue de Chirurgie*, 10 juillet 1910).

Thèses.

Bernard, *A propos de quelques tentatives d'uréthroplastie veineuse.* — Christini, *Contribution à l'étude de la hernie inguino-interstitielle chez la femme.* — Kœppelin, *Les abcès de la fosse iliaque droite d'origine cæcale (typhlites suppurées).* — Le Landais, *Les abcès de la fosse iliaque gauche d'origine sigmoïdienne (sigmo-périsigmoïdites suppurées).* — Montagard, *Les hernies de la trompe utérine.* — Sauvage, *Tumeurs ligneuses périurétrales et leur dégénérescence néoplasique.* — Serriès, *Contribution à l'étude de la hernie de Laugier.*

M. Léon THÉVENOT, chargé des fonctions d'agrégé.

Thévenot (Léon) : Le traitement chirurgical des plaies de la rate. Etude comparée des diverses méthodes (*Province médicale*, 4 juin 1910). — *La tuberculose des articulations, des gaines synoviales et des bourses séreuses*, O. Doin, éditeur, Paris, 1910.

Tixier et Thévenot : Les abcès froids de la paroi thoracique d'origine articulaire (*Lyon chirurgical*, janvier 1910).

Thévenot et Ball : Etude comparée, chez l'homme et les animaux, des lésions tuberculeuses des articulations, des gaines tendineuses et des bourses séreuses (tuberculose spécifique et tuberculose inflammatoire) (*Revue de la Tuberculose*, février 1910).

Bérard et Thévenot : Rupture spontanée d'hydrocèle (*Société des sciences médicales*, 25 mai 1910).

LES TRAVAUX DE M. P. REGNAUD

Comme suite à la notice de M. Waddington, nous donnons ci-après une appréciation des travaux de M. Regnaud par son successeur à la Faculté, M. Lacôte :

« M. P. Regnaud fut un grand travailleur, un esprit constructeur et systématique. Ses ouvrages sur la doctrine des Upanishads, sur la rhétorique sanscrite, ses éditions et traductions de textes littéraires et didactiques ont enrichi l'indianisme de précieux instruments d'étude ; il a rendu à cette discipline de signalés services, tant par son enseignement que par diverses publications. Mais les travaux qu'il prisait le plus sont ceux qu'il a consacrés au Véda et à la linguistique indo-européenne. Il avait été l'un des premiers élèves de Bergaigne, dans le temps où celui-ci appliquait à l'exégèse interne du Rig-Véda son admirable puissance d'abstraction et de généralisation. Mais, tandis que Bergaigne, plus tard, faisait passer les études védiques sur le terrain de l'histoire et orientait les recherches vers le monde des faits, M. Regnaud, devenu à son tour un maître éminent, resta fidèle à la direction première et demeura dans le monde des idées. Comme Bergaigne, possédant à fond la langue védique, il pensait qu'il fallait étudier les textes avec la rigueur philologique, comme lui, il cherchait dans la liturgie primitive l'explication des hymnes ; mais, croyant trouver dans le Véda les marques d'une haute antiquité, il l'interprétait dans l'esprit du système qu'il avait conçu, comme un document pré-indien, indo-européen, capable d'éclairer les origines religieuses de notre race, mieux encore, un stage primitif de la pensée humaine. Par là, il se rattachait à l'ancienne école de la mythologie comparée ; par ailleurs il en répudiait la méthode ; il occupait, parmi les exégètes, une place à part. Ce qu'il a dépensé de labeur, de science et d'éloquence pour défendre son point de vue, la liste de ses publications l'atteste. Dans la discussion, M. Regnaud était un adversaire redoutable ; il excellait à découvrir le point faible des doctrines ; ne subsistât-il de son œu-

vre que la partie critique, elle suffirait à honorer son nom. Mais, qu'on soit ou non convaincu par ses arguments, on est frappé par l'ordonnance logique de ses théories. La brièveté de la vie, les nécessités d'une polémique multiple ne lui ont pas laissé le temps de condenser son système en une œuvre harmonieuse. Pour qui se donne la peine d'en colliger les éléments, d'en embrasser l'ensemble, il apparaît comme une vision des étapes hypothétiques de l'esprit humain, depuis le jour où des primitifs versaient dans le feu domestique une libation intéressée jusqu'à celui où, les mythes étant nés, surgirent ensuite la poésie et l'art dramatique d'une part, la spéculation philosophique de l'autre. Les travaux de M. Regnaud sur la grammaire des langues indo-européennes s'inspirent des mêmes tendances. Il estimait pouvoir remonter, par l'indo-européen, à un état très primitif du langage. C'est par un livre sur l'origine du langage qu'il préluda à ses grands travaux de linguistique. Là encore, la fin qu'il assignait à ses recherches était toute philosophique : montrer le langage évoluant selon des lois simples et l'évolution des idées conditionnée par celle de la langue. Dans toute tentative de ce genre, tant valent les principes et la méthode, tant valent les résultats. L'avenir déterminera si ceux qu'a posés M. Regnaud étaient corrects et féconds. Mais, ce qu'il ne refusera jamais à sa mémoire, c'est le juste tribut d'hommage que méritent l'élévation du but visé, la vigueur de la pensée, la sincérité dans la recherche du vrai, le don sans réserve de soi-même à la science. »

F. Lacôte.

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

RAPHAEL LÉPINE

PROFESSEUR HONORAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LYON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LYON

JUBILÉ SCIENTIFIQUE

DE M. LE PROFESSEUR R. LÉPINE

Le dimanche 22 octobre dernier, fut remis au professeur Lépine le « Livre jubilaire » écrit par ses collègues, par ses élèves, par ses amis de France et de l'Étranger.

Dès 10 heures du matin, dans l'amphithéâtre de la clinique médicale de M. le professeur Roque, successeur du professeur Lépine, à l'Hôtel-Dieu, se pressait la foule de ceux qui avaient tenu à témoigner au maître éminent leurs sentiments de sympathie, de respectueuse gratitude, ou, pour beaucoup, de reconnaissance et d'affection.

A 10 h. 1/2, de longs applaudissements saluent l'arrivée de Raphaël Lépine. Autour de lui se pressent :

MM. Joubin, recteur de l'Université de Lyon ; Caillemer, doyen honoraire de la Faculté de droit, président du Conseil d'asministration des Hospices civils de Lyon ; Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine ; Polin, directeur de l'École du Service de Santé militaire ; le professeur-sénateur Maragliano, de Gênes ; Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris ; Chauveau, de l'Académie des sciences ; le médecin-inspecteur Ninnier ; les professeurs His (de Berlin), Mariani (de Gênes), d'Espine, Bard, Mayor (de Genève), Henrijean, Beco, Nolf (de Liège), Verhaegen (de Bruxelles), Chauffard, Pierre Teissier, Gilbert-Ballet, Rénon (de Paris), etc.

Dans l'assistance :

M. Lépine, préfet de police, frère du professeur R. Lépine ; MM. les professeurs et docteurs Netter, Léri, Balzer, Gaillard, Labbé, Loeper, Lereboullet, Gastou, etc. (de Paris) ; Grasset, Carrieu, Rodet (de Montpellier) ; Bernheim, Parisot (de Nancy); Mossé (de Toulouse) ; Pitres, Arnozan, Cruchet (de Bordeaux) ; Rappin (de Nantes) ; Carrière, Minet (de Lille), etc. ; Roque, Renaut, Lacassagne, Nicolas, Teissier, Weill, Collet, Jules Courmont, Paul Courmont, Pollosson, Guiart, Cluzet, Paviot, Rochet, Fabre, Pic, Pierret, Beauvisage, Cazeneuve, Morel, Florence, Jaboulay, Morat, Lannois, professeurs à la Faculté de médecine de Lyon ; Commandeur, Lesieur, Patel, Martin, Arloing, Thévenot, Voron, Bérard, Durand, Barral, Regaud, Jean Lépine, Villard, Leriche, Mouriquand, Tavernier, Nové-Josserand, Latarjet, Cade, agrégés à la Faculté de médecine de Lyon ; Garel, Mouisset, Lyonnet, Leclerc, Barjon, Bonnet, Favre, Mollard, etc., médecins des hôpitaux de Lyon.

MM. Couvreur, Mayet, de la Faculté des sciences de Lyon.

M. Bayle, secrétaire de l'Université.

MM. les docteurs Froment, Grange, Lucien Thévenot, Dor, Michon, Lévy, Dreyfus, Philippe, Sarvonat, Crémieu, Tellier, Jacqueau, Aurand, Cordier, Rome, Tolot, Pallasse, Savy, Chalier, etc., de Lyon.

M. le médecin-principal Renaud ; MM. les médecins-majors Marotte, Meyer, Job, Lafforgue, Spire, Jude, etc.

MM. les docteurs Blanc (de Saint-Etienne), Mazeran (de Châtel-Guyon), Linossier, Dufourt, Vauthey (de Vichy), Revillet (d'Allevard), Rifaux (de Chalon), Porge (de Saint-Nectaire), Chauvet (de Royat), Gimbert (de Cannes), etc.

Discours de M. le Professeur G. Roque,

Professeur de Clinique Médicale à l'Université de Lyon.

Mon cher Maître,

Vos élèves, vos amis, vos collègues, ceux de Paris et ceux de l'Etranger, ont voulu vous adresser, au jour de votre retraite, l'hommage public de leur respectueuse admiration. Et, pour donner à cette cérémonie — toute simple et toute intime — sa signi-

fication bien exacte, c'est dans cette salle même où vous avez prodigué tant d'enseignements féconds et éclatants ; c'est à proximité de ces laboratoires où se sont élaborés tous ces travaux qui ont porté votre renommée dans le monde entier ; c'est au seuil de ces salles hospitalières où, pendant trente-cinq ans, vous avez donné aux malades vos soins éclairés et dévoués; c'est dans ces lieux où s'est écoulée votre laborieuse existence ; c'est dans ces lieux où vous avez travaillé, où vous avez pensé, où vous avez vécu toute votre vie intellectuelle et scientifique — que nous avons voulu nous grouper pour vous dire tout ce que nous éprouvons pour vous de respect et de reconnaissante affection.

Et si j'ai l'honneur de vous saluer ici au nom de tous, vous en savez la raison : c'est que vous-même m'avez appelé à vous suppléer dans cette clinique que vous avez fondée et que vous avez illustrée.

Mon cher Maître, tous les médecins ici réunis veulent que je vous répète en leur nom ce qu'a bien voulu exprimer le professeur Bouchard dans la dédicace de votre Livre jubilaire. Tous s'unissent à moi pour saluer respectueusement celui qui, étant un savant, voulut rester toujours un médecin ; celui qui, toute sa vie, a été le serviteur respectueux de l'observation, celui qui eut une part prépondérante dans les progrès et dans l'orientation de la médecine moderne ; celui qui enseignait il y a quarante ans et qui enseigna toute sa vie que le médecin doit penser physiologiquement ; celui qui laisse une œuvre éminente, tout entière basée sur la physiologie pathologique et sur la chimie biologique.

Et c'est parce que tous nous connaissons cette œuvre, que tous nous nous réclamons de vos idées et de vos méthodes, que nous vous adressons ici l'hommage de notre admiration.

Mon cher Maître, les Lyonnais, vos élèves, réunis ici en si grand nombre, veulent que je salue en vous un des fondateurs glorieux de leur Faculté.

Nous nous souvenons tous qu'il y a trente-cinq ans, agrégé et médecin des hôpitaux de Paris, ayant dans la capitale l'avenir le plus brillant et le plus certain, vous n'avez pas hésité à revenir dans votre ville natale pour prêter à notre Faculté naissante le concours de vos lumières et de vos talents.

Nous savons sans doute que, pour assurer sa grandeur et sa prospérité, vous avez eu d'illustres collègues : Bénédict Teissier, Chauveau, Ollier, Arloing..., pour ne citer que quelques noms, et de ceux-là seulement qui nous ont quittés, mais quel qu'ait été l'éclat jeté sur notre Université par les mémorables travaux de ces savants, nous savons tous que c'est spécialement à vous, à votre activité scientifique inlassable, à vos publications quotidiennes dans tous les journaux et dans toutes les revues de médecine, à vos communications incessantes dans les Congrès du monde entier, nous savons tous que c'est à vous surtout que nous devons la diffusion de notre réputation et de notre bon renom à l'étranger.

Et les Lyonnais, vos compatriotes, gardent dans leur mémoire le souvenir des services que vous leur avez rendus. Ils vous prient par ma voix d'agréer l'hommage de leur reconnaissance.

Tous ceux qui vous ont connu intimement, familièrement, tous ceux qui savent ce qu'a été votre vie parmi nous depuis trente-cinq ans — une vie tout entière consacrée au travail, au culte pur et désintéressé de la Science — tous ceux qui vous ont connu ennemi de l'éloge et de la réclame, dédaigneux des honneurs et des récompenses, insoucieux de la clientèle et de vos intérêts matériels, ne connaissant de la vie que les devoirs et les accomplissant tous, ne vous laissant distraire de votre labeur acharné que pour vous dévouer à quelque œuvre d'intérêt général ou de solidarité sociale, à la gestion des affaires de notre ville, à l'administration de nos hôpitaux — tous ceux-là estiment qu'une telle vie austère et studieuse, faite exclusivement de travail, de désintéressement et de dévouement, est un modèle et doit être donnée en exemple. Et tous ceux-là qui osent se dire vos amis s'unissent à moi, mon cher Maître, pour vous saluer à l'heure de votre retraite et vous adresser par ma voix l'hommage affectueux de leur plus profond respect.

Discours de M. le Professeur Collet,

Professeur de Pathologie Interne à la Faculté de Médecine de Lyon.

Mon cher Maître,

Lorsqu'il y a deux mois vous avez été atteint par la limite d'âge, vos élèves se sont demandé quel était le souvenir qui pouvait vous être le plus agréable d'emporter, et tous ont été d'avis que leur respectueux attachement ne pouvait mieux s'exprimer que par la rédaction d'un livre où chacun d'eux apporterait sa contribution personnelle. C'était une éloquente manière de rendre hommage à l'enseignement reçu, c'était aussi pour chacun une touchante façon de vous rendre, en quelque sorte, sans avoir, certes, la prétention de s'acquitter, une partie de ce qu'il avait reçu de vous. Mais nous nous sommes bientôt aperçus que notre collaboration ne pouvait rester limitée à un cercle étroit : votre enseignement a largement dépassé les bornes de cette Faculté, vos travaux universellement connus vous ont valu ces amitiés illustres qui donnent du prix à la vie, et, dès lors, il eût été injuste de vous priver, vous qui avez plus d'une fois recruté vos élèves parmi les maîtres, de vous priver de ce précieux gage de leur admiration et de leur sympathie.

Ainsi est né ce magnifique volume, qui ne devait être primitivement qu'un petit recueil, rapidement devenu un monument de gratitude et d'estime, *monumentum aere perennius*, et on peut vous le dire à vous en toute sincérité, puisque vos traits sont depuis longtemps gravés sur ce bronze. Nous remercions ces éminents collaborateurs français et étrangers d'avoir bien voulu se joindre à nous et d'avoir fait ainsi de notre modeste fête de famille une imposante manifestation. Elle vient bien à son heure, cette manifestation, au début de ce XIIe Congrès de médecine dont vous avez été il y a dix-sept ans le premier rapporteur ; dont vous avez été plus tard, à Liège, le président vénéré. Elle est bien à sa place dans ce service hospitalier où vous avez instruit des générations d'étudiants et de praticiens ; où, pour la première fois à Lyon, la biologie a été appliquée à la clinique ; où vous avez encouragé

les efforts de tous en donnant asile à toutes les innovations : à la laryngologie, dès 1880, puis à l'otologie, plus près de nous à la radiologie, car, avant de se développer au dehors, ces branches de la médecine ont été d'abord abritées par vous. Elle est bien à sa place en ce vieil Hostel-Dieu, où vous passiez plus de moitié de votre vie, près de ce laboratoire où, bien avant le jour, s'allumait votre lampe studieuse. Imbu de l'aphorisme hippocratique, *ars longa vita brevis*, en renonçant volontairement à toutes les occupations vaines qui rendent plus rapide la fuite du temps, grâce à cette vie simple dont tout le monde parle, que tout le monde loue, mais que bien peu consentent à mener, vous êtes parvenu à augmenter le nombre des heures fécondes, à combiner la double existence du médecin et du biologiste. Aussi saluons-nous en vous l'un des fondateurs de la clinique moderne, en même temps que vos découvertes thérapeutiques vous classent parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Comme le bon ouvrier, vous pouvez vous reposer et, après avoir semé pendant plus de trente ans, contempler avec satisfaction la moisson qui lève. D'ailleurs, cette cérémonie ne s'assombrit pas pour vous de la mélancolie d'une séparation, car cette séparation est déjà un fait accompli depuis plus d'un an, sans que votre labeur scientifique s'en soit ralenti. A mesure que vous descendez la vallée de la vie, s'ouvrent devant vous de plus larges horizons ; de la comparaison des innombrables faits que vous avez observés jaillit la vérité. Vous continuez à penser et à écrire au fond de cette baie lumineuse de la Ciotat, où ceux qui, comme moi, ont eu le plaisir de vous visiter dans votre retraite, ont puisé plus de foi dans l'avenir, plus de force que dans le spectacle des plus jeunes activités. Et maintenant, mon cher Maître, après avoir vainement essayé d'exprimer l'admiration de tous, permettez-moi de vous remettre en leur nom le Livre jubilaire, digne couronnement de votre carrière de professeur, de médecin et de savant (1).

(1) Voici les noms des collaborateurs du Livre jubilaire de M. le professeur Lépine :

MM. les professeurs et docteurs : Beco (de Liège), Bing (de Copenhague), sir Lauter Brunton (de Londres), Ferranini (de Rome), de Giovanni (de Padoue), Henrijean (de Liège), Kronecker (de Berne), Laache (de Christia-

Discours de M. le Professeur Cazeneuve,

Sénateur du Rhône.

Mon cher Maître,

Me reportant à cette époque, déjà bien lointaine, de 1877 et 1878, je m'aperçois que j'ai été un des premiers attachés à votre chaire, pour vous apporter ma modeste collaboration. Notre Faculté venait d'être créée, — et j'étais votre chef des travaux de chimie, travaillant dans un petit laboratoire consenti par l'Administration des Hospices de l'époque, laboratoire qui, pour être modeste, disposait déjà de quelques ressources.

Cette circonstance devait me réserver une place aujourd'hui parmi tous ceux qui vous ont approché au cours de votre professorat, qui ont apprécié votre enseignement fécond et ont tenu, à l'heure du repos, après un long labeur, à vous apporter un témoignage de haute admiration et de profonde affection.

Si vous n'avez pas fait de moi un clinicien, la faute en est à moi-même, comme la faute en est encore à moi-même si, ensuite, j'ai fait un homme politique. J'ai donc été votre plus mauvais élève. Quant à vous-même, n'ayez pas la modestie de

nia), de Meyer (de Bruxelles), Patella (de Sienne), Queirolo (de Pise), Slosse (de Bruxelles), Williamson (de Manchester).

MM. les professeurs et docteurs : Abelous (Toulouse), Achard, Ballet, Bouchard (Paris), Bernheim (Nancy), Blanc (Saint-Etienne), Carrieu (Montpellier), Chauffard, Landouzy, Letulle, Linossier (Paris), Lathuraz (Epernay), Leduc (Nantes), Mairet (Montpellier), Mossé (Toulouse), Nodet (Bourg), Porot (Tunis), Richet, Roger (Paris), Vergely (Bordeaux).

MM. les professeurs et docteurs : Arloing, Audry, Barjon, Beauvisage, Bérard, Bonnamour, Bonnet, Boulud, Bret, Cade, Cazeneuve, Chalier, Cluzet, Collet, Commandeur, Cordier, J. Courmont (et Rochaix-Charlet), P. Courmont, Delore, Dor, Dreyfus, Dumas, Duplant, Durand, Faisant, Favre, Florence, Froment, Gallavardin, Garel, Garin, Gonnet, Goyet, Guiart, Hugounenq (et Morel), Jaboulay, Jacqueau, Lannois, Laroyenne (et Bouchut), Leclerc, Lépine (Jean), Lesieur (et Colombet), Levrat, Lévy, Lyonnet, Martin, Mollard, Morat, Monisset, Mouriquand, Nicolas, Nové-Josserand, Patel, Pauly, Péhu, Pic, Pierret, Piéry (et Le Bourdelis), Planchu, Regaud, Renaut, Rochaix, Rochet, Rollet, Rome, Roque, Sarvonat (et Crémieu), Savy (et Mazel), Teissier, Thévenet, Thévenot, Tolot, Tournier, Tripier, Villard (et Tavernier), Voron, Weill (de Lyon).

Soit, au total, 110 collaborateurs.

faire croire que vous avez appris de moi les secrets de la chimie. L'éloge, en ce qui me concerne, serait tout à fait immérité.

Vous saviez plus de chimie que bien des chimistes et vous m'avez appris quelque chose, c'est à enseigner cette science aux médecins.

Les applications de la chimie à la physiologie et à la médecine comportent des méthodes particulières, appropriées à des corps délicats et instables. Les recherches chimiques, sur ce terrain mouvant qu'anime la vie, réclament toute une initiation inconnue des laboratoires industriels. Si la chimie du corps humain est régie par les lois de l'affinité, elle revêt une physionomie toute spéciale lorsque la réaction se déroule au sein de la cellule vivante.

Vous m'avez appris tout cela à la veille du jour où je devais prendre les responsabilités d'une chaire importante dans notre Faculté de médecine. Vos études, vos travaux, vos conversations journalières à l'occasion de vos malades, vos expériences physiologiques, dont j'étais le témoin admirateur et intéressé, ont tracé ma méthode et mon programme. C'est ainsi que je me suis efforcé d'enseigner aux futurs médecins la chimie qui leur était utile, au lieu de celle qui convient à l'ingénieur de Centrale ou de Polytechnique.

Sorti des concours parisiens avec une situation enviée, vous avez abandonné une carrière qui s'ouvrait brillante à Paris pour venir innover dans notre jeune Faculté. Innover quoi ? Tout simplement la méthode véritablement scientifique dans l'examen du malade, pour le plus grand profit du malade d'abord, et ensuite dans l'intérêt des progrès de la médecine.

Quelques-uns furent surpris de ce qu'ils appelaient votre audace. D'autres souriaient volontiers de voir la place accordée aux sciences physico-chimiques dans vos préoccupations.

Le coup d'œil médical n'avait-il pas suffi jusqu'à ce jour à guérir les malades ou à les soulager ?

Et la médecine expectante n'était-elle pas le refuge propre à nous consoler de notre ignorance et à diminuer nos responsabilités, ce qui devait suffire ?

Vous avez voulu apporter dans la clinique un tout autre esprit. Vous avez pensé que, si la médecine était un art et

exigeait une intelligence pénétrante et bien inspirée, ce que personne ne conteste, elle est avant tout une science très complexe qui a besoin du concours de sciences plus simples, pour mener à bout l'investigation.

Et vous avez estimé que, si la médecine expectante est encore aujourd'hui une mesure de prudence dans l'état insuffisant de nos connaissances, elle ne saurait être un système et une pratique définitive.

L'observation et l'expérimentation ont marché de pair dans votre clinique, comme elles marchent de pair dans les laboratoires de nos grands physiologistes.

Et ne sont-ce pas ces méthodes fécondes mises en œuvre par le génie qui ont permis à Duchenne de Boulogne, à Pinel, à Laënnec, à Charcot, pour n'en citer que quelques-uns, de faire leurs mémorables découvertes et d'éclairer la nature réelle et intime de la maladie.

Vos illustres précurseurs avaient vivifié en vous votre foi dans la méthode. Pendant trente-cinq ans, vous avez fait les découvertes que tout à l'heure on citait avec plus d'autorité que je ne le pourrai faire moi-même. Pendant trente-cinq ans, vous avez formé de nombreux élèves, partageant votre amour inaltérable de la science, c'est-à-dire de la vérité, s'associant à vos convictions sur la fécondité de la médecine expérimentale. Et, grâce à votre connaissance des langues étrangères, grâce à votre esprit de vulgarisation infatigable, vous avez été le trait d'union entre le progrès évoluant chez nous et celui réalisé au delà de nos frontières. En éclairant nos compatriotes sur les conquêtes médicales faites à l'étranger, vous avez réchauffé chez nous un zèle qui menaçait de s'endormir.

Vous avez rendu ainsi à la médecine française des services inoubliables. Vous avez ensuite fait œuvre d'éducation en développant l'esprit scientifique chez d'innombrables élèves. Et vous leur avez appris, par votre propre exemple, quelque chose d'un prix inestimable : la culture des qualités du cœur qui sont la parure du grand médecin.

Votre exquise bienveillance et votre profonde bonté, votre amour inaltérable de la justice, dont vos élèves, vos compatriotes ont éprouvé si souvent les bienfaits, sont pour nous tous un enseignement précieux et un modèle.

Discours de M. le Professeur Landouzy,

Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Messieurs,

D'autres, vous semblera-t-il, mon cher Lépine, eux aussi, dans la gerbe commune, glissant la fleur de leurs parisiens jardins, auraient pu, plutôt que moi, mêler leurs paroles affectueuses à celles que nous venons d'entendre fêter votre jubilé, glorifier votre labeur.

Pour ce, ne sera-t-elle « polyvalente » la parole du maître des maîtres, la parole de votre ami affectionné, le professeur Ch. Bouchard ?

En plus des liens de confraternité qui, à l'Institut, l'unissent à vous, combien de souvenirs ne le ramèneraient-ils pas à cette grande école qui, pour s'annoblir, le réclame, lui aussi, comme un jeune ancêtre ?

Ancêtre, puisqu'un demi-siècle l'a, comme vous, mon cher Lépine, chargé de services et de travaux sans trop peser sur vos épaules, sans toucher en rien cette activité et cette foi scientifique qui vous poursuit, vous et lui, par votre studieuse retraite.

Si nos confrères de l'Académie de médecine et de la Société de biologie, si mes collègues de l'Université et des hôpitaux de Paris m'ont laissé la délicate mission de vous présenter la gerbe de fleurs épanouies aux rives de la Seine, c'est qu'ils savaient que, aujourd'hui, nous fêtons aussi les noces de vermeil de la *Revue de médecine*.

MM. A. Chauveau et Bouchard, directeurs-fondateurs, en 1881, de la *Revue de médecine*, ont laissé à l'un des deux compagnons — je veux dire à l'un des deux rédacteurs de leur journal — le soin de rappeler la part prépondérante d'initiative qui vous revient dans cette création.

C'était la seconde œuvre de votre jeunesse : quatre ans avant, n'étiez-vous pas rédacteur en chef, avec Nicaise, de la *Revue mensuelle de médecine et de chirurgie* ?

Là, vous manquiez d'espace ; vous jugiez que la séparation matérielle de la médecine et de la chirurgie s'imposait comme une nécessité ; vous rêviez pouvoir faire plus grande, pour les

études médicales, la place des recherches expérimentales ; vous vouliez faire grande la place de la physiologie pathologique.

Tel à l'hôpital qu'au laboratoire, vous vouliez, par le journal, enseigner les générations nouvelles, afin de les pénétrer de cette vérité, par vous toujours vécue : « Le médecin doit penser physiologiquement ».

L'orientation que vous imprimiez à la pratique médicale dans votre enseignement clinique, vous la vouliez pour la *Revue de médecine*.

Votre voix était entendue, on répondait à votre appel ; vous vous réjouissiez d'engager par votre périodique les sciences médicales vers des sentiers nouveaux.

Vous étiez fiers — convenez-en, puisqu'à ceci se mêlent nos souvenirs et nos rêves de jeunesse — de compter parmi vos premiers collaborateurs Arloing et Cornevin, A. Chauveau, Damaschino, Bouchard, G. Grancher, Ballet, Brocq, Tripier, Talamon, Parrot, Onimus, Ferré, E. Gaucher, A. Chauffard, Ch. Richet, Kelsch, Raymond, qui, dès sa fondation, donnaient à la *Revue de médecine* les prémices de leur activité et de leur réputation naissantes.

Ce que vous faisiez de la *Revue de médecine*, il me plaît de le proclamer, parce que vous fûtes, avec nos directeurs, le bon pilote dont le coup de barre donnait à la presse médicale française une orientation vraiment scientifique. C'est là, surtout, ce que j'avais à dire. De même, j'avais à rappeler les liens — médecin de l'hôpital Laënnec et doyen de la Faculté de Paris, je viens les renouer aujourd'hui — qui vous attachent à l'Assistance publique et à l'Université de Paris. C'est là que Lyon, au compte de la merveilleuse décentralisation, est venu vous chercher. En vous adoptant, la nouvelle Faculté vous donnait, jeune, un service dans lequel la bonté de votre cœur et les ressources de votre esprit se sont, sept lustres durant, dépensés pour les malades et pour les élèves. Vous avez jeté la bonne semence qui, levant en riches moissons, avec votre réputation scientifique, portait au loin la renommée chaque jour grandissante de l'École lyonnaise.

Vous avez donné (d'autres voix que la mienne l'on dit déjà, d'autres le répéteront encore), mon cher Collègue, mon cher Ami, aux jeunes générations, l'exemple salutaire d'une vie faite

toute de désintéressement, d'amour pour la science et l'enseignement, de probité dans l'art, de dévouement au devoir professionnel.

Il était bon, il était nécessaire que pareilles paroles fussent entendues. Il est réconfortant, après le long rappel de vos travaux, que, en cette fête de l'esprit et du corps, si touchante en sa simplicité, nous voyions évoquer l'homme de confiance et de bien que vous êtes.

Ces choses-là, des cœurs reconnaissants, parmi vos élèves, vos confrères, vos collègues, se sont plu à les répéter : puissiez-vous, mon cher Ami, les entendre avec la douce émotion que nous éprouvons à les dire.

Discours de M. le Professeur Henrijean,

Doyen de la Faculté de Médecine de Liège.

Mon cher Maître,

Je suis heureux que les organisateurs de la manifestation actuelle m'aient permis de prendre la parole. Si je n'avais été conscient de mon insuffisance, c'était une occasion unique de faire l'étude d'un homme de science et de caractère. Mais ce n'est point mon rôle, quel que soit mon désir. D'autres plus autorisés par leur science et par leur situation feront ce que je n'ai pu faire, diront la beauté de votre vie et la grandeur de votre labeur. Je me bornerai à vous dire notre admiration et à vous en apporter publiquement le témoignage. En 1905, lorsque, par l'initiative d'un autre maître lyonnais, notre cher président Teissier, le Congrès français de médecine s'est réuni à Liège, j'ai eu la joie profonde de vivre quelques jours dans votre intimité, ce qui m'a permis de me rendre compte de votre merveilleuse puissance de travail et d'apprécier l'étendue et la profondeur de votre science. Encore une fois, mon cher Maître, ce n'est pas à moi que revient l'honneur d'étudier votre œuvre. Le temps me manquerait pour un tel labeur. Mais ce qu'il m'est permis de vous dire, c'est l'estime et l'admiration dont vous êtes entouré. Dans mon pays, votre nom est familier ; dans les milieux médicaux tous nous sommes appelés à le citer. Permettez-moi aussi de vous dire, si j'en juge par ce

que j'ai entendu en Allemagne, que notre opinion est celle des savants d'Outre-Rhin.

Ce qui m'a personnellement frappé dans votre œuvre, c'est la grandeur de vos convictions : basées sur les observations les plus minutieuses, elles restent pour la plupart inébranlables et constituent des documents d'une inestimable valeur. Vous avez dû souvent vous dire, au soir d'un rude labeur : je n'ai pas perdu ma journée. Votre vie a été belle et votre destinée est enviable parce que vous avez prêché par l'exemple d'une grande et noble carrière.

Discours de M. Joubin,

Recteur de l'Université de Lyon.

Cher et éminent Professeur,

Quelle violence n'a-t-il pas fallu faire à votre habituelle et incomparable modestie pour que vous acceptiez l'idée de cette cérémonie, même intime, puisqu'elle ne réunit que nos confrères — les plus éminents, il est vrai — du monde entier ! Si vous êtres l'homme du devoir supérieurement mais simplement accompli, vous admettez difficilement que cela mérite des félicitations. Je me garderai donc de vous en adresser ; laissez-moi seulement associer en quelques mots l'Université de Lyon à la fête de ce jour ; vous avez droit à son hommage, car nul plus que vous n'a contribué à son bon renom. Vous l'avez fait briller de votre propre lumière, qui n'est point un éclat de parade, un éclair aveuglant et fugitif, mais plutôt la douce lueur de ces rayons mystérieux et acérés qui pénètrent jusqu'au plus profond des corps et font apparaître aux yeux émerveillés leur structure intime et secrète.

Je ne me permettrai pas d'analyser après d'autres votre œuvre de trente-cinq années ; ce Livre jubilaire que l'admiration de vos collègues a rassemblé pour vous, quelque imposantes que soient ses dimensions, paraîtrait mince à côté du volume qui renfermerait tous vos mémoires ! Si vous étiez moins modeste, vous pourriez dire, vous aussi : *Exegi monumentum*, monument dont on ne sait qu'admirer le plus, de la solidité ou de l'étonnante unité ; s'il fallait, d'un mot, vous

peindre, je rappellerais le *Justum et tenacem propositi virum* du poète.

Que de fois, en partant en inspection matinale, je vous ai vu, à l'heure où le sommeil de la rue fait l'esprit plus libre, et le travail plus fécond, vous rendre d'un pas alerte à cet Hôtel-Dieu qui fut le centre de votre vie ! Vous aviez hâte, tandis que tout reposait encore, d'interroger — dans le silence — la matière, de lui arracher ses secrets, guidé par une flamme intérieure chaque jour plus claire : exemple admirable, poursuivi pendant un tiers de siècle avec la même simplicité ! Vous paraissiez même surpris et confus qu'on le remarquât. Vous écriviez, il y a vingt-cinq ans, à l'un de mes prédécesseurs qui avait obtenu pour vous l'humble rosette universitaire : « Elle semble témoigner que vous jugez mes services utiles, et une telle appréciation serait extrêmement flatteuse et m'encouragerait beaucoup à mieux faire. Jusqu'ici, mon enseignement a eu peu d'éclat, car la clinique, quand on est jeune et sans une vaste expérience, est fort difficile à professer ! J'espère avoir ces derniers temps gagné au moins de l'autorité et pouvoir laisser plus tard une clinique bien installée et qui ne soit pas indigne de la Faculté. »

Si je vous adressais mes compliments à l'occasion de quelqu'un de ces mémoires d'une précision si méticuleuse que vous ne cessiez de publier : « Mes travaux, me répondiez-vous, ne méritent pas l'attention des physiciens. J'essaie seulement de faire de la chimie biologique exacte, ce qui n'est pas facile. La seule originalité, étant clinicien, est de savoir cela et de faire de la chimie biologique. Nous ne sommes que trois ou quatre en Europe dans cette voie. Je suis de plus en plus convaincu que c'est la vraie voie du progrès en médecine, et mon seul petit mérite est d'affirmer que la science mécanico-chimique est la seule base de la médecine. Si l'on veut que celle-ci progresse, il faut toujours tendre à élever le niveau scientifique pur. »

Vous avez, mon cher Professeur, la grande joie de voir triompher vos idées en ce XIIe Congrès français de médecine ; votre nom y figure à la place d'honneur auprès des grands noms de Chauveau et de Bouchard. La science, votre laboratoire et vos malades, l'Université de Lyon, furent pendant

trente-cinq ans votre unique préoccupation ; ne vous étonnez pas que l'Université vous en soit reconnaissante ! Bien rares sont ceux à qui il est donné de réaliser leur rêve ; vous êtes de ceux-là. Vous écriviez en 1884 : « Si je suis revenu à Lyon, il y a six ans, c'est parce que le ministre d'alors, M. Waddington, nous a fort sérieusement promis un foyer scientifique, une Université provinciale. J'y ai cru, naïvement peut-être, j'y crois encore ; et si je travaille maintenant de toutes mes forces, c'est avec le désir de contribuer pour ma part, sur mes vieux jours (si j'y arrive), à fonder un foyer scientifique à Lyon. »

Soyez heureux, mon cher Professeur, vous avez réussi, et le Ministre d'aujourd'hui, M. Steeg, vous est reconnaissant de vos efforts : il a tenu à prendre part à cette fête scientifique et m'a chargé de le représenter auprès de vous, ainsi que M. le Directeur de l'Enseignement supérieur.

M. le Ministre m'écrit :

« Monsieur le Recteur,

« Le 22 octobre, en même temps que s'ouvrira à Lyon le Congrès des médecins de langue française, sera remis, dans une solennité à la fois officielle et familiale, un Livre jubilaire à M. Lépine, professeur honoraire à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon.

« Je vous serais obligé de me représenter dans cette circonstance et d'exprimer à M. Lépine la haute estime que m'inspire sa longue et belle carrière. Je sais quelle grande place il occupait à la Faculté de médecine et combien, par la valeur de son enseignement et par le mérite de ses travaux personnels, il a honoré la Faculté de médecine et l'Université de Lyon ainsi que la science française.

« Aux marques de respect et d'affection de ses élèves et de ses amis, je tiens à joindre l'expression de la reconnaissance du Ministre de l'Instruction publique. »

M. Bayet, votre ancien collègue, me dit de son côté :

« Mon cher Recteur,

« M. le Ministre a tenu à s'associer, par une lettre qu'il vous a adressée, aux hommages si mérités qui seront rendus après-demain à M. Lépine.

« Il y aurait quelque indiscrétion de ma part à joindre mon témoignage au sien, si je n'étais en droit de rappeler que j'ap-

partiens encore, par l'honorariat, à l'Université de Lyon, et que, d'autre part, les Lyonnais voulaient bien me faire l'honneur de me considérer comme quelque peu des leurs.

« D'autres diront, avec plus d'autorité que je n'en puis avoir, les services que M. Lépine a rendus à la science, à l'enseignement et à l'humanité souffrante. Ils parleront, comme il doit en être parlé, de cette belle et noble carrière qui, nous l'espérons tous, se continuera longtemps encore, car nous savons que, s'il a pris sa retraite, jamais il ne cessera ni de travailler ni de se dévouer.

« Mais je voudrais rappeler à mes anciens collègues et apprendre à mes nouveaux collègues ce que M. Lépine a fait pour cette Université de Lyon à laquelle nous étions profondément attachés, alors qu'elle n'avait pas encore d'existence officielle. Hardiment, nous employions déjà le mot d'Université — même, je crois, dans des documents administratifs — mais surtout nous voulions que cette Université existât de fait avant que la loi ne se décidât à la reconnaître. Il fallait abaisser les barrières traditionnelles qui séparaient les Facultés, créer des relations entre des hommes qui, malgré la communauté de l'œuvre poursuivie, s'ignoraient presque complètement ; il fallait faire apprécier la nécessité de cette Université dans la région et dans la ville où elle allait se développer.

« Parmi ceux qui se consacraient spontanément à cette tâche, M. Lépine fut un des plus ardents. Il y apportait sa foi toujours jeune au service de toute œuvre utile et noble, son dévouement, son activité inlassables.

« L'Université dont vous dirigez les destinées, Monsieur le Recteur, lui doit beaucoup, et peut-être trouverez-vous juste que ce témoignage lui soit rendu par un collègue de ces temps déjà lointains, qui lui garde une profonde et cordiale affection et qui regrette vivement d'être empêché de se trouver dimanche à Lyon. »

Au Ministre de l'Instruction publique, au Directeur de l'Enseignement supérieur, j'associe l'Université de Lyon, et je vous offre, mon cher Professeur, l'expression de notre reconnaissante et affectueuse admiration.

Réponse de M. le Professeur Lépine,

Monsieur le Recteur,
Mon cher Sénateur,
Mes chers Collègues,
Messieurs,

Dans les paroles éloquentes, mais trop bienveillantes, qui viennent d'être prononcées, il y a deux choses : l'expression de sentiments très affectueux, dont je suis profondément ému, et des éloges que je ne puis accepter. Je savais que l'amour était aveugle, mais j'ignorais encore que l'amitié pût entraîner à de telles exagérations. Permettez donc qu'en toute équité je reporte ces éloges sur tous ceux qui, à Lyon, depuis 1877, professeurs, médecins et chirurgiens des hôpitaux, ont contribué aux progrès de la médecine.

1877 est une date. C'est l'époque de l'organisation de notre Faculté, qui fut faite, avec une compétence et une hauteur de vue rares, ainsi qu'avec le seul souci de l'intérêt général, par M. du Mesnil, directeur de l'Enseignement supérieur, et le professeur Emile Chauffard, inspecteur général. Ces Messieurs, voulant créer à Lyon un foyer de haute culture scientifique, prirent dans l'ancienne École les hommes les plus marquants : Bénédict Teissier, Glénard, Bouchacourt, Crolas, etc., et à Lyon, en dehors de l'École, des hommes de haute valeur : Chauveau, Ollier, Rollet, dont la réputation était déjà mondiale ; Lortet, professeur à la Faculté des sciences ; Soulier, qui devait bientôt écrire un si remarquable traité de thérapeutique ; Raymond Tripier, bien connu comme un excellent anatomo-pathologiste et clinicien ; Léon Tripier, qui organisa un enseignement de médecine opératoire modèle, etc. A ces hommes on adjoignit des éléments parisiens : Renaut, qui s'était révélé comme un homme de grand avenir, et Pierret qui, quoique jeune, avait déjà donné des coups de sonde si pénétrants dans divers champs de la pathologie nerveuse. De tels noms étaient un *programme*, et le Gouvernement avait été bien inspiré en fondant sur eux des espérances d'avenir.

A l'auditoire d'élite devant lequel j'ai l'honneur de parler, il est superflu d'expliquer pourquoi, s'il veut être *réellement* pratique, l'enseignement médical doit être scientifique. Notre

collègue Renaut, dans un rapport d'une logique irréfutable, dit même, avec raison selon moi, que, pour être vraiment scientifique, l'enseignement médical a besoin d'être, non pas didactique, mais critique. Quoi qu'il en soit, notre méthode, qui a été d'ailleurs celle de nos aînés, doit être bonne ; car lorsqu'on a, dans ces derniers temps, reproché aux Facultés de ne pas donner un enseignement suffisamment pratique, nos adversaires ont dû accorder à notre éminent défenseur, le professeur J. Courmont, président de l'Association des membres du Corps enseignant, que ce qui pouvait être critiquable, ce n'étaient pas nos méthodes, mais nos ressources matérielles.

Peu après l'organisation de la Faculté, survint la création de l'École du Service de Santé militaire. Pour ma part, j'en ai été un des plus chauds partisans. Je n'ai jamais craint, comme quelques-uns, que notre Faculté fût amenée à se transformer en école professionnelle. En fait, la présence des élèves militaires apporta la plus utile émulation chez nos étudiants.

Ces craintes étaient d'ailleurs chimériques : la pratique médicale militaire ne peut différer que par d'infimes nuances de la pratique civile : l'armée est une partie de la nation, et je puis dire la partie où sont cultivés surtout les sentiments d'abnégation, de dévouement, de discipline indispensables à un peuple qui ne veut pas périr. Or, ces vertus ne sont pas l'apanage exclusif de l'armée — le médecin civil les pratique parfois jusqu'à l'héroïsme : les vertus militaires et médicales sont sœurs.

Le caractère de la Faculté s'est accentué quand elle a eu l'occasion d'emprunter à Lille, à Bordeaux, à Paris et à Toulouse des collègues de grand mérite, et quand elle a formé, ce qui est arrivé rapidement, des agrégés très distingués, qui, dans les concours siégeant à Paris, ont été particulièrement remarqués. Le premier en date a été J. Teissier. Presque tous sont devenus nos collègues ou ont été pourvus ailleurs de chaires magistrales. Il s'est accusé encore davantage, avec un personnel rajeuni, sous l'habile direction de notre éminent doyen, le professeur Hugounenq.

Quand la création d'une Université a officiellement rapproché les quatre Facultés de notre ville, la nôtre a naturellement acquis, dans l'ensemble, une situation morale en rapport avec

l'importance de ses services. Il y a eu quelque chose de changé à Lyon : je dois dire, parce que cela a de l'importance, que les malades ont été mieux soignés, et je puis ajouter, en passant, que la considération dont jouit dans le public le corps médical si distingué de nos hôpitaux a augmenté. Autrefois, le titre de médecin des hôpitaux passait pour inférieur à celui de chirurgien. Il en est autrement aujourd'hui qu'il est devenu si difficile à acquérir. Rien ne serait donc plus erroné que de supposer qu'il puisse se reproduire quelque antagonisme entre les membres de la Faculté et les médecins ou chirurgiens des hôpitaux. La solidarité de leurs intérêts est évidente. Il n'existe non plus à Lyon aucun antagonisme entre la Faculté et l'Administration des Hospices. C'est ce que peut affirmer avec plus d'autorité que moi M. le doyen Caillemer qui, après avoir consacré près d'un demi-siècle de sa vie, si bien remplie, à l'enseignement et à l'administration de la Faculté de droit, poursuit, dans la présidence du Conseil d'administration des Hospices, sa glorieuse et utile carrière. Il convient même d'ajouter, parce que c'est la vérité, que mainte création ou amélioration dans les services de clinique est due au bon vouloir et à la collaboration du Conseil des Hospices qui, avec une haute intelligence des intérêts qui lui sont confiés, a toujours pensé que tout progrès réalisé dans les cliniques est aussitôt suivi d'un progrès semblable dans les autres services et sert à l'avancement de la médecine lyonnaise.

Dans cette œuvre de rénovation, beaucoup ont travaillé ; car, pour accomplir un changement de quelque importance, il faut un effort collectif. Un seul homme n'est rien, à moins qu'il ne soit un Pasteur, un Chauveau, un Bouchard... Si l'Œuvre mérite des éloges, ceux-ci doivent aller à tous, d'autant plus qu'il s'est établi entre ces hommes une communauté d'idées. Mon savant collègue et ami Lacassagne pourrait vous expliquer les mystères de l'âme des foules. Ne croyez-vous pas qu'il peut se créer, entre hommes ayant travaillé ensemble pour le même but, un certain état d'âme qui ennoblit, grandit et élève ?

Cette âme, en tout cas, se révèle dans ce beau volume de 900 pages qui vient de m'être remis et qu'a enfanté, m'est-il dit, l'effort d'une centaine de collaborateurs. Je le vois pour la première fois. N'ayant pu le feuilleter encore, il m'est im-

possible en ce moment de remercier les auteurs des mémoires excellents qui le composent. La lecture de ces travaux me sera une joie très douce, et j'en sais un gré infini à ceux qui ont eu la délicate pensée de me l'assurer, mes amis Roque, Collet, Lesieur et Froment.

Je vois que ce volume est préfacé par le professeur Bouchard, l'illustre auteur de notre doctrine médicale actuelle. C'est pour moi un honneur insigne.

Virchow, il y a quelque cinquante ans, avait tenté de nous en imposer une. Le succès de la *Pathologie cellulaire* a été inouï, tant ce livre était écrit avec un talent prestigieux. Qu'en reste-t-il ? Je ne sais, et ne puis que le demander à mon savant collègue Renaut, plus compétent que moi sur la question. Je ne saurais cependant m'empêcher de vous dire que depuis longtemps je considère la lésion, même histologique, comme le fameux mur derrière lequel il s'est passé quelque chose. Au contraire, la doctrine de Bouchard, basée sur la toxicité, me paraît avoir un avenir durable. Sans doute, elle se modifiera avec le temps, à mesure qu'on connaîtra mieux le mécanisme des toxicités, qui sont peut-être en nombre quasi-infini ; mais le fait de la *toxicité* prise dans le sens large me paraît inébranlable. C'est un nouvel honneur pour la Faculté de Paris, dont le passé est si glorieux, d'avoir imposé au XXe siècle sa doctrine médicale, ainsi que mainte autre théorie féconde, par exemple l'anaphylaxie.

Mon cher collègue Roque, excusez-moi de parler encore médecine dans cet amphithéâtre qui est vôtre, où vous m'avez avantageusement remplacé et où vous enseignez avec tant de sagesse, de talent et de distinction. C'est désormais mon rôle d'écouter vos savantes leçons, ainsi que celles de vos collègues, en vieil étudiant que je suis.

Encore une fois, Messieurs, je vous remercie.

Cette émouvante manifestation en l'honneur du professeur Lépine s'acheva dans le fracas des applaudissements venant témoigner combien les sentiments exprimés par les divers orateurs étaient partagés unanimement et du fond du cœur par tous ceux qui se pressaient autour du Maître vénéré et aimé.....

Dr Lucien Mayet.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

FACULTÉ DES SCIENCES

RAPPORT DE M. LE DOYEN DEPÉRET

pour l'année scolaire 1909-1910

I. — Organisation.

Aucun changement d'organisation matérielle digne d'être noté n'est venu modifier la situation de la Faculté des sciences au cours de la dernière année scolaire. Il importe toutefois de signaler à nouveau l'encombrement progressif et de plus en plus gênant des laboratoires de sciences naturelles par l'accroissement rapide et important des collections. Les locaux consacrés aux sciences naturelles, et plus particulièrement aux services de géologie et de botanique, sont devenus tout à fait insuffisants, et la question va se poser d'un agrandissement inévitable dans le plus bref délai. Aussi devons-nous déplorer de la manière la plus vive que le Conseil de l'Université, malgré les efforts réitérés de M. le Recteur et du Doyen de la Faculté des sciences, n'ait pas cru devoir donner suite au projet grandiose et capital pour l'avenir de notre Université, de la demande d'affectation du grand séminaire aux collections réunies du Palais Saint-Pierre et du quai Claude-Bernard. Cette question étant maintenant résolue décidément par la négative à la suite d'une autre affectation donnée aux bâtiments du grand Séminaire, il importera d'étudier dès à présent les moyens de parer, dans la limite du possible, aux besoins d'agrandissement les plus urgents et en particulier l'aménagement des combles de la façade de la Faculté des sciences, en vue de les transformer en salles de collections.

II. — Enseignements et Diplômes nouveaux

A la suite de demandes faites par le Conseil de la Faculté et par le Conseil de l'Université, M. le Ministre a autorisé la création à notre Faculté de trois diplômes nouveaux :

1° Un diplôme d'*ingénieur chimiste*, qui sera délivré, après un examen théorique et pratique, aux étudiants ayant passé trois années à l'École de chimie industrielle dirigée par M. le professeur Vignon, et pourvus de l'examen de sortie de la deuxième année d'études de cette École. La Faculté aurait désiré pouvoir accorder également le diplôme d'ingénieur chimiste à des étudiants venus des autres Écoles ou Instituts de la France et de l'étranger. M. le Ministre n'a pas cru devoir nous accorder cette faveur, qui n'eût pas manqué d'attirer à l'Université de Lyon un assez grand nombre de jeunes chimistes fort instruits et intéressants. Nous avons l'intention de reprendre un peu plus tard cette demande.

2° Un diplôme d'*études agronomiques supérieures de l'Université de Lyon*, diplôme qui sera la sanction de l'ensemble des études agronomiques théoriques et pratiques organisées à la Faculté depuis déjà quelques années. Ce diplôme sera accessible, soit aux licenciés pourvus des certificats d'études supérieures d'ordre agronomique, soit aux candidats non bacheliers déjà pourvus du *diplôme d'études agronomiques*, qui est l'exact équivalent de cette dernière licence.

3° Le titre de l'ancien certificat d'*astronomie physique* a été modifié en celui de certificat d'*astronomie approfondie*, qui différera du précédent par un enseignement plus complet de mécanique céleste. Le nouveau certificat sera équivalent du diplôme d'études supérieures de mathématiques en vue de l'agrégation.

4° Enfin, la Faculté, suivant l'exemple de la plupart des autres Universités françaises, a demandé et obtenu la création d'un dix-neuvième certificat d'études supérieures de licence, sous le nom de *P. C. N. supérieur*. L'examen différera de celui du *P. C. N. ordinaire* par l'existence d'une composition écrite sur les sciences physiques et naturelles et par l'adjonction d'un enseignement spécial (environ trente leçons) de géologie et de minéralogie.

Les autres enseignements de la Faculté ont continué sans modifications notables.

III. — Personnel enseignant

Le personnel enseignant de la Faculté a subi quelques modifications parmi les maîtres de conférences.

M. Grignard a été nommé chargé de cours à une chaire de la Faculté des sciences de Nancy, en attendant sa titularisation prochaine. Ce n'est pas sans une émotion et un chagrin profonds que nous nous séparons de ce chimiste éminent et de ce collègue aimable, qui est l'un de nos élèves et qui fera le plus grand honneur à la grande Faculté qui va le recevoir dans son sein.

M. Grignard a été remplacé, comme maître de conférences de chimie générale, par M. Locquin, préparateur à la Faculté des sciences de Paris. C'est avec une grande satisfaction que nous saluons l'arrivée de ce jeune chimiste, déjà connu par ses nombreux travaux, et qui a été, au moins à ses débuts, l'élève de notre collègue, M. le professeur Barbier.

En physique, nous avons eu aussi le regret de nous séparer de M. Bénard, maître de conférences, parti pour Bordeaux comme professeur titulaire. M. Bénard laissera à la Faculté le souvenir d'un travailleur infatigable et d'un charmant collègue. Pour le remplacer, nous avons le plaisir de voir revenir chez nous, après une courte absence à la Faculté de Grenoble, M. Thovert, l'un des élèves les plus distingués de M. le professeur Gouy, et déjà l'auteur de travaux fort importants, qui font bien augurer de son avenir scientifique.

IV. — Promotions et Distinctions

Comme promotions de classe, nous avons à signaler :

M. Gouy, professeur, promu de la 2e à la 1re classe ;
M. Dubois, professeur, promu de la 3e à la 2e classe ;
M. Vaney, maître de conférences, promu de la 4e à la 3e classe ;
M. Meunier, chef des travaux, promu de la 3e à la 2e classe ;
M. Seyewetz, chef des travaux, promu de la 4e à la 3e classe ;
M. Pélissier, préparateur, promu de la 4e à la 3e classe ;
M. Schreiber, préparateur, promu de la 5e à la 4e classe.

Parmi les distinctions honorifiques conférées à l'occasion de la nouvelle année, nous sommes heureux de relever les noms de MM. Conte, chef des travaux, et Beauverie, préparateur, nommés officiers de l'Instruction publique, et ceux de MM. Louis, directeur du laboratoire de photographie, et Gringet, garçon de laboratoire, nommés officiers d'Académie.

Le prix Julien Peloux, fondé par le général Peloux en faveur de l'élève sorti le premier de l'École de chimie industrielle, a été attribué cette année à M. Beudet, remplissant cette condition.

Le Doyen, C. Depéret.

Renseignements divers *Année scolaire 1909-1910*

RÉPARTITION DES CANDIDATS
AUX CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LICENCE.

Astronomie	2
Calcul différentiel et intégral	9
Mécanique rationnelle et appliquée	11
Mathématiques supérieures	5
Mathématiques générales	29
Physique générale	26
Physique industrielle	19
Chimie générale	22
Chimie industrielle	12
Minéralogie	7
Physiologie	14
A reporter	156
Report	156
Zoologie	10
Botanique	10
Géologie	16
Géographie physique	1
Chimie et géologie agricoles	2
Zoologie appliquée	1
Botanique agricole	2
TOTAL	198
Brevet d'études techniques de chimie industrielle	8
Brev. d'études d'Électrotechnique	1

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DÉLIVRÉS
(SESSIONS DE NOVEMBRE 1909 ET JUILLET 1910).

Astronomie	1
Calcul différentiel et intégral	2
Mécanique rationnelle et appliquée	5
Mathématiques supérieures	»
Mathématiques générales	4
Physique générale	22
Physique industrielle	12
Chimie générale	5
Chimie industrielle	10
Minéralogie	5
Physiologie	9
Zoologie	4
A reporter	79
Report	79
Botanique	»
Géologie	7
Géographie physique	»
Chimie et géologie agricoles	3
Zoologie appliquée	5
Botanique agricole	»
TOTAL	94
Brevet d'études techniques de Chimie industrielle	8
Brev. d'études d'Électrotechnique	»

P. C. N.	Étudiants ayant pris inscription pendant l'année scolaire 1909-1910	107
	Étudiants immatriculés (Vétérans)	2
	Candidats à l'agrégation de Philosophie	3
	Étudiants bénévoles	3
	TOTAL	115

RÉSULTATS DES EXAMENS DU P. C. N.

	Examinés	Reçus
Novembre 1909	29	20
Juin-juillet 1910	86	69
TOTAUX	115	89

BACCALAURÉAT SÉRIE D, 1re PARTIE

	Examinés	Reçus
Octobre 1909	99	46
Juillet 1910	237	92
TOTAUX	336	138

BACCALAURÉAT 2e PARTIE, MATHÉMATIQUES

	Examinés	Reçus
Octobre 1909	47	26
Juillet 1910	203	118
TOTAUX	250	144

Statistique générale.

Doctorat ès sciences (État)	2
Doctorat de l'Université	4
Agrégation — Mathématiques	6
Agrégation — Physique	1
Agrégation — Sciences naturelles	3
Certificats d'études supérieures	134
Certificats d'études P. C. N.	115
École de Chimie (élèves immatriculés), non compris les étudiants déjà comptés pour les certificats d'études supérieures	60
Brevet d'études techniques de Chimie industrielle	8
A reporter	333
Report	333
Brevet d'études d'Électrotechnique	1
Diplôme d'études supérieures	2
Aspirants au Professorat des Écoles Normales	18
Diplôme d'études psycho-physiologiques	»
Étudiants bénévoles	7
Élèves inscrits dont la scolarité est momentanément interrompue	144
TOTAL GÉNÉRAL	505

	Présentés	Admissibles	Reçus
Agrégation des Lycées — Mathématiques	5	»	3
Agrégation des Lycées — Physique	1	»	1
Agrégation des Lycées — Sciences naturelles	2	1	»
Doctorat ès sciences (État)	»	»	»
Doctorat de l'Université	1	»	1

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 9 Juin 1911

Etaient présents : MM. Ennemond Morel, président ; Latreille, secrétaire général ; Flürer, doyen de la Faculté de droit, et le docteur Mayet, professeur à la Faculté des sciences.

S'étaient fait excuser : MM. Edmond Gillet, trésorier ; le docteur Bérard ; le sénateur Edouard Millaud ; Clédat, doyen de la Faculté des lettres, et Busquet, avocat.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée inséré au *Bulletin* (fasc. VI, octobre 1910, p. 282) est adopté.

M. le Président donne connaissance du rapport financier, préparé par M. Gillet, et l'Assemblée vote l'approbation des comptes.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le résumé des comptes de notre Société pour l'exercice 1910.

RECETTES

Cotisations 1910 . . .		7.440 »
Subventions :		
Ministère Instruction publique .	2.000 »	
Conseil général du Rhône . .	500 »	5. 200 »
Chambre de commerce de Lyon .	2.700 »	
Versement pr portrait professeur Teissier .	464 05	. 647 15
Versement Oberkampf pr portrait Lortet . .	183 10	
Coupons encaissés par Société Lyonnaise .		3.488 86
Coupons encaissés donation Hannequin. .		537 60
Intérêts Compte de Banque		14 79
Total des recettes . .		17.328 40
Déficit de l'année 1910.		1.234 05
		18 562 45

DÉPENSES

Location. . .	400 20	
Réparations au local . . .	30 »	
Impôts . 77 50		535 25
Assurances . 11 40	105 05	
Gaz . . 16 15		
Personnel :		
Traitements et gratifications		1.614 95
Imprimés		2.020 05
Conférences :		
Aubert . .	200 »	
Lacour-Gayet	400 »	
Ct Renard .	200 »	
Lefèvre-Pontalis. . .	200 »	1.326 »
Sténog. des Conférces .	35 »	
Bioletto . .	94 »	
Goblot . .	64 »	
Gambs . .	50 »	
Béal (piano).	30 »	
Projections .	53 »	
Divers :		
Frais de bureau. . .	251 25	
Portrait Bondet . . .	58 50	1.223 80
Donat. Hannequin . .	450 »	
Portrait Teissier . . .	464 05	
Subventions :		
Aux *Annales Université*.	500 »	
A l'Université . . .	9.300 »	11.820 »
Sauvetage de l'Enfance .	20 »	
Dr Cluzet. .	1.000 »	
Encouragement aux ét. médic.	1.000 »	
Banques et frais divers.		22 40
		18.562 45

L'exercice se solde par un excédent de dépenses de 1.234 fr. 05, contre 1.263 fr. 65 l'exercice précédent.

Les cotisations pour 1910 ont atteint un chiffre de 7.440 francs, inférieur de 340 francs à celles de l'exercice précédent.

Les dépenses sont supérieures de 250 fr. 60 à celles de l'exercice précédent.

Comme vous le constaterez par la lecture du bilan, le montant total de nos subventions est supérieur au chiffre de l'année précédente.

Compte spécial dotation Joseph Gillet.

Solde au 31 décembre 1909		Bourse Reynaud . . .	2.000 »
Société Lyonnaise . .	1.451 60	— Noël.	500 »
Coupons encaissés en 1910.	1.512 25	Intérêts	13 »
		Solde Créancier . . .	450 85
	2.963 85		2.963 85

Bilan au 31 décembre 1910.

ACTIF			PASSIF	
Capital		92.748 65	Capital	157.448 45
— dotat. J. Gillet.		60.248 95	Avance sur cotisations 1910	7.000 »
— solde créancier dotation J. Gillet. .		450 85		
Capital dot. Hannequin		4.000 »		
Solde Créanc. compte cour. Soc. Lyonnaise		1.817 75		
En caisse chez le trésorier		4.236 85		
Déficit en 1910	1.234 05			
Solde créancier P. et P.	288 65			
Perte. .	945 40	945 40		
		164.448 45		164.448 45

M. Latreille lit ensuite le rapport moral sur l'exercice 1910.

RAPPORT MORAL

Messieurs,

Soyez rassurés : le déficit qui vient de vous être annoncé, et qui, d'ailleurs, est légèrement inférieur à celui de l'année dernière, résulte de libéralités excessives et non d'un fléchissement dans le chiffre des

sociétaires. Votre bureau n'a su résister à aucune des demandes de subventions qui lui ont été adressées, et pour quelque temps il sera condamné à une gestion moins généreuse et plus prudente.

Mais il envisage l'avenir avec tranquillité, car une propagande énergique, faite au début de l'année, dans les milieux susceptibles de s'intéresser à l'Université, nous a valu beaucoup d'adhésions et a comblé les vides inévitables que les départs ou la mort font parmi nous.

Cet effort, nous le renouvellerons au début de la saison prochaine. Le but désintéressé que nous poursuivons nous garantit du reproche de prosélytisme indiscret. Récemment encore, nous avons eu la preuve que nos intentions étaient bien comprises, et notre Président a obtenu pour la Faculté des sciences le don de la belle collection Falsan. C'est là un véritable service d'Amis de l'Université, et nous sommes heureux de vous le signaler, pour remercier en votre nom nos généreux donateurs, et pour répandre la contagion de l'exemple.

En votre nom encore, Messieurs, je désire remercier les conférenciers que nous avons eu l'honneur d'applaudir cette année.

M. le commandant Paul Renard nous a rassurés dans notre angoisse patriotique sur la force et la valeur de notre flottille aérienne, et avant même les exploits prodigieux de ces derniers jours, il avait ouvert à nos yeux la perspective des espoirs infinis.

M. Lefèvre-Pontalis, dans une leçon instructive et accompagnée de belles projections, a dressé sous nos regards le château fort du moyen âge, d'abord forteresse rudimentaire, puis formidable cité guerrière, aux trois enceintes successives, entourant le donjon d'un rempart d'eau et d'une armure de pierre.

M. Camille Hémon nous a dévoilé l'âme de Sully Prudhomme, tourmentée par l'angoisse métaphysique et mourant de l'inguérissable blessure que la passion de la vérité fait aux intelligences prédestinées. Cette lutte tragique d'un noble esprit, aux prises avec le mystère de l'absolu, M. Hémon l'a ressuscitée en philosophe averti et en disciple fervent.

M. André Hallays, avec son éloquence brillante et chaleureuse, a fait revivre devant nous Prosper Mérimée, comme inspecteur des monuments historiques, sauvant de la ruine et des restaurations, plus malfaisantes encore, les beaux édifices dont notre terre de France s'était parée à l'époque gallo-romaine et surtout au moyen âge.

A la suite de M. Edouard Herriot, nous avons fait un charmant pèlerinage d'art à Constantinople, dans cette ville où tant de peuples et de civilisations se sont mêlés au cours des siècles. Ce fut une minute d'exquise jouissance, quand M. Herriot, sur le chemin du

retour, nous fit gravir avec lui la montagne sainte de l'Acropole, et nous prosterna aux pieds de la divine Athéna.

Enfin, dans une conférence d'une haute portée sociale, M. Chailley nous a dit que la France avait laissé fléchir, au cours du dernier siècle, l'héritage de gloire de ses pères, mais que nous avions, dans l'intelligence de notre race, dans son génie inventif, dans l'héroïsme de nos aviateurs et de nos soldats coloniaux, des raisons d'espérer, ou mieux, la certitude que notre pays maintiendra ses traditions de force et de grandeur.

L'évocation de ces beaux souvenirs d'éloquence et d'esprit ne va pas sans quelque mélancolie. Car le recrutement de nos conférenciers devient, chaque année, plus difficile : des Syndicats d'orateurs se sont créés, et le taux de la parole publique est fixé très haut. Ils sont de plus en plus rares les hommes de talent assez fortunés ou assez généreux pour se résigner à n'être que des apôtres et à ne désirer que l'honneur d'être inscrits au livre d'or de notre Société.

Ceux-là, puissions-nous les trouver, pour qu'ils s'associent à notre œuvre et qu'ils travaillent avec nous au développement de cette Université que la ville de Lyon se plaît à entourer de ses sympathies les plus ardentes et les plus généreuses.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

On procède au renouvellement partiel du Comité (art. 6 des statuts). Les administrateurs dont les noms suivent, arrivés à la fin de leur mandat, sont réélus pour une période de trois ans : MM. Aynard (Edouard), Bouvier, Coignet, Depéret, Fontaine, Gérard, Isaac, Lameire, Lépine, Mangini (Marc), Morel (Ennemond), Sabran.

Sur le vote de l'Assemblée, MM. Arloing et Hocquard, décédés, sont remplacés par MM. Polin et Fernand Arloing.

M. A. Waddington est élu pour une période d'un an, en remplacement de M. Coste-Labaume, décédé.

M. Pradel est élu pour une période de deux ans, en remplacement de M. Permezel, décédé.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Approuvés par arrêtés préfectoraux des 13 et 19 décembre 1889 et du 22 juin 1895 et modifiés par l'Assemblée générale du 11 Avril 1905.

Article premier. — La Société des Amis de l'Université de Lyon a pour objet le développement de l'Université de Lyon.

Art. 2. — L'accès en est ouvert à tous les amis des hautes études, sur la présentation de deux membres et moyennant le versement d'une cotisation annuelle minima de 10 francs. Les dames peuvent faire partie de la Société. Les étudiants pourront adhérer moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 5 francs.

Art. 3. — Seront membres fondateurs les membres de la Société qui rachèteront leur cotisation par un versement de 500 francs une fois donnés.

Art. 4. — Les ressources de la Société se composeront des cotisations annuelles, des versements des membres fondateurs, des subventions de l'État, des départements et des communes, et de toutes les libéralités qui lui seront faites d'une manière générale ou pour un objet déterminé.

Art. 5. — La Société continuera la publication du *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* et le distribuera à tous ses adhérents. Elle organisera des conférences scientifiques, littéraires, artistiques. Elle pourra subventionner les laboratoires, les bibliothèques, les publications de l'Université, et faire de nouvelles créations.

Art. 6. — La Société sera administrée par un Comité de quarante-deux membres élus par l'Assemblée générale parmi les sociétaires. Les membres du Comité sont élus pour trois ans : le Comité est renouvelable par tiers chaque année. La première année, l'ordre du renouvellement sera déterminé par le sort.

Art. 7. — Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de ses affaires. Il se subdivise en trois Sous-Comités :

1° De propagande et de conférences ;
2° De finances ;
3° De publication du *Bulletin*.

Ce dernier Sous-Comité sera composé de professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. 8. — Le Comité nomme un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints et un trésorier.

Art. 9. — Le Comité rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale annuelle. Il doit faire imprimer et distribuer chaque année la liste des membres de la Société, et celle des libéralités ou subventions qui lui auront été accordées.

Art. 10. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres de la Société. Elle se réunit tous les ans, dans le cours des trois premiers mois ; elle est présidée par le président du Comité ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents. Elle approuve les comptes ; elle nomme les membres du Comité.

Art. 11. — Tout membre de la Société qui désire envoyer sa démission doit le faire avant le 15 décembre de chaque année.

Art. 12. — Des sections de la Société seront instituées dans les principales villes de la région lyonnaise. Chaque section nommera son Bureau particulier et fixera, d'après les convenances locales, le taux de la cotisation. Le produit des cotisations sera envoyé à Lyon, au trésorier général. Des conférences pourront être faites chaque année, dans les villes possédant une section, par les professeurs de l'Université de Lyon ou par des conférenciers étrangers délégués par la Société.

Art. 13. — En cas de dissolution de la Société, qui ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue des membres de la Société, les fonds seront remis aux Facultés de l'État, à Lyon, pour aider encore au développement de l'enseignement supérieur.

Art. 14. — Les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

Art. 15. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts avant d'avoir été discutée et adoptée en Assemblée générale des sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

(Janvier 1912)

BUREAU

MM. Morel (Ennemond), *président*, 27, quai Tilsitt.
Caillemer (Exupère), *vice-président*, 31, rue Victor-Hugo.
Villard (Pierre), *vice-président*, 6, quai d'Occident.
Gillet (Edmond), *vice-président*, 39, boulevard du Nord.
Bérard (Dr L.), *secrétaire général*, 1, quai de l'Hôpital.
Aynard (Francisque), *trésorier*, 29, boulevard du Nord.
Waddington (Albert), *secrétaire adjoint*, 5, place d'Helvétie.
Latreille (C.), *secrétaire adjoint*, 6, place Morand.

ADMINISTRATEURS

MM. Appleton (Charles), professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.
Arloing (Fernand), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 35, place Bellecour.
Audibert, professeur à la Faculté de droit, à Paris, 55, boulevard Arago, XIVe arr.
Aynard (Edouard), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Bouvier (Emile), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.
Cazeneuve (Dr), député du Rhône, à Paris, 17, rue Duroc.
Chabot, professeur à la Faculté des lettres, 48, cours Vitton.
Clédat (Léon), doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.
Coignet (Jean), président de la Chambre de commerce, 19, quai des Brotteaux.
Depéret, doyen de la Faculté des sciences, 23, route de Sain-Bel, Tassin-la-Demi-Lune
Faure (Alfred), directeur de l'École vétérinaire, 11, rue d'Algérie.
Falcouz (Augustin), 1, rue de Longchamps, à Paris.
Fluhrer, doyen de la Faculté de droit, 6, place Ollier.
Fontaine (Léon), professeur à la Faculté des lettres, 53, rue Molière.
Garin (Joseph), avocat, 7, place Bellecour.
Garraud, professeur à la Faculté de droit, 79, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 67, avenue de Noailles.
Gillet (Joseph), industriel, 9, quai de Serin.

MM. Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine, 17, avenue de Noailles.
Isaac (Aug.), président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.
Lacassagne (A.), professeur à la Faculté de médecine, 1, place Raspail.
Lameire, professeur à la Faculté de droit, 3, chemin du Signal, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
Lannois (M.), professeur adjoint à la Faculté de médecine, 14, rue Emile-Zola.
Lépine (R.), professeur à la Faculté de médecine, 2, place Gailleton.
Lumière (Auguste), 21, chemin Saint-Victor.
Morat, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Célestins.
Mangini (Marc), 174, avenue de Saxe.
Oberkampf (Ernest), 20, avenue de Noailles.
Permezel (Léon), négociant, 37, place Bellecour.
Perrin (Jean), notaire honoraire, 19, cours du Midi.
Polin, directeur de l'École du Service de Santé militaire.
Le Président de l'Association des Anciens Elèves de la Faculté de droit, 15, quai Claude-Bernard.
Sabran (Hermann), ancien président du Conseil général d'administration des Hospices civils, 10, place Morand.
Vignon (Léo), professeur à la Faculté des sciences, 6, chemin Saint-Fulbert.

SECRÉTARIAT

M. Latreille, professeur au Lycée Ampère, 6, place Morand, *secrétaire adjoint.*

Le Secrétaire général est visible au siège de la Société, 16, rue du Plat. En cas d'absence, s'adresser à M. Métral, secrétaire du Sauvetage de l'Enfance (bureau dans le même local).

LISTE DES ADMINISTRATEURS

nommés en :

1907	1908	1909
rééligibles en :		
1910	1911	1912
—	—	—
MM.	MM.	MM.
Appleton.	Bouvier.	Oberkampf.
Bérard.	Morel (Ennemond).	Caillemer.
Casati-Brochier (S.).	Arloing.	Cazeneuve.
Chabot.	Aynard.	Coste-Labaume.
Clédat.	Chavasse.	Falcouz.
Faure.	Coignet.	Garraud.
Flurer.	Depéret.	Gillet (Joseph).
Garin.	Fontaine.	Gillet (Edmond).
Hugounenq.	Gérard.	Lacassagne.
Latreille (C.).	Lameire.	Lannois.
Mariéjol.	Isaac.	Morat.
Permezel.	Lépine.	Lumière (Auguste).
Vignon (Léo).	Mangini (Marc).	Perrin.
Président Association Anciens Élèves de la Faculté de droit.	Sabran.	Villard (P.).

Ont été nommés en 1902 et en 1904 :

1° En remplacement de M. Berthélemy (1900), démissionnaire : M. Garraud ;

2° En remplacement de M. Mangini (Félix) (1901), décédé : M. Bérard ;

3° En remplacement de M. Tessandier (1901), démissionnaire : M. E. Bouvier.

Ont été nommés en 1905 :

1° En remplacement de M. Morin-Pons (Henri), décédé : M. Lumière (Auguste) (1903) ;

2° En remplacement de M. Barbier, démissionnaire : M. Léo Vignon, et, pour compléter la liste, M. Casati-Brochier (Sylvestre) (1904) et le Président de l'Association des Anciens Élèves de la Faculté de droit ;

3° En remplacement de MM. Claudot et Hirsch, démissionnaires, et Rebatel, décédé : MM. Vaillard, Lameire et Mangini (Marc) ;

4° En remplacement de M. Cambefort, décédé : M. Gillet (Edmond).

A été nommé en 1908 :

En remplacement de M. Vaillard, démissionnaire : M. Chavasse.

A été nommé en 1909 :

En remplacement de M. Pila (Ulysse), décédé : M. Latreille.

A été nommé en 1910 :

En remplacement de M. Lortet, décédé : M. Flurer.

Ont été nommés en 1911 :

En remplacement de MM. Hocquard et Arloing, décédés : MM. Polin et Fernand Arloing.

En remplacement de M. Coste-Labaume, décédé : M. A. Waddington.

En remplacement de M. Permezel, décédé : M. Pradel.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Membres Fondateurs

MM. Ancel, administrateur de la Compagnie du Gaz, 12, rue du Plat.
Andrié (Paul), 27, boulevard du Nord.
Aynard (Ed.), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Aynard (F.), banquier, 19, rue de la République.
Bonnardel, président de la Compagnie de Navigation, 3, quai d'Occident.
Bouthier, vice-président du Crédit Lyonnais, 9, rue des Archers.
Cabaud, 5, rue de Penthièvre.
*Cambefort (J.), banquier, 13, rue de la République.
Dr Carrier (Albert), médecin des hôpitaux, 13, rue Laurencin.
*Carrier (A.), conseiller général de l'Ain.
*Chabrières, trésorier général du Rhône.
*Chabrières (Aug.), 20, rue Lafont.
Chambre de Commerce de Lyon.
Comptoir National d'Escompte, Lyon.
Conseil général du Rhône, Lyon.
Crédit Lyonnais, Lyon.
*Dambmann, 3, place Saint-Clair.
*Descours (André), 4, rue des Deux-Maisons.
Falcouz (Augustin), 1, rue de Longchamps, Paris.
Mme Veuve Ferrand, 8, quai des Brotteaux.
MM. *Dr Gayet, professeur à la Faculté de médecine, 106, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Gensoul (Paul), ingénieur, 42, rue Vaubecour.
Gille (Louis), industriel, 37, quai Claude-Bernard.
*Gillet (François).
Gillet (Joseph), 10, quai de Serin.
Gillet (Edmond), 39-41, boulevard du Nord.
*Guilleminet (A.), président de la Société de pharmacie, 30, rue Saint-Jean.
Jacquand, ancien président du Tribunal de commerce, 29, quai Tilsitt
Jacquier (F.), banquier, 4, rue de la Bourse.
*Dr Laroyenne, professeur à la Faculté de médecine.
Dr Lépine, professeur à la Faculté de médecine, 2, place Gailleton.
*Letord, ancien président de la Chambre des notaires.

[1] Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des Membres décédés.

MM. Lilienthal, négociant, 19, rue du Bât-d'Argent.
*Loriol (de), ingénieur.
*Lortet (Dr), doyen honoraire de la Faculté de médecine, Oullins.
*Mangini (Félix), ingénieur.
*Mangini (Lucien), ingénieur.
Martelin, conseiller général de l'Ain, 12, quai Tilsitt.
Morel (Ennemond), 27, quai Tilsitt.
Oberkampf (E.), administrateur des Hospices, 20, avenue de Noailles.
*Dr Ollier, professeur à la Faculté de médecine.
*Permezel, 37, place Bellecour.
Riaz (de), 68, quai de Serin.
Sabran (H.), ancien président du Conseil d'administration des Hospices de Lyon, 10, place Morand.
Seguin (Augustin), ingénieur, 26, rue du Luxembourg, Paris, 6e.
Mme Sévène, 56, avenue de Noailles.
Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants, Lyon.
MM.*Soulier (H.), administrateur des Hospices.
Dr Soulier, professeur à la Faculté de médecine, 17, place Bellecour.
Stengelin (A.), à Ecully.
Tessandier, trésorier-payeur général de la Gironde, régent de la Banque de France à Bordeaux.
Vautier (Th.), professeur adjoint à la Faculté des sciences, 32, quai Saint-Antoine.
*Vernet (Edmond), consul de la Confédération suisse.
Vignon (J.), ancien administrateur des Hospices, 9, place Morand.
*Vitta (le baron J.).

Donateurs

MM.*Bouvard (Eugène), 26, place Tolozan.
Collain, à Sabran, par Bagnols (Gard).

Sociétaires

MM. Achard, banquier, consul de Suisse, 12, rue de la République.
Agnès, 82, boulevard de la Croix-Rousse.
Aguettant (Noël), 27, quai Tilsitt.
Alaix, 21, chemin de la Favorite, Saint-Just.
Mme Albessard, 1, place Raspail.
MM. Algoud, 1, rue Childebert
Allègre, professeur à la Faculté des lettres, 29, rue Saint-Gilbert, Monplaisir.
Ambert, 19, quai Jayr.
Mme Amieux, 14, cours Gambetta.
Mme André, 13, quai des Brotteaux.
MM. André, directeur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Andrémasse, 4, quai Saint-Clair.
Anginier, capitaine au 22e d'infanterie, à Sathonay.
Appleton (Ch.), professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.
Appleton (J.), professeur à la Faculté de droit, 2, place Gensoul.
Araud, fabricant, 21, cours Morand.

Mme Archinard, 35, cours d'Herbouville.
MM. Arloing, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 35, place Bellecour.
Asher et Cie, 13, unter den Linden, Berlin.
Assada (Ivan), étudiant en lettres, 13, rue Bugeaud.
Aubert (Louis), 3, rue de Fleury, à Oullins.
Audibert, professeur à la Faculté de droit, 55, boulevard Arago, 14e, Paris.
Audiffred, sénateur de la Loire, 33, rue François Ier, Paris, 8e.
Aulois (Hubert), 4, rue des Deux-Maisons.
Aurand (Dr), 24 *bis*, place Bellecour.
Mme Auvergne, 51, cours Morand.
MM. Aynard (Ed.), député du Rhône, 31, boulevard du Nord.
Aynard (F.), banquier, 19, rue de la République.

Baboin (Aimé), 31, rue Royale.
Baboin (Eugène), 10, rue du Plat.
Mme Bagary, 37, cours de la Liberté.
Baguenault de Puchesse, 11, boulevard du Nord.
Bailly, 3, cours Vitton prolongé.
Balland, trésorier des Hospices civils de Lyon, 184, avenue de Saxe.
Mme Balaÿ (L.), 3, place Puvis-de-Chavannes.
MM. Balaÿ, ingénieur, 9, place Puvis-de-Chavannes.
Balaÿ (Félix), notaire, 17, rue du Bât-d'Argent.
Balaÿ, 23, quai Tilsitt.
Baldensperger, professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
Balleidier, administrateur des Hospices, 5, quai Gailleton.
Bamet, avoué, 7, quai de l'Hôpital.
Mme Bardin, 24, rue Tronchet.
MM. Bardot, professeur au lycée Buffon, 3, rue Ferdinand-Fabre, Paris.
Barlet (Joseph), 29, rue de Sully.
Barral, agrégé à la Faculté de médecine, 7, rue Boissac.
Mme Barrier, 4, place Saint-Clair.
M. et Mme Baud, 1, place Raspail.
MM. Bayle, secrétaire de l'Université, 18, quai Claude-Bernard.
Beauverie, chargé de cours à la Faculté des sciences de Lyon, 29, rue de Sully.
Beauvisage, professeur à la Faculté de médecine, sénateur du Rhône, à Paris.
Mlle Bellion, 8, quai Saint-Clair.
Mme Bellon, 27, grande rue de la Croix-Rousse.
MM. Bénard, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
Bérard (Dr), agrégé à la Faculté de médecine, 1, quai de l'Hôpital.
Berger (Paul), capitaine d'artillerie, 8, quai d'Occident.
Berger (J.), 2, petite rue des Gloriettes.
Mme Bernard, 44, avenue de Noailles.
MM. Bernard (P.), 31, rue Paul-Chenavard.
Bertaux, professeur à la Faculté des lettres, 36, quai Gailleton.
Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, 56, rue Montbernard.
Bertrand (H.), 8, avenue de Noailles.
Mlle Bertrand (H.), 8, avenue de Noailles.
MM. Besse, professeur honoraire au Lycée, 24, montée Saint-Barthélemy.

M. Besserve, 22, quai Saint-Vincent.
Mme Bœuf, 37, rue de la République.
Mme Berthelon, 45, rue Creuzet.
MM. Bickert, 79, place des Jacobins.
Birot (Dr), 31, rue du Plat.
Birot (E.), ancien notaire, 9, rue des Remparts-d'Ainay.
Bitar, 204, cours Gambetta.
Bizot, inspecteur des finances, 27, quai Tilsitt.
Bizot, 5, rue Alphonse-Fochier.
Bizot (E.), 30, rue du Plat.
Bizot (Victor), 8, rue Sala.
Mlle Blanchard, institutrice, 9, rue Lebrun.
M. Bleton, étudiant en lettres, 14, quai de la Bibliothèque.
Mme Blin, 12, rue Burdeau.
MM. Bloch, 33, rue de la République.
Boas-Boasson, 9, quai de la Guillotière.
Bocuze, 7, avenue du Parc.
Bonaparte (prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris, 16e.
Bonhomme (P.), 145, cours Lafayette.
Bonnamour, 20 *bis*, rue Godefroy.
Bonnet (E.), ingénieur, 1, quai de la Guillotière.
Bonnet (Amédée), étudiant en médecine, 1, quai de la Guillotière.
Bonnevie (Comte de), 9, rue Boissac.
Bory, 49, cours Gambetta.
Bouchemousse, ingénieur, 63, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
Bouffier, 37, place Bellecour.
Boulade, 2 *bis*, chemin de Monplaisir à Saint-Alban.
Bouquet, 6, rue de la Bourse.
Bourgeot, 21, rue Sala.
Bourjaillat, 13, cours Gambetta.
Boussand, 6, quai de l'Hôpital.
Mme Bousson, 148, rue de Vendôme.
MM. Boutan, 53, boulevard du Nord.
Bouteille, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
Bouveret (Dr), médecin des hôpitaux, 9, quai de l'Hôpital.
Bouvier (Ad.), ingénieur, 25, avenue de Noailles.
Bouvier (E.), professeur à la Faculté de droit, 186, avenue de Saxe.
Bouvier-Bangillon, professeur à la Faculté de droit, 28, quai Claude-Bernard.
Mme Boyé, 9, avenue Berthelot.
MM. Breittmayer, 8, quai de l'Est.
Brésard-Néel, 2, place de la Miséricorde.
Brochier (Joseph), 27, cours Lafayette.
Broliquier, 17, rue du Bât-d'Argent.
Brosset-Heckel, 56, avenue de Noailles.
Brosset-Heckel, 4, rue Auguste-Comte.
Brunner, 61, rue Pierre-Corneille.
Brouilhet, professeur à la Faculté de droit, 127, rue Pierre-Corneille.
Brunot, professeur à la Sorbonne, 105, boulevard Saint-Michel, Paris, 5e.
Bruyas (Paul), 73, rue Pierre-Corneille.
Buche, professeur au Lycée de Lyon, 8, rue de Lorraine.

MM. Burel, architecte, 30, quai Saint-Vincent.
Burelle, ingénieur civil, 1, rue Vaubecour.
Bussat (J.), 29, rue de Sully.
Busquet, avocat, 229, avenue de Saxe.

Cade (Dr), médecin des hôpitaux, 10, rue de la Charité.
Cahuzac, 27, avenue de Noailles.
Caillemer, doyen honoraire de la Faculté de droit, 31, rue Victor-Hugo.
Cambefort (O.), banquier, 13, rue de la République.
Cambefort (G.), 4, rue de la République.
Cambefort (Ch.), 58, rue de la Boëtie, 8e, Paris.
Cambefort (Emile), 19, avenue Duquesne.
Cambon, 39, rue Centrale.
Carret (J.), industriel, 9, rue de Bonnel.
Casati, 31, rue Ferrandière.
Casati-Brochier, 1, rue Alphonse-Fochier.
Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine, sénateur, 17, rue Duroc, 7e, Paris.
Chabot, professeur à la Faculté des lettres, 48, cours Vitton.
Chaboud, 95, rue Duguesclin.
Chabrier (Jules), 12, place Morand.
Chaine, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Chaine, notaire, 15, rue Emile-Zola.
Mlle Chaintreuil, directrice de l'école primaire supérieure, 8, rue d'Auvergne.
M. Chamonard (Henri), 37, quai Gailleton.
Mme Chantre (Ed.), 53, boulevard du Nord.
MM. Chantre (Claudius), 71, rue de la République.
Chappuis (Cl.), 176, avenue de Saxe.
Chapotot, docteur en médecine, 75, avenue de Saxe.
Charbon, notaire, 60, avenue de Noailles.
Charléty, directeur de l'Enseignement, à Tunis.
Charvolin (Michel), 8, rue Barrême.
Chastel, vice-président du Tribunal, 16, rue Duquesne.
Chatin, professeur à la Faculté de médecine, 33, place Bellecour.
Chaumier (Dr), 3, rue des Célestins.
Chavannes, 108, avenue de Saxe.
Chazette, avocat à la Cour, 9, place des Terreaux.
Mme Chevalier, 2, rue Martin.
M. Chevalier-Joly, conseiller à la Cour d'appel, 17, cours d'Herbouville.
Mme Chivat, 6, place des Jacobins.
MM. Chomel, architecte, 22, rue Constantine.
Cinquin, étudiant en droit, 7, rue de la Platière.
Claraz, 56, avenue de Noailles.
Clayette (Pierre), 74, rue Vendôme.
Clédat, doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.
Clermont (F.), architecte, 14, place de la Martinière.
Mlle Clérino, villa Clérina, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
MM. Cluzet, professeur à la Faculté de médecine, 282, avenue de Saxe.
Cochet, 238, rue Boileau.
Cohendy, professeur à la Faculté de droit, 23, quai de la Guillotière,

MM. Coignet (Jean), président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.
Collomb, 23, rue Franklin.
Collongue (de), 108, rue Tronchet.
Collon (G.), administrateur des Hospices, 58, cours Morand.
Colonna d'Istria, professeur au Lycée Carnot, 145, boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
Compayré, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, 80, avenue de Breteuil, 15e, à Paris.
Condamin (Dr), agrégé à la Faculté de médecine, 89, rue Duquesne.
Convert (Philippe), notaire. Meximieux (Ain).
Cotte (Léon), 2, quai de Retz.
Cottet et Cie, 8, rue de la Bourse.
Cottin, 119, Grande-Rue, à Oullins.
Cottin (Louis), 25, rue Sala.
Courant (Maurice), maître de conférences, 3, chemin du Chancelier, Ecully (Rhône).
Courbet, 14, rue Sainte-Hélène.
Mme Courjon, 14, rue de la Barre.
MM. Courmont (Dr Jules), professeur à la Faculté de médecine, 34, quai Gailleton.
Courmont (Dr Paul), 33, rue Sainte-Hélène.
Coutagne (G.), ingénieur, 29, quai des Brotteaux.
Couturier, maître de conférences, Faculté des sciences, 14, quai de l'Est.
Coville, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.
Cox (Raymond), directeur du Musée des tissus, Palais du Commerce.
Craponne, ingénieur, 9, rue Sala.
Crétin-Perny, 149, avenue de Saxe.
Cuaz (Aug.), avocat, 24 *bis*, place Bellecour.
Cuilleret (Dr), 16, rue Emile-Zola.
Cumin (Louis), 6, rue de la République.
Curial, 5, rue Constantine.
Cusset (Denis), 1, rue Godefroy.
Cusset (Dr), 3, quai Saint-Clair.
Cuzin (Dr), 329, avenue de Saxe.

Dailly, 9, montée Saint-Laurent.
Dalin, 1, place de la Miséricorde.
Dambmann, 8, place Saint-Clair.
Damour, 10, rue Paul-Chenavard.
Daver, représentant de commerce, 40, rue Mercière.
David, 28, quai de la Guillotière.
Debilly, Chessy-les-Mines.
Debolo (Marcel), 3, rue Président-Carnot.
Degors (R.), étudiant, 50, rue Pierre-Corneille.
De Hansy, 227 bis, avenue de Saxe.
Déléant, 117, rue Pierre-Corneille.
Delerce, 85, cours Gambetta.
Deleuze (M.), 3, cours du Midi.
Mme Della-Tana, 135, avenue de Saxe.
M. Delorière, administrateur des Hospices, 16, quai des Brotteaux.

MM. Delon (Jean), 13, place Puvis-de-Chavannes.
Delore (Emile), agent de change, 2, place de la Bourse.
Demange, 55, rue Auguste-Comte.
Demeure, 40, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Demours (Pierre), docteur en droit, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle.
Denis, 25, boulevard du Nord.
Depéret, doyen de la Faculté des sciences, 53, quai du Vernay, à Caluire.
Deschamps, conseiller à la Cour d'appel, 25, rue Malesherbes.
Descollonges, place Croix-Luizet, à Villeurbanne.
Desjuzeur, ingénieur, 37, cours du Midi.
Détroyat, ancien administrateur des Hospices, 45, quai Gailleton.
Deval (Gustave), 45, avenue de Noailles.
Devay, négociant, 8, rue Sala.
Mmes Devèze (L.), 74, rue de Créqui.
Devienne, 1, rue Vaubecour.
MM. Deyme, 36, rue de la Thibaudière.
Diederichs (J.), 11, quai des Brotteaux
Dietz (Gaston), 8, quai des Brotteaux.
Dolbeau (M.), 25, rue Malesherbes.
Doncieux (Louis), préparateur à la Faculté des sciences, 3, rue de Jarente.
Dor (Dr), 55, montée de la Boucle.
Dor (Dr Louis), 9, rue Président-Carnot.
Dornier, 3, rue Fénelon.
Doyon (Maurice), professeur à la Faculté de médecine, 6, place Carnot.
Drut (Lazare), directeur de l'usine Gillet, 84, rue Flachet, Villeurbanne.
Dubois (A.), 15, rue Centrale.
Dubreuil, avocat, 5, rue du Peyrat.
Dubreuil (Dr), 53, rue de la Charité.
Duc (André), chemin de Merlus, 3, à Oullins.
Dufourt (Dr), 13, place Carnot.
Dumas (Dr), 6, rue Auguste-Comte.
Mmes Dumont, 27, rue Cavenne.
Dupont, ancienne montée, à Ecully.
MM. Durand (Eug.), 45, avenue de Noailles.
Duru (Lucien), 11, rue des Dahlias.
Duseigneur (Maurice), 47, avenue de Noailles.
Dussuc (H.), 13, quai Saint-Clair.

École normale d'Instituteurs de Lyon.
Ehrard, professeur à la Faculté des lettres, 80, rue Molière.
Elmer (Daniel), 52, boulevard du Nord.
Enjolras, à Saint-Fons.
Mme Etterlen, 6, rue Sala.
MM. Eymard (Gaston), 4, quai des Brotteaux.

Faria, professeur à la Faculté des lettres, 12, place Carnot.
Fabre (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 1, place des Jacobins.
Fabre (Dr), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, au Puy (Haute-Loire).
Faurax (L.), conseiller général, 5, avenue de Noailles.

MM. Faure, professeur à l'École vétérinaire, 11, rue d'Algérie.
Favier, étudiant en droit, 49, rue Auguste-Comte.
Favier, 6, rue de Condé.
Favre, 133, rue de Sully.
Favre-Gilly (Dr), 29, cours Morand.
Fayolle (J.), pharmacien, 50, rue de la Pyramide.
Fea (Dr), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Ferrand, ingénieur, 34, rue Sainte-Hélène.
Ferrand (Ferd.), 94, cours Gambetta.
Ferrand (Lucien), 8, quai des Brotteaux.
Finaz, 45, quai Gailleton.
Mlle Finaz, 27, quai Tilsitt.
MM. Firmery, inspecteur général de l'Enseignement secondaire, 87, boulevard Saint-Michel, Paris, 5e.
Flamme, professeur à la Faculté des sciences, 9, quai Claude-Bernard.
Fleischmann, directeur de la *Province dentaire*, 9, place des Jacobins.
Florence, professeur à la Faculté de médecine, 68, chemin des Grandes-Terres.
Flurer, doyen de la Faculté de droit, 6, place Ollier.
Fontaine, professeur et doyen honoraire de la Faculté des lettres, 53 rue Molière.
Fontaine, 20, avenue de Noailles.
Fontanel (Dr), 11, rue Romarin.
Fournier (Société anonyme de l'Agence), 14, rue Confort.
Frachon (Louis), 24, place Tolozan.
François, docteur en droit, 3, quai des Célestins.
Frécon (Paul), 25, avenue de Noailles.
Friedlaender, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Froment, 2, rue Duquesne.
Froment (Dr), 9, cours Morand.
Fructus, négociant, 5, quai Saint-Clair.

Mlle Gache, 7, rue Tronchet.
Mme Gacogne (Henri), 30, rue du Plat.
M. Gagneur, 22, quai des Brotteaux.
Mme Gailleton, 71, rue de la République.
MM. Gallavardin (Dr), médecin des hôpitaux, 6, quai de l'Hôpital.
Galland, avocat, 2, rue des Célestins.
Gallet, instituteur, chemin de Cusset, Villeurbanne.
Gangolphe, agrégé à la Faculté de médecine, 15, place Bellecour.
Garin, avocat, président de l'Enseignement professionnel du Rhône, 7, place Bellecour.
Mme Garriod (Henri), 55, rue Auguste-Comte.
MM. Garnot (Paul), 11, quai de la Pêcherie.
Garraud, professeur à la Faculté de droit, 79, place des Jacobins.
Geneste, architecte, Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes).
Gentil (C.), 17, rue Centrale.
Gensoul (P.), 42, rue Vaubecour.
Georg, libraire, passage de l'Hôtel-Dieu.
Mme Gérard, institutrice, 35, cours Gambetta.
Mlle Gérard, institutrice, 44, rue Servient.
M. Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 70, rue de Crillon.

MM. Gérard-Jacquier, 1, quai de la Pêcherie.
Gérard (Marc), étudiant, 13, quai de la Guillotière.
Geynet, 5, place Saint-Nizier.
Mlle Gilardin, 31, place Bellecour.
MM. Gillet (Paul), 9, quai de Serin.
Gillet (Charles), 9, quai de Serin.
Gilot (Victor), 21, boulevard Victor-Hugo, à Mustapha (Alger).
Gindre (Ludovic), 6, place Bellecour.
Ginoux, inspecteur d'Académie, à Saint-Étienne.
Mme Girard-Condamin, 18, place Morand.
Girardon (Henri), 5, quai des Brotteaux.
MM. Giraud (Gabriel), 6, rue Duquesne.
Giraud (Edouard), 36, quai Gailleton.
Giraud (Marcel), étudiant, 45, rue Malesherbes.
Giraud-Teulon, à la Mulatière.
Gisclon, 40, rue Victor-Hugo.
Giuliani (Dr), 44, rue Victor-Hugo.
Godart, docteur en droit, député du Rhône, 46, quai Saint-Vincent.
Godinot (Em.), 9, quai Tilsitt.
Goiffon, 1, boulevard du Nord.
Gonin, 36, rue Malesherbes.
Gonnon, pharmacien, 14, rue Victor-Hugo.
Gonsolin, 33, rue des Chartreux.
Goullioud (Dr), 7, quai Tilsitt.
Goulon, 64 *bis*, rue de Marseille.
Gourd, député du Rhône, 34, place Bellecour.
Gourju, conseiller général, 64, rue de la République.
Goutorbe, 16 *bis*, rue Gasparin.
Goyard (Auguste), 28, rue de la République.
Grand (Dr), Ars-en-Ré (Charente-Inférieure).
Grandclément (Dr), 7, place Bellecour.
Granet, 4, place d'Ainay.
Grasset, professeur à la Faculté de médecine, 6, rue Jean-Jacques Rousseau, Montpellier.
Grellet-Dumazeau, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue du Plat.
Grémion-Menuau (Dr), 2, place du Petit-Change.
Gros (Dr), 48, cours Morand.
Gros, 49, rue de la République.
Mme Gros, 67, avenue de Noailles.
MM. Grouès, 166, avenue de Saxe.
Gruber, professeur à la Faculté des lettres, 77, avenue de Saxe.
Mlle Gueulin, 32, cours Lafayette.
MM. Guéneau (P.), fabricant, 45, avenue de Noailles.
Guérin (Ferdinand), 4, quai de Retz.
Guex, 30, rue Sainte-Hélène.
Guiart, professeur à la Faculté de médecine, 36, quai Gailleton.
Guichard, avoué, 4, rue des Célestins.
Guigard, ingénieur, 10, chemin de la Belle-Allemande.
Guilliermond, 19, rue de la République.
Guillot, notaire, 4, place des Jacobins.
Guimet (E.), 1, place de la Miséricorde.
Gutmann (H.), 9, boulevard du Nord.

MM. Gutmann (Jules), 10, quai Saint-Clair.
Gutmann (Ferdinand), 2, avenue de Noailles.
Guttmann (Otto), 2, cours d'Herbouville.
Mmes Guttinger, 12, place Puvis-de-Chavannes.
Guy-Delorme, 3, place Puvis-de-Chavannes.
MM. Guy, 121, rue Pierre-Corneille.

Hartaut (C.), négociant, 10, montée des Carmélites.
Harward-College, Cambridge, Massachusets.
Harwood, 133, cours Gambetta.
Heinrich-Christian, 96, avenue de Saxe.
Hémon (Camille), professeur au Lycée, 49, rue Cuvier.
Mme Henry, 274, avenue de Saxe.
MM. Hérard (J.), négociant, 51, boulevard des Brotteaux.
Hoepli (J.-H.), 5, rue Louis-Vittet.
Hoffet (H.), chez M. Charbonnier, 6, rue du Bât-d'Argent.
Hoffher, 137, avenue de Saxe.
Holstein, administrateur du Comptoir National d'Escompte et administrateur des Hospices, 11, rue du Bât-d'Argent.
Horand (Dr), 99, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Hugounenq (Dr), doyen de la Faculté de médecine, 17, avenue de Noailles.
Huguet (Ed.), avocat, 29, rue Gasparin.
Huvelin, professeur à la Faculté de droit, 259, grande rue d'Oullins.

MM. Illaire, 9, quai de l'Est.
Imbert (Louis), 38, rue du Plat.
In-Albon, 15, rue Malesherbes.
Isaac (Aug.), président de la Chambre de commerce, 12, quai des Brotteaux.
Isaac (Louis), 5, quai de la Guillotière.
Isaac (Humbert), 33, boulevard du Nord.
Isidor, 33, avenue de Noailles.

Jaboulay (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 54, rue de la République.
Jacob (Dr Maurice), 5, rue Childebert.
Jacquemont, 71, avenue de Saxe.
Jacquet (A.), 25, cours de la Liberté.
Mme Jalon, 4, rue de Bonald.
M. Jamin (Dr), 14, rue Emile-Zola.
Mme Jandin, 60, cours Morand.
MM. Janné, 46, Grande-Rue, à Oullins.
Jarrige, professeur honoraire au Lycée de Lyon, 5, rue Pierre-Corneille.
Jarrosson (Albert), 32, avenue de Noailles.
Mme Joannard, 1, quai des Brotteaux.
MM. Joly, 9, cours de la Liberté.
Jomain, 2, rue Octavio-Mey.
Josserand, professeur à la Faculté de droit, 39, quai Gailleton.
Joubert, 7, quai des Étroits.
Joubin, recteur de l'Université, 30, rue Cavenne.

MM. Juillard, 8, rue Barrème.
Juilhe, étudiant en médecine, 56, avenue de Noailles.
Julien, Saint-Genis-Laval.
Jullien, professeur à la Faculté des lettres, 9, quai de la Guillotière.

Koehler, professeur à la Faculté des sciences, 29, chemin du Guilloud.
Koetschet, ingénieur, 24, quai Claude-Bernard.
Kleinclausz, professeur à la Faculté des lettres, 48, rue Pierre-Corneille.
Kijima, consul du Japon, 115, rue Tronchet.

Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, 1, place Raspail.
Lachomette (de), ingénieur, 4, quai de la Pêcherie.
La Croix-Laval (Alexis de), 5, quai d'Occident.
La Croix-Laval (Maurice de), 5, quai d'Occident.
Lafon, professeur honoraire à la Faculté des sciences, 5, rue du Juge-de-Paix.
Lahousse, 9, rue Sébastien-Gryphe.
Lambert (E.), professeur à la Faculté de droit de Lyon, 6, rue Molière.
Lameire, professeur à la Faculté de droit, 3, chemin du Signal, à Sainte-Foy.
Lang, 4, rue Thimonnier.
Lannois (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 14, rue Émile-Zola.
Laprade (V. de), 10, rue de Castries.
Laprévote, 6, rue Basse-Combalot.
Larousse, directeur du Crédit Foncier de France, 52, boulevard du Nord.
Larrard (de), directeur de la Banque de France.
Mlle Lascombe, institutrice, 46, rue Saint-Jean.
MM. Lassara, 84, avenue de Saxe.
Latreille, professeur au Lycée Ampère, 6, place Morand.
Lavirotte, notaire, 4, cours Morand.
Mme Lebert, 28, rue Sala.
MM. Leclerc (Dr), médecin des hôpitaux, 12, rue de la République.
Legouis, maître de conférences à la Sorbonne, Paris.
Legrand, professeur à la Faculté des lettres, 60, avenue de Noailles.
Lehmann, 1, rue du Souvenir.
Lehmann, 176, avenue de Saxe.
Lépine (Ph.), 15, place des Terreaux.
Leplant, 67, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
Mme L'Eplattenier (Jules), 56, avenue de Noailles.
MM. Leriche, 12, quai Claude-Bernard.
Lesbre, professeur à l'École Vétérinaire, 65, avenue de Noailles.
Lestra, notaire, 33, avenue de Noailles.
Lestra (Dr), 6, rue de la Pyramide.
Letord (Joseph), notaire, 18, rue du Bât-d'Argent.
Lévy (Marc), professeur à l'École Vétérinaire, 3, quai Claude-Bernard.
Lévy, receveur des finances en retraite, 3, quai Saint-Clair.
Lévy-Schneider, professeur à la Faculté des lettres, 10, cours de la Liberté.

MM. Lignon, ancien président du Tribunal de commerce, 146, grande rue de la Guillotière.
Locard, 38, quai Gailleton.
Locquin (René), maître de conférences à la Faculté des sciences, 223, avenue de Saxe.
Lœwengard, consul d'Allemagne, 37, boulevard du Nord.
Lombard, 29, cours Morand.
Lombard-Gérin, ingénieur, 90, boulevard de la Croix-Rousse.
Lordereau, ingénieur, 1, place Saint-Clair.
Mmes Lorenti, 38, boulevard des Hirondelles.
Loubat, 30, quai Claude-Bernard.
M. Louis, photographe de l'Université, 2, rue Jacques-Moyron.
Mlle Loyon, institutrice, 2, rue d'Algérie.
MM. Loyon, étudiant, 76, rue Jacquard.
Lumière (Auguste), 21, rue Saint-Victor, Lyon-Monplaisir.
Lumière (Louis), 21, rue Saint-Victor, Lyon-Monplaisir.
Lyandrat, 7, cours Lafayette prolongé.

Mme Macé, 32, avenue de Noailles.
MM. Madinier, administrateur du Crédit Lyonnais, 16, avenue de Noailles.
Mallen, avoué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Mmes Mangini (Félix), 1, quai de l'Hôpital.
MM. Mangini (Marc), 174, avenue de Saxe.
Mangini (Lucien), 21, rue de Bonnel.
Mantelier, 3, quai Saint-Clair.
Marais (Baron du), 10, rue des Marronniers.
Marduel, 2, rue Sainte-Hélène.
Mlle Marchegay, 18, chemin des Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
MM. Mariéjol, professeur à la Faculté des lettres, 32, cours de la Liberté.
Marmorat, 66, boulevard du Nord.
Marrel (J.), 5, avenue de Noailles.
Martin, 90, rue Masséna.
Martin, peintre, 96, avenue de Saxe.
Martin, 7, rue de Bonnel.
Marthouret, 23, quai Claude-Bernard.
Masson, libraire, 6, rue de la République.
Matheron, ingénieur, 2, montée Sœur Vially.
Mmes Maurel, 61, boulevard du Nord.
MM. Maurel (J.), 12, rue des Fantasques.
Mauret (François), 10, rue de la Charité.
Mauvernay, administrateur des Hospices, 2, place Morand.
Mauvernay (Pierre), 15, quai de l'Est.
Mayet (Dr), chargé de cours à la Faculté des sciences, 15, rue Emile-Zola.
Mlle Mayet, 25, place Bellecour.
MM. Mélon, 19, place Tolozan.
Mettetal (R.), étudiant en médecine, 32, cours de la Liberté.
Mettetal, étudiant en droit, 38, cours de la Liberté.
Meyer (Julius), 10, quai Saint-Clair.
Mmes Mialon, 5, rue Audran.
MM. Michel, 14, quai de l'Hôpital.
Micolier, avoué, 10, rue de la Barre.

MM. Mignon, 10, rue Président-Carnot.
Millardon (Henri), étudiant en droit, 6, quai de l'Hôpital.
Millaud, sénateur du Rhône, avenue Kléber, 78, Paris, 16e.
Mlle Millet, 265, avenue Berthelot.
MM. Millevoye (J.), avocat à la Cour d'appel, 14, quai de l'Est.
Millevoye (J.), avocat, 13, quai de l'Est.
Mlle Mingat, directrice d'école, 17, avenue Berthelot.
M. Mirocourt, 15, avenue Berthelot.
Mme Mistral, 50, rue de la République.
M. Molard, pharmacien, 25, cours Lafayette.
Mme Monnier, 1, boulevard de la Croix-Rousse.
MM. Monod, pasteur, 14, rue de Marguolies, à Caluire.
Monoyer, professeur honoraire à la Faculté de médecine, 41, rue des Tournelles.
Mlle Montagnon, 115, boulevard de la Croix-Rousse.
MM. Morand (Marius), secrétaire de la Chambre de commerce, Palais du Commerce.
Morat, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Célestins.
Morel (Henri), 2, place Gailleton.
Morel (Albert), professeur à la Faculté de médecine, 13, quai Claude-Bernard.
Morel-Cazeneuve, 15, rue Chazières.
Mme Morel (Théodose), 37, cours d'Herbouville.
MM. Mottard, 9, rue Boissac.
Mouisset, 22, quai des Brotteaux.
Moyet, consul de l'Uruguay, 24, cours Lafayette.
Munier (Paul), avoué à la Cour, 170, avenue de Saxe.
Musée historique des Tissus, au Palais de la Bourse.
Musy (Pierre), 52, grande rue de la Croix-Rousse.

Mme Nathan, 3, rue Alphonse-Fochier.
M. Navarre (Dr), 13, rue Emile-Zola.
Mlle Naville, 56, avenue de Noailles.
MM. Nicolas, professeur à la Faculté de médecine, 19, place Morand.
Nizier-Garioux, 2, rue Saint-Côme.
Noaille, 114, quai Pierre-Scize.
Noguier-Viennois, 173, grande rue de la Guillotière.
Nové-Josserand (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 9, rue des Archers.

MM. Oberkampf (Ernest), administrateur des Hospices, 20, avenue de Noailles.
Oberkampf (H.), 9, chemin de la Dargoire, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Offret, professeur à la Faculté des sciences, 53, chemin des Pins, Monplaisir.
Ogier, 4, rue Duquesne.
Mlle Oliviéri, 7, chemin Saint-Irénée.
MM. Ollier, avocat à la Cour d'appel, 3, quai Gailleton.
Ollivier, 44, rue de Sèze.
Onofrio, 11, quai des Célestins.

Mme Pac (Marquise de), 64, rue Saint-Michel.
MM. Pagnon (Pierre), 3, quai d'Occident.
Paradon (J.), 20, quai Fulchiron.
Pariset (E.), 26, quai Saint-Vincent.
Pascalon, 16, rue du Garet.
Mme Pascal-Vassivière, 21, rue Duquesne.
MM. Passot, vice-président du Tribunal civil, 48, avenue de Noailles.
Paufique (Martial), 3, rue Alphonse-Fochier.
Paviot (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 49, rue de la République.
Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie.
Pélissier, 80, avenue de Saxe.
Pelletier, 5, rue du Jardin-des-Plantes.
Permezel (Henri), 30 *bis*, place Bellecour.
Permezel (Georges), 37, place Bellecour.
Mme Pérousse, 41, rue Sainte-Hélène.
MM. Perreau, ancien professeur d'histoire militaire à l'École de Saint-Cyr, 17, rue du Cherche-Midi, Paris.
Perrin, notaire honoraire, 19, cours du Midi.
Perrin (A.), 65, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne.
Perrin (Paul), 33, boulevard du Nord.
Perrot (Paul), villa Perrot, promenade des Anglais, Nice.
Perroud, avocat, 16, place Bellecour.
Petit, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, rue Tronchet.
Mlle Petitjean, 2, avenue du Doyenné.
MM. Philippe (Dr), 28, rue Grenette.
Piaton, ingénieur civil, 49, rue de la Bourse.
Pic (P.), professeur à la Faculté de droit, 2, place Ollier.
Pic (A.), médecin des hôpitaux, professeur à la Faculté, 43, rue de la République.
Pichot (Antoine), maison Chabrières-Morel, 20, rue Lafont.
Pierret, professeur à la Faculté de médecine, 265, cours Gambetta.
Mme Piéry, 5, rue Emile-Zola.
MM. Pignal, capitaine, 1, quai des Brotteaux.
Platet (Paul), directeur du Crédit Lyonnais, 18, rue de la République.
Planchon, industriel, 287, cours Gambetta.
Dr Policard, 1, place Raspail.
Pollosson (M.), professeur à la Faculté de médecine, 5, place Bellecour.
Pollosson (A.), professeur à la Faculté de médecine, 8, rue du Plat.
Poncet, professeur à la Faculté de médecine, 33, place Bellecour.
Poncet (E.), 31, avenue de Noailles.
Mlle Poncet, 22, quai de Bondy.
Mmes Poncin, 20, rue d'Enghien.
M. Pondeveaux, avoué, 7, rue Neuve.
Mmes Pondeveaux, 25, rue d'Enghien.
Pône, 125, rue de Vendôme.
M. Ponsot, avoué, 1, place des Jacobins.
Mlle Pontet, 20, rue Lafont.
Porchère, institutrice, 3, avenue Berthelot.
Porte, 7, rue de la République.
MM. Porteret, pharmacien en chef à l'Hôtel-Dieu.
Pouget (Casimir), 12, quai Saint-Vincent.

MM. Poujade, 7, rue Molière.
Poullet, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 105, grande rue de la Guillotière.
Pouzet, professeur au Lycée, 30, rue de l'Annonciade.
Pradel (Louis), 18, rue Jarente.
Prandières (de), au Point-du-Jour, 78, chemin des Massues.
Prévost, 182, avenue de Saxe.
Puech (Colonel), 7, place Carnot.

Quintero (Dr), 2, rue Duquesne.

Radix (Etienne), maison Pelletier frères, 7, rue de la République.
Raffin (Dr), 120, avenue de Saxe.
Rascol, ingénieur des ponts et chaussées, 14, rue Jarente.
Rebourceau, 7, rue Alphonse-Fochier.
Regaud (F.), avocat, 31, rue Grenette.
Regaud (Dr Cl.), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 6, place Ollier.
Reglain (A.), 17, avenue de Noailles.
Regnault (M.), 19, chemin de Vinatier, à Bron (Rhône).
Renaut, professeur à la Faculté de médecine, 6, rue de l'Hôpital.
Rey, imprimeur-éditeur, 4, rue Gentil.
Reynaud, 1 *bis*, chemin de Montauban.
Mlles Reynaud, 46, boulevard de la Croix-Rousse.
Reynaud, 155, cours Emile-Zola.
MM. Riboud, 20, rue des Capucins.
Riboud (Antoine), ancien administrateur des Hospices, 3, quai des Brotteaux.
Mme Riboud (Léon), 27, quai Tilsitt.
MM. Richard, architecte, 57, rue Galande, Paris, 5e.
Richard, 139, avenue de Saxe.
Riche, préparateur à la Faculté des sciences, 56, avenue de Noailles.
Richoud, 229, avenue de Saxe.
Rigal (Dr), 15, avenue Berthelot.
Rigollot, professeur adjoint à la Faculté des sciences, 43, chemin des Grandes-Terres.
Rinck, 2, rue Sainte-Hélène.
Rochaix, pharmacien, 2, rue Octavio-Mey.
Rogniat (Louis), architecte, 281, avenue de Saxe.
Rogniat (Marcel), étudiant, 1, place des Jacobins.
Roland, 52, rue de Sèze.
Rollet, professeur à la Faculté de médecine, 10, rue des Archers.
Roman (A.), 17, avenue de Noailles.
Roman, 2, quai Saint-Clair.
Roque, étudiant en sciences, 6, quai Saint-Clair.
Roque (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 5, place de la Charité.
Roque, 6, quai Saint-Clair.
Rosset (A.), fabricant, 9, rue du Griffon.
Rougier (Dr), 26, place Bellecour.
Mlle Rouveyre, 4, quai Gailleton.
MM. Roy (Camille), 74, cours de la Liberté.

MM. Rubellin, avocat, 19, place Bellecour.
Ruplinger, professeur au Lycée, 12, rue Molière.

Sabran (Francis), directeur de la Caisse d'Epargne, 14, rue Gentil.
Sagnon, 3, rue d'Egypte.
Saint-Charles (F. de), Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).
Saint-Cyr-Penot, directeur de l'École de commerce, 34, rue de la Charité.
Saint-Laurent (J. de), 10, rue de l'Abbaye-d'Ainay.
Sainte-Marie-Perrin (Antoine), 13, rue du Plat.
Sauzey, 27, quai Tilsitt.
Sarolia (Jean), ingénieur en chef des Forces Motrices du Rhône, 6, rue de Jussieu.
Schoen (A.), ingénieur, 48, rue de la République.
Schulz (Paul), 13, quai de l'Est.
Schulz (Maurice), 1, quai de l'Est.
Schultz (Léon), 40, boulevard du Nord.
Secrétariat de la Faculté de droit de Lyon, 15, quai Claude-Bernard.
Séguin (L.), directeur de la Compagnie du Gaz, le Mans.
Séligmann, 13, cours Lafayette.
Mme Senn, 5, cours Gambetta.
MM. Séris, directeur adjoint de « la Foncière », 12, rue de la Bourse, Paris, 5e.
Serve-Briquet, 32, quai Saint-Antoine.
Sevoz, 42, quai Jayr.
Mme Sigaud, 9, cours de la Liberté.
MM. Simon (J.), 66, rue de l'Université.
Simon (Pierre), ingénieur chimiste, 49, rue Victor-Hugo.
Mlle Sisley, 45, cours Morand.
Société de Pharmacie, Mairie du 5e arrondissement.
MM. Sornay (Jean), conseiller général, Villié-Morgon.
Soubeyran, avocat, 9, rue Pierre-Corneille.
Soubeyran (Daniel), 51, rue Molière.
Soubeyran (Aug.), 45, rue Malesherbes.
Souchon (Lucien), 5, place de la Charité.
Souchon (Eug.), 11, place de la Charité.
Souppe, notaire, à Pont-de-Vaux (Ain).
Mme Steiner-Pons (Ch.), 12, place Puvis-de-Chavannes.
MM. Stengelin, chemin de la Sauvegarde, Ecully.
Strauss (Otto), 77, avenue de Saxe.
Mlle Suc, 8, quai de l'Hôpital.

MM. Tardy (Joseph), 30, cours Morand.
Tavernier, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, 4, rue des Deux-Maisons.
Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 7, rue de Bonnel.
Tavernier (H.), ingénieur des ponts et chaussées, 22, cours du Midi.
Teissier, professeur à la Faculté de médecine, 7, rue Boissac.
Teste, industriel, 18, rue de la Claire.
Testenoire, directeur de la Condition des soies, 7, rue Saint-Polycarpe.
Testenoire (Ferd.), 8, quai d'Occident.

MM. Testut, professeur à la Faculté de médecine, 3, avenue de la Bibliothèque.
Théral, ancien administrateur des Hospices, 15, cours Gambetta.
Thomas, professeur à la Faculté les lettres, 85, boulevard du Nord.
Tolot (Dr), 9, rue des Archers.
Mme Tolot, 96, avenue de Saxe.
MM. Tresca (Pierre), Ecully (Rhône).
Tripier (Raymond), professeur à la Faculté de médecine, 26, quai Gailleton.
Mme Tronel, 80, avenue de Saxe.
M. Truchot, 20, rue de Sully.

Mmes Vacheron, directrice honoraire d'école supérieure, 18, rue de l'Annonciade.
Valayer, 29, avenue de Noailles.
MM. Valayer (Paul), 55, boulevard du Nord.
Valayer (Auguste), 2, rue Tronchet.
Vallet, conseiller à la Cour, 23, avenue de Noailles.
Vally, 65, rue de Créqui.
Van Dam, étudiant en médecine, 30, rue Duquesne.
Vanel, 59, rue de l'Enfance.
Mme Varille, 1, quai de Retz.
Vavin, 6, place Carnot.
MM. Vérité, 24, quai Claude-Bernard.
Vernay (Jules), 4, place Sathonay.
Verney, docteur en droit, 4, rue du Jardin-des-Plantes.
Verzier (Paul), 17, rue Auguste-Comte.
Vessiot, professeur à la Faculté des sciences, 4, quai des Brotteaux.
Veyrin (Paul), à la Société Générale, rue de la République, 6.
Vial (M.), 185, avenue de Saxe.
Victor, conseiller municipal, 29, rue Amiral-Courbet.
Vidal (Dr), médecin en chef du sanatorium Renée-Sabran, à Hyères.
Vigière, 3, quai de l'Est.
Vigière, 53, avenue de Noailles.
Vignon (Léo), professeur à la Faculté des sciences, chemin de Saint-Fulbert, à Monplaisir.
Villard (Jules), rue Planit, à Sainte-Foy-les-Lyon.
Villard (P.), docteur en droit, 6, quai d'Occident.
Villardière (A. de la), 26, place Bellecour.
Mme Villardière (Edouard de la), 2, place Gensoul.
MM. Viollet (D.), 8, rue du Sentier.
Vivien (Dr), 5, cours Romestang, à Vienne.
Vourloud, ingénieur, 13, quai Claude-Bernard.
Vulliod, 70, grande rue de Cuire.
Mme Vial, 31, rue Malesherbes.
M. Wadrington, professeur à la Faculté des lettres, 5, place d'Helvétie.
Mme Watteville (de), 15, quai Saint-Clair.
MM. Weill (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 38, rue Victor-Hugo.
Weitz (J.), 2, rue de la Méditerranée.
Wenger (F.), 27, rue d'Enghien.
Wenker, conseiller à la Cour, 3, place Ollier.
Widmann, ingénieur, 8, quai d'Occident.

M. Winckler (C.), 57, grande rue de Monplaisir.
Mme Winckler (Albert), 255, cours Gambetta.
MM. Wyler (Emile), 109, rue Vendôme.

Yvrard, 180, boulevard de la Croix-Rousse.
Mlle Yvrard, 180, boulevard de la Croix-Rousse.

MM. Zindel, 125, grande rue de Cuire.
Zipfel (Armand), 15, route de Vaulx, à Villeurbanne.

TABLE DES MATIÈRES

de l'Année 1910-1911

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Conférences faites à la Société des Amis de l'Université. — Leçons inaugurales.

	Fasc.	Pages
Germain de Montauzan. — Leçon d'ouverture du Cours d'antiquités lyonnaises.	IV	129
Hémon (Camille). — L'âme et la destinée de Sully-Prudhomme	II-III	33
Herriot (Edouard). — L'art à Constantinople	II-III	66
Roque. — Leçon d'ouverture du Cours de clinique médicale	IV	142

II. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Compte rendu de l'Assemblée générale du 9 juin 1911	V	210
Statuts de la Société	V	215
Conseil d'administration	V	217
Liste des membres	V	220

III. — CHRONIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Conseil de l'Université :		
Compte rendu des séances	I	17
Id. Id.	II-III	88
Faculté de Droit :		
Rapport de M. le Doyen Flürer pour l'année scolaire 1909-1910	I	21
Publications des professeurs de la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1909-1910	I	28

	Fasc.	Page.
Faculté des Lettres :		
Rapport de M. le Doyen Clédat pour l'année scolaire 1909-1910	II-III	98
Faculté de Médecine et de Pharmacie :		
Rapport de M. le Doyen Hugounenq sur la situation de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon pendant l'année scolaire 1909-1910	IV	150
Publications du corps enseignant pendant l'année scolaire 1909-1910	IV	160
Jubilé scientifique de M. le professeur Lépine (avec un portrait)	V	185
Faculté des Sciences :		
Rapport de M. le doyen Depéret pour l'année scolaire 1909-1910	V	205

IV. — DIVERS

La paléontologie humaine et la Société des Amis de l'Université de Lyon	I	31
Le centenaire de l'Université de Berlin, par M. Auguste Ehrard	I	6
Les travaux de M. P. Regnaud, par M. F. Lacôte	IV	183
Nécrologie. — Charles-Edouard Hocquart, médecin-inspecteur, Directeur de l'École du Service de santé militaire et de l'Hôpital militaire d'instruction Desgenettes	II-III	107
M. Henri Mabire (1828-1910) (avec un portrait), par M. E. Caillemer	IV	113
Notice sur Paul Regnaud (1838-1910) (avec un portrait), par M. Albert Waddington	I	1

L'Imprimeur-Gérant : A. Rey.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 58633

AS
162
L7
année 24

Société des amis de l'Université de Lyon
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY